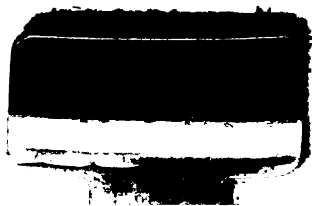



FRANCISCVS MED. MAG. ETRVR. DVX. II.
1574


DII NOSTRA INCOEPTA SECVNDENT
DPF

Selbier Sc.

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,
TRADUITE DE L'ITALIEN
DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME QUATRIÈME.





A PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.



HISTOIRE DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

Le prince François succède paisiblement au grand Duché : son systême politique : conjuration de la noblesse de Florence contre lui : il remet le comte Nicolas Ursin en possession de Pitigliano, & prend part aux révolutions de Gênes : il obtient de l'Empereur le titre de Grand-Duc, avec une augmentation de prérogatives ; & ensuite Philippe & tous les autres Princes le reconnoissent en cette qualité.

LA mort de Côme ne produisit aucun changement sensible dans le 1574.

1574. systême de la Toscane. Son successeur François, déjà tout accoutumé à mener la machine du gouvernement comme elle étoit montée, n'eut plus qu'à changer de titre. L'installation du nouveau Souverain fut très-paisible; & ses sujets lui prêtèrent, sans aucune difficulté, serment d'obéissance. Il prit le titre que son père avoit obtenu de Pie V; & il lui fut confirmé par Grégoire XIII & par tous les autres Princes qui l'avoient accordé à Côme: cependant, pour ne pas irriter la Maison d'Autriche, il s'abstint de faire usage en public de la couronne royale. Les volontés de Côme furent fidèlement excutées dans tout ce qui concernoit ses enfans; mais le jour même de sa mort, Camille Martelli fut renfermée dans un monastère; & le nouveau Grand-Duc ne lui épargna aucune sorte de mauvais traitemens. A cela près, il se montra doux envers tous ceux qui avoient reçu des bienfaits de Côme; & il évita que les commencemens de son règne fussent troublés par les plaintes & les gémissemens. Il aimoit par-dessus tout son repos & étoit très-attentif à sa sûreté.

Comme il n'avoit pas les talens de son père, il n'approuvoit pas la politique qu'il avoit eue de demeurer neutre & indépendant, au risque de déplaire à l'Espagne. Le grand-duc Côme, quoique lié envers Philippe II, par le traité de 1557, avoit su par son alliance avec les Papes & son union équivoque avec la France, contrebalancer la prépondérance de la Monarchie Espagnole, & se faire ménager par elle. Si la Maison d'Autriche avoit voulu l'épouvanter par des menaces, en lui contestant son nouveau titre, elle se garda bien de l'attaquer, sachant que l'aliénation de Côme pouvoit renverser tout le systême politique de l'Italie. François n'étoit pas en état de suivre un plan si vigoureusement conçu; & il étoit encore moins disposé à le confier au vieux Concino, le plus expérimenté de ses Ministres & le plus au fait des manœuvres politiques de Côme. Il prit donc le parti de s'abandonner entièrement à la Maison d'Autriche, & de partager toutes les variations de sa fortune, persuadé que son union avec cette Puissance lui donneroit en Italie la 1574.

1574. même considération & le même crédit dont avoit joui son père, & au lieu d'un ennemi redoutable, une puissante protection. Cette maxime avoit commencé à s'établir dans son cabinet du vivant même de Côme, & lorsque la maladie eut rendu ce Prince incapable de s'occuper des affaires de l'Etat. Le duc d'Albe, après avoir inondé de sang toute la Flandre, sans avoir pu y rétablir le calme & l'autorité du Roi, détesté de cette province & odieux à l'univers, ayant traversé une partie de l'Allemagne & de l'Italie, étoit retourné en Espagne par Gênes. François employa le crédit de ce Général auprès du Roi, pour l'engager à faire conclure l'affaire du titre, que le nouveau systême de la cour de Florence devoit beaucoup avancer. Il lui tardoit d'obtenir enfin ce que son père avoit inutilement poursuivi pendant plusieurs années; & il agit en même-tems auprès de l'Empereur, auquel il représenta que n'ayant point été couronné à Rome ou à Florence, ni compliqué dans la contestation élevée au sujet du titre, cette affaire n'intéressoit plus la dignité Im-

1574

périale ; qu'il pouvoit recevoir de Sa Majesté la qualité de Grand-Duc comme un pur don, & reconnoître la tenir d'elle. La cour d'Espagne, prévenue des sentimens de François, joignit à cette humble requête ses propres instances. L'Empereur ne crut pas devoir se rendre à la première tentative : cependant pour ne pas commencer par dégoûter un Prince qui se jetoit dans ses bras, il montra plus de complaisance qu'auparavant ; & il rendit un décret par lequel l'Avocat choisi par Côme pour plaider la cause de la préséance contre le duc de Ferrare, fut reconnu pour Avocat de la république de Florence. L'admission de ce titre, tant contesté par le Duc, lui fit sentir combien son crédit avoit baissé à Vienne depuis la mort de Côme, & combien sa cause y devenoit mauvaise. Cependant il ne désespéroit pas encore, & il n'auroit pas discontinué de suivre cette cause avec ardeur, si de nouveaux événemens n'eussent tourné son ambition d'un autre côté.

Pendant que la superstition & mille intérêts divers entretenoient en Fran-

ce les guerres civiles dont elle étoit
1574. depuis long-tems déchirée, & que la cour de Paris flottoit au milieu des intrigues, des cabales & des complots, Charles IX mourut. Une maladie lente, causée par ses désordres & une continuelle agitation d'esprit, le fit périr d'une manière si étrange, qu'on soupçonna les Italiens de l'avoir ensorcelé. Un Ruggieri, Florentin, & un autre Italien appelé Nonio, qui avoient la réputation des deux plus grands enforceleurs qui fussent en France, furent poursuivis comme auteurs de cette mort. La Couronne étant dévolue au roi de Pologne, Henri, frère de Charles IX, ce Prince dans une partie de chasse qu'il lia exprès, s'éloigna de Cracovie, suivi d'un petit nombre des siens, & arriva heureusement après une course de vingt lieues, dans les Etats de la Maison d'Autriche. Accueilli généreusement par l'Empereur, il passa aussitôt à Venise, pour se rendre de là en France par la Savoie. La présence d'un roi de France en Italie, mit en mouvement tous les Princes de cette contrée; & ils s'empressèrent d'autant

plus à venir lui rendre leurs hommages, que la plupart y étoient engagés par quelque intérêt particulier. Le duc de Savoie aspiroit à recouvrer Pignerol ; le duc de Ferrare vouloit par la médiation de Henri, devenir roi de Pologne ; & il desiroit pour des raisons particulières, d'attacher ce Prince à la Maison de Guise, en décriant dans son esprit le gouvernement de la Reine sa mère. D'autres avoient d'autres motifs. Le Grand-Duc seul se contenta de le faire complimenter par un Ambassadeur ; il avoit déjà, malgré les plus obligeantes protestations, donné des preuves non équivoques de son éloignement pour cette Couronne ; mais celle-ci parut la plus décisive, & convainquit tout le monde que le Grand-Duc s'étoit donné tout entier à la Maison d'Autriche. Le duc de Ferrare ne négligea pas de relever cette omission, & de faire observer au Roi Très-Chrétien, que si François ne pouvoit se rendre personnellement à Venise, il pouvoit au moins se faire représenter par le cardinal Ferdinand, ou par Pierre de Médicis. Aussi cette conduite, qui fut très-approuvée en 1574

Espagne, produisit-elle dans la suite
1574. de la mésintelligence entre Henri & le Grand-Duc, & lui attira-t-elle beaucoup de marques d'indignation de la part de Catherine sa mère. Mais le duc de Ferrare n'en fut pas mieux avec le roi de France : au contraire, emporté par son ambition au-delà des bornes que lui prescrivoient les égards qu'il devoit à un si grand Monarque, il se rendit désagréable à toute la Cour ; ce qui n'empêcha pas que préoccupé du Royaume qu'il attendoit, & connoissant l'indolence & la foiblesse du Pape, il ne cherchât occasion d'insulter le Grand-Duc. Sous prétexte de quelques disputes qui s'étoient élevées entre les habitans de la Garfagnana & les Toscans limitrophes, il les anima sourdement à s'attaquer & à se piller les uns les autres. Il essaya même par un appareil plus menaçant, d'engager le Grand-Duc plus avant dans les troubles ; il envoya roder des gens de guerre autour des confins du grand Duché, en observer les places & les frontières ; & fit mettre en prison & tourmenter par divers supplices plusieurs Toscans

qu'on avoit arrêtés. Il rassembla ses troupes & fit courir le bruit qu'il méditoit une invasion. Une aussi étrange conduite donna réellement au Grand-Duc l'envie de déployer ses forces, pour humilier son rival; & il fallut toute l'autorité de Philippe & de ses Ministres, pour l'engager à dissimuler & à ne pas altérer le repos de l'Italie. En effet, les Princes d'Italie avoient autre chose à penser, dans un tems où les formidables armemens des Turcs faisoient craindre leurs invasions & leurs ravages. Une flotte de trois cens soixante & dix voiles, venant de Zante, côtoyant la Barbarie, avoit répandu par-tout la terreur. Don Juan d'Autriche étoit retourné en Sicile avec la sienne; mais elle n'étoit plus en état de se mesurer contre un si puissant ennemi. Enfin les Turcs reprirent la Goulette & Tunis, sans trouver aucune opposition, & tous leurs succès firent craindre qu'ils ne retournassent pas à Constantinople sans tenter quelque nouvelle entreprise. 1574.

Le Grand-Duc sur-tout étoit dans de vives allarmes au sujet de l'Elba & de Portoferraio. Ce qui lui inspi-

roit cette crainte particulière, étoit
1574. qu'il connoissoit la haine que les infidèles portoient à l'ordre naissant de Saint-Etienne, dont les galères faisoient souvent à leur nation de sensibles outrages; qu'un Chiaoux Turc ayant été envoyé à Venise, pour traiter de la paix avec cette République, le Grand-Duc le sollicita d'obtenir de la Porte qu'elle rendît aux Florentins les privilèges dont ils jouissoient anciennement en Turquie; & qu'elle souffrît comme auparavant, à Constantinople, un *baile* de la nation: le Chiaoux obtint du Visir un sauf-conduit, pour un envoyé qui alla traiter des conditions avec la Porte. L'envoyé trouva le Divan disposé à lui accorder ses demandes; mais avant tout, ce conseil exigea que les galères de l'ordre de Saint-Etienne, qui étoient sans cesse occupées à exercer contr'eux la piraterie, fussent réformées. On essaya de lui faire croire que le Grand-Duc & l'ordre de Saint-Etienne étoient deux puissances différentes, & peut-être auroit-on réussi à le faire relâcher sur la condition exigée, si la cour de France & plus

encore la république de Venise, n'eussent fait les plus grands efforts pour l'en dissuader. Les Vénitiens étoient, aussi bien que les Turcs, intéressés à la réforme des galères Toscanes, à raison d'une prise de marchandises Turques, faite par les chevaliers de Saint-Etienne, sur un vaisseau venant du Levant avec le pavillon de Saint-Marc. Cet usage de prendre librement les marchandises des ennemis sur les vaisseaux neutres, étoit ancien; il étoit en vigueur chez les Espagnols, & continuellement pratiqué par les chevaliers de Malthe. Cependant la république de Venise se plaignoit de la prise faite sur elle, comme d'une injuste violence. Le Grand-Duc, au contraire, se fondant sur la coutume des nations, la soutenoit bonne, & cette contestation produisit la mésintelligence entr'eux. Le Grand-Duc pour cette raison, craignant davantage la surprise des Turcs, se rendit à l'Elba, & fit pourvoir la place de Portoferraio de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siége. Cette crainte fut bientôt dissipée par le retour de la flotte du Levant; cepen- 1574.

dant le Grand-Duc prit plaiſir à ſé-
1574. journer dans ce lieu, où il eut occaſion de conférer avec don Juan d'Autriche. Comme ce Général entroit dans le canal de Piombino, retournant en Eſpagne, le Grand-Duc ſortit du port avec ſes galères, pour aller à ſa rencontre. Dès l'abord, don Juan ſauta dans la capitane de Saint-Etienne, où étoit le Grand-Duc, avec ſes frères; étant tous deſcendus à Vada, ils y trouvèrent la Grande-Ducheſſe, avec donne Iſabelle & le reſte de la Cour. Don Juan trouva là différentes ſortes de plaiſirs & de fêtes qu'on y avoit préparés pour lui; mais il n'oſa s'y livrer long-tems, de peur qu'un vent contraire ne retardât trop ſon voyage. Le Grand-Duc le combla d'honneurs & d'amitiés; & il n'oublia rien de ce qui pouvoit le lui rendre favorable auprès de l'Empereur. Comme ils raiſonnoient enſemble ſur les forces de mer, tant d'Eſpagne que de Toſcane, don Juan reprocha au Grand-Duc ſon exceſſive économie, qui lui avoit fait ſupprimer ſa flotte, & confié la défenſe de ſes côtes aux quatre ſeules galères de Saint-Etienne; puis il l'ex-

horta à faire un nouvel armement pour l'année ſuivante. François à ſon tour, pria le Prince Eſpagnol de tenir la main à ce que le Roi fît un bon accueil à don Pierre, & qu'il l'employât honorablement à ſon ſervice. A peine Côme étoit-il mort, que ſon ſucceſſeur n'aſpira qu'à éloigner de lui ſes frères, dont les contradictions fréquentes offenſoient ſon deſpotiſme. Le Cardinal ſouffroit avec peine de voir altérer le ſyſtême politique établi par ſon père; il déſapprouvoit ouvertement la rigueur de ſon frère envers Camille Martelli, & ſon indigne & ſervile abandon à Bianca Cappello, exhortant néanmoins la Grande-Ducheſſe à tolérer avec patience les écarts de ſon mari. Las enfin de diſſimuler & le cœur plein d'amertume, il ſe retira au mois de décembre à Rome, dans le deſſein d'y établir ſa réſidence. La fierté & l'eſprit d'indépendance que montroit don Pierre, choquoient encore plus le Grand-Duc. Auſſi Pierre ne ménageoit-il rien, ſon naturel bouillant & ſa grande jeuneſſe le rendant incapable de diſſimuler. De plus, ſon libertinage, ſoutenu 1574

1574. par les richesses que son père lui avoit laissées, les complots qu'il faisoit tous les jours avec ce qu'il y avoit de plus dissolu dans le pays, les insultes & les violences dont il se rendoit coupable contre les tribunaux & les Ministres, & enfin ses propos diffamans contre le Grand-Duc & sa favorite, engagèrent son frère à chercher les moyens de l'éloigner honnêtement; & ce fut de le faire voyager, tantôt en Italie & tantôt ailleurs. Blanche, à qui la présence des deux Princes n'étoit pas moins à charge qu'au Grand-Duc, contribuoit aussi à souffler la discorde parmi les trois frères, persuadé que c'étoit là le vrai moyen de se délivrer des uns & de retenir l'autre dans ses chaînes.

1575. Cependant la suite des événemens montra combien ils avoient besoin d'être unis entr'eux, & fournit l'occasion au cardinal Ferdinand de donner au Grand-Duc une preuve de ses sentimens généreux & affectionnés. Il eut avis le premier d'une conjuration tramée contre ce Prince, par Horace, fils de Pandolfe Pucci; & oubliant alors toute rancune, il s'empressa d'ex-

horter son frère à se précautionner contre le danger. Horace Pucci étoit 1575
fils de ce Pandolfe qui, en 1560, avoit subi la peine qui lui étoit due pour avoir conspiré contre la vie de Côme. Le Duc avoit voulu lui faire oublier, par ses bienfaits, les malheurs de son père; mais le desir de la vengeance l'emporta chez lui; & il ne reconnut cette générosité de Côme, qu'en méditant des forfaits pareils à celui de Pandolfe, & plus grands encore. Il avoit déjà formé un complot de cette nature pendant la régence. Horace étoit jeune, & il trouva aisément des complices de son âge, pour conjurer contre un Prince qui mettant lui-même le libertinage sur le trône, le punissoit dans autrui avec une sévérité sans exemple. Quatre jeunes gens des premières Maisons de Florence, Ridolfi, Alamanni, Machiavelli & Capponi, s'associèrent à lui. Ils convinrent de donner dans la maison de l'un d'entr'eux, une fête magnifique, à laquelle seroient invitées les Dames les plus belles & les plus qualifiées de la ville, & qu'ils feroient en sorte d'y attirer le grand-

1575. duc Côme avec toute la famille des Médicis. Chacun des complices se promettoit d'avoir un nombre suffisant d'amis pour tuer le Grand-Duc & ses enfans, se flattant de pouvoir ensuite avec la même facilité, soulever le peuple, & rétablir l'ancien gouvernement. La manière de vivre du Grand-Duc rendoit impossible l'exécution de ce plan. Jamais, avant sa dernière maladie, on n'eut occasion de voir réunis à Florence, tous les mâles de cette famille. Après sa mort, la conspiration fut reprise avec encore plus de chaleur, & les conjurés firent frapper à Rome des médailles avec l'empreinte de Brutus qu'ils avoient pris pour leur patron: mais le peu d'union du nouveau Grand-Duc avec ses frères, & le départ du Cardinal rompant entièrement leurs mesures, ils commencèrent à se négliger sur le secret; & leur dessein transpira précisément lorsqu'ils l'abandonnoient. Le bruit incertain de ce complot parvint à Rome au Cardinal, qui en avertit son frère, lui conseillant de faire arrêter Pucci. Son conseil fut exécuté, & Horace rendit sa perversité notoire,

en se frappant d'un poignard à la gorge & à la poitrine. Il évita par là de déclarer alors ses complices, qui eurent le tems de se sauver. Le Cardinal auroit desiré, pour l'honneur de sa patrie & de sa Maison, que la cause de cette évasion fût demeurée secrète, & qu'on l'eût voilée de quelque raison apparente, prise du caractère des fugitifs, ou de quelqu'autre motif qu'on leur auroit prêté: mais on la devina partout où ils passèrent, & avant d'être soupçonnée à Florence, elle étoit publique à Rome & à Venise. En effet, les conspirateurs voulurent se justifier dans ces villes, en colorant leur fuite du prétexte de quelques inimitiés particulières; & ils offrirent de prouver les violences qu'on leur avoit faites, si on vouloit leur donner des sauf-conduits; cependant, après les avoir obtenus, ils jugèrent à propos de s'en aller au-delà des monts. Ensuite Pucci, guéri de ses blessures, avoua toute la trame; & après avoir confirmé sa déposition en justice, il fut pendu à la même potence qui avoit servi pour son père. Environ vingt jeunes citoyens furent trouvés coupables ou instruits 1575.

de cette conjuration ; & le fisc y ga-
1575. gna beaucoup. La loi Polverina fut, pour la première fois, mise à exécution sans miséricorde, & le produit des confiscations n'alla guère au-dessous de trois cens mille ducats.

La rigueur inexorable du Grand-Duc, l'avidité de ses Ministres fiscaux indignèrent toute la ville, qui regardoit cette conjuration comme un égarement de jeunesse, plutôt que comme une trame bien méditée. D'ailleurs quel qu'eût été le crime, c'étoit un spectacle affligeant pour tout le monde de voir les premières Maisons de la ville diffamées, & les enfans innocens des coupables condamnés à traîner leur vie dans la misère. Cette dureté du Prince augmenta la mésintelligence entre lui & ses sujets, & rendit plus odieux son gouvernement qui déjà n'excitoit que trop les murmures du public. Mais le Grand-Duc, peu sensible au cri général, s'occupoit tout entier de sa grandeur, & ne songeoit qu'à s'assurer sans contestation le titre qui devoit le délivrer de la concurrence de ses rivaux. Il y étoit encore plus animé depuis que cette fureur des

titres & de l'étiquette sembloit occuper tous les cabinets & les Cours. Les Princes d'Italie esclaves dans le fait, de Puissances plus considérables, vouloient masquer par des mots & de vaines apparences une sujétion trop réelle pour eux. Le duc de Mantoue ayant obtenu de l'Empereur un diplôme qui érigeoit le Montferrat en Duché, revêtu des privilèges qui le plaçoient au premier rang parmi les Ducs, voulut aussitôt aller de pair avec le Grand-Duc, & se faire traiter d'*Altesse* & de *Sérénissime*. La cour de Rome, alors en possession de régler ce qui appartenoit à l'étiquette, se trouvoit, par l'indolente facilité du pape Grégoire, dans la disposition la plus favorable que pût desirer Gonzague pour en obtenir le traitement auquel il prétendoit. Il lui fut aisé de gagner les Cardinaux du parti opposé aux Médicis, & avec eux tous les feudataires de l'Eglise, & enfin d'avoir l'agrément du Pontife. Le duc de Ferrare encouragé par cet exemple, rappela les bulles qui lui accordoient de pareils privilèges, & remontra que n'étant lui-même inférieur en rien

1575.

1575. au duc de Mantoue, & ayant obtenu les mêmes conceſſions que lui, le Pape & le ſacré Collége ne pouvoient pas lui refuſer ce qu'ils avoient accordé à Gonzague. Il trouva pour lui dans le collège des Cardinaux, le même parti qui avoit favoriſé le duc de Mantoue; & Farnèſe en particulier tout prêt à combattre en ſa faveur: de ſorte qu'il parvint auſſi à ſon but. Ces deux Princes ne craignirent pas de ſolliciter le Grand-Duc lui-même, d'admettre leurs nouveaux titrès, s'engageant à cette condition à reconnoître les ſiens. On peut facilement imaginer la ſurpriſe de François à cette propoſition, & les plaintes qu'il fit à l'Empereur & au Pape. Il fit obſerver à Sa Majeſté que tandis qu'elle lui refuſoit conſtamment un titre depuis pluſieurs années, reconnu par toutes les autres Puiſſances de l'Europe, il ſouffroit que deux Princes, ſans être avoués de perſonne, s'arrogeaſſent des qualités qui ne leur convenoient point; que par égard pour les oppoſitions de Sa Majeſté, il s'étoit abſtenu juſqu'alors de faire uſage en public de la couronne accordée à ſon père par Pie V,

mais que la hardiesse de ces deux Princes, favorisée par la tolérance de Sa Majesté, lui faisoit craindre de se voir bientôt réduit à leur céder s'il dissimuloit plus long-tems. La juste plainte du Grand-Duc réveilla l'Empereur; & Maximilien écrivit au Pontife pour lui représenter que le duc de Mantoue & celui de Ferrare, étant tous les deux ses feudataires, il ne pouvoit appartenir qu'à lui-même d'augmenter leur traitement honorifique. La lettre de Maximilien fut lue en plein consistoire; mais les Cardinaux se refusoient à une rétractation, & le Pape n'étoit pas disposé à l'ordonner. Le cardinal Moron, doyen du sacré Collège, répondit à l'Empereur que le Pape & les Cardinaux se croyoient excusables d'avoir attribué de nouveaux honneurs à deux beaux-frères de Sa Majesté; qu'ils n'auroient pas cru qu'elle dût y mettre obstacle; & que ces honneurs une fois accordés, ils ne pouvoient plus en priver ces deux Princes, sans les offenser & sans exposer l'Italie à des troubles. 1575.

Gonzague & le duc Alphonse demeurèrent ainsi incertains de leur pos-

1575. session ; du moins la porte leur étoit ouverte pour l'étendre davantage, & entrer en concurrence avec le Grand-Duc : mais ce Prince ne s'endormit pas, & fit tous ses efforts pour triompher d'eux. Tous les feudataires de l'Empire en Italie refusoient de reconnoître son titre, parce qu'ainsi l'avoit ordonné l'Empereur. La république de Venise, après l'avoir employé dans plusieurs occasions, s'en étoit exemtée depuis, ayant eu besoin de ménager l'Empereur & le roi d'Espagne. A la mort du grand-duc Côme, on avoit délibéré dans le Sénat sur l'ambassade qui devoit être envoyée à son successeur ; & il avoit été résolu qu'elle seroit adressée simplement *au duc de Florence*. Déjà un noble titré avoit été choisi pour cette ambassade, lorsqu'arriva la prise des marchandises Turques. La crainte qu'inspiroit cette Puissance à la République, la rendoit extrêmement attentive à ne lui point déplaire, sur-tout depuis les preuves d'atrocité & de fureur que le Sultan Amurat à son avénement au trône, avoit données contre les Chrétiens. Elle voyoit donc avec effroi le Grand-

Duc persister dans son système de saisir les marchandises Turques dans ses vaisseaux ; & résolue à les payer de ses propres deniers, elle avoit, en attendant, suspendu le départ de son Ambassadeur. Au contraire le Grand-Duc voyant que sous ce prétexte apparent de ne pas irriter le Sultan, les Vénitiens cachoient le dessein qu'ils avoient d'assurer les marchandises des Turcs, afin de se rendre seuls les facteurs de cette Puissance, ne vouloit pas, en consentant à la restitution, introduire un usage pernicieux aux courses que faisoient les galères de l'ordre de Saint-Etienne dans les mers du Levant. Ce différent auroit pu avoir de fâcheuses suites, si le Pape n'eût entrepris de l'accorder à la satisfaction des deux parties. Par son conseil, la prise fut restituée à titre de présent ; & la République envoya son Ambassadeur à Florence. La Maison d'Autriche avoit aussi promis de se désister de son opposition ; & déjà l'Empereur avoit dépêché en Espagne un de ses Conseillers pour concerter avec le roi Philippe, la manière de se rendre l'un & l'autre avec dignité. Le Ministère 1575.

1575. Espagnol consentoit à ce que la Toscane fût reconnue pour grand Duché, mais sans y comprendre l'Etat de Sienne; & l'Empereur entendoit que François renonçât tacitement à la bulle de Pie V, pour tenir de lui seul la qualité de Grand-Duc. Mais à cela, Médicis répondoit qu'il ne pouvoit pas décemment porter atteinte à la dignité & aux prérogatives que Pie V avoit accordées à son père, ni être ingrat envers un Pontife si affectionné à sa famille; & encore moins faire preuve publique de légèreté, en renonçant aux honneurs qui lui avoient été accordés d'un côté, pour les recevoir d'un autre. Il proposa donc que le titre de Grand-Duc lui fût accordé absolument, & sans être limité par la timide clause *sibi subjectæ*, annexée à la bulle de Pie V; & qu'alors il useroit de ce titre suivant la teneur de la concession Impériale. Ces considérations mûrissoient dans le cabinet de Vienne & dans celui de Madrid, & en attendant, on encourageoit le Grand-Duc par des marques d'attachement & de confiance. Maximilien le chargea du soin de travailler, avec tous les ménagemens dûs à la

dignité

dignité de l'Empire, à rétablir la concorde entre les comtes de Pitigliano, 1575.
& à faire régner dans ce canton la paix que le Pape & le roi Philippe desiroient y voir établie. Il étoit lui-même plus intéressé que tout autre Prince dans les querelles de cette Maison; car ayant découvert l'inconstance du comte Orso, qui traitoit avec l'Espagne de lui consigner sa forteresse de Pitigliano, il craignit que les forces de cette Monarchie ne s'étendissent de ce côté-là & ne menaçassent la liberté de la Toscane. Les habitans de ce Comté eux-mêmes ne vouloient pas être soumis aux Espagnols: ils préféroient le Grand-Duc, & en cela, ils suivoient parfaitement ses vues.

Le fond de la cause étoit plaidée au conseil Impérial, à l'instance du comte Orso: mais en attendant qu'elle fût décidée, la sentence de possession & le ban devant s'exécuter, l'Empereur consentoit à ce que Pitigliano fût déposé entre les mains du Grand-Duc, pour être ensuite remis à qui il appartiendroit. Mais il falloit assigner au comte Orso & à sa famille, une pension alimentaire sur les fruits, &

l'on attendoit ſur ce point la déciſion
1575. de l'Empereur, lorſque le Comte ſe voyant privé de la protection du Grand-Duc, raillé & mépriſé de ſes vaſſaux, & menacé de tout perdre par le jugement du fond, tomba dans le déſeſpoir & dans la frénéſie. Le matin du 14 octobre, étant hors de la ville avec la Comteſſe ſa femme, il la poignarda. Le peuple ſaiſi d'horreur, ſe ſouleva contre lui, le chaſſa & ſe rendit maître de la forteresſe. Cette révolte fut ſoutenue par les troupes que le Grand-Duc avoit au voiſinage. Orſo étant allé à Florence pour ſe juſtifier, ne put jamais obtenir une audience; & le 2 mars ſuivant, ayant pris querelle avec le général Proſper Colonne, il fut tué par les ſoldats. Le Grand-Duc retint pour lui la forteresſe de Pitigliano & donna la ville à Nicolas, ſous certaines conditions, dont les deux principales furent que la forteresſe de Sorano recevroit auſſi garniſon Toſcane, & que Nicolas n'auroit point droit de punir de mort ſes vaſſaux. Ainſi furent déracinées les cauſes des troubles dans ce pays; & les Eſpagnols ne s'oppo-

sèrent à rien de ce qui avoit été fait.

Mais les discordes civiles qui ré- 1575.
gnoient à Gênes entre les anciens & les nouveaux nobles, mal assoupies par la loi Garibetto, s'étoient réveillées avec une fureur extraordinaire, & donnèrent lieu à l'Italie de craindre une nouvelle guerre. La nouvelle noblesse, plus riche que l'ancienne, avoit engagé le peuple dans son parti. Comme il étoit armé, il fut bientôt soulevé; & par ses clameurs & ses menaces, il extorqua des magistrats, le 15 mars, la cassation de l'odieuse loi de 1547. Cette révolution qui rabaissoit les anciens nobles, devint comme le flambeau de la guerre pour toute l'Italie. Ces nobles, poursuivis & humiliés, se retirèrent dans la Lombardie, la Lunigiane & la Toscane, portant avec eux l'indignation & le desir de la vengeance. Ils envoyèrent des députés à Madrid, à Rome & à Vienne, pour mettre sous la protection de ces trois Cours, la République expirante. Mais en travaillant ainsi à sauver leur liberté, ils étoient cause que d'autres travailloient à rendre leur patrie esclave. Si le roi

1575. Philippe se fût déclaré pour les anciens, nobles, comme il avoit fait par le passé, le parti du peuple étoit résolu de se soumettre à la France. Il eut aussi la pensée de se rendre sujet du Grand-Duc, en considérant que ce Prince, attendu l'abondance de ses vivres, & la proximité de ses troupes, étoit en état de la défendre contre quelque Puissance que ce pût être. De part & d'autre, l'animosité étoit extrême & tendoit à la perte commune, lorsque le Pape envoya à Gênes le cardinal Moron, avec la qualité de légat. Dans cet état de crise, le Grand-Duc approcha ses troupes de cette frontière, & les partagea entre Pise, Pietra-Santa & la Lunigiane. Il prit la résolution de demeurer neutre entre les deux partis; mais en cas de révolutions & de guerre, il vouloit aussi avoir sa part du butin, & recouvrer Sarzane & Sarzanello, jadis appartenantes à la république de Florence. La faction populaire lui offrit elle-même cette dernière place en gage, pour quelques secours d'argent & de vivres que ce Prince lui fourniroit; elle proposa même de la lui donner

entièrement, s'il vouloit se joindre à elle pour la destruction de l'ancienne noblesse. Il ne manqua pas de recevoir aussi des avis secrets sur la conquête de la Corse, qui lui deviendroit bien facile dans un tems où ayant pour lui, comme son père, les vœux de la nation, il ne trouveroit aucun obstacle de la part de Gênes. 1575.

Le roi d'Espagne avoit donné tous les témoignages possibles d'un sincère desir de voir régner le repos & l'union dans cette République; & il avoit fortement exhorté le Grand-Duc à faire tous ses efforts pour les lui procurer. Le Cardinal-légat se donnoit beaucoup de peine à traiter avec les députés de l'une & de l'autre noblesse, pour les engager à ne former désormais qu'un seul ordre de nobles, sans plus faire mention d'anciens ni de nouveaux, & à laisser à chacun son nom de famille. Cependant on armoit des troupes en Lombardie, & don Juan d'Autriche s'avançoit de Carthagène vers l'Italie avec la flotte d'Espagne. Lorsqu'il fut à la hauteur de Gênes, la faction populaire lui ferma l'entrée du port; & le Prince ayant tourné vers la

1575. Spezia, y laissa les galères de Naples sous prétexte d'embarquer les troupes qui se rassembloient à Milan. Le retard de cet embarquement, & les intelligences des anciens nobles, firent soupçonner la bonne foi de Philippe. Le Pape fut si alarmé de la conduite équivoque des Espagnols, que sortant de sa léthargie, au grand étonnement de tout le monde, il dit à l'ambassadeur d'Espagne, que si le Roi tentoit de s'emparer de Gênes, il avoit un million d'or au château Saint-Ange pour s'y opposer avec toute l'Italie ; & il menaça ce Monarque de retirer les concessions qu'il lui avoit faites sur les Ecclésiastiques d'Espagne. Mais de tous les Princes Italiens, le Grand-Duc étoit celui qui se trouvoit dans la conjoncture la plus critique, puisqu'il se voyoit sur le point d'être obligé de se déclarer ou contre le Pape, ou contre l'Espagne. Il savoit que Philippe, devenant maître absolu de Gênes, donneroit des fers à l'Italie ; & il desiroit conséquemment que cette République, soit qu'elle fût gouvernée par les anciens ou par les nouveaux nobles, conservât sa liberté. Cependant il n'au-

roit pas été fâché de reculer jusque-là les bornes de son domaine, ou du moins de recouvrer Sarzane. Il s'attacha dans cette intention à calmer les transports du Pape, en l'assurant de la bonne volonté de Philippe, & en faisant comprendre à Sa Sainteté que Farnèse & tous ceux qui la conseilloient, avoient intérêt à troubler l'Italie, & à faire entrer le Pontife dans leurs vues. Il lui représenta qu'il étoit impossible d'unir avec lui les Princes Italiens, attachés comme ils étoient tous à l'Empire ou à l'Espagne; & que sa vivacité ne faisoit qu'augmenter le mal, au lieu de l'adoucir. Le cardinal Ferdinand, plein d'admiration pour la politique de son père, ne cessoit de représenter au Grand-Duc que le cas de Gênes étant le même que celui de Sienne, il convenoit d'imiter la conduite de Côme envers Charles-Quint; & qu'à l'exemple de ce Prince intelligent, qui avoit su empêcher l'Empereur, quoique ami, de s'emparer de Sienne, il ne devoit pas souffrir, comme voisin de Gênes, que Philippe s'en rendît maître sous ses yeux. Le Grand-Duc néanmoins fei- 1575.

gnit toujours de rester neutre, & de
1575. ne songer qu'à faire le rôle de pacificateur ; mais il fit secrètement proposer à Philippe de se joindre à lui pour envahir cet Etat, & de le partager entr'eux, se fondant sur certains droits que lui avoit transmis la république de Florence sur une partie de ce même Etat. Le Grand-Duc trouva Philippe très-disposé à réunir les esprits, mais les effets ne répondoient pas aux discours. Don Juan d'Autriche, piqué contre le parti du peuple, qui lui avoit refusé l'entrée du port, & animé par la vengeance, mais encore plus guidé par l'ambition d'acquérir un Etat, ne tarda pas à se déclarer pour les anciens nobles. Son étroite correspondance avec Jean-André Doria, le principal d'entr'eux, les préparatifs de guerre, & les troupes qu'on faisoit venir de la Lombardie, donnèrent lieu de croire généralement que les nobles fugitifs alloient rentrer sous les auspices de don Juan, & le déclarer Duc & Souverain absolu de cet Etat. Tout cela parut se faire sans la participation de Philippe ; c'est-à-dire, que ce Prince attendoit l'évé-

nement pour approuver ou désapprouver. Quoi qu'il en soit, ce fut le plus mauvais parti que don Juan pût prendre, & l'événement le plus avantageux pour la liberté de Gênes. Enfin, au mois de septembre, les anciens nobles prirent les armes, s'emparèrent de Nori, & de plusieurs autres lieux vers la Spezia. 1575.

Le Grand-Duc se voyoit avec peine dans cette fâcheuse position, soit parce qu'il perdoit l'espérance de recouvrer Sarzane, soit parce qu'il alloit avoir dans don Juan un voisin très-dangereux pour ses Etats. Au lieu de s'efforcer comme auparavant de calmer le Pape, il prit donc le parti de l'animer. Il représenta au roi Philippe les dangers auxquels il exposeroit la Monarchie Espagnole s'il allumoit la guerre en Italie, tandis que la France faisoit offrir aux nouveaux nobles toute son assistance : il lui notifia que la Reine-mère lui avoit dépêché un de ses gentilshommes pour l'engager à se liguer avec le Roi son fils, afin d'empêcher l'Espagne de subjuguer Gênes. Il exhorta l'Empereur à se plaindre à la cour de Madrid de ce qu'elle nuisoit

aux droits de l'Empire sur cette Ré-
1575. publique ; & il sonna l'alarme dans toute l'Italie, contre la nouvelle principauté que don Juan y alloit établir par une injuste violence. Ensuite, pour aider les nouveaux nobles à défendre la ville contre les aggresseurs, il leur laissa lever des troupes, & prendre à leur solde des officiers en Toscane. Il leur permit de tirer de l'Etat de Sienne des provisions de bouche. Il leur vendit quatre galères, qui ayant été armées à la sollicitation de Philippe, sur le bruit de la sortie de la flotte Turque, lui étoient alors inutiles. Cette conduite du Grand-Duc déconcerta don Juan, & suspendit ses efforts, en attendant que le roi d'Espagne donnât des marques plus claires de ses intentions au sujet de Gênes. Elle fut soutenue encore par la déclaration que fit le même Prince à Doria & aux autres anciens nobles, qu'il ne verroit pas avec indifférence une guerre si voisine de son Etat ; & que s'ils attiroient les Espagnols dans le pays de Gênes, il avoit trente mille hommes pour les repousser. La prudence du Cardinal-légat & la crainte du peu-

ple s'accordèrent heureusement avec les intentions de ce Prince pour amener la paix. La Seigneurie, quoique composée de nouveaux nobles, décida finalement le 12 septembre, que tous les différens seroient remis à l'arbitrage des Ministres du Pape, de l'Empereur & du roi d'Espagne, auxquels on donneroit plein pouvoir de réformer la constitution & les loix, & de rétablir la concorde aux conditions qu'ils jugeroient à propos. Les anciens nobles refusèrent d'adhérer au compromis ; & il fallut que le Grand-Duc les rendît plus dociles en envoyant des troupes dans la Lunigiane. Se voyant alors déchus de tout espoir d'être les plus forts, ils députèrent à Florence Jean-Baptiste Doria, pour traiter avec le Grand-Duc. Cet envoyé protesta que la noblesse n'étoit point du tout animée par un esprit de vengeance contre les plébéiens ; & qu'aussitôt qu'on auroit pourvu à sa sûreté, elle donneroit volontiers son consentement au compromis. Le Grand-Duc & le Légat arrêtèrent donc une trève pour convenir des moyens d'établir la sûreté respective. Cette trève ayant été pu- 1575.

blîée le 12 octobre, pour quinze jours;
1575. le traité fut conclu le 24 du même mois. Alors les arbitres se transportèrent à Casal, où l'Ambassadeur Espagnol voulant favoriser don Juan, contredisoit en tout les deux autres Ministres, & éloignoit tant qu'il pouvoit la pacification de Gênes: mais enfin l'injonction du Pape, & les réclamations de l'Empereur & de la France le forcèrent d'accéder à la réforme; & elle fut publiée au mois de mars suivant, avec l'approbation générale.

Ces succès produisirent au Grand-Duc la haine & l'indignation de don Juan, qui, voyant d'où lui venoient ces obstacles, se plaignoit avec aigreur d'avoir été joué par de fausses apparences d'amitié; & il indisposa contre François le Ministère Espagnol, précisément lorsque ce Prince recherchoit l'appui du Roi pour faire enfin mettre la dernière main à son titre. Le conseiller Impérial étoit toujours à la cour de Madrid, où il s'occupoit, avec le conseil de Philippe, des vaines subtilités sur la féodalité supposée de Florence, sur l'admission du titre de Grand-Duc *de Toscane*, ou *en Toscane*,

aiguisant la subtilité espagnole, pour lui faire imaginer des clauses fécondes en chicanes, & propres à tenir le Grand-Duc en bride par le besoin d'être défendu contre les attaques de ses ennemis. Ni les justifications, ni les prières, ni les instances ne purent hâter la marche lente & compassée de ce Ministère ; & il fallut se résoudre à s'attacher uniquement à l'Empereur. La conjoncture étoit des plus favorables ; l'élévation de l'archiduc Rodolphe au titre de Roi des Romains, & les vues que Maximilien avoit sur le trône de Pologne, obligeoient cet Empereur à de grandes dépenses : les trésors du Grand-Duc se trouvoient là fort à propos : Maximilien eut recours à lui pour un emprunt ; & François lui envoya une lettre à vue de cent mille ducats. Au contraire, le duc de Ferrare qui avoit aussi ses prétentions au même trône, se décréditoit auprès de l'Empereur son beau-frère, & parce qu'il osoit être son compétiteur, & parce qu'il ne perdoit aucune occasion de desservir la Maison d'Autriche en Pologne ; tandis que le Grand-Duc, invité par les Polonois à se mettre sur 1575.

1575. les rangs, ne s'étoit pas contenté de refuſer, mais avoit encore agi chaudement pour faire tomber le choix ſur l'Empereur ou ſur un Archiduc. De plus, il connoiſſoit toutes les menées d'Alphonſe à la diète Polonoiſe, & ſes promeſſes magnifiques pour s'attacher les grands de la nation; ce qui le mettoit en état de donner à Maximilien des lumières pour bien diriger ſa marche. L'Empereur voulant donc reconnoître les attentions & les ſervices de François, & ſe l'attacher toujours plus, afin d'en tirer des ſecours dans l'occaſion, lui accorda le conſentement ſi long-tems deſiré. Il voulut même en avoir ſeul le mérite; & ſans attendre la délibération du conſeil d'Eſpagne, ce Monarque ſe trouvant à Ratisbonne, où il venoit de faire couronner le roi des Romains, ſigna le 2 novembre la conceſſion du titre de Grand-Duc de Toſcane. Ce ne fut pas un médiocre ſujet de ſurpriſe de voir qu'après tant de diſputes ſur la féodalité, ſur la juriſdiction, la dignité léſée, & après avoir fait tant de bruit avec les Grands-Ducs & avec les Papes, l'Empereur ſe montrât tout-à-coup ſi com-

plaiſant. Pour accorder les égards dûs au Souverain Pontife avec la Majeſté 1575.
Impériale, il ne fut fait mention dans l'acte, ni de la bulle de Pie V, ni des démêlés que l'Empereur avoit eus à cette occaſion avec le Saint Siége, & tous les honneurs & privilèges accordés à Côme de Médicis y furent ſpécifiés; mais la conceſſion émana du trône Impérial, & ne fut aucunement dépendante de celle du Pape. François eut la ſatisfaction d'obtenir le titre de Grand-Duc de Toſcane, ſans aucune limitation, & de voir le domaine de Florence affranchi de toute ſervitude, & reconnu pour être au même état de liberté où l'avoit mis l'empereur Rodolphe. Le décret contenoit la ſimple conceſſion du titre de Grand-Duc de Toſcane, aux mêmes termes que celui de Duc avoit été accordé par Charles V à Alexandre de Médicis; c'eſt-à-dire, ſans que le diplôme pût être étendu au préjudice d'autrui. La formule de ce décret ayant été communiquée à l'ambaſſadeur du Grand-Duc, ce Miniſtre rejeta une telle clauſe, comme donnant priſe à la mauvaiſe foi. Il refuſa auſſi d'admettre le terme de fidélité

1575. qu'on y avoit mis, & qui marquoit une ſujétion; & il remontra que ſi l'on n'en ôtoit tout ce qui prêteroit aux conteſtations, le Grand-Duc ne pourroit l'accepter. On dreſſa juſqu'à trois formules; & enfin les parties s'accordèrent ſur la troiſième, après quelques difficultés ultérieures, & l'Empereur ordonna de mettre dans le privilège toutes les clauſes que le Grand-Duc jugeroit les plus convenables.

1576. Pour agir de bonne foi avec le pape Grégoire, le Grand-Duc lui communiqua le décret impérial, non-ſeulement afin d'avoir ſon approbation, mais encore ſes conſeils ſur les clauſes les plus convenables à leur dignité reſpective, & les plus propres à fermer la porte aux importunités de ſon émule éternel, le duc de Ferrare. Le Pontife agréa cette marque de confiance; & parcourant le décret, il nota de ſa main ce qu'il jugea convenable à l'intérêt de l'un & de l'autre. Il deſira principalement que pour la ſatiſfaction du Saint-Siège, & afin qu'en acceptant la conceſſion impériale, François ne parût pas renoncer à celle de Pie V, il déclarât légalement dans l'acte

d'acceptation & publication du diplôme, que ſon intention n'étoit pas de s'écarter de la bulle de ce Pape; que cela pouvoit ſe faire également par un acte public ou ſecret; qu'il ſeroit dit dans cet acte que le Grand-Duc acceptoit la conceſſion de Maximilien, afin de ſe mettre à couvert des injuſtes querelles, & non pour ceſſer de ſe prévaloir des graces qui lui avoient été accordées par le Siége Apoſtolique, graces dont ni ſon pere ni lui, n'avoient jamais diſcontinué de faire uſage, comme leurs ſucceſſeurs le feroient auſſi. Le Pontife obſerva encore que dans ſon décret, l'Empereur évitoit expreſſément d'étendre le titre au duché de Sienne, peut-être pour ne point aller contre les droits du roi d'Eſpagne; mais quoi qu'il en fût, qu'on ne pouvoit paſſer qu'Alexandre de Médicis eût été créé Duc par Charles-Quint, cette aſſertion étant contraire à la vérité, & portant ſujétion à l'Empire; & qu'on devoit éviter ſoigneuſement de faire mention des actes antérieurs à celui-là. Enfin Sa Sainteté approuva que moyennant ces modifications, l'on terminât cette affaire ſi

1576.

1576. fastidieuse pour le Saint Siége, & qui lui avoit causé tant d'embarras avec l'Empereur & avec les autres Princes. A ces observations du Pape, le Grand-Duc joignit une instruction pour l'Ambassadeur, le chargeant de faire insérer une clause qui expliquât bien clairement les privilèges du nouveau grade, & qui tranchât toute question de préséance. Il fut facile d'obtenir de l'Empereur toute la complaisance possible, sur-tout dans ce moment où il venoit de triompher de ses rivaux, & d'être élu roi de Pologne. L'Ambassadeur voulant ne pas être exposé à aucune opposition, fit dresser le diplôme avant qu'on eût publié le décret. Dans ce diplôme, l'Empereur déclara qu'il avoit élevé le duc de Florence & de Sienne au rang de Grand-Duc de Toscane; & en conséquence, que toutes les villes, bourgs, villages, châteaux & territoires de ces contrées, soumis à sa domination, formeroient un Etat qui auroit le titre & les priviléges de Grand-Duché. Comme ce titre devoit être annexé à la souveraineté, il fut réglé qu'il suivroit l'ordre de la succession établi

par la ſentence arbitrale de Charles-Quint. Les priviléges de ce nouveau grade furent publiés dans la déclaration de la ſupériorité du Grand-Duc ſur les autres Ducs, quelque prééminence qu'ils euſſent en qualité de *Ducs de la première claſſe*; & comme on n'y avoit fait aucune réſerve que pour ceux qui avoient des prétentions au domaine de Florence, la diſpute du pas ſembla définitivement jugée. Il ne fut point queſtion de féodalité, ni des ordonnances de Charles V & de ſes prédéceſſeurs. Seulement l'Empereur ſe réſerva ſa ſuzeraineté & celle de l'Empire. Ce diplôme fut donné à Vienne le 26 janvier 1576. Quoique la conceſſion de Pie V & celle de Maximilien II fuſſent la même quant au fond, le diplôme impérial différoit de la bulle, en ce qu'étant composé de clauſes moins timides, & ſans ces réſerves qui limitoient la conceſſion de Pie, il déterminoit d'une manière plus claire la prééminence du Grand-Duc, & décidoit ainſi la queſtion de la préſéance. 1576.

Le diplôme impérial étant parvenu à Florence, le ſénat des Quarante-

1576. huit fut convoqué le 13 février, & là le Grand-Duc, accompagné du Nonce & des grands qui formoient sa Cour, le fit lire, & ensuite publier dans tout son Etat. La Cour & le Sénat en corps le complimentèrent; partout on rendit au Ciel de solemnelles actions de graces; on fit de grandes réjouissances : les flatteurs de tout état & condition, mais principalement les poëtes développèrent leurs talens. Le capricorne, signe ascendant du grand-duc Côme, & que ce Prince observoit religieusement pour toutes ses entreprises, fut déclaré aussi protecteur & ami du grand-duc François. Le jour même de la publication du diplôme, il fut procédé à donner au Pape la satisfaction qu'il avoit demandée; & le Grand-Duc protesta pardevant notaire, qu'il n'entendoit point renoncer à la concession de Pie V. Par cet acte, François ne pourvut pas moins à sa propre satisfaction qu'à celle du Pape; car, en observant le diplôme & la bulle, & en cumulant les concessions de tous les deux, il en trouva plus à repaître sa vanité. Il retira de la bulle l'avantage de pouvoir prendre le titre

de *second Grand-Duc*, au lieu qu'en vertu du diplôme, il n'étoit que le premier, & de plus, ce diplôme ne spécifioit rien sur les ornemens de sa dignité, tandis que la bulle lui accordoit une couronne royale, radiée avec un lys d'or; mais la concession impériale étoit sans limitation de pays soumis; & à cet égard, il étoit convenable de s'y tenir. Ainsi, la protestation d'accepter la grace de l'Empereur, sans préjudice des droits acquis par la bulle de Pie V, fut un instrument à plusieurs usages, & que l'on tournoit suivant le besoin. La cour de Rome persista dans son indifférence à l'égard du diplôme, & demeura inébranlable dans l'observation de la bulle, continuant à donner le titre, avec la restriction accoutumée *sibi subjectæ*. Quoique le pape Grégoire eût approuvé la conduite du Grand-Duc, & qu'il l'eût même en apparence applaudie, cependant lorsqu'il eut permis à ce Prince d'envoyer l'ambassade d'obédience, qui avoit été suspendue pendant les contestations, pour ne pas irriter l'Empereur, il lui refusa, sous prétexte d'une réforme

1576.

1576. générale sur l'étiquette, les honneurs dont il avoit été mis en possession par Pie V. François, au contraire, trouva plus de condescendance à la Cour Impériale, où après avoir satisfait à tous les devoirs de reconnoissance & de remerciemens, il songea aussi-tôt à se mettre en possession de la prééminence qui lui avoit été accordée sur les autres Ducs. Sur sa requête, il émana, le 8 août, un décret en vertu duquel l'ambassadeur du Grand-Duc, dans la chapelle impériale, auroit sa place immédiatement après celui de Venise, sans préjudice néanmoins de la prééminence des Electeurs & des Archiducs. Ce décret qui acheva de réaliser les honneurs & les privilèges particuliers de la Maison de Médicis, fut pour elle une nouvelle source de débats & de désagrémens qui la tinrent dans une continuelle agitation, & ne finirent qu'avec elle. Tous les Princes d'Italie furent surpris & mortifiés du changement subit de l'Empereur; mais ils ne purent refuser d'accorder au Grand-Duc son titre, après que les Electeurs, les Archiducs & tous les Princes d'Allemagne leur eurent donné l'exemple

de la ſoumiſſion au diplôme impérial. Le roi Philippe, certifié par une ambaſſade ſolemnelle de tout ce qui avoit été fait, accorda auſſi le titre ſans conteſtation, & il fut imité par tous les vaſſaux de la Monarchie Eſpagnole. 1576.



1576.

CHAPITRE II.

Calamités qui affligent la Toscane. Mort de dona Eléonore, femme de don Pierre, & de dona Isabelle Médicis Ursini. Blanche Capello suppose un fils au Grand-Duc. Plaintes de la Grande-Duchesse, & ressentiment de l'archiduc Ferdinand son frère, assoupis ensuite par la naissance d'un légitime héritier de la Toscane. Le Grand-Duc à la Cour Impériale; est mis en possession des prérogatives qui lui avoient été accordées par Maximilien, & augmentées ensuite par Rodolphe. Don Pierre obtient un établissement honorable à la cour d'Espagne, & le cardinal Farnèse y a de nouveau l'exclusion de la Papauté.

LE Grand-Duc triomphoit au milieu des congratulations, des soumissions & des ambassades qu'il recevoit de toutes parts, à l'occasion du diplôme qu'il avoit obtenu de l'Empereur. Les Archiducs & les Electeurs avoient payé leur tribut

but de complimens; les Princes & autres Souverains d'Italie en avoient fait autant. Venise seule s'étoit abstenue de la qualification d'Altesse & de Sérénissime, & elle s'étoit acquittée en quelque manière de la dette, par la pompeuse députation d'un de ses nobles titrés. Les divertissemens, les festins & les brillantes assemblées occupoient entièrement le Grand-Duc & sa Cour; mais toute cette joie, loin de parvenir jusqu'au peuple, ne faisoit qu'ajouter à l'état déplorable où il se trouvoit réduit. La mort du grand-duc Côme fut pour la Toscane une époque funeste. Le pouvoir excessif des Ministres, la dureté du Prince, & la méfiance qui régnoit entre lui & ses sujets, ayant produit un mécontentement général, la Toscane étoit retombée dans les mêmes calamités qui l'avoient affligée à l'époque de l'extinction de la République. Un notaire du Val-d'Arno étoit le chef de la justice criminelle, gouvernée alors de manière qu'elle épouvantoit les innocens autant que les coupables, s'ils étoient pauvres, & pouvoit être facilement éludée par les scélérats puissans. De là

1576.

les querelles, les violences & les assas-
1576. sinats se multiplièrent à un tel point, que dans l'espace de dix-huit mois qui s'étoient écoulés depuis la mort de Côme, on compta dans la seule capitale jusqu'à cent quatre-vingt-six morts ou blessés par voie de fait. Ce mal se communiqua rapidement dans le reste de l'Etat, particulièrement dans la partie supérieure du domaine de Florence ; & bientôt les provinces de Romagne, Casentino & Mugello furent exposées aux déprédations & à tous les forfaits : les tribunaux forcés de sévir contre ces désordres, devenus intolérables, ne firent que les accroître. Le peuple irrité des précautions fâcheuses que l'on prenoit contre lui, & des soins pénibles dont on le chargeoit, trouvoit plus commode d'augmenter le nombre des criminels que de les poursuivre. Tous ces maux étoient encore augmentés par les querelles que les feudataires avoient entr'eux. Leur nombre étant fort grand dans ces provinces & dans celles qui les avoisinent sur les confins de l'Etat Ecclésiastique, il arrivoit que l'un prenoit à sa solde ou sous sa protection une troupe de

bandits, pour exécuter ſa vengeance contre un autre qui l'avoit attaqué 1576.
avec une ſemblable troupe. Les forces ordinaires de la juſtice n'étoient pas ſuffiſantes pour protéger la campagne, & défendre les villages des attaques & des déprédations. Il fut donc néceſſaire de raſſembler les bandes dans ces provinces, & de convenir avec le préſident de la Romagne & le gouverneur de Pérouſe, des moyens d'unir les troupes Eccléſiaſtiques avec celles de Toſcane, pour exterminer tant de brigands. La peſte qui dépeuploit la Lombardie, & menaçoit d'envahir la Toſcane, empêchoit la communication, ſuſpendoit le commerce, & répandoit par-tout la terreur. Un déluge de ſauterelles & de grillons dévaſtoit la moiſſon dans la maremme de Sienne, & les ſurcharges miſes pour éteindre la race de ces inſectes, étoient un ſurcroît de maux pour les peuples. Les corvées & les violences dont on uſoit pour créer les délices de Pratolino, déſoloient les agriculteurs, détruiſoient leurs bêtes de ſomme, & les détournoient eux-mêmes des travaux précieux de la culture. Le pro-

cès fait à la conjuration toujours sub-
1576. sistante, & les vives sollicitations que faisoit le Grand-Duc, jusque dans l'Allemagne & la Sicile, pour se faire livrer les rebelles, attristoient encore davantage la ville par le spectacle révoltant des supplices. La réunion de tant de désastres étoit attribuée par le vulgaire à l'apparition d'une comète, & par les Moines, aux taxes qu'on les obligeoit de payer. Enfin, la famille régnante éprouva elle-même les coups de la fortune, qui sembla vouloir la punir de ses désordres.

La vie déréglée & scandaleuse du Grand-Duc & de ses courtisans, répandoit la corruption dans le public; mais don Pierre de Médicis, poussé par la fougue de son naturel & par l'exemple de son frère, se distinguoit sur tout le monde par son libertinage & sa dépravation. Dona Eléonore de Tolède, sa femme, quoique jeune, belle & ornée de toutes les graces, ne put fixer un cœur ouvert à toutes les passions. L'infidélité du mari provoquant celle de l'épouse, elle ne tarda pas à lui rendre les traitemens qu'elle en recevoit; mais le cas n'étoit pas le

même : son imprudence & celle de ses favoris le rendit encore plus périlleux 1576.
pour elle. Don Pierre de Tolède son frère, à qui Médicis fit porter ses plaintes par un secrétaire, le priant de venir lui-même apporter quelque remède à ce mal, non-seulement ne voulut rien écouter, mais il empêcha même que don Garcie son père ne fût instruit de la conduite d'Eléonore. La chevalerie Espagnole, dominante alors en Italie, ne permettoit de laver que dans le sang les taches faites à l'honneur : ce fut le moyen que choisit don Pierre de Médicis. La nuit du 11 juillet, se trouvant à Caffaggiolo, ancienne maison de plaisance des Médicis, il plongea de sa main un poignard dans le sein de sa femme ; & il crut en être quitte en demandant pardon à Dieu, & lui promettant de ne plus se marier dans la suite. Le Grand-Duc parut ne pas avoir désapprouvé ce meurtre, puisqu'il n'en témoigna aucune indignation à son frère, & qu'il l'aida même à punir sans miséricorde ceux qui avoient eu part aux égaremens de cette infortunée. L'atrocité de cette action fut cachée au public sous le voile

1576. d'un accident causé par une palpitation de cœur, à laquelle les médecins attestèrent qu'elle avoit toujours été sujette. Mais le roi d'Espagne fut informé de tout par l'ambassadeur de Florence, à qui François révéla le mystère en ces termes, dans une lettre en date du 16 juillet : « Quoique dans » la lettre il soit question d'un acci- » dent de dona Eléonore, vous direz » pourtant à Sa Majesté que le seigneur » don Pierre, mon frère, lui a ôté la » vie lui-même, à cause qu'elle le tra- » hissoit par une conduite indigne » d'une personne de sa qualité. Il a » exposé cette conduite à son beau- » frère, le priant de venir en Toscane; » mais lui n'en a rien voulu faire, & il » a voulu encore moins souffrir qu'on » instruisît don Garcie de ce qui s'étoit » passé. Je crois devoir apprendre au » juste la vérité au Roi, à qui j'ai ré- » solu de ne rien cacher de ce qui re- » garde notre Maison, particulière- » ment dans cette conjoncture, où il » me paroît du service de Sa Majesté » qu'elle soit bien informée. Je lui » ferai parvenir incessamment le pro- » cès, afin qu'elle voye avec quelle

» justice don Pierre a puni sa femme ».
Le roi Philippe fut flatté de cette marque de confiance du Grand-Duc; il témoigna du déplaisir de cet événement, mais encore plus de ce qui en avoit été la cause; & il déclara qu'il verroit volontiers le procès, promettant de ne s'en point dessaisir, & de garder à ce sujet tout le secret possible. Néanmoins le ressentiment des Tolède, & singulièrement du duc d'Albe, le plus romanesque de tous sur l'honneur de sa Maison, fut cause que le public eut au moins une connoissance confuse de cet excès, qui fut ensuite orné par les nouvellistes de mille détails curieux. Ce ne fut point là le dernier des événemens tragiques de la Maison de Médicis: au contraire, depuis ce moment ils s'enchaînèrent de manière que l'un sembloit amener l'autre. 1576.

Dona Isabelle, sœur du Grand-Duc, & femme de Paul Jourdain Orsini, duc de Bracciano, étoit continuellement à Florence, & avoit constamment refusé de suivre son mari, soit à Rome, soit dans ses campagnes. Le grand-duc Côme son père l'avoit

aimée avec une tendresse particulière;
1576. & le respect qu'Ursin avoit pour ce Prince, l'avoit empêché de le priver d'une fille si chère: elle faisoit l'admiration de tout le monde, joignant à la beauté & à tous les agrémens naturels de son sexe, un esprit orné de beaucoup de connoissances, le talent de la poésie, celui du chant, & l'usage de plusieurs langues; aussi faisoit-elle les délices de la Cour, où sa présence étoit le principal assaisonnement de toutes les fêtes; & comme elle avoit soin de courtiser Blanche Cappello, elle ne déplaisoit pas au Grand-Duc. Mais Isabelle n'étoit pas exemte de l'infection de cette Cour; & son mari, qu'elle n'avoit jamais pu aimer, ne la voyoit pas avec plaisir faire le bonheur des autres. Après avoir été long-tems absent de Florence, le duc de Bracciano vint au printems voir sa femme, & ayant résolu d'aller jouir l'été suivant du plaisir de la chasse dans sa terre de Cerreto, il pressa tellement dona Isabelle d'être de la partie, qu'elle se rendit. La Princesse à peine arrivée à ce lieu solitaire y mourut: de quelle mort? C'est ce qu'on n'a jamai pu bien

constater ; mais l'opinion commune fut que son mari l'avoit étranglée, par jalousie contre son parent Troïle Ursin, qui, peu de tems après, fut assassiné en France. Les nouvellistes & les faiseurs de mémoires secrets adoptèrent le bruit public, faute de trouver quelque chose de plus certain. Voici ce qu'écrivit à ce sujet le Grand-Duc à Ursin, lorsqu'il apprit cette nouvelle. 1576.
« Votre Excellence peut juger avec » quelle douleur j'ai appris par sa lettre » la mort de dona Isabelle, son épouse » & ma sœur, cette Princesse qui étoit » restée seule de toutes celles que j'avois » vues dans notre maison, & que j'aimois si tendrement. Je ne crois pas » qu'il lui ait manqué aucun secours » dans l'accident qui l'a privée de la » vie ; & si Votre Excellence en avoit » eu besoin, ou si elle en avoit eu le » tems, je tiens pour certain qu'elle » auroit fait voler aussitôt un exprès, » pour me demander ceux que je tiens » en réserve dans mon laboratoire. » Mais puisqu'il a plû à Dieu de la » retirer d'ici bas, je vous exhorte de » vous soumettre comme moi à sa » volonté suprême. Votre Excellence

1576. » pourra la faire porter demain, ou après » demain matin, dans un cercueil, au » monastère de Monticelli, hors la » porte Saint-Fridien, ou au Mont-» Olivetto, d'où le clergé ira la re-» cevoir, pour l'ensevelir à Saint-Lau-» rent avec tous les honneurs qui lui » sont dûs; & Votre Excellence pourra » venir avant ou après, suivant qu'il » lui sera plus commode », &c. L'avis que le Grand-Duc donna de cette mort aux différentes Cours, annonçoit que cette Princesse, en se lavant le visage, étoit tombée sans connoissance entre les bras de ses femmes, & étoit morte avant qu'on eût pu lui donner aucun secours. Il est certain du moins qu'on fit des funérailles plus pompeuses à Isabelle qu'à Eléonore, & que le Grand-Duc & le Cardinal ne demeurèrent pas seulement depuis en bonne intelligence avec Ursin, mais qu'ils l'aidèrent encore à rétablir quelqu'ordre dans ses affaires fort délabrées. Tout cela porte à croire que la mort d'Isabelle ne fut pas violente, à moins qu'on ne voulût penser que le Grand-Duc avoit été d'accord avec Ursin pour la faire périr, ce qui seroit trop hor-

rible. Au mois d'août ſuivant, le petit prince Côme, unique eſpoir de la Maiſon de Médicis, mourut de dyſſenterie, & cette mort fut ſoupçonnée encore de n'être pas naturelle; mais il n'exiſte aucune preuve que le Grand-Duc, ni don Pierre, aient été capables de l'excès de noirceur qu'on leur attribua. Au contraire, François parut très-ſenſible à cet accident, qui lui rendit plus douloureuſe la privation où il étoit de tout enfant mâle, & qui lui ôtoit le ſeul héritier pour qui il n'eût point d'averſion. Le chagrin qu'il reſſentoit de ne pouvoir, à la fleur de ſon âge, obtenir un fils, s'en accrut beaucoup encore & redoubla ſa mélancolie naturelle. Enfin ſa paſſion à cet égard devint une vraie manie. Blanche Cappello imagina un moyen de le rendre plus gai, & en même-tems de prendre encore plus d'aſcendant ſur ſon cœur.

1576.

Il y avoit déjà treize ans que le Grand-Duc, entraîné par une paſſion qui chaque jour devenoit plus véhémente & inconſidérée, étoit eſclave aveugle de cette perſonne. Elle étoit, depuis 1570, demeurée veuve de Pierre Bonaventuri, qui, aſſaſſiné de

1576. nuit par ses ennemis, non sans la participation de François, avoit porté la peine d'une infinité d'insolences & d'excès auxquels l'avoit enhardi la faveur extrême de sa femme. L'amour du Régent s'étant accru de l'intérêt qu'il prit à la viduité de Blanche, & n'ayant plus besoin de la même circonspection, se manifesta sans ménagement aux yeux du public. Alors tout fut prodigué à cette favorite, richesses, palais magnifiques, jardins délicieux, châteaux, spectacles & fêtes, cour brillante, composée de tout ce qu'il y avoit de plus grand. Elle devint le but des hommages des courtisans & de tous ceux qui aspiroient aux graces, dont elle étoit la souveraine dispensatrice. Le Ministère même fléchit sous ses ordres. La Grande-Duchesse au contraire n'obtenoit que les marques de respect qui étoient dues à son rang & l'exécution stricte des conventions arrêtées dans le contrat de mariage. Négligée par son mari, & insultée par le faste de sa rivale, cette Princesse se voyoit réduite à exciter la pitié des gens de bien, qui gémissoient de la foiblesse de François & de l'orgueilleuse impu-

dence de Blanche. Les satyres, les libelles & les placards injurieux aux deux 1576.
amans, ridicules moyens de corriger les Princes, bien loin de tirer le Grand-Duc de son erreur, ne faisoient que le roidir davantage contre le public. Blanche, de son côté, n'épargnoit aucun artifice pour le retenir dans ses fers. Elle employoit jusqu'aux filtres, aux prestiges, & à tout ce que la crédulité féminine a jamais adopté en ce genre. Une femme Juive étoit la fidelle exécutrice de ces enchantemens; & le public, qui ajoutoit encore à la vérité mille inventions extravagantes, en concevoit chaque jour plus d'aversion pour elle. Cependant elle triomphoit, & il n'y avoit à Florence ni fête, ni divertissement dont elle ne jouît. Une seule chose troubloit sa félicité, c'étoit l'humeur mélancolique du Grand-Duc qui n'avoit pas de postérité masculine, & l'idée qu'il auroit ses frères pour héritiers. Pour dissiper cette humeur, elle conçut un projet où elle fut confirmée par les reproches que ce Prince lui faisoit de sa stérilité, & par la déclaration qu'il lui avoit faite, qu'à défaut de fils légitime, ce seroit une

1576. consolation pour lui d'en avoir de naturels. Après avoir rendu son mari père d'une fille, elle étoit demeurée stérile par un effet de ses désordres : il lui importoit beaucoup de cacher ce défaut à un amant tel que le Grand-Duc ; toutes ces raisons lui inspirèrent d'abuser de la confiance de ce Prince, en lui montrant un fruit de sa fécondité, précisément tel qu'il le désiroit ; mais pour en venir là, elle employa tous ses artifices, favorisés par les secours & les sermens de ses domestiques les plus affidés. D'abord, pendant la prétendue grossesse, l'air abattu de la malade, & tous les signes extérieurs de son état supposé, attirèrent de la part du crédule amant les plus tendres soins & les plus doux propos que puisse inspirer l'amour uni à la paternité. Enfin le tems de terminer la pièce arriva. François se représenta avec autant de facilité que de franchise, & sous l'aspect le plus touchant, ce moment plein de douceur & d'amertume, où les douleurs & la crainte de la mort viennent troubler la joie que l'on ressent de se voir reproduire dans ses enfans. Mais quelque difficile que cette

dernière scène fût à jouer, elle le fut avec la même aisance & le même naturel que toutes les autres. La nuit du 29 août fut choisie pour cette représentation, & le Grand-Duc en fut le spectateur attendri, jusqu'à ce que fatigué de veiller, & par l'extrême agitation où l'avoit mis le travail de son amante (*a*), il alla, aux approches du jour, tâcher de prendre un peu de repos, laissant la mère & l'enfant sous la garde de ses plus fidèles serviteurs. Il fut aisé alors, à l'adroite Vénitienne, de se débarrasser sous divers prétextes, de ces témoins importuns; & étant restée seule avec ses confidentes, elle se fit apporter à la dérobée, un enfant mâle, né la nuit précédente, d'une femme vile; & aussitôt elle le fit paroître avec la pompe accoutumée. 1576.

Tout étant disposé par les femmes-de-chambre pour une pièce plus gaie, la Cour fut appellée, & le Grand-Duc sauta tout joyeux en bas de son lit, afin de venir voir le nouveau-né. Blanche l'accueillit avec des transports inexprimables; & dans l'instant,

(*a*) François n'avoit donc jamais regardé cette femme?

tout le palais retentit de cris d'allé-
1576. gresse. L'enfant fut nommé don Antoine, parce que le Grand-Duc crut devoir au Saint de ce nom, la faveur signalée d'un si rare présent: on lui donna le surnom de Médicis, à cause que le même Prince le reconnut pour sien, & en reçut les complimens de toute la Cour. La conduite de cette trame coûta bien des crimes à Blanche & à ses complices. D'abord, on eut soin de retenir d'avance trois enfans, afin de ne pas manquer le coup; & l'on choisit trois femmes logées dans des extrêmités différentes de la ville, & qui n'avoient aucune communication ensemble. Une seule d'entr'elles mit au monde un enfant mâle, qui fut l'heureux don Antoine. On trouve dans quelques mémoires du tems, que cet enfant fut porté à Blanche dans un luth. Les femmes qui avoient eu part à cette manœuvre furent, les unes mises à mort, les autres sauvées par la fuite. Une Bolonoise qui l'avoit dirigée, ayant donné à Blanche, au bout d'une année, quelque sujet de mécontentement, fut renvoyée chez elle; & en passant par

un vallon, elle reçut un coup d'arquebuſe. La plaie quoique mortelle, donna le tems à cette infortunée d'arriver à Bologne, où étant queſtionnée juridiquement, elle déclara qu'elle avoit reconnu le meurtrier & ſes compagnons, pour des ſoldats Toſcans, aſſaſſins & aux gages de Blanche; & enſuite elle révéla tout le myſtère. Cette dépoſition, faite le 10 novembre 1577, fut enſuite envoyée de Bologne, au cardinal de Médicis à Rome; & l'on peut juger ſi cette découverte le radoucit envers ſon frère. Cependant le Grand-Duc, toujours dans l'erreur, & plein de tendreſſe pour ce fils qu'on lui avoit donné, lui conſtitua un ample appanage en divers fonds qu'il avoit achetés, ou acquis par confiſcation faite ſur les conjurés. Blanche Cappello devint l'arbitre unique de ſon cœur; mais la joie de cet amant fut un peu modérée par les vifs reproches de l'Empereur, qui lui ayant depuis peu montré tant de complaiſance, ne devoit pas s'attendre à voir ſa ſœur ſi maltraitée. Ce Monarque s'étoit déjà plaint à ce ſujet, par un de ſes gentilshommes qu'il avoit envoyé de

1576.

Vienne expreſſément. Animé par la
1576. Grande-Ducheſſe, qui ne ceſſoit de lui dépeindre ſon mécontentement, il avoit pris le parti de s'expliquer avec plus de force : mais ce qui inquiétoit le plus François, c'étoit l'inimitié déclarée de l'archiduc Ferdinand, qui aux reproches, joignoit les menaces. Tout porté pour la Maiſon d'Eſte, ce Prince avoit adopté l'animoſité du duc de Ferrare contre les Médicis. Conſéquemment il avoit déſapprouvé le diplôme accordé par l'Empereur ſon frère ; il s'étoit fortement oppoſé à l'arrêt & à l'empriſonnement de Pierino Ridolfi, l'un des chefs de la conjuration ; la mort des deux Princeſſes lui donna auſſi occaſion de décrier le Grand-Duc dans toute l'Allemagne, comme le plus inhumain, le plus fourbe, le plus méchant Prince de la terre, & comme digne de faire une fin plus funeſte que celle par laquelle il avoit fait périr ces deux infortunées. Il plaignoit ſes nièces, d'avoir un père dont l'infamie rejailliſſoit ſur elles ; & il menaçoit d'aller à Florence reprendre ſa ſœur, & ſoulever le peuple contre le Grand-Duc. Au contraire, l'ar-

chiduc Charles, de tout tems attaché à François, faisoit tous ses efforts pour calmer l'Empereur & l'Archiduc ses freres, & pour les engager à considérer que la Grande-Duchesse n'avoit pas à tous égards, le plus grand droit de se plaindre. Sur ces entrefaites, Maximilien II mourut le 12 octobre, & les Archiducs appellés à de plus grands soins, oublièrent pour quelque tems ces chagrins domestiques. 1576.

Mais le Grand-Duc trouvoit un autre sujet d'inquiétude dans la rivalité obstinée du duc de Ferrare, qui, après tant de déclarations & de protestations, s'étoit rendu contumax aux dispositions du diplôme impérial, & causoit à la Maison de Médicis tous les désagrémens qu'il pouvoit. Il allumoit lui-même la fureur de l'archiduc Ferdinand contre le Grand-Duc; & le cardinal d'Este en France, travailloit à le mettre mal avec la Reine, qui avoit pris sous sa protection les conjurés réfugiés dans ce Royaume, & leur avoit fait accorder un sauf-conduit. François, pour lui répondre, s'efforça d'exciter l'indolence du Pape à obliger le duc de Ferrare de se soumettre à la

1576. bulle de Pie V, & aux brefs commi-natoires qui lui avoient été envoyés par ce Pontife. Mais Grégoire avoit déclaré qu'il ne se mêleroit plus des titres & honneurs des Princes. Du moins le cardinal de Médicis parvint-il à allumer le courroux du Pape au sujet des droits de gabelles, que le duc de Ferrare exigeoit du sel transporté de l'Etat Ecclésiastique à Milan par le Ferrarois. Ces droits lui attirèrent de graves reproches sur son ancienne désobéissance au Saint-Siége; & cette querelle, jointe à l'intimation qui lui avoit été faite par l'Empereur, le décidèrent enfin à s'avouer vaincu, & à féliciter par une ambassade le Grand-Duc sur la concession du titre: mais afin de se ménager un subterfuge, il chargea l'Ambassadeur de deux lettres de créance; l'une avec l'ancien titre d'Excellence, l'autre avec celui de Sérénissime; & ce Ministre eut ordre de présenter l'une ou l'autre, suivant celle des deux qualifications que le Grand-Duc permettroit d'employer dans les correspondances. Il fut ainsi facile à ce Prince de se dégager en prétextant le diplôme que

l'Empe… ontent de cela, il extorqua
même, … nent de Grégoire pour le 157
tion da… i ayant donné pour femme
rapproc… Sforce de Sainte-Flore,
phonse … nsi d'une manière indif-
zague & … ti contraire aux Farnèse.
une pui… jeta l'épouvante parmi
ment ult… vant dès-lors une promo-
même po… r ce fils, & conséquem-
champ d… dicis, ils ne doutèrent
ligue, d… leur défaite.
cette Co… Moron, ancien ennemi
& d'élev… race, dirigeant avec
Farnèse. … ulière les opérations
pas dout… , imagina d'opposer
les ancien… lus puissant adver-
contre la … en Allemagne, il
son de M… uc Ferdinand l'idée
Etats, e… on second fils An-
cette gra… i d'orner le sacré
prépond… on de la Maison
La lente… ama lui-même dans
à faire un… ire. Le nouveau
facilitoie… Rome : en pas-
plan … l y fut traité par le
rien … eaucoup de ma-
… rques d'ami-
… fut en vain
… & Farnèse

1576. criant à la cour d'Espagne, l'autre en cultivant avec soin à Rome les Cardinaux de son parti. On faisoit entendre au roi Philippe, qu'il ne pouvoit rien arriver de pis aux Etats de la Monarchie Espagnole en Italie que l'élévation de Farnèse, dont l'ambition regarderoit comme un petit sacrifice de restituer Plaisance, & qui ne se feroit aucune peine de bouleverser le systême de l'Italie, ni de nuire à qui que ce fût pour obtenir la tiare, & élever sa famille à un plus haut point de grandeur. Ferdinand ne négligeoit aucun moyen d'animer en sa faveur l'indifférence du Pape, & de l'engager à faire une promotion telle que ce Cardinal la desiroit. Le Pontife étoit devenu si indifférent, qu'il ne paroissoit plus susceptible d'aucun sentiment, ni d'amitié, ni de reconnoissance, ni d'attachement quelconque pour personne au monde, sinon peut-être pour son fils. Le cardinal de Médicis avoit dirigé toutes ses vues vers ce fils; & il se l'étoit si bien attaché par ses soins, & par l'espérance qu'il lui donna de la protection du Grand-Duc après la mort du Pape, qu'il put en disposer à son

gré. Non-content de cela, il extorqua le consentement de Grégoire pour le marier ; & lui ayant donné pour femme une comtesse Sforce de Sainte-Flore, il l'attacha ainsi d'une manière indissoluble au parti contraire aux Farnèse. Un tel succès jeta l'épouvante parmi ceux-ci. Prévoyant dès-lors une promotion suggérée par ce fils, & conséquemment par les Médicis, ils ne doutèrent presque plus de leur défaite. 1576.

Le cardinal Moron, ancien ennemi de Côme & de sa race, dirigeant avec une sagacité singulière les opérations du parti de Farnèse, imagina d'opposer aux Médicis un plus puissant adversaire. Etant légat en Allemagne, il fit naître à l'archiduc Ferdinand l'idée de faire Cardinal son second fils André. Le Pape, ravi d'orner le sacré Collège d'un rejeton de la Maison d'Autriche, le proclama lui-même dans le premier consistoire. Le nouveau Cardinal partit pour Rome : en passant par Florence, il y fut traité par le Grand-Duc avec beaucoup de magnificence & toutes les marques d'amitié. Arrivé à Rome, ce fut en vain que les cardinaux d'Este & Farnèse

1576. l'opposèrent au parti des Médicis : il ne fit que convaincre le monde que dans les intrigues, l'expérience & l'habileté l'emportent sur le nom : enfin, les dispositions où étoit l'Archiduc son père contre les Médicis changèrent, parce que le nouvel Empereur Rodolphe II, faisant connoître qu'il avoit de l'affection pour eux, s'étoit fait un devoir de les réconcilier avec dignité & satisfaction.

1577. Le Grand-Duc avoit auprès de Maximilien II, deux affaires très-importantes pour lui, lorsque ce Monarque fut enlevé à la fleur de son âge; l'une étoit de justifier sa conduite envers la Grande-Duchesse; l'autre de faire valoir & d'affermir par la possession, toutes les prérogatives qui lui avoient été accordées par le diplôme impérial. Quant à la première, Rodolphe songea particulièrement à mettre la paix dans la Maison du Grand-Duc, & à s'attacher les Médicis, dont il prévoyoit que l'affection & les services ne tarderoient pas à lui être utiles. L'Empereur consentit donc à satisfaire le desir que François avoit témoigné à Maximilien, de faire partir pour

pour Florence, moins en son propre nom, qu'en celui des archiducs Ferdinand & Charles, un personnage grave & qualifié, qui après avoir bien examiné les causes de la désunion des deux époux, pût y appliquer les remèdes convenables. L'un des points essentiels sur lesquels rouloit cette mésintelligence, étoit l'économie du douaire assigné à la Princesse par le contrat de mariage. Comme elle étoit généreuse & amie du faste, ses revenus ne suffisoient pas à ses inclinations. Souvent elle avoit eu recours à la libéralité de son mari, mais inutilement; & elle souffroit avec impatience, que tandis qu'il étoit si prodigue pour satisfaire les caprices d'une femme sans mœurs, il se montrât si avare & si inflexible envers son épouse. Ainsi, plutôt que de se soumettre à une exacte économie, elle contractoit des dettes, mettoit en gage ses joyaux & sa vaisselle; & par cette conduite, elle étoit parvenue à mettre ses finances dans un tel désordre, qu'il étoit devenu impossible de les rétablir. Toujours plus aigrie, elle reprochoit au Grand-Duc son avarice, la vie scandaleuse qu'il 1577.

menoit avec sa Vénitienne, & l'ou-
1577. trage qu'il faisoit au sang d'Autriche: mais toutes ces remontrances, loin d'opérer quelque heureux changement dans ses affaires, furent cause que le Grand-Duc appaisa les créanciers en leur abandonnant une partie du douaire. Furieuse de ce traitement, la Grande-Duchesse envoya secrètement en Allemagne porter ses plaintes à ses frères, afin de les pousser à quelque résolution en sa faveur. L'archiduc Ferdinand, comme on a vu, partagea vivement l'indignation de sa sœur. Maximilien exhorta le Grand-Duc à être plus complaisant envers sa femme, & à payer pour leur honneur & leur repos réciproque, toutes les dettes qu'elle avoit contractées. François, pour se justifier & montrer la mauvaise économie de la Princesse, montra par l'état de ce qu'elle recevoit, qu'aucune de ses sœurs n'étoit aussi bien traitée; & cette contestation en étoit demeurée là jusqu'alors; mais enfin le tems de satisfaire plus gracieusement la Maison d'Autriche, arriva. Le 20 mai de cette année, la Grande-Duchesse mit au jour l'héritier que son époux desi-

roit si ardemment. Dans la joie inexprimable dont ce Prince fut transporté, il ne lui fut plus possible de se roidir contre sa femme, & il lui accorda toutes ses demandes. Blanche elle-même fut obligée de céder à la circonstance; & quoique l'amour de François n'en fût aucunement affoibli, il fallut par bienséance qu'elle rabattît de ses airs, qu'elle vécût plus retirée, & même qu'elle s'éloignât pour quel-tems de la ville. La naissance de cet héritier de la Toscane fut annoncée solemnellement à toutes les Cours; & le roi d'Espagne, prié d'être son parrain, envoya à Florence don Antoine de Mendoza, pour le représenter à la cérémonie du baptême, qui fut exécutée avec la plus grande magnificence. Le jeune Prince reçut le nom de Philippe, que portoit le Roi. Cette naissance & ce baptême furent deux nouveaux liens qui attachèrent plus fortement le Grand-Duc à la Maison d'Autriche. Rodolphe voulut encore y en ajouter d'autres, en le mettant en possession des prérogatives énoncées dans le décret de Maximilien, sans s'arrêter aux réclamations des 1577.

Princes qui croyoient leur dignité
1577. bleſſée par cette conceſſion.

L'exécution de ce décret du 18 août 1576, qui fixoit la place de l'ambaſſadeur du Grand-Duc dans la chapelle Impériale, immédiatement après celui de Veniſe, avoit été ſuſpendue par la mort de Maximilien, & par les affaires importantes qui avoient occupé Rodolphe dans les commencemens de ſon règne. Enfin les inſtances réitérées du Grand-Duc furent écoutées, & le décret fut ſoumis à l'examen du Conſeil. On prit en conſidération les plaintes de tous les Ducs d'Italie, irrités de ſe voir précédés par le Grand-Duc, & particulièrement celles du duc de Savoie, qui réclamant une poſſeſſion immémoriale, l'ancienneté & la ſplendeur de ſa Maiſon, & les ſervices qu'elle avoit rendus à celle d'Autriche & à l'Empire, ſe plaignoit avec plus de fondement qu'aucun autre, de perdre ſon rang. Pie V, lors de la publication du titre, avoit par un bref, décerné à ce Prince la préſéance ſur le Grand-Duc; & Côme lui-même lui avoit fait déclarer par ſon Ambaſſadeur, qu'il étoit

sans prétention à son égard. Après la publication du diplôme de Maximilien, le duc de Savoie envoya un de ses gentilshommes complimenter François, & il le chargea de lui demander la confirmation de l'engagement qu'avoit pris son père ; mais François étoit enflé de la victoire qu'il avoit obtenue sur le duc de Ferrare, & par l'espoir de primer en Italie, & moins circonspect que son père, il fit une réponse ambigue, pour se ménager la liberté de s'affermir à son gré. Voici les termes dont il se servit dans la lettre qu'il écrivit au Duc à ce sujet, le 29 avril 1576. « Il me reste » à répondre à Votre Altesse, touchant » le préjudice qu'elle craint par rap- » port à sa dignité, c'est-à-dire, tou- » chant la préséance dont m'a parlé » son gentilhomme. Je lui déclare » donc que je n'ai jamais été sujet à » une vaine ambition ; & que l'amitié, » le vrai attachement, & la haute » considération que j'ai pour sa per- » sonne, ne me permettront point » d'avoir de différent avec elle ; car » je pense que c'est dans des affaires » plus importantes où l'on doit prou-

1577.

» ver qu'on eſt réellement ami », &c.
1577. Ce fut là l'époque d'une rivalité entre ces deux Maiſons ; rivalité qui dura autant que celle des Médicis, & qui entretint conſtamment la méſintelligence entr'elles. L'Empereur, nonobſtant toute remontrance, réſolut de faire exécuter le décret de Maximilien ; & le 29 mars, l'ambaſſadeur de Florence ayant été appelé pardevant le Grand-Maître de la Cour, le grand Chancelier & deux Conſeillers, il lui fut notifié que Sa Majeſté ayant vu & examiné le diplôme & le décret de ſon père, entroit dans les diſpoſitions favorables de Maximilien envers le Grand-Duc ; & qu'elle avoit conſéquemment ordonné à ſon Grand-Maître de placer le repréſentant de ce Prince immédiatement après celui de Veniſe, réſervant aux Electeurs, à la Maiſon d'Autriche & aux Princes d'Allemagne, leurs rangs & privilèges. L'inſtallation fut faite ſolemnellement, deux jours après, par le Grand-Maître. L'Empereur accorda même aux ambaſſadeurs de Florence de pouvoir ſe couvrir en ſa préſence, diſtinction qui aigrit encore davantage

le duc de Savoie. Ce Prince néanmoins, avant de faire éclater son ressentiment, députa de nouveau un de ses gentilshommes au Grand-Duc, sous prétexte de le complimenter sur la naissance d'un successeur. Cet envoyé, dans sa harangue, toucha l'article des prérogatives, & insinua qu'il pourroit en résulter des inconvéniens pour le Grand-Duc. Mais ce Prince continua de s'envelopper dans son ambiguité, de la manière qui suit : « Il me suffit de dire à Votre Altesse, » que lorsque je verrai clairement ce » qu'elle desire pour conserver entre » nous la bonne intelligence & l'amitié, » comme ce ne peut rien être que de » juste & de raisonnable, je m'efforcerai de lui prouver que je persiste » dans les sentimens de respect & d'amitié que je lui ai voués », &c. 1577.

Le Grand-Duc étoit engagé dans cette nouvelle dispute par la faveur déclarée de l'Empereur, & l'assurance où il étoit que ce Monarque ne rétracteroit jamais ses concessions. L'empressement de Rodolphe à s'attacher la Maison de Médicis, croissoit de our en jour ; & comme l'inimitié qui

régnoit entre l'archiduc Ferdinand &
1577. François étoit le seul obstacle qui s'y opposât, l'Empereur s'employoit de tout son pouvoir à les réconcilier. Le Grand-Duc se plaignoit sur-tout de ce que Ferdinand, après l'avoir diffamé dans toute l'Allemagne, après s'être vanté qu'une petite bannière, portant les armes d'Autriche, suffiroit pour soulever la Toscane contre le tyran qui l'opprimoit, le menaçoit encore de se joindre aux Electeurs & aux Princes de l'Empire pour annuler son titre & tous les honneurs qui lui avoient éte accordés par Maximilien & Rodolphe. Ces propos de Ferdinand étoient soutenus par sa conduite. Il ne répondoit ni aux lettres du Grand-Duc, ni aux complimens qu'il en recevoit; ou si quelquefois il ne pouvoit se dispenser de le faire, il lui refusoit le titre, en dépit du diplôme & de tous ceux qui s'y étoient soumis. Le Grand-Duc envoya une ambassade à Rodolphe, pour lui exposer toutes les injures & les diffamations de Ferdinand, en même-tems se justifier & se plaindre de ce que malgré les bontés dont le combloient deux puissans

Monarques de la Maiſon d'Autriche, un Prince inférieur du même ſang ne ceſſoit de l'outrager, & de ce qu'il les outrageoit eux-mêmes en refuſant de reconnoître leurs conceſſions. L'Ambaſſadeur montra une lettre de François à Ferdinand, par laquelle ce Prince lui expoſoit d'un ton de franchiſe & de ſincérité, tout ce qu'il avoit appris des diſcours tenus contre lui, & l'exhortoit à faire en réparation, tout ce que lui ſuggéreroient l'honneur & l'équité qui convenoient à ſon rang. L'Empereur, pour éviter de nouvelles diſſentions, défendit que cette lettre fût remiſe à l'Archiduc; il ſe chargea lui-même de l'engager ou à juſtifier ſa conduite, ou à la réparer. L'Archiduc avoua ſes plaintes contre les traitemens faits à la Grande-Ducheſſe, mais non les injures qu'il avoit répandues contre le Grand-Duc telles qu'on les rapportoit; & ſe montrant dégoûté de toutes ces altercations, il pria Sa Majeſté de vouloir accommoder le tout de la manière la plus convenable que lui ſuggéreroit ſa prudence. L'Empereur demanda que l'Ambaſſadeur, au nom du 1577.

Grand-Duc, s'en rapportât auſſi à lui ;
1577. mais ce Miniſtre jugea que l'Archiduc diſſimuloit par crainte, & qu'il vouloit éviter un déſaveu contraire à ſes vrais ſentimens. Il déclara conſéquemment qu'il avoit ordre de ne point ſe déſiſter ſans avoir obtenu ce déſaveu, & que pour y parvenir, il étoit néceſſaire de rendre la lettre. Cette fermeté de l'Ambaſſadeur tendoit à procurer au Grand-Duc une ſatisfaction éclatante, qui le mît à portée de terminer cette querelle à ſon avantage : & en effet, l'Empereur voulant à quelque prix que ce fût, y mettre fin, diſculpa lui-même Férdinand auprès du Grand-Duc, par une lettre dans laquelle il témoigna qu'il deſiroit être lui-même l'arbitre de ce différent. François ne pouvoit obtenir une plus grande ſatisfaction que d'être prié par l'Empereur. Il acquieſça donc à ſa demande, & Rodolphe ordonna un oubli réciproque de tout ce qui s'étoit paſſé, & il fit conſentir les deux Princes à ſe traiter mutuellement avec les égards qu'exigeoient la parenté & l'union politique des deux Maiſons.

Le ſuccès du Grand-Duc ne fut

pas moindre à la cour d'Espagne, où il avoit envoyé Serguidi, son confident, pour s'assurer des dispositions du Roi, & pour obtenir un établissement à don Pierre, dont la présence en Toscane lui devenoit toujours plus insupportable. François se proposa d'attacher entièrement ses frères au service de Philippe, en obtenant pour le Cardinal le maniement des affaires d'Espagne à la cour de Rome, & pour don Pierre un grade convenable dans les troupes Espagnoles. Il se flattoit qu'étant ainsi tous les deux immédiatement soumis au Roi, ils en deviendroient plus dociles & moins discordans; & qu'enfin il en obtiendroit ce qu'il voudroit au nom de Philippe. Le Cardinal, soit par contradiction, soit par l'effet d'une disposition naturelle, montroit de la répugnance pour la nation Espagnole & du penchant pour la France, où il entretenoit une correspondance suivie avec la reine Catherine & avec les Montmorenci, anciens amis de Côme. Cependant il n'auroit pas refusé d'être chargé des affaires d'Espagne, afin de se donner plus de crédit & de consi-

1577.

dération à Rome. Pour don Pierre
1577. tout ce qui pouvoit l'éloigner du Grand-Duc lui paroiſſoit bon, & il deſiroit d'obtenir hors de la Toſcane, n'importe en quel lieu, un établiſſement qui le rendît indépendant de lui. Philippe ſe réjouit d'avoir à ſa diſpoſition toute cette famille, dont le crédit pouvoit lui être utile à Rome, & les forces lui ſervir dans d'autres parties de l'Italie. Le Grand-Duc, de ſon côté, ſe propoſoit d'obtenir, par la médiation de Philippe, une nouvelle faveur très-conſidérable de Rodolphe; il vouloit être déclaré vicaire Impérial en Italie, ce qui en relevant encore ſa dignité, lui auroit facilité l'acquiſition de divers fiefs dans la Lunigiane, où il ſongeoit à étendre ſon domaine. François deſiroit en outre que le Roi pacifiât les nouveaux différens qui s'étoient élevés entre la ducheſſe de Parme, ſa ſœur, & le Grand-Duc, au ſujet de la ſucceſſion du duc Alexandre, & qu'il exclût formellement du Pontificat le cardinal Farnèſe, devenu la terreur des Médicis. Tous ces points devoient être conclus dans une ſeule négociation; auſſi le Grand-Duc la fit-il pré-

céder d'un beau présent. Il envoya au Roi un crucifix de marbre, de grandeur naturelle, ouvrage de Benvenuto Cellini, & regardé en Italie comme le plus parfait de tous ceux qui étoient sortis des mains de ce célebre sculpteur. Ce présent fit tant de plaisir au Roi, qu'il le fit placer aussitôt dans l'église de l'Escurial après en avoir témoigné beaucoup de reconnoissance. Seguidi saisit ce moment favorable; il commença par excuser le meurtre d'Eléonore, & il présenta au Roi le procès contenant les raisons qui avoient porté don Pierre à cette violence. Le Roi lut les papiers, puis il dit qu'il étoit très-fâché de cet événement & de ce qui en avoit été cause; mais, ajouta-t-il, puisque la chose est faite, il n'y a plus de remède : il assura qu'il verroit don Pierre avec plaisir, & qu'il le traiteroit conformément à l'affection qu'il avoit pour le Grand-Duc & pour toute la Maison de Médicis. Le Roi ne manifesta point l'accueil & le traitement qu'il feroit à don Pierre, de peur d'irriter le duc d'Albe & tous les Tolède qui, depuis le meurtre d'Eléonore, faisoient profession ouverte d'ini- 1577.

mitié contre le Grand-Duc, & s'op-
1577. posoient dans le conseil à toutes les délibérations qui lui étoient favorables. Celui de tous qui donnoit le plus de sujet de craindre quelque vengeance atroce, étoit don Pierre de Tolède, qui ne daignoit répondre à aucune lettre des Médicis, & n'avoit donné aucune marque d'intérêt, ni fait aucun compliment de félicitation sur la naissance de l'héritier de la Toscane, & qui enfin n'omettoit aucune occasion de donner des preuves de mauvaise volonté envers cette Maison à laquelle il tenoit de si près. Il traversoit alors l'Italie, en revenant de Sicile, après la mort de don Garcia son père. Le Grand-Duc voulut dans ce passage le faire expliquer : il envoya un Colonel à sa rencontre, pour l'inviter à se reposer à Florence, & en cas de refus, pour lui déclarer, ou qu'il romproit enfin le silence & se montreroit bon ami de Son Altesse, ou qu'il seroit regardé comme son ennemi, & que le Grand-Duc lui répondroit comme il le méritoit, n'étant pas accoutumé à laisser impunis les outrages qu'on lui faisoit. L'Espagnol répondit

de vive voix, & par lettre, qu'il vouloit être bon parent & ſerviteur du Grand-Duc & de ſa Maiſon ; mais dans la ſuite les effets ne répondirent pas à ces promeſſes. 1577.

Cependant François demeura tranquille à cet égard ; & ſans importuner davantage le Roi au ſujet de cette inimitié, il tourna les regards de ce Monarque vers des diſſentions plus conſidérables qui agitoient l'Italie. La république de Gênes, malgré ſa réforme, faiſoit craindre de nouveaux troubles. Les anciens nobles, peu contens des avantages qui leur avoient été accordés par les arbitres nommés pour rétablir la conſtitution, couvoient encore un violent deſir de vengeance contre les aggrégés, & cherchoient tous les moyens de les précipiter des poſtes où ils étoient parvenus. Heureuſement pour cet Etat, le tribunal de la Rote, inacceſſible aux offres de l'ancienne nobleſſe, demeura ferme dans l'exacte adminiſtration de la juſtice & dans le ſoutien de l'innocence & de la liberté. Occupé tout entier à repouſſer la violence & à punir avec ſévérité les tranſgreſſions des nou-

1577. velles loix, il ne craignit pas de réprimer par des punitions publiques l'audace des anciens nobles, qui courant la ville tout armés, tentoient d'y opérer une nouvelle révolution. Tout cela cependant n'étoit pas capable de produire le calme. Le Sénat, composé de ces mêmes anciens nobles, tâchoit d'anéantir l'autorité des loix qui servoient de bouclier aux nouveaux; & le peuple, quoique désarmé, les menaçoit encore une fois de les expulser du gouvernement & de la ville. L'ambassadeur Espagnol les protégeoit ouvertement; mais le Roi qui tenoit en main toutes leurs ressources pouvoit les arrêter à son gré. Dans cet état des choses, le peuple & ceux de son parti craignoient d'un côté les trames des nobles, de l'autre l'ambition du Roi, ne voulant en aucune manière devenir la proie des Espagnols. Pour éviter de tomber sous le pouvoir des uns ou des autres, ils firent une tentative auprès du Grand-Duc, dont ils avoient déjà auparavant obtenu des secours. On peut voir quelles étoient leurs dispositions envers la Maison de Médicis, par ce qu'écrivoit à François un des correspon-

dans qu'il avoit dans cette ville. « Votre » Alteſſe, lui diſoit-il, eſt éclairée; » elle doit donc voir que la fortune » de ſes ancêtres n'a pas fini en eux, » & qu'ayant hérité de leur état & de » leurs vertus, elle doit être aſſurée de » poſſéder auſſi cette fortune, & con- » ſéquemment d'agrandir comme eux » ſon Etat. Elle en a déjà une preuve » dans l'occaſion qui ſe préſente d'elle- » même. Votre Alteſſe n'a pas beſoin » d'autre expédient dans cette con- » jonćture, que d'accorder à ce peu- » ple le plus ouvertement poſſible » ſa protećtion, au moyen de laquelle » elle augmentera, je ſuis ſûr, le zèle » de ce peuple pour ſon ſervice, & » le rendra la terreur des ennemis qui » veulent uſer de tous les moyens » pour le ſoumettre. Si les nobles ont » du deſſous, comme il eſt arrivé pré- » cédemment, il ne ſe paſſera pas huit » jours ſans que ce même peuple dé- » pute vers Votre Alteſſe, pour la » prier de le recevoir ſous ſon obéiſ- » ſance; car il le deſire, connoiſſant » qu'il ne peut ſe gouverner lui-même, » & ne voulant ni de la France, ni » de l'Eſpagne. Je la ſupplie donc 1577.

1577. » d'être attentive & prête à suivre la » fortune, avec ce courage invincible » qu'elle tient de ses aïeux », &c. Malgré cette perspective flatteuse, le respect & la crainte de Philippe prévalurent dans le Grand-Duc ; & loin de favoriser la faction populaire, il se déclara pour les anciens nobles, refusant de recevoir dans ses domaines ceux des nouveaux qui se trouvèrent obligés de fuir. Cela fut cause qu'ils se tournèrent vers d'autres Puissances ; & que la cour de France, d'accord avec le duc de Savoie, pour ne pas laisser opprimer cette République par les Espagnols, ordonna au maréchal de Retz de se tenir prêt à faire descendre des Alpes son armée au moindre mouvement. Ce Général informa le Grand-Duc de cette résolution ; & François remontra au roi d'Espagne combien ses Ministres avoient tort de protéger les nobles Génois, & combien il seroit plus juste de laisser en vigueur ces loix qui avoient été autorisées du nom de Sa Majesté. Philippe alors déclara qu'il desiroit le repos & la liberté de cette République, & il chargea le Grand-Duc de

l'avertir de tout ce que ses Ministres feroient de contraire à ce desir. 1577.

Le Grand-Duc montra plus d'ambition & d'activité à l'occasion des intrigues concernant le Pontificat; dans lesquelles tout paroissoit préparer le triomphe de Farnèse. Le cardinal d'Este revenoit de France, fier de la faveur de la Cour; & il devoit par son propre crédit, & par l'appui du Ministère François, produire un changement considérable dans le tourbillon des partis que l'ambition poussoit à prétendre au Pontificat. L'esprit de rivalité commun à sa Maison contre les Médicis, étoit affoibli en lui par les discussions qu'il avoit avec le Duc son frère. L'héritage paternel & celui du cardinal de Ferrare, leur oncle, étoient deux sources perpétuelles de dissentions entr'eux. Souvent le Cardinal avoit proposé à son frère de s'en rapporter à la décision de quelque Prince ou d'un ami commun; mais le Duc vouloit absolument être jugé par ses créatures & dans ses propres tribunaux. Ce mauvais accord avoit rendu le Cardinal extrêmement froid sur les intérêts d'Alphonse; & s'il

1577. étoit ennemi du Grand-Duc, c'étoit plus par point d'honneur que par animosité. Le cardinal de Trente, ami commun de ces deux rivaux, tâchoit de les amener insensiblement par des conseils & par adresse, à s'unir avec décence, afin d'opposer une barrière invincible à l'ambition de Farnèse, & de se rendre les arbitres de la papauté. Le parti de Farnèse étoit devenu le plus puissant, parce qu'avec le secours de Madame de Parme, sa belle-sœur & sœur du roi Philippe, il avoit dans sa main tout le Ministère d'Espagne, qui agissoit pour lui à Rome, au nom du Roi; & parce que le duc de Savoie, depuis que le Grand-Duc affectoit la supériorité sur lui, avoit contribué par son adhésion à rendre encore ce parti beaucoup plus puissant. En effet, le cardinal Alexandrin, vassal de ce Duc, & très en faveur auprès de lui, disposoit de beaucoup de voix parmi les créatures de Pie V: pour plaire même à son Prince, il les destinoit toutes à Farnèse, comme il s'y étoit engagé par lettres. Le cardinal d'Este fut invité à se joindre à ce même parti; & il n'y

manquoit plus que ce suffrage, pour décider la défaite des Médicis : ce Cardinal sentit qu'en se déclarant pour Farnèse, il lui assuroit la victoire, sans en avoir le principal mérite. Il s'abstint donc de prendre aucun engagement, sous prétexte de vouloir mieux connoître auparavant le caractère des Cardinaux. Sur ces entrefaites, le Grand-Duc dépeignit vivement au roi Philippe les troubles que causeroit en Italie le pontificat de Farnèse : mais les sollicitations de la duchesse de Parme & de don Juan d'Autriche prévalurent sur les siennes; ou plutôt les vues politiques du conseil Espagnol étoient de paroître seconder ces deux personnages, pour amuser Farnèse, sans contribuer à son exaltation, à laquelle même il étoit contraire. Le cardinal de Médicis, trompé par cette marche, résolut de songer aux intérêts de son parti, malgré la cour d'Espagne. Il prit le plus sûr moyen de concilier au fils du Pape toute la confiance de son père, afin de pouvoir l'engager à faire une promotion contraire à Farnèse. En conséquence il dirigea la conduite de

1577.

1577. Boncompagno, de manière à le rendre néceſſaire au ſervice du roi d'Eſpagne, & d'obliger ce Monarque de l'agrandir à ſes dépens.

CHAPITRE III.

On jette les fondemens de la nouvelle ville de Livourne, & l'on traite inutilement de la paix avec le Turc. Don Pierre de Médicis ſe rend à la cour d'Eſpagne. Mort de la grande-ducheſſe Jeanne. Le Grand-Duc épouſe ſécrètement Bianca Capello. Diſſentions domeſtiques des Médicis. Diſpute au ſujet de la préſéance avec le duc de Savoie. Nouvelles cauſes d'inimitié contre les Farnèſe. Moyens employés par le Grand-Duc pour s'attirer plus particulièrement l'appui & la protection de la Maiſon d'Autriche.

TOUS les grands mouvemens qui avoient agité la Cour & l'Etat, n'avoient heureuſement pas fait oublier tout-à-fait à François les anciennes vues de ſon père. L'accroiſſement du

port de Livourne, l'établissement de toutes les commodités nécessaires pour y attirer la population & le commerce, & enfin la fondation d'une nouvelle ville fut une des principales entreprises de Côme; mais qui avoit été interrompue dans ses commencemens, par la mort de ce Prince. Livourne étoit une échelle avec un port formé par la nature & très-sûr, mais si étroit, qu'il ne pouvoit contenir que quelques petits bâtimens. Il avoit appartenu anciennement à la république de Pise, à qui les Génois, jaloux de son commerce, l'avoient enlevé, conjointement avec celui de Pise même, qu'ils démolirent jusque dans ses fondemens. Lorsqu'ensuite cette dernière ville fut assujettie aux Florentins, ces Républicains virent combien ce port de Livourne pouvoit lui être utile, & ils l'acquirent des Génois en 1421, pour le prix de cent mille ducats. Après avoir fait cette acquisition, il restoit à se l'assurer & à le mettre en état de défense. Elle y éleva conséquemment une forteresse avec un fanal qui en indiquoit la route aux vaisseaux. Florence pou-

1577.

voit espérer de parvenir à le rendre
1577. peuplé & fréquenté des marchands, si elle n'y eût mis obstacle par ses discordes, & par les révolutions qui la conduisirent enfin à perdre sa liberté. La situation avantageuse & la force de cette place, la firent distinguer dès le tems de Charles-Quint, puisque cet Empereur, dans le dessein de s'assurer du duc Alexandre & ensuite de Côme, s'étant réservé les places fortes du domaine de Florence, y comprit Livourne. Cependant, cette ville ne comprenoit alors avec la forteresse, qu'un petit nombre de maisons répandues autour, dont les habitans, la plupart exilés, vivoient de la pêche & du commerce, & étoient continuellement détruits par l'infection & l'humidité d'une vaste plaine toute couverte de marécages. Le grand-duc Côme ayant corrigé l'insalubrité du Pisan, avoit presque désespéré d'avoir le même succès à Livourne; & pour cette raison, il avoit établi à Pise l'abord des vaisseaux, particulièrement de la Grèce & du Portugal. Du moins il réforma autant qu'il put, le climat de Livourne; il procura des commodités

commodités aux habitans de cette place, & il y ajouta des fortifications. 1577.
La communication avec Porto-Ferraio rendoit ce port encore plus nécessaire, & le concours des vaisseaux marchands, qui surpassa toute espérance, encouragea Côme à faire usage de tous les secours de l'art pour vaincre la nature. Sa première attention s'étoit portée sur l'agrandissement du port, afin d'être d'abord en état de recevoir les vaisseaux; mais son successeur François jugea plus expédient de commencer par peupler ce port en y bâtissant une ville. Avant de continuer les travaux commencés par son père sous la direction de l'Ammanato, il chargea l'architecte Bontalenti de tracer le plan de la ville projetée & de ses fortifications. Les signaux de l'enceinte ayant été plantés, on avertit les propriétaires des terreins qu'elle embrassoit, de se présenter pour les vendre au prix qui en seroit fixé. On nomma des entrepreneurs qui furent pourvus de matériaux & d'ouvriers, & la première pierre fut posée solemnellement le 28 mars. Monsignore Jean Toso;

1577. prieur conventuel de S. Etienne, en l'abſence de l'archevêque de Piſe, bénit les travaux; le colonel de cavalerie Dovara, à la tête de ſa troupe, repréſenta le Grand-Duc à cette cérémonie, à laquelle aſſiſtèrent auſſi toutes les milices répandues dans le voiſinage. On invoqua d'abord par une proceſſion, l'aſſiſtance du ciel; & lorſqu'on fut arrivé au lieu déſigné par l'architecte, le Prieur jeta la première pierre. Les troupes qui ſe trouvoient là rangées, le fort & tous les vaiſſeaux, tant du port que du rivage, firent entendre des ſalves multipliées; & tous ceux qui repréſentoient à cette cérémonie, ornèrent l'un après l'autre & ſuivant l'ordre de leur rang, la pierre fondamentale d'inſcriptions & de médailles qui faiſoient alluſion aux faits du Prince régnant. L'architecte Bontalenti, armé d'aſtrolabes & d'horloges, obſerva dans le ciel le moment le plus favorable pour placer l'importante pierre; le Prieur obéit exactement au ſignal qu'il en reçut. Le Grand-Duc aſſigna divers revenus pour l'exécution de cette entrepriſe, qui cependant ne fut pas fort heureuſe pendant ſa vie.

Pour agir en conséquence & pourvoir à la population de la nouvelle ville, le Grand-Duc étoit en même-tems en négociation avec la Porte, afin d'obtenir le rétablissement des anciens privilèges de Florence dans le Levant. Depuis 1479, il y avoit à Constantinople un Baile chargé de veiller à la conservation des privilèges & aux intérêts du commerce de la République. En certains tems, on avoit compté à Péra jusqu'à vingt-deux maisons de Florence, qui contribuoient beaucoup au débit des ouvrages en laine de cette ville, & procuroient un débouché à ses principales manufactures. Le Grand-Duc pensa qu'en rétablissant le Baile, il ranimeroit le commerce de la Toscane, & attireroit à Livourne un grand nombre de Grecs & de Juifs du Levant. Mais, comme on a vu, cette négociation étoit croisée par les courses des galères de S. Etienne, que le Grand-Duc ne vouloit en aucune manière empêcher, pour ne pas aller contre l'institution d'un Ordre que son père avoit établi avec tant de gloire & de dépenses. Mais afin d'é- 1577.

E ij

viter la contradiction d'être en même-
1577. tems en paix & en guerre avec les Turcs, ce Prince imagina de faire regarder les galères de S. Etienne, comme auxiliaires du Pape & du roi d'Espagne, & de convenir que tous les vaisseaux qui feroient voile du Levant vers les contrées occidentales, avec des lettres-patentes du Baile résident à la Porte, n'en auroient rien à craindre. Le Grand-Duc demanda au Turc la confirmation des privilèges, & il exposa au bacha Méhémet, par une lettre du mois d'avril, les conditions auxquelles il se soumettoit. « Nous avons toujours desiré, dit-il » dans cette lettre, que l'amitié, la » correspondance & l'accord qui ré- » gnoient autrefois entre Sa Hautesse » & notre République, fussent renou- » vellés avec nous & notre Etat de » Toscane. Si nous n'en avons pas » encore requis Sa Hautesse, c'est » faute d'en avoir eu l'occasion. Mais » puisqu'il faut enfin lui manifester » notre desir, nous le lui notifions » par la lettre ci-jointe; & nous avons » aussi cru devoir en faire part à » Votre Excellence, l'assurant que

» nous souhaitons former une amitié
» solide qui maintienne la paix entre 1577.
» les deux Etats, & produise tous les
» bons effets qui sont ordinairement
» la suite d'une telle union : savoir,
» premièrement, que les sujets & vas-
» saux de Sa Hautesse puissent en
» toute assurance & sans aucun em-
» pêchement, entrer dans nos domai-
» nes par mer & par terre, & y por-
» ter leurs marchandises pour les ven-
» dre, échanger & transporter par-
» tout où bon leur semblera; & que
» nos vassaux & sujets puissent entrer
» pareillement, tant par terre que par
» mer, dans le très-puissant Etat de
» Sa Hautesse, négocier librement &
» l'habiter sans avoir rien à craindre,
» ni pour eux, ni pour leurs effets :
» en second lieu, qu'il y ait à Cons-
» tantinople ou à Péra, un Baile dé-
» pendant de nous & représentant no-
» tre personne, qui négociera, soit
» avec Sa Hautesse, ou avec les Visirs
» & Bachas, les affaires dont nous le
» chargerons. Et comme il pourroit
» être rapporté à Sa Hautesse par des
» mal-intentionnés, que nous tenons
» armés plusieurs vaisseaux à rames

» qui courent les mers, où ils font
1577. » des prises sur les sujets de Sa Hau-
» tesse, Votre Excellence saura que
» ces vaisseaux ne sont point à nous;
» mais qu'ils appartiennent à un Ordre
» de chevalerie fondé par notre père,
» sous le nom de S. Etienne, pour
» satisfaire à sa dévotion & pour le
» salut de son ame, avec injonction
» expresse d'avoir jusqu'à douze de
» ces galères prêtes à obéir aux com-
» mandemens du Pape & à ceux du
» roi d'Espagne, lequel Ordre ne peut
» être dissous & annullé par nous, sans
» que nous encourions l'indignation
» de Dieu, & sans exposer nos Etats aux
» coups de sa vengeance: mais nous pro-
» mettons de ne point envoyer nous-
» mêmes de vaisseaux armés contre les
» sujets & les ports de Sa Hautesse.
» Nous demandons en revanche, que
» Sa Hautesse n'en envoie point con-
» tre nos bâtimens ou ceux de nos
» sujets, soit dans nos mers, soit dans
» les siennes, ni contre les lieux de
» notre obéissance; mais que de part
» & d'autre nous nous comportions
» comme Princes amis & en bonne
» intelligence ». La bacha Méhémet

répondit au Grand-Duc qu'ayant rendu compte au Grand-Seigneur de ses demandes, Sa Hautesse avoit ordonné que si les Florentins envoyoient à Constantinople un Ambassadeur & un Baile, on leur confirmât leurs anciens privilèges, conformément à la demande qu'ils en faisoient. Le Grand-Seigneur assura la même chose par une lettre qu'il écrivit; & en conséquence il fut résolu d'envoyer à la Porte un Ambassadeur avec de riches présens pour le Sultan & pour ses Ministres. 1577.

Après avoir réglé à Florence avec les principaux corps du commerce, le détail des demandes à faire à la Porte, l'Ambassadeur prit avec sa suite le chemin de Raguse, où un Chiaoux & une troupe de Janissaires l'attendoient pour lui faire honneur & l'accompagner jusqu'à Constantinople. Escorté sur la route & traité avec distinction par les Sangiachs & autres Ministres Turcs, il arriva enfin à Péra au mois de juillet. Le bacha Méhémet le combla d'attentions & d'honneurs, comme on s'y étoit attendu : mais cette ambassade déplaisoit aux Véni- 1578.

tiens, & elle fut ouvertement traver-
1578. sée par les François. Ils jugeoient les uns & les autres, que les Florentins prétendoient faire le commerce du Levant exclusivement aux autres nations. En conséquence, ils ne manquèrent pas de faire parvenir aux oreilles du Divan & du Sultan lui-même, les inconvéniens du traité qu'on alloit conclure, & la duplicité du Grand-Duc sur l'article des galères de S. Etienne. Le Divan dissimula d'abord; & la première audience de cérémonie fut donnée avec beaucoup de pompe, & en apparence, beaucoup de bonne foi, de dispositions à tenir les promesses. Lorsqu'on lut ensuite les conditions du traité, l'article des galères n'éprouva pas peu de contradictions dans le Sénat Turc. L'Ambassadeur s'efforça de lui ôter tout soupçon, en lui remontrant que les galères devant respecter tout vaisseau qui auroit des patentes d'un Ministre ou Consul quelconque du Grand-Duc, la nation Turque n'avoit plus rien à redouter de leur part; & qu'en les laissant subsister à cette condition, l'honneur de son Maître, qui ne pou-

voit les abolir, s'accorderoit avec la satisfaction du Grand-Seigneur. Le Divan parut goûter ces raisons, & l'Ambassadeur fut admis à l'audience de l'Empereur, qui se montra satisfait des présens, & favorablement disposé envers le Grand-Duc. Mais à peine achevoit-on de distribuer les envois faits aux principaux Ministres, qu'on vit venir des Vénitiens accompagnés de Juifs qui avoient autrefois commercé à Pise. Ils attestèrent tous avec serment, que le Grand-Duc pouvoit disposer en maître absolu des galères de S. Etienne; & que par conséquent il étoit de mauvaise foi envers la Porte. Ce contre-tems suspendit la réponse du Grand-Seigneur, & fit traîner la négociation jusqu'à ce qu'enfin un nouvel événement la rompit sans retour. Vingt-cinq Turcs qui s'étoient rachetés de l'esclavage du Grand-Duc pour le prix de dix mille ducats, vinrent se présenter au Divan, & lui exposèrent les traitemens qu'ils avoient reçus en Toscane. Ils se plaignirent de ce qu'on leur avoit fait payer la nourriture & le salaire de leurs gardes, la taxe pour les morts

1578.

E v

& mille autres avanies; ils ajoutèrent
1578. que le Grand-Duc portoit une haine mortelle à tous les Musulmans; qu'il avoit fourni des provisions de guerre & de bouche au roi de Portugal pour l'entreprise d'Afrique; & que finalement les galères de S. Etienne étoient sous son pouvoir, ce qu'ils prouvoient par toutes les pièces concernant leur rachat. Ils demandèrent qu'on leur fît rendre tout ce qui leur avoit été pris ou exigé d'eux injustement, & qu'en attendant, l'Ambassadeur fût retenu en ôtage. Inutilement ce Ministre s'inscrivit-il en faux contre ces imputations des esclaves : tout le Ministère Turc s'enflamma de courroux, donnant au Grand-Duc les noms de perfide & de traître. L'Ambassadeur eut besoin de se précautionner contre la fureur du peuple, qui, sans se mettre en peine du droit des gens, se seroit livré contre lui à toute sa férocité. La théologie Mahométane s'en mêla aussi; car le Muphti déclara que faire la paix avec des hommes sans foi, c'étoit agir contre la loi du Prophète. Dans ce moment de fermentation universelle, la requête des esclaves étant parvenue

au Grand-Seigneur avec la minute de la capitulation, le Sultan écrivit de 1578. sa propre main au bas de cette dernière pièce : « Que l'Ambassadeur » laisse toute cette mauvaise plaisanterie des galères ; que l'on promette » de les tirer à terre si l'on veut que » la guerre finisse ; autrement, point » de paix ». Le Bacha congédia donc l'Ambassadeur, en reprochant au Grand-Duc sa mauvaise foi, les cruels traitemens & les avanies qu'on avoit fait éprouver aux esclaves, & ajoutant que la sublime Porte seroit ouverte au Grand-Duc lorsqu'il voudroit supprimer ses galères & s'abstenir de donner du secours au Pape & au roi d'Espagne. La cour de Florence accusa le Turc d'inconstance & de peu d'attachement à sa parole, de vénalité, d'artifice : ainsi fut rompu le traité de pacification, non sans que la gloire du Grand-Duc en souffrît, soit à tort, soit avec raison.

Le commerce Toscan ne fut pas anéanti pour cela ; autant il perdoit dans le Levant, autant il gagnoit du côté des pays soumis à la domination d'Espagne, avec laquelle François en-

tretenoit toujours une relation étroite.

1578. Don Pierre de Médicis étoit allé avec une ſuite brillante, demander au roi Philippe un emploi convenable à ſon rang. Proſper Colonne étoit ſon majordome, & devoit diriger non-ſeulement la maiſon de ce Prince, mais encore ſa conduite à la Cour. Don Pierre étant parti de Livourne ſur les galères d'Eſpagne, s'arrêta quelque tems à Gênes, où il fut traité honorablement, ſur-tout par André Doria. Il arriva le 20 avril à Madrid, & y fut reçu par les Miniſtres & les Grands avec des diſtinctions extraordinaires. Le duc d'Albe lui-même, & toute la Maiſon de Tolède avec lui, ainſi que beaucoup de gentilshommes leurs alliés, allèrent le viſiter en cérémonie & l'accompagnèrent à la Cour. Le Roi, qui avoit ordonné tout cet accueil, ne lui en fit pas un moins favorable. Parmi les honneurs qu'il lui décerna, un des plus marqués fut celui auquel donna occaſion la naiſſance d'un Infant, héritier préſomptif de la Couronne, à laquelle il parvint effectivement dans la ſuite. Don Pierre, à la cérémonie ſolemnelle du baptême,

fut chargé de l'emploi que l'étiquette attribuoit au plus diſtingué d'entre les Grands de la Cour : il porta l'Infant entre ſes bras aux fonts baptiſmaux, ce qui lui attira l'envie de beaucoup de perſonnes, mais lui valut dans la ſuite la protection de l'Infant même. Philippe aſſura le jeune Médicis qu'il ſe feroit un vrai plaiſir de l'employer au ſervice de ſon Royaume, ſoit par mer, ſoit par terre; mais il fallut attendre l'occaſion. Don Pierre ne ſe piqua point de mériter tant d'honneurs : il avoit porté en Eſpagne le même eſprit d'indépendance & de libertinage qu'il avoit à Florence. Il haïſſoit Colonne qui oſoit lui donner de bons conſeils; & parmi ceux de ſa ſuite, il aimoit le plus ceux qui étoient les plus vils & les plus complaiſans. Prodigue à l'excès, il laiſſoit tomber ſes finances dans un affreux déſordre pour ſatisfaire ſes paſſions & celles de ſes favoris, & par les plus abominables travers, il s'expoſoit ſans égard à perdre ſa réputation & l'amitié du Roi en épuiſant ſa patience. Les Tolède haſardèrent de lui faire quelques remontrances; mais il leur ré-

1578.

pondit par des marques d'indignation. 1578. Comme ils virent alors très-manifestement la perversité de son caractère, ils demeurèrent convaincus que le meurtre d'Eléonore avoit moins été l'effet de l'infidélité si reprochée à cette infortunée épouse, que de l'emportement indomptable de son mari. De là leur haine mal assoupie se réveilla & devint plus furieuse que jamais, ce qui donna lieu à Colonne de craindre de leur part quelqu'attentat auquel le Prince, en allant souvent seul de nuit, sembloit les inviter. La conduite de don Pierre le décrédita bientôt à la Cour, & força le Roi de lui donner quelques secrets avis. Enfin ses désordres le jetèrent dans une maladie qui mit sa vie en danger. Lorsqu'il en fut guéri, le Grand-Duc crut devoir le rappeler à Florence. Il étoit sur-tout blessé de la prodigalité de son jeune frère, & de ce qu'au lieu de se faire de nouveaux amis à la Cour, il dégoûtoit de lui tous les anciens. Le Cardinal tâchoit de l'excuser, en attribuant ses excès à la fougue de la jeunesse & à la sévérité de Colonne, qui vouloit, disoit-il, le

tenir sous la férule. Mais il pensoit aussi, & il exhortoit le Grand-Duc à 1578.
le faire revenir, desirant de le voir remarier. Il en avoit encore une autre raison : la Grande-Duchesse étant morte, la présence de don Pierre pouvoit contribuer à contenir le Grand-Duc, dont on craignoit le mariage avec la Cappello.

Lorsque Jeanne d'Autriche étoit sur le point d'assurer encore davantage par un second enfant mâle, la succession au trône de la Toscane, elle changea tout-à-coup l'allégresse en effroi & en douleur. Son enfant mort dans son sein ne pouvant venir au jour, & n'ayant pas elle-même la force de soutenir les remèdes nécessaires, elle fut dans un travail continuel & terrible, pendant deux jours entiers, & elle cessa de vivre le 11 avril. A l'ouverture de son corps, on trouva ses viscères dans une situation vicieuse; & on attribua ce déplacement à l'épine du dos entiérement contournée. Le public en imagina encore une autre cause : Vittorio Cappello, frère de Blanche, étoit venu à Florence, où il avoit reçu les caresses les plus mar-

1578. quées du Grand-Duc, & avoit été mené par lui comme en triomphe dans la ville : on pensa donc que ce spectacle affligeant avoit été la cause d'une si triste mort; & l'on fut confirmé dans cette idée, lorsqu'on sut qu'avant d'expirer, la Princesse avoit plusieurs fois prié le Grand-Duc de satisfaire à son honneur & à sa conscience, en éloignant de lui cette femme, à laquelle néanmoins elle pardonnoit de l'avoir rendue si malheureuse. La ville regreta beaucoup cette Princesse, dont les vertus religieuses, & depuis quelque tems la soumission & l'entier dévouement à un mari qu'elle avoit toujours aimé, faisoient son admiration. Malheureusement, lorsque son humeur s'étoit radoucie, sa beauté avoit disparu. Sa taille, assez petite, étoit, comme on vient de le voir, devenue contrefaite; son visage étoit alors pâle & peu agréable. Elle fut ensevelie avec les honneurs dûs à son rang & avec la magnificence naturelle aux Médicis. La Grande-Duchesse laissa trois filles, Eléonore, Anne & Marie, & don Philippe, héritier présomptif de la souveraineté. Son

époux, dont on faisoit à cette occasion, de vive voix & par écrit, des peintures très-peu avantageuses, s'éloigna tout-à-coup de la capitale. Le Cardinal fut plus sensible que tout autre à la mort de sa belle-sœur, non-seulement parce qu'il la chérissoit & la respectoit, mais encore parce qu'il prévoyoit jusqu'à quel point iroit la foiblesse du Grand-Duc. Il s'attacha fortement à en prévenir les suites; & il espéroit de réussir, le voyant errer dans les endroits les plus solitaires de son Etat, & fuir avec soin la présence de sa séductrice. Comme ce Prince étoit dans l'Elba, le Cardinal s'étoit proposé de le surprendre à Porto-Ferraio, pour conférer librement avec lui loin de cette femme, & l'engager s'il étoit possible, à faire un mariage plus convenable. Mais n'ayant pas pu exécuter son dessein par lui-même, il se fit suppléer par un homme de confiance, qui joignit le Grand-Duc à Seravezza. Ce Prince ne répondit rien aux propositions qu'on lui fit, si ce n'est qu'il n'étoit pas disposé à contracter un nouveau mariage, mais qu'il vouloit jouir de

1578.

1578. la liberté où il ſe trouvoit alors. Cette réponſe, jointe à d'autres marques non équivoques de ſes véritables diſpoſitions, indigna tellement le Cardinal, qu'elle acheva de l'aliéner de ſon frère, & fut l'époque d'une inimitié qui n'étoit plus voilée par la politique, mais déclarée & ouverte. Dès ce moment le Cardinal commença à procéder en cour de Rome avec des vues particulières & entièrement ſéparées des intérêts de ſa Maiſon & de l'Etat. Son frère diſcontinua auſſi de lui confier ſes affaires; & l'ancien parti des Médicis, dans le ſacré Collège, fut diviſé en deux. Pareillement le Cardinal s'inſinuoit avec beaucoup d'adreſſe dans l'amitié des François, tandis que le Grand-Duc ne ſongeoit qu'à ſe tenir en garde contre la reine Catherine.

En effet, ce Souverain avoit eu bien des preuves de l'aliénation de la cour de France, & il étoit piqué en particulier de ce qu'elle protégeoit les rebelles qui avoient conſpiré contre ſa perſonne. Souvent il avoit remontré à la Reine combien elle nuiſoit à ſa dignité propre en manquant à celle de la Maiſon de Médicis, dont

elle étoit le plus noble individu; tout ce qu'il avoit pu lui dire avoit été inutile : ceux des conjurés qui avoient eu le bonheur de se sauver en France, y vivoient fiers de pouvoir braver en sûreté leur ennemi, dont ils médisoient tranquillement, peignant sous les plus noires couleurs qu'ils pouvoient, sa cruauté, son libertinage, enfin tous ses vices, & plaignant leur patrie d'être condamnée à obéir à un Prince qu'ils appelloient le plus cruel des tyrans. Antoine & Pierre Capponi, & Bernard Girolami étoient les plus considérables des rebelles, & avoient été les principaux acteurs de la conspiration. Le desir de la vengeance, passion dominante des ames foibles, préoccupa tellement celle de François, qu'il résolut de perdre ceux-ci, quoi qu'il en coûtât, & en dépit même de la Reine-mère. Curtio Pichena, secrétaire d'ambassade, jeune homme hardi, entreprenant, connoissant la Cour & la nation où il vivoit, fut chargé de rassembler des assassins : on le pourvut de poisons, tant pour donner en breuvage que pour y tremper des armes. Quatre mille ducats furent

1578.

1578. le prix de chaque meurtre, franc de toute dépense nécessaire à faire le coup & à se mettre en lieu de sûreté. Girolami éprouva le premier l'habileté de Pichena; mais son exemple jeta l'allarme parmi ses complices, & les avertit d'être sur leurs gardes. Un domestique de l'Ambassadeur fut accusé de cet assassinat, & on lui fit son procès. Il en sortit lavé, grace à l'argent qui avoit alors beaucoup de pouvoir en France comme en Italie. Cependant les Florentins publièrent ce procès rempli d'expressions & de faits peu glorieux pour le Grand-Duc, & ils le répandirent par tout le Royaume. Les conjurés voyant alors qu'ils avoient plus à craindre des poignards qu'à espérer de la Reine, prirent le large & se dispersèrent en France : quelques-uns même s'enfuirent jusqu'en Angleterre; mais ils ne firent par là que hâter leur perte, en animant davantage le Grand-Duc contr'eux. Ce Prince, croyant que des assassins Italiens réussiroient mieux que les François, en fit partir pour la France & pour l'Angleterre, où ils se comportèrent si bien, que François n'eut plus rien à desirer à cet égard. La Reine-mère

connoissoit les dispositions du Grand-Duc, & auroit voulu lui donner dans 1578.
la personne du Secrétaire, une preuve signalée de son indignation : mais aussi portée que lui à dissimuler afin de se mieux venger, elle lui avoit porté des coups moins apparens, mais plus sensibles, en empêchant le traité de Constantinople d'avoir son effet, & en lui faisant naître mille difficultés au sujet des droits qu'il avoit sur l'héritage du duc Alexandre. De plus, elle sollicitoit avec chaleur un chapeau de Cardinal pour Julien de Médicis, frère du traître Laurent, & elle lui avoit déjà fait donner l'archevêché d'Alby. Ce Prélat, injustement puni des fautes de son frère, avoit été, à la prière de Pie IV, rétabli par Côme dans une partie de ses biens, sur lesquels on lui faisoit une pension annuelle. Etant ensuite venu à Florence, il avoit été accueilli gracieusement par le grand-duc François; & il avoit achevé de libérer ses biens moyennant un prix considérable qu'il en avoit payé. Mais quelqu'oubliés que parussent de part & d'autre les anciens sujets de haine, le Grand-Duc, loin de desirer l'avance-

ment de Julien, s'y opposa de tout
1578. son pouvoir. Dans cette intention, il avoit engagé Grégoire XIII à lui donner parole d'élever à la pourpre Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, bien certain que lorsqu'il y auroit deux Cardinaux de la même Maison, il seroit impossible à qui que ce fût d'en faire un troisième. C'étoit ainsi que Catherine & le Grand-Duc animoient toujours plus entr'eux la mésintelligence; elle éclata au grand jour, lorsque don Pierre de Médicis, retournant d'Espagne & traversant la France, négligea de paroître à la Cour. La Reine-mère en témoigna quelque mécontentement à l'Ambassadeur : mais elle attendit une meilleure occasion pour s'en venger.

Le Grand-Duc étoit assez peu sensible au ressentiment de cette Princesse, & encore moins à celui du Cardinal. Las de s'être contraint pendant quelques jours, & ne pouvant plus être retenu ni par l'intérêt de son honneur & de son repos, ni par la crainte d'encourir l'indignation publique, il se livra sans ménagement à toute sa passion pour Blanche. Il est p[illegible]xem-

ples d'une foibleſſe pareille à la ſienne; il en eſt peu auſſi d'une audace & 157 d'un artifice pareils à ceux de ſa maîtreſſe. Du vivant même de Bonaventuri, elle avoit fait jurer au Grand-Duc, ſur une image ſacrée, de la prendre pour femme, s'il arrivoit qu'ils fuſſent tous les deux libres. Huit ans environ, qui s'étoient écoulés depuis ce honteux ſerment, loin de l'avoir dégoûté de ſon eſclavage, ſembloient l'y avoir attaché avec plus de force encore, au point qu'il paſſoit pour gentilleſſes & traits d'eſprit, les inſolences les plus marquées. Après que François eut reconnu pour ſien, don Antoine, Blanche ne craignit point de lui dévoiler toute l'hiſtoire de l'accouchement; & cet aveu ſingulier, loin de lui faire renvoyer la mère & l'enfant, l'obſtina davantage à vouloir tromper le public, & lui inſpira d'acheter dans ſon Etat, pour cet enfant, une Principauté de deux cens mille ducats. La mort de la Grande-Ducheſſe le mit en liberté d'accomplir ſa promeſſe inſenſée: les derniers avis de cette Princeſſe l'avoient touché, & la penſée de l'aviliſſement

1578. où il alloit tomber aux yeux du public & de tous les Princes, l'avoit frappé vivement. Il fut quelque tems dans une agitation cruelle, & il se livra dans son cœur un violent combat entre l'honneur & l'amour, armé d'une religion ridicule. Il implora le Ciel dans son embarras, & il appella la théologie à son secours. Un Ecclésiastique de la ville, sage & qualifié, à qui il exposa son serment, sa passion & le trouble de son ame, lui remontra combien l'esprit de l'Eglise & les loix de l'honneur s'opposoient à un tel mariage; quel mauvais exemple il donneroit en épousant une femme si diffamée; & au sujet de l'enfant, sur lequel François le consulta aussi, le prudent Théologien lui déclara que ce seroit une injustice envers sa Maison, de continuer à le reconnoître pour sien. François fut si touché dans ce moment, qu'en présence de l'Ecclésiastique, il fit vœu de ne point épouser sa maîtresse, & il se soumit au conseil qu'il en reçut de s'éloigner d'elle. Il fit signifier sa résolution à Blanche, & ce fut alors qu'il quitta la ville, sous prétexte de visiter son

Etat.

Etat. Mais un Franciſcain, confeſſeur du Grand-Duc, beaucoup moins délicat que ce digne Prêtre, & vendu à la favorite, lui promit la victoire, & ſecondé par l'inclination du Prince, il n'eut pas beaucoup de peine à le perſuader. Blanche, de ſon côté, ne s'oublioit point : elle accabla ſon amant de lettres, dans leſquelles tantôt elle lui rappeloit ſon ferment, tantôt elle ſe réſignoit à ſes volontés, tantôt elle affectoit le déſeſpoir & menaçoit de ſe donner la mort. Enfin, elle fit préparer ſon équipage pour s'éloigner de la Toſcane. Le Grand-Duc attendri, & toujours pouſſé par le Moine, ſe rendit bientôt, & promit de la ſatisfaire. La mort de la Grande-Ducheſſe étoit encore trop récente pour qu'il fût poſſible d'afficher auſſitôt ce mariage : mais comme le délai eût fait craindre à Blanche de nouveaux dangers, il fut convenu de l'accomplir ſecrètement, le plutôt poſſible, en attendant à le célébrer avec pompe après l'année du deuil. Ce fut le 5 juin, c'eſt-à-dire, moins de deux mois après la mort de Jeanne d'Autriche, que fut donné l'anneau conjugal, dans

1578.

1578. la chapelle du palais, en présence du Père confesseur, commis à cet effet par l'Archevêque, à la place du Curé. L'évêché de Chiusi fut, après quelque tems, la récompense des services de ce Moine; & Blanche se montra depuis toujours reconnoissante envers lui & ses parens. Ce mariage fut alors ignoré du public, la nouvelle épouse fut cependant logée dans le palais: mais la garde des jeunes Princesses, que le Grand-Duc feignit de lui confier, servit à voiler son vrai titre. Le cardinal Ferdinand y fut trompé comme tout le monde, & il se donnoit bien en vain beaucoup de souci pour faire proposer au Grand-Duc son frère, un nouveau parti convenable. Rodolphe II auroit desiré l'unir avec une fille de l'archiduc Charles: mais François répondit aux négociateurs, qu'il auroit le tems d'y penser. Sa grande peine étoit de justifier aux yeux du public son mariage avec la Cappello, & d'éviter quelque chagrin de la part des Princes, lorsqu'il s'agiroit de le justifier. La Maison d'Autriche étoit celle qu'il devoit le plus ménager, soit à cause du fils qu'il avoit eu de l'ar-

chiduchesse Jeanne, soit principalement parce qu'il attendoit de cette Maison l'appui dont il avoit besoin dans la lutte qu'il avoit entreprise contre le duc de Savoie. Il avoit éprouvé le ressentiment & la fierté de l'archiduc Ferdinand: il jugea pour-lors qu'il étoit de son plus grand intérêt de gagner la bienveillance de ce Prince. 1578.

Ferdinand avoit d'un mariage secret deux fils, qui n'étant pas reconnus de l'Empereur, ne participoient point aux prérogatives de leur père. L'un d'eux étoit le cardinal André d'Autriche, l'autre étoit connu sous le nom de marquis de Burgaw. Lorsque l'Empereur eut reconcilié les deux beaux-frères, l'Archiduc pensant que le mariage du Marquis avec une fille d'un des plus puissans & des plus riches Souverains d'Italie, ne pourroit qu'être avantageuse à ce fils, envoya secrètement demander au Grand-Duc, pour le jeune Prince, Anne la seconde des Princesses de Toscane, âgée alors de dix ans. François accepta volontiers la proposition, espérant que ce mariage lui procureroit l'amitié des Suisses & Grisons, alliés de l'Archi-

duc, & dans l'occasion la facilité des
1578. levées en Allemagne. On régla les conditions qui devoient être remplies dans le tems ; & il fut convenu qu'on n'iroit pas plus avant, jusqu'à ce qu'Eléonore, l'aînée des Princesses, fût établie. L'Archiduc se chargea lui-même de traiter le mariage de cette dernière Princesse avec le prince de Mantoue, au moyen duquel il détachoit Gonzague du parti de Farnèse, & faisoit d'un des principaux ennemis du Grand-Duc un allié utile à ce Prince. L'Archiduc envisageoit aussi l'avantage de son fils dans cette seconde alliance. L'appui de Mantoue ajouté à celui de la Toscane, pouvoit un jour devenir très-avantageux au marquis de Burgaw, que les frères de l'Empereur pourroient bien vouloir un jour dépouiller de ses fiefs, par la raison qu'ils le détestoient comme n'étant pas né d'une Princesse. Mais l'exécution de ce plan étoit particulièrement avantageuse au Grand-Duc, puisqu'elle l'aidoit beaucoup à soutenir sa dignité en Allemagne & en Italie, & le mettoit en état de faire face au redoutable adversaire qu'il s'étoit nouvellement at-

tiré. Le duc de Savoie ne cessoit de se plaindre à l'Empereur du tort que lui avoit fait la concession de Maximilien, & il demandoit le titre d'Archiduc. Il alléguoit les prérogatives qu'il avoit obtenues de Charles-Quint, & le titre d'Altesse dont il jouissoit sans contestation depuis qu'il lui avoit été accordé par cet Empereur. Il lui déplaisoit qu'après avoir cédé la préséance à la république de Venise, & s'être contenté d'avoir sa place immédiatement à côté d'elle, il s'en vît dépossédé par la nouvelle concession de l'Empereur. Ce Prince faisoit valoir la cession que lui avoit faite le grand-duc Côme : enfin, supposé que l'Empereur voulût persister à soutenir le dernier décret de Maximilien, il déclaroit franchement qu'il recourroit, comme Prince de l'Empire, à la décision de la diète. L'ambassadeur d'Espagne le soutenoit ouvertement, & Philippe II avoit fait entendre à François qu'il desiroit pacifier ce différent, au moyen d'une alliance entr'eux. Le Grand-Duc y auroit très-volontiers consenti, & il se seroit désisté de sa prétention au prix d'une alliance avec 1578.

la Maison de Savoie ; mais tout ce
1578. qu'il put faire pour y parvenir fut inutile : il trouva dans le Duc des sentimens invincibles de hauteur, & une aversion constante pour cette union. Ainsi la querelle s'envénima, l'animosité réciproque jeta de profondes racines, & perpétua la discorde entre deux Maisons, qui agissant de concert auroient peut-être fait la loi à l'Italie, & opposé un mur d'airain à la puissance Espagnole devenue excessive. Mais la Maison de Savoie & celle de Toscane eurent encore un autre sujet de rivalité, fondé sur celle des deux ordres de Saint-Lazare & de Saint-Etienne. Pie IV fort enclin à rétablir ou à fonder des Ordres de chevalerie, avoit remis dans son ancienne splendeur celui de Saint-Lazare, depuis longtems subordonné & comme incorporé à celui de Malthe. Giannoto de Castiglione, gentilhomme Milanois, en fut créé Grand-Maître ; & ce Pape tant qu'il vécut soutint les droits & les prérogatives de cet Ordre contre les vives attaques de celui de Malthe. Sous Pie V les choses changèrent, & il fut aisé de voir que Castillon & son Ordre

ſuccomberoient. Le grand-duc Côme avoit demandé à ce Pontife la réunion 1578.
du même Ordre à celui de Saint-Etienne; mais Pie V répugnoit trop à faire paſſer des biens eccléſiaſtiques entre des mains laïques, & il fut impoſſible d'obtenir de lui cette grace. Grégoire XIII, malgré une ſemblable requête de Côme, réunit cet Ordre à celui de Saint-Maurice, ancien en Savoie; & le Duc obtint d'en être déclaré Grand-Maître perpétuel. Ce trait parut à Côme lui annoncer une concurrence déclarée, dont il ſe convainquit encore davantage, lorſque le Duc demanda au ſeigneur de Piombino l'iſle de Pianoſa, pour y établir cette nouvelle milice, comme dans un lieu propre à garder les côtes de l'Etat Eccléſiaſtique, & à rendre inutiles les galères & les troupes de l'ordre de Saint-Etienne. De là naquirent des conteſtations ſur la jouiſſance & ſur les droits des commanderies, & le refus qui fut fait en Toſcane de reconnoître les marques de diſtinction & les privilèges de cet Ordre.

Cette fureur de la prééminence étoit alors épidémique entre les Princes d'Ita-

lie. La Maiſon de Médicis, victorieuſe
1578. de celle d'Eſte & de celle de Gonzague, y luttoit encore contre deux autres; celle de Savoie comme la plus puiſſante, la mieux alliée, & la plus en faveur auprès de la Maiſon d'Autriche, exigeoit la plus grande circonſpection; & la Maiſon Farnèſe, comme la plus ambitieuſe & la plus ennemie de la première, étoit celle qui lui donnoit les plus grandes inquiétudes. Un événement rendit plus éclatante encore la haine qui régnoit entre les Farnèſe & les Médicis, & l'envie démeſurée qu'ils avoient les uns & les autres d'obtenir la prépondérance en Italie. Il y avoit, ſur les confins du territoire de Plaiſance & de la Lunigiane, la principauté de Valditaro, ancienne poſſeſſion de la Maiſon Malaſpina, depuis achetée d'elle en 1216, par la communauté de Plaiſance, & vendue enſuite par cette ville à Albéric Landi, l'un de ſes citoyens, de qui deſcendoit le prince de Valditaro, alors régnant. Ce fief tentoit violemment, depuis quelque tems, l'ambition d'Octave Farnèſe, d'ailleurs ennemi capital des Landi, qui avoient conjuré, avec d'au-

tres nobles de Plaisance, contre Pierre-Louis son père; & il desiroit avec ardeur de l'en dépouiller. Le duc de Parme s'attacha donc à soulever les habitans du bourg de Valditaro, chef-lieu de ce fief, contre leur Souverain; & s'étant assuré d'eux, il fit demander par le Cardinal son frère au pape Grégoire, la permission de l'occuper comme fief de l'Eglise. Le vieux Pontife & son fils étoient alors en proie aux Farnèse, qui les avoient gagnés à force d'intrigues: d'un autre côté la proposition n'étoit pas désavantageuse au Pape, & son fils étoit doucement amorcé par l'espérance d'obtenir un jour cet établissement pour sa famille. Il ne fut donc pas difficile à Octave d'obtenir ce qu'il demandoit. Les habitans du bourg se soulevèrent au tems marqué, & ayant donné à leur petit Etat une forme de République, ils prirent le duc de Parme pour leur protecteur, les deux villages de Bardi & de Campiano demeurèrent fidèles à leur Prince, qui n'étoit pourtant pas sans crainte de se les voir enlever par force. Landi recourut au Grand-Duc; ce Prince lui répondit d'abord que comme il s'agis-

1578.

1578. ſoit d'un chef-lieu, il ne pouvoit pas ſe charger de le défendre ſans le conſentement de l'Empereur; mais invité par Rodolphe à protéger ces places, & à les occuper au nom de l'Empire, le Grand-Duc y envoya un petit détachement, & augmenta la garniſon de Fivizzano, qui eut ordre de ſe tenir prête à tout événement. Le Pape en eut du déplaiſir, & le roi d'Eſpagne s'en plaignit, le premier à cauſe de l'intérêt qu'il prétendoit y avoir; & le ſecond, parce qu'il favoriſoit ouvertement les Farnèſe, depuis que le prince Alexandre de Parme, qui avoit ſuccédé à don Juan d'Autriche dans le gouvernement de Flandre, donnoit à ce Monarque les plus hautes eſpérances de ſa valeur. François s'excuſa ſur ce qu'il ſervoit l'Empereur & ne cherchoit point à s'emparer du bien d'autrui; mais le duc Octave, dont ce mouvement rompoit les deſſeins, cria plus haut qu'aucun autre, & ſe répandit en invectives contre le Grand-Duc. Le Pape fit des inſtances, envoya des brefs, chargea ſon nonce à Florence d'exhorter le Grand-Duc à retirer ſes troupes; mais tout fut inutile. Cepen-

dant Octave, pour justifier l'usurpation du bourg, publia que le prince Landi avoit voulu l'assassiner. On fabriqua à Plaisance & à Parme de fausses pièces, d'après lesquelles on lui fit son procès, & on imagina tous les moyens possibles de l'épouvanter; afin de lui faire abandonner son fief, ou du moins de l'obliger à le vendre. A tout cela on joignit la confiscation des terres qu'il possédoit dans l'Etat de Parme, la publication de ses prétendus crimes, & celle du bannissement prononcé contre lui. Le prince Landi protesta dans toutes les Cours contre les calomnies d'Octave, & offrit de prouver son innocence, après s'être mis au pouvoir de l'Empereur ou du roi d'Espagne, ou de la république de Venise. Le Grand-Duc l'anima & l'aida dans son malheur à se porter à la cour de Vienne, pour demander justice en personne. Rodolphe envoya en Italie des commissaires Impériaux prendre des informations au sujet de ce fief; mais le duc Octave pour s'en débarrasser eut soin de se faire envoyer un bref du Pape, qui le chargea de tenir le bourg en sequestre au nom de Sa 1578.

F vj

Sainteté. Landi étant parvenu à la Cour
1578. Impériale, fut soutenu avec ardeur par le Grand-Duc; & l'Empereur fit examiner aussitôt dans son conseil les accusations de Farnèse contre le prince de Valditaro. On ne manqua pas à cette occasion de récapituler toute l'histoire des Farnèse, commençant par Pierre-Louis, & passant ensuite à la vie d'Octave & à celle du Cardinal. Le Grand-Duc n'oublia pas sur-tout de fournir à Landi les preuves de la part qu'Octave avoit eue à la conjuration de Pandolphe Pucci, & de la calomnie atroce du Cardinal, constatée par Pie V., & exposée par le même Pontife au grand jour par l'impression. Il n'étoit pas à présumer que les Farnèse supporteroient tranquillement ces diffamations, ni qu'ils voudroient les laisser impunies. Aussi en 1582, la cause étant encore pendante à Vienne, trois assassins y vinrent-ils de Flandre, épier le moment de tuer Landi. L'un des trois avertit le Prince, & eut sa grace: les deux autres furent exécutés publiquement dans la même ville. Un conflit de jurisdiction entre le Pape & l'Empereur retarda beaucoup la décision

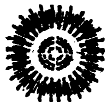
de cette affaire, & par conséquent, tint long-tems animées l'animosité & la haine entre les Maisons qu'elle intéressoit. 1578.

Le roi d'Espagne, qui affectoit au-dehors beaucoup d'empressement & de zèle pour maintenir l'union & la paix entre les Princes d'Italie, se réjouissoit intérieurement de leurs rivalités & de leurs discordes : il veilloit sans cesse à fournir de nouveaux alimens à ces dissentions par le moyen de ses Ministres. Le bon accord de ces Puissances lui auroit donné trop à craindre pour les possessions qu'il avoit lui-même dans ces contrées, au lieu que plus il y avoit de mésintelligence entr'elles, plus elles étoient forcées de recourir à lui pour se défendre contre leurs ennemis, & plus par conséquent, elles étoient soumises à son pouvoir. Philippe II avoit exactement suivi cette politique envers le Grand-Duc. D'abord il lui avoit refusé son titre, favorisant en secret ses adversaires : lorsqu'ensuite il le lui avoit accordé, son Ambassadeur à Vienne avoit soutenu contre lui le duc de Savoie. La Monarchie Espa-

gnole fit uſage de la même politique
1578. auſſi long-tems qu'elle eut des Etats en Italie. Outre ſa ſûreté, elle retiroit des Puiſſances diviſées les plus grands ſervices, pour prix de la protection qu'elles lui demandoient. Ce fut encore ce qui eut lieu particulièrement par rapport au Grand-Duc, dont les preſſantes ſollicitations valurent à Philippe un ſecours conſidérable, dans une occaſion importante. La malheureuſe expédition du roi Sébaſtien de Portugal contre les Maures d'Afrique, produiſit outre la conſternation du Royaume, la perte preſqu'entière de la famille royale. Le vieux Roi (cardinal Henri) ſongeoit à ſe faire nommer juridiquement un ſucceſſeur: mais Philippe, qui avoit des prétentions ſur ce Royaume, regarda comme le plus ſûr de les faire valoir par la force. La guerre de Flandre devenant chaque jour plus diſpendieuſe, ce Monarque pouvoit bien difficilement faire de nouveaux préparatifs de guerre, ſans l'aide d'un ami dévoué à ſon ſervice. Il s'adreſſa au Grand-Duc; & François lui offrit auſſitôt quatre cens mille ducats, payables en quatre quar-

tiers égaux : ou bien de lui fournir pour une année, autant de troupes 1578.
qu'on pourroit en entretenir avec une pareille somme. Le Grand-Duc à cette occasion, proposa au Roi d'assurer le repos de l'Italie auquel la couronne d'Espagne étoit si intéressée, & de la mettre en état de résister aux entreprises de la France & à celles des Ottomans, au moyen d'une ligue de tous ses Princes : il lui représenta que si le Pape, Sa Majesté, les Vénitiens & lui s'accordoient à former cette ligue, toutes les autres Puissances d'Italie y seroient nécessairement attirées, & que Sa Majesté pourroit alors s'occuper entièrement de la guerre de Flandre & des affaires de Portugal. Philippe accepta le prêt, & il ordonna que les remises fussent concertées avec le prince de Parme, qu'il avoit destiné à soumettre les rebelles de Flandre. Philippe s'excusa au sujet de la ligue, parce que toute union des Princes Italiens lui étoit suspecte ; mais pour adoucir son refus, & se montrer reconnoissant du service que le Grand-Duc lui rendoit, il lui décerna la qualification d'Illustrissime, au lieu de

celle de *bien illustre* qu'il lui donnoit
1578. auparavant ; & il ordonna que, dans les préparatifs du futur conclave, ses Ministres agissent de concert avec ceux de Toscane. De plus, il retint au service de sa personne, don Jean de Médicis, fils naturel de Côme, alors âgé de douze ans ; & il créa don Pierre de Médicis Général de l'infanterie Italienne, lui accordant outre le traitement ordinaire, cinq cens ducats par mois d'appointemens secrets. Sa commission portoit de lever en Italie trois mille hommes d'infanterie, sous trois colonels, & de tenir cette armée prête pour le service de Sa Majesté. Tant de faveurs augmentèrent considérablement le crédit du Grand-Duc, & le rendirent inaccessible aux coups de ses ennemis, qui n'avoient pas peu d'envie de le rabaisser.



CHAPITRE IV.

Publication du mariage du Grand-Duc avec Bianca Cappello, qui est couronnée comme fille de la république de Venise. Don Pierre de Médicis va servir le roi d'Espagne dans l'expédition de Portugal. Disputes sur la préséance entre le Grand-Duc & le duc de Savoie. Jalousie des Princes Italiens contre la Maison de Médicis. Le Grand-Duc rappelle de la cour de France son ambassadeur. Il donne des secours au roi Philippe. Il se réconcilie avec le Cardinal par la médiation de Blanche, & les deux frères s'unissent pour faire face aux ennemis de leur Maison.

LE mariage du Grand-Duc avec Bianca Cappello étoit encore ignoré de tout le monde. Quoique les frères de François craignissent qu'il n'eût lieu, ils n'avoient cependant encore aucune raison de croire qu'il fût déjà effectué. Le mécontentement du Car- 1579.

1579. dinal croiſſoit tous les jours, & étoit encore augmenté par ces hommes officieux qui ſe rendent néceſſaires dans les maiſons, en ſervant les animoſités des parens. Le haſard voulut que le Cardinal ſongeât à ſe rendre à Florence pour éclaircir certains ſoupçons, lorſque les débauches du Grand-Duc & tous ſes excès lui donnèrent une fièvre qui n'étoit pas ſans danger. Ferdinand accourut de Rome, & entrant dans l'appartement de ſon frère, il trouva auprès de lui Blanche qui le ſervoit elle-même, & toute ſeule. Il remontra au Grand-Duc qu'il lui convenoit peu d'avoir auprès de lui cette femme dans l'état où il ſe trouvoit, & qu'il ſongeât un peu mieux à ſa conſcience & à ſon honneur. Il le preſſa tellement, que François fut enfin obligé d'avouer ſon mariage, en s'excuſant du mieux qu'il lui fut poſſible ſur la violence de ſon amour, ſa promeſſe, la foibleſſe humaine, & le pria de ne pas l'affliger davantage. Le Cardinal frappé d'étonnement, diſſimula auſſi autant qu'il put ſon indignation; mais étant ſorti & ſoulageant ſon cœur avec un confident, il

ne put retenir ses larmes. Dès que la maladie de son frère lui permit de s'éloigner, il reprit le chemin de Rome, plus indisposé que jamais contre lui, & déterminé à se fixer pour toujours dans cette ville, loin de François & de ses courtisans. Le Grand-Duc ayant recouvré sa santé, continua de tenir son mariage secret jusqu'au milieu d'avril, tems auquel l'année du deuil expira. Il résolut alors de commencer par avoir l'approbation du roi d'Espagne ; il exposa au roi Philippe que voyant sa succession foiblement appuyée sur un seul fils légitime, il avoit eu la pensée d'épouser Bianca Cappello qui lui avoit donné un enfant mâle, & faisoit espérer de nouveaux soutiens à sa Maison ; que ce mariage étoit même déjà conclu & effectué ; & enfin qu'il n'attendoit que son approbation pour le rendre public. Philippe donna à l'Ambassadeur qui lui faisoit part de ce mariage, la réponse que le Grand-Duc desiroit de lui. Dès qu'elle fut parvenue à Florence, le mariage fut notifié solemnellement à toutes les Cours. En attendant le Grand-Duc avoit envoyé à Venise le comte Sforce 1579.

de Sainte-Flore, avec une suite distinguée & brillante, signifier à la République sa résolution. Le Comte étoit chargé d'une lettre adressée au Doge, dans laquelle François assurant qu'il préféroit l'alliance de la République à toute autre, lui apprenoit qu'il avoit épousé Bianca Cappello. « Je regarde, » lui disoit-il, cette Dame comme » fille de votre sérénissime Républi- » que, dont je veux devenir le fils par » alliance, comme je l'ai été jusqu'à » présent par inclination & par mon » respect envers elle », &c. Il faisoit dans cette lettre un pompeux éloge de son épouse, dont il exaltoit particulièrement l'heureuse fécondité. La République fit à l'Ambassadeur une réception des plus magnifiques. Ce Ministre s'étant arrêté à un endroit nommé les Graces, peu éloigné de la capitale, quarante Sénateurs du corps du *Pregadi* vinrent lui rendre visite au nom de l'Etat, & d'autres gentilshommes lui furent laissés pour lui faire honneur & compagnie. De là, conduit en grand cortège à Venise, il eut pour logement le palais Cappello, où le patriarche d'Aquilée Grimani le

1579.

reçut à la porte en habits pontificaux, & où tous les parens de cette Maiſon s'empreſsèrent de lui rendre hommage. Il fut enſuite conduit à l'audience ſolemnelle du Doge & de la Seigneurie, entouré des quarante Sénateurs, ſuivi de la Magiſtrature & du corps de la nation Florentine : à ce cortège étoit mêlée toute la parenté de Blanche. A cette audience la République ſurpaſſa ſa magnificence ordinaire, & elle s'écarta de ſes anciens uſages, pour donner au Grand-Duc une preuve ſignalée de ſa gratitude & de ſon attachement. Après que le Doge & les membres du collège eurent fait à l'Ambaſſadeur une réponſe pleine d'expreſſions obligeantes, l'Ambaſſadeur fut reconduit à ſon logement avec de nouveaux honneurs, qui renchérirent encore ſur ceux qu'on lui avoit déjà rendus. Mais le plus merveilleux de cette fête fut le décret, par lequel le Sénat ſut rendre honnête & glorieux ce qui avoit mérité juſque-là des qualifications toutes contraires. Le 16 juin, Blanche auparavant diffamée, fut déclarée d'une ſeule voix dans le Pregadi *fille véritable & particulière de la République*, & cela

1579.

1579. en considération des qualités *infiniment rares & précieuses qui l'ont rendue très-digne de la plus haute fortune, & pour répondre à l'honneur que le Grand-Duc a fait à la République par la résolution très-sage qu'il a prise.*

La noblesse & toute la ville répondirent par des démonstrations de joie à ce décret si extraordinaire du Sénat; les cloches de Saint-Marc & toutes les autres sonnèrent; tous les quartiers retentirent du bruit de l'artillerie; le palais Cappello & tous les hôtels des parens furent illuminés; le père & le frère de la nouvelle fille de Saint-Marc furent créés Chevaliers, & eurent la préséance sur tous les autres, avec le titre d'Illustrissimes; la Seigneurie en corps, les chefs des Dix en particulier & tous les membres du Sénat allèrent, sans oublier cependant leur dignité, rendre visite à l'Ambassadeur, & se réjouir avec lui de la nouvelle affiliation de la Grande-Duchesse. La nation Florentine rendit au Ciel, avec une pompe extraordinaire, des actions de graces pour un si heureux événement, & la Maison Cap-

pello avec sa parenté se joignirent à elle; enfin, l'ambassadeur Sforce comblé d'honneurs & de présens, revint à Florence, portant le diplôme de l'affiliation. Qu'on se représente, si l'on peut, la joie du Grand-Duc & de Blanche, à la relation de tous ces honneurs. Pour y répondre dignement, François envoya le jeune don Jean de Médicis, son frère naturel, remercier la République. Cet Ambassadeur de douze ans partit avec une suite composée de tout ce qu'il y avoit de plus noble à Florence. En passant par Ferrare, il y fut accueilli par la Maison d'Este, & vingt-huit nobles Vénitiens vinrent à sa rencontre, au nom de la République, jusqu'à Chioggi. Aux Graces, il fut reçu par quarante Sénateurs, qui le conduisirent comme en triomphe à Venise au palais Cappello. Le Sénat donna plein pouvoir à Vittorio Cappello d'amuser, de divertir & d'honorer don Jean de Médicis aux dépens de la République. Vittorio n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire éclater la générosité du Sénat, & ses bonnes dispositions envers le Grand-Duc. A son retour, don Jean fut sur

1579.

1579. pris à Padoue de la petite-vérole; la République chargea les Recteurs de cette ville d'en prendre le plus grand soin, & lui donna pour médecins, Mercurial & un autre des plus rènommés: le malade guérit, & le Grand-Duc demeura plein de reconnoissance pour tant de marques de zèle & d'attachement, dont celle-ci ne fut point encore la dernière. Le Sénat nomma deux Ambassadeurs pour aller mettre Blanche en possession des privilèges que lui donnoit sa qualité de fille de Saint-Marc. Tiepolo & Michieli, deux des principaux Sénateurs, furent ceux qu'on choisit pour cette députation; & leur suite fut décorée de quatre-vingt-dix nobles, les uns Vénitiens, les autres de Terre-ferme. Elle surpassa par sa pompe toutes celles des tems même les plus heureux de la République, & tous ceux qui composoient la suite s'efforcèrent à l'envi de se distinguer par l'air de grandeur & par la richesse des équipages. Le père de Blanche, le patriarche d'Aquilée & tout ce qui tenoit aux Cappello se portèrent à Florence; enfin, toute l'élite de Venise & de Terre-ferme brilla dans cette capitale de

de la Toſcane. Les nouveaux parens du Grand-Duc y étoient arrivés les premiers. Après eux les Ambaſſadeurs firent leur entrée le 28 ſeptembre; ils avoient trouvé à Firenzuola le grand-maître du palais & les principaux Miniſtres de la Cour. Ils furent reçus à cinq milles de Florence par don Pierre & don Jean de Médicis, accompagnés de la garde du Souverain & de tout le reſte des courtiſans. Introduits enſuite, & ſalués par toute l'artillerie, ils furent magnifiquement logés au palais Pitti. Quatre-vingts nobles de Veniſe, & beaucoup d'autres des environs, la plupart jeunes, qui ſe trouvèrent à cette fête, y furent tous défrayés & honorés magnifiquement par le Grand-Duc. Les bals, les carouſels, les tournois, les comédies, les *villégiatures* (*a*), la chaſſe des taureaux & celle des bêtes fauves au filet; enfin, différentes ſortes de jeux furent prodigués pour leur amuſement. Le Grand-Duc qui étoit fort adroit aux exercices du corps, fut ſouvent acteur dans ces fêtes, & s'y diſtingua. Les Am- 1579.

(*a*) Parties de campagne. *Not. du Trad.*

bassadeurs ensuite exposèrent à ce
1579. Prince les sentimens de la République envers lui, & le desir qu'elle avoit d'unir ensemble les intérêts & le sort des deux Etats; ils assurèrent Blanche de l'amour paternel de Saint-Marc, & lui présentèrent en son nom un joyau précieux. Ils finirent par demander au nom du Sénat, que les cérémonies du mariage fussent renouvelées publiquement, & qu'on mît sur la tête de la Grande-Duchesse la couronne royale, afin qu'elle ne parût point inférieure à deux autres filles de Saint-Marc, dont l'une étoit mariée au roi de Hongrie, & l'autre à celui de Chypre. Le Grand-Duc n'eut garde de s'y refuser; mais tandis qu'il concertoit avec les Ambassadeurs cette cérémonie, peu s'en fallut qu'elle ne fût empêchée par le Nonce, qui protesta contre, assurant qu'elle étoit de la compétence du Pape. Il fallut pour l'appaiser, que le Grand-Duc & les Ambassadeurs déclarassent d'une manière claire & précise, que ce couronnement n'auroit pour objet que de mettre la Grande-Duchesse en possession de l'adoption de la République.

Cette difficulté surmontée, & le Nonce ayant donné son consentement à la cérémonie, avec promesse d'y intervenir, on choisit le 12 octobre pour le renouvellement public & solemnel des épousailles, suivant les rits de l'Eglise, & elles furent précédées des bans ordinaires. Ce jour au matin le Sénat des Quarante-huit & les magistrats inférieurs s'étant rassemblés dans la grande salle du palais, le Grand-Duc se plaça sous un dais; & les Ambassadeurs amenèrent la Grande-Duchesse revêtue des habits royaux, & suivie de toute la noblesse Vénitienne. Dès qu'elle fut assise à côté de son époux, l'auditeur Vinta annonça briévement à l'assemblée le contenu du diplôme, dont il fit ensuite la lecture. Les Ambassadeurs ratifièrent tout ce qui venoit d'être lu, & déclarèrent de nouveau Bianca Cappello vraie & légitime fille de la République; & aussi-tôt qu'elle fut couronnée; ils lui assignèrent les armoiries de la patrie. Cela fait, le patriarche Grimani prononça un petit discours sur les avantages de cette union & sur ceux de l'adoption de Saint-Marc, &

1579.

1579. ce discours fut immédiatement suivi de la présentation de l'anneau. A la fin de la cérémonie, la Grande-Duchesse, la couronne en tête, fut portée triomphalement à l'église métropolitaine, suivie du Grand-Duc & de tout le noble cortège, au travers d'un peuple innombrable qui étoit accouru de la ville & des environs. L'église avoit été ornée avec la plus grande magnificence par les plus habiles artistes; on y avoit formé un orchestre nombreux de toutes sortes de voix & d'instrumens, appelés des différentes cours d'Italie, & même de celle de Vienne. Les deux époux assistèrent à la messe solemnelle, où fut exécuté un très-beau *Te Deum*, & ils finirent la cérémonie en retournant au palais dans le même ordre qu'ils étoient venus. Les Ambassadeurs & les parens passèrent encore quelques jours à Florence, pour y jouir des divertissemens que leur avoit fait préparer le Grand-Duc, & voir les palais, les maisons de plaisance & tout ce que son père & lui y avoient bâti ou rassemblé de magnifique & d'élégant. Sur la fin d'octobre, ils partirent ravis des traitemens qu'ils

avoient reçus, & gratifiés de colliers d'or & d'autres joyaux de prix. Le patriarche d'Aquilée sur-tout fut comblé de riches présens; Barthelemi Cappello ne partit de Florence que quelques semaines après, emportant avec lui des sommes considérables qu'il avoit reçues de son gendre & de sa fille, & le contrat d'une grosse pension viagère. Vittorio Cappello, frère de la Grande-Duchesse, fixa son séjour à Florence. Le Grand-Duc lui assigna une rente perpétuelle, transmissible à ses descendans en ligne masculine, & il constitua une dot à sa fille: il assigna aussi à la Grande-Duchesse une dot de cent mille ducats, qui fut placée sur l'hôtel des monnoies à Venise: il fit enfin beaucoup d'autres largesses à la parenté des Cappello. On évalua les cérémonies, fêtes, présens & frais d'ambassades, à trois cens mille ducats, somme exhorbitante en elle-même, & que tout contribuoit à faire paroître encore plus extraordinaire, vu l'avarice du Prince, la disette & plusieurs autres calamités qui affligeoient alors la Toscane. Cependant les vers & la prose n'en célébrèrent

1579.

pas moins la joie extrême du peuple, 1579. la félicité des deux époux, & les héroïques vertus de Blanche. Le seul cardinal de Médicis témoigna hautement le déplaisir que lui causoit ce mariage, & il ne parut point à la noce; mais il se contenta d'envoyer un de ses gentilshommes complimenter les ambassadeurs de Venise. Le Grand-Duc auroit desiré que Ferdinand eût aussi complimenté le Doge par lettre: mais le Cardinal répondit aux instances qu'on lui fit à ce sujet, que le Grand-Duc ayant accompli ce devoir au nom de toute la Maison de Médicis, il l'en avoit exemté. Pareillement, lorsque l'ambassadeur de la République à Rome alla le complimenter sur l'adoption qu'elle avoit faite de Blanche, il lui répondit froidement: qu'avec toute son éloquence, il auroit beaucoup de peine à lui rendre ce mariage agréable; réponse qui excita les plaintes de la République, & augmenta la mésintelligence des deux frères. Le Cardinal, quoique naturellement circonspect & exercé à la politique, fut si peu maître de son dépit dans cette occasion, qu'il ne

voulut souffrir aucun compliment à ce sujet, & que pour s'en délivrer 1579.
entièrement, il s'enfuit à la campagne. Quelque peine que fît au Grand-Duc cette aliénation, la présence de don Pierre lui étoit encore plus fâcheuse; & il se consola de tout lorsqu'enfin celui-ci partit pour l'Espagne.

Depuis que don Pierre avoit été fait Général de l'infanterie Italienne, il s'étoit occupé à lever des soldats; & il songeoit à lès joindre aux troupes que devoient lui fournir le vice-roi de Naples & le gouverneur de Milan. Le Grand-Duc lui avoit permis de lever trois mille hommes en Toscane. Les autres six mille furent fournis par les Etats du roi Philippe. La jonction de ces troupes se fit à Livourne, d'où l'on devoit les transporter par mer en Espagne. Les Princes d'Italie, & spécialement ceux qui confinoient avec le grand Duché, conçurent quelque allarme de ces préparatifs de guerre. Les Génois interposèrent la médiation du Pape pour s'assurer que ces troupes n'étoient pas destinées contr'eux. Don Pierre, après une visite rendue au Cardinal à Rome,

1579. étoit retourné à Florence, où il avoit assisté à la célébration du mariage ; & il en étoit parti ensuite bien content du Grand-Duc, qui pour se délivrer de sa présence, lui avoit avancé une partie considérable de ses revenus. Le jeune Prince partit de Livourne au mois de novembre, avec ses troupes, sur les galères d'Espagne. Autant le Grand-Duc, par son empressement à servir Philippe, augmentoit en faveur auprès de ce Monarque, autant il excitoit contre lui la défiance des Italiens. La république de Venise, qui par ses témoignages de zèle, avoit cru l'attacher inviolablement à ses intérêts, fut mécontente ensuite de trouver qu'il ne lui avoit donné que des apparences, & que sans la faire entrer dans les affaires de son Etat, il l'avoit seulement admise à la participation de ses arrangemens domestiques. D'un autre côté cette grande propension pour le roi Philippe lui faisoit prévoir désormais comme impossible l'union desirée des deux Etats, par la raison que la République, obligée de ménager le Grand-Seigneur, & conséquemment d'agir de concert avec la

cour de France, ne pouvoit plus allier ses intérêts avec ceux d'un Prince si intimément uni à l'Espagne. Au contraire, la soupçonneuse politique de Philippe ne lui laissoit pas voir de bon œil, une correspondance si marquée entre le Grand-Duc & la République; déjà les Ministres Espagnols d'Italie, animés du même esprit que leur Maître, s'expliquoient tout ouvertement par des murmures, & n'imaginoient que ligues, plans de guerre, conquêtes & révolutions. La principale instruction de don Pierre, fut donc de justifier aux yeux du Roi la conduite du Grand-Duc, & de le supplier d'ordonner à ses Ministres de le mieux informer des affaires d'Italie. Il dissipa ainsi les soupçons de ce Monarque; mais il augmenta ceux des Princes d'Italie, qui le voyant si favorisé de la Maison d'Autriche, & en apparence dans une si étroite liaison avec Venise, s'unirent entr'eux pour s'opposer plus fortement à ses vues. Les ducs de Savoie, de Ferrare, de Mantoue & de Parme, formèrent ensemble contre le Grand-Duc, une ligue qu'ils nommèrent *le*

1579.

1579. *parti de l'opposition*, & songèrent à l'établir sur des fondemens solides & durables. Dès le commencement de cette année, le duc de Ferrare avoit épousé en troisièmes noces Marguerite de Mantoue; & il avoit traité avec une magnificence extrême, les Princes qui avoient honoré ce mariage de leur présence. Parmi eux s'étoient trouvés l'archiduc Ferdinand & ses fils. Le nœud que formoit ce mariage entre les Maisons d'Este & de Gonzague, leur fit naître la pensée de s'unir encore, par un semblable lien, les Farnèse. On ébaucha aussitôt à Rome, avec le cardinal Farnèse, le mariage de la seconde princesse de Mantoue, avec le prince héréditaire de Parme, & par la même occasion, celui de la princesse aînée de Parme, avec l'héritier présomptif de Mantoue. Cette négociation, malgré le mystère dont elle étoit soigneusement voilée, ne put pas être tenue si secrète, qu'il n'en parvînt quelque chose aux oreilles de Ferdinand. Cet Archiduc, engagé à conclure le mariage du prince de Mantoue, avec Eléonore de Médicis, en eut un vif ressentiment contre Gon-

zague, & le pressa de s'expliquer nettement; mais il en reçut cette réponse 1579.
à laquelle il ne s'attendoit point : « L'aversion, lui écrivit le duc de » Mantoue, que j'ai toujours eue pour » cette alliance, est devenue encore » plus forte, depuis que le Grand-» Duc a épousé une femme avilie, & » qu'il n'a pas craint, sinon de lui » abandonner entièrement ses filles, » du moins de permettre qu'elles al-» lassent publiquement avec elle dans » Florence. Je ne saurois donc pren-» dre sur moi de former un tel nœud, » auquel mon fils ne répugne pas » moins; & je n'y trouve pas d'ail-» leurs, les grands avantages qu'on » veut m'y faire envisager », &c. Une déclaration si insultante pour le Grand-Duc, ne pouvoit pas manquer de le piquer vivement : aussi retira-t-il sur le champ le pouvoir qu'il avoit donné à l'Archiduc de traiter ce mariage, & déclara-t-il ensuite qu'il n'avoit jamais songé à s'unir à cette Maison.

Dans le même tems, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, suivoit avec vigueur à la Cour Impériale, sa cause de la préséance. Voyant qu'il

1579. ne pouvoit engager Rodolphe à rien changer aux conceſſions faites par Maximilien & par lui-même au Grand-Duc, & ne ſe croyant point dédommagé par le titre d'Illuſtriſſime, que l'Empereur lui avoit décerné pour le ſatisfaire, il employa la médiation des Electeurs, afin de l'engager à donner en ſa faveur une déclaration préciſe. Les électeurs de Saxe & de Brandebourg demandèrent formellement à Rodolphe, ou qu'il révoquât les conceſſions faites au Grand-Duc, au préjudice du duc de Savoie, & qu'il voulût rendre à ce dernier Prince la place qu'il avoit occupée immédiatement après les Vénitiens dans la chapelle Impériale, ou qu'il déclarât du haut du trône Impérial, que ces conceſſions ne préjudicioient en rien au duc de Savoie, l'antiquité de cette Maiſon, ſa ſplendeur, & les ſervices importans qu'elle avoit rendus au corps Germanique & à la Maiſon d'Autriche, ne pouvant permettre, ſans lui faire outrage, de la rendre inférieure à celle de Médicis. Le Grand-Duc s'efforça de diſſuader les Electeurs, & ſur-tout celui de Saxe, de s'engager dans cette

dispute; mais ne pouvant y réussir, il s'adressa directement à l'Empereur; 1579.
& il lui remontra le plus fortement qu'il put, le tort que ce Monarque feroit à sa dignité & à la mémoire de Maximilien, en revenant sur ses pas. Cependant Rodolphe ne pouvoit refuser une réponse aux Electeurs. Il déclara par un décret émané de son conseil, le 13 août, que son père Maximilien avoit accordé au Grand-Duc les nouvelles prérogatives, du consentement unanime des Electeurs; qu'il n'avoit pu lui-même, sans injustice, lui en dénier la possession, & que le duc de Savoie, informé de tout, ne s'y étoit pas opposé. Lui accorder à présent, ajoutoit ce Prince, la place disputée, ce seroit l'ôter au Grand-Duc, ce qui seroit plus injuste encore. Tout bien considéré, la conclusion fut qu'il n'y avoit pas à ce sujet matière à délibération. Cette réponse étonna Emmanuel Philibert, mais ne le découragea point. Il résolut d'inquiéter au moins le Grand-Duc dans la jouissance de sa prérogative; & il en eut bientôt l'occasion. L'ambassadeur de Venise à la Cour Impériale étant mort, & ceux

1579. des autres Puiſſances devant aſſiſter à ſes funérailles, on les y invita tous, excepté celui de Savoie. Ce dernier fut négligé crainte d'une conteſtation qui eût troublé la cérémonie; mais il tenta de s'y introduire, ou pour précéder l'ambaſſadeur de Florence, ou pour interrompre au moins la poſſeſſion où il avoit été mis de prendre place immédiatement après celui de Veniſe. Afin de prévenir le déſordre qui alloit en réſulter, l'ambaſſadeur d'Eſpagne voulut engager les deux Miniſtres à ſe retirer avant d'avoir pris place; mais le Florentin répondit qu'on devoit faire retirer celui qui vouloit aſſiſter à la cérémonie ſans y être invité. Alors le majordome de la Cour ordonna expreſſément la même choſe à l'un & à l'autre, de la part de l'Empereur. Il fallut obéir; & l'ambaſſadeur de Savoie parvint de cette manière à ſon but. Le Grand-Duc craignit avec raiſon que le duc de Savoie ſe prévalant de cet ordre, n'attaquât déſormais ſa prérogative avec plus d'avantage; & il ſollicita vivement une déclaration Impériale qui le garantît de tout préjudice. Il

émana donc le 16 novembre du conseil Aulique un décret, portant qu'à 1579.
cause des égards dûs au lieu & à la conjoncture, il avoit été nécessaire d'éloigner les deux Ministres qui étoient en dispute ; mais que l'injonction faite à l'un & à l'autre ne devoit nuire en aucune manière aux concessions faites au Grand-Duc par l'empereur Maximilien. Cette contestation fut ainsi entièrement assoupie à la cour de Vienne ; mais elle fut bientôt transférée à celle de France, où le duc de Savoie eut beaucoup plus d'avantage.

L'indisposition de cette Cour contre le Grand-Duc, croissoit d'un jour à l'autre ; & plus il sembloit s'attacher le roi d'Espagne, plus il éloignoit Catherine. Mais ce qui, par-dessus tout, irritoit cette Reine, c'étoit de voir en lui tant de facilité à prodiguer les secours d'hommes & d'argent au roi Philippe, & tant d'obstination à lui refuser même ce qu'elle croyoit pouvoir lui demander avec justice. La détresse où elle se trouvoit au milieu de tant de révolutions & de projets, la contraignoit d'avoir con-

1579. tinuellement recours aux emprunts ; & elle étoit outrée de ce que François, loin d'être disposé comme son père à lui faire des avances, lui redemandoit les anciennes dettes, & retenoit même ce qu'elle prétendoit lui être dû sur l'ancien patrimoine des Médicis, sans vouloir rien entendre à cet égard. Cependant elle tentoit toutes les voies possibles de lui insinuer des sentimens favorables pour la France, ayant soin de joindre à ses raisons, des flatteries, des promesses pour sa Maison, & de lui faire concevoir les plus belles espérances pour l'agrandissement de son Etat. A l'occasion de la mort de la grande-duchesse Jeanne, elle avoit même envoyé à Forence l'évêque de Beziers, pour faire sur ce Prince les derniers efforts. Ce Prélat demanda au nom de la Reine, un prêt de trois cens mille ducats, offrant de donner une Souveraineté en gage, & de faire renoncer ses fils à tous les droits qu'ils pourroient avoir sur les biens des Médicis. Le refus de cette proposition sur d'assez foibles prétextes, & le prêt fait ensuite à Philippe d'une plus grande

somme, excitèrent tellement son dépit, qu'il ne lui fut plus possible de se contenir dans les bornes de la dissimulation. On avoit toléré en France les assassinats des Florentins qu'elle protégeoit; ils étoient même des plus agréables à la Cour; & elle avoit permis à l'Ambassadeur d'empêcher le cours ordinaire de la justice; mais dans cette conjoncture, Catherine ravie de trouver une occasion de se venger, ne craignit pas de manifester au public le procédé du Grand-Duc, & de le rendre plus authentique, en montrant la part qu'y avoient eue les Ministres de ce Prince. Un assassin de Florence, arrêté pour un meurtre nouvellement commis, confessa sur la roue, qu'il avoit été envoyé en France par le Grand-Duc, pour assassiner Troile Ursin, moyennant six-mille ducats; & qu'après les avoir gagnés, il avoit été retenu pour continuer de faire de pareils coups. Il ajouta que l'Ambassadeur & son secrétaire étoient venus souvent lui faire visite pour lui signignifier les ordres & lui compter l'argent. En conséquence de cette déposition, l'on arrêta le secrétaire Pi-

1579.

chena, & l'on fit craindre à l'Ambaſ-
1579. ſadeur le même traitement. Auſſitôt après, on expédia un courir à l'ambaſſadeur de France à Rome, afin qu'il fît avertir au nom du Roi, tous les François demeurans dans ce pays, d'éviter les Etats du Grand-Duc. L'ambaſſadeur de Toſcane, informé de tous ces faits, en conçut de terribles alarmes, ſur-tout lorſqu'il ſe vit rejeté de la préſence du Roi, & qu'on refuſa d'admettre ſes juſtifications. Il fallut toute la faveur du maréchal de Retz & du cardinal de Birago, & toute la chaleur avec laquelle ils rappelèrent les anciens ſervices rendus à la France par la Maiſon de Médicis, pour empêcher le Roi de ſévir contre ce Miniſtre. Ces deux perſonnages obtinrent encore d'Henri III, qu'il rendît la liberté au ſecrétaire après un mois de priſon. Mais Pichena fut banni à perpétuité du Royaume, & eut ordre de partir dans vingt-quatre heures. On publia la ſentence, dans laquelle on vit clairement que les juges avoient eu plus d'égard à l'autorité qu'à la juſtice. Le Grand-Duc tâcha de ſe laver, en aſſurant que le

Roi n'avoit fait tout ce bruit que pour satisfaire les Parisiens, qui, peu de jours auparavant, s'étoient en effet soulevés contre les Italiens, & avoient voulu les massacrer tous. Catherine crut avoir corrigé, par les actes de rigueur qu'elle venoit de faire, l'indocilité de François, & fit sur lui de nouvelles tentatives, mais bien inutilement : elle eut dans ce tems-là même la douleur de voir don Pierre de Médicis attaché au service d'Espagne, lever des troupes en Toscane pour aider Philippe à conquérir le Portugal, auquel elle prétendoit, comme ayant hérité des droits de la Maison de Boulogne sur cet Etat. Cette inflexibilité du Grand-Duc la mit dans une nouvelle fureur; & elle résolut de le frapper à l'endroit le plus sensible. Les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, récemment institué, fournirent un prétexte de régler de nouveau les rangs dans la chapelle royale. On n'avoit encore assigné aucune place après celle des Vénitiens. L'ambassadeur de Savoie & celui de Ferrare ne manquèrent pas cette occasion de faire mettre au-dessous d'eux celui de Florence.

1579.

Le premier demanda d'être placé après
1579. l'ambaſſadeur de Veniſe, & l'obtint aiſément; celui de Ferrare n'eut pas beaucoup de peine à ſe faire inſtaler à côté de celui-ci dans une autre occaſion. L'ambaſſadeur de Toſcane réclama fortement, & ſa plainte fut renvoyée pardevant le conſeil privé du Roi. Pendant que le Florentin faiſoit valoir les conceſſions des Papes & des Empereurs, & tout ce qui s'en étoit ſuivi, le conſeil prononça que, conformément aux ſtatuts des anciens ordres du Royaume, les Ducs & les autres Souverains qui auroient des conteſtations ſur la préſéance, auroient place dans les cérémonies, ſuivant le rang d'ancienneté de leurs Etats. On ſignifia cette ſentence à l'Ambaſſadeur; & on lui déclara que cet expédient avoit été trouvé le meilleur pour couper court à toutes les conteſtations ſur le pas. On le pria conſéquemment de ne trouver point mauvais d'être précédé dans la ſuite par les ambaſſadeurs de Savoie & de Ferrare. Le Florentin n'épargna ni les proteſtations ni les remontrances: mais on lui répondit conſtamment que

l'on ne pouvoit pas troubler l'ordre de la Monarchie. 1579.

Ce coup fut effectivement sensible au Grand-Duc ; & on le concevra aisément si l'on considère tant de combats vigoureusement soutenus contre la Maison d'Este, tant de sollicitations, de soucis & de services qu'il en avoit coûté à son père & à lui pour l'emporter sur elle à la Cour Impériale ; il comprit sans peine, que cette sentence, qu'il appeloit *précipité* (*a*) d'injustice, avoit été rendue dans l'unique vue de le mortifier ; & il le prouvoit clairement par la précipitation avec laquelle on l'avoit exécutée, sans examiner l'ancienneté des Etats. Après avoir donc violemment déclamé contre la Reine, qui, pour satisfaire sa passion se déclaroit contre le sang même dont elle étoit formée, il lui signifia qu'il préféroit la grandeur de sa Maison à la faveur de la France ; & il rappela son Ambassadeur, avec protestation de n'en plus envoyer à cette Cour, jusqu'à ce qu'on eût ré-

(*a*) Terme emprunté de la Chimie, que François cultivoit. *Not. du Trad.*

1579. voqué la sentence injuste dont il se plaignoit. La retraite précipitée de l'ambassadeur de Toscane, & le triomphe des ducs de Savoie & de Ferrare, lièrent plus étroitement encore Philippe avec le Grand-Duc, & furent regardés par les politiques d'Europe, comme le prélude d'une déclaration de guerre entre la France & l'Espagne.

Personne ne pouvoit comprendre comment le Roi Catholique souffroit avec tant d'indolence les éternelles négociations du duc d'Anjou avec le prince d'Orange, la correspondance & les arrangemens pris avec la reine Elizabeth, qui avoit promis au roi de Navarre de l'aider à recouvrer ce qui lui étoit retenu par Philippe : on observoit encore que la noblesse Françoise, soit Catholique, soit Huguenote, brûloit également du desir de faire la guerre à l'Espagne, jugeant que c'étoit l'unique remède aux discordes qui se multiplioient chaque jour entre les deux partis. Mais l'impuissance arrêtoit les deux Monarques, & garantissoit l'Europe du fléau d'une guerre universelle. Le roi Philippe, dont les fi-

nances étoient administrées sans principe & sans règle, se trouvoit encore épuisé par la guerre de Flandre, doublement ruineuse, comme toutes celles qui se font entre un souverain & ses peuples; & la meilleure partie de ses revenus, qu'il avoit engagée à des marchands, étoit dissipée d'avance. Mais aussi ceux de Henri III étoient en grande partie entre les mains de ses ennemis; & ce Prince, haï, méprisé, très-peu obéi de ses sujets, enfin, sans argent, sans crédit, & en outre accablé de dettes, ne pouvoit rien entreprendre sans de puissans secours. La reine Catherine, uniquement attentive à établir son pouvoir sur les discordes civiles, craignoit qu'une guerre au dehors, réunissant les deux partis contre l'ennemi commun, ne dérangeât ses projets. Dans cet état d'abattement réciproque, une foible & vile politique avoit été substituée à la force : l'Espagne tantôt par caresses, tantôt par menaces, tenoit sous sa main la plupart des Princes d'Italie; & la France faisoit tous ses efforts pour les lui enlever. Divers intérêts, opposés entr'eux, les tenoient dans une

1579.

perplexité continuelle. Plusieurs de ces
1579. Princes, feignant le plus grand attachement pour l'Espagne, penchoient intérieurement pour la France. Telle étoit la politique des Maisons d'Este & Farnèse : mais le Grand-Duc étoit entièrement dévoué à la Maison d'Autriche, & Philippe, dans la vue des secours qu'il pouvoit en tirer, ne lui épargnoit rien de ce qui pouvoit flatter sa vanité. Le rappel de l'Ambassadeur que le Grand-Duc avoit à Paris, remplit du nom de François la cour de Madrid, qui dès-lors le posséda sans aucun partage. Ce fut dans ce moment précis, que don Piere débarqua son armée en Espagne.

1580. Après l'avoir laissée auprès d'Alicante, ce Prince, accompagné des Seigneurs de sa suite, & de ceux qui vouloient servir en qualité de volontaires, alla rendre ses hommages au Roi, & en recevoir des instructions. Le Grand-Duc lui avoit donné le colonel Dovara, vieil Officier qui avoit servi sous le marquis de Marignan dans la guerre de Sienne, & étoit également propre aux opérations du cabinet & à celles d'une campagne.

Indépendamment

Indépendamment des conseils qu'il devoit donner à don Pierre, il étoit chargé plus particulièrement encore, d'entretenir & d'augmenter les bonnes dispositions du Roi envers le Grand-Duc, de lui offrir toutes les forces de Toscane, & de lui demander ses conseils & ses ordres, touchant les affaires de l'Italie; mais sur-tout par rapport à l'élection future du Pape, la première de toutes les affaires pour le Grand-Duché. Tous les grands allèrent au-devant de don Pierre; le Roi lui fit les plus grandes caresses. Il voulut que ce Prince jouît des plaisirs de la Cour, jusqu'à ce que la guerre fût déclarée; & sa réponse au colonel Dovara fut pleine de témoignages d'affection & de reconnoissance envers le Grand-Duc. Le roi d'Espagne ordonna au comte d'Olivarez, nommé pour l'ambassade de Rome, de séjourner à Livourne en passant, & d'y prendre avec le Grand-Duc les mesures convenables pour le prochain conclave. Les autres Ministres Espagnols eurent ordre de communiquer à ce Prince tout ce qui seroit relatif à l'avantage des deux Puissances. Bien-

1580.

tôt on reçut à Madrid la nouvelle de
1580. la mort du roi de Portugal, & celle du choix qu'il avoit fait de Philippe pour lui succéder : mais ce choix étoit contredit par la nation, qui s'armoit déjà pour le lui disputer ; & il fallut songer à faire les derniers préparatifs de guerre. Le Grand-Duc fut chargé de faire une nouvelle levée de quatre mille hommes, partie Toscans, partie sujets de la Monarchie, de les pourvoir d'Officiers à sa dévotion, de munitions de guerre & de bouche, & de les faire transporter en Espagne. Philippe lui demanda un second prêt de quatre cens mille ducats : François en fournit deux cens cinquante mille de son trésor, & fit avancer par divers négocians d'autres sommes considérables. Tout étant prêt pour l'expédition de Portugal, le Roi déclara le duc d'Albe Généralissime de toutes les troupes ; & il lui donna don Pierre de Médicis pour Lieutenant de l'infanterie Italienne. Dovara fut mis par le Roi dans le conseil de guerre, ce qui le mit à portée de rendre d'importans services au Grand-Duc. L'ambassadeur de Toscane eut comme dis-

tinction très-particulière l'usage de la housse, qui avoit été interdit par les ordonnances à tous ceux qui n'étoient pas ambassadeurs de Rois. Dès-lors François n'eut plus rien à refuser à Philippe : troupes, paie, armes & munitions de toute espèce, vaisseaux de transport, tout fut au service de ce Monarque ; & Philippe, sans le laisser refroidir, le sollicita d'armer, à l'exemple de Côme, un certain nombre de galères ; enfin, il vouloit faire la guerre aux dépens du Grand-Duc. Pour prix de cette nouvelle complaisance, il lui offrit la charge de Commandant général de mer. La vanité de François en eût été flattée ; & il l'eût acceptée volontiers sans les embarras que lui eût occasionnés un emploi si étendu : mais préférant à cet honneur la compagnie de Blanche & les plaisirs de sa capitale, il le refusa. Au lieu de ce qui lui étoit proposé, il offrit au Roi de payer trente galères d'Espagne à raison de sept mille ducats chacune par an, d'en armer dix des siennes, & de former du tout une formidable armée de quarante galères, capable de tenir en tout tems la Mé- 1580.

diterranée nette de corsaires, & dont
1580. on eût donné le commandement à don Pierre, à qui le Grand-Duc vouloit procurer un emploi perpétuel. Mais les Génois, trop puissans à la cour d'Espagne, craignant de voir une si puissante armée à la disposition d'un Prince leur voisin, rompirent bien vîte la négociation.

Cependant l'armée royale, composée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux, avançoit vers les frontières de Portugal; & s'étant campée à Badajos, elle s'y arrêta pour attendre que les Portugais se déterminassent à reconnoître Philippe pour leur Roi. Don Pierre de Médicis remplissoit son poste avec réputation, mais avec un faste ruineux. Il étoit alors mécontent du Grand-Duc, qui, lui refusant de nouvelles avances, le laissoit dans la détresse, & dans la nécessité de quitter le service: François avoit alors un prétexte plausible de le refuser: les secours de toute espèce qu'il ne cessoit de fournir aux troupes, avoient diminué considérablement ses fonds. Philippe lui-même n'osoit plus s'adres-

ſer à lui les mains vuides : mais il lui fit offrir ſecrètement les places Eſpagnoles de l'Etat de Sienne, ſi le Grand-Duc vouloit fournir encore quatre cens mille ducats, donner une décharge des ſommes déjà prêtées, & payer la garniſon de Piombino. Une acquiſition ſi conſidérable offroit à l'ambition de François une perſpective flatteuſe : le prix cependant l'arrêta ; & il trouva étrange que Philippe voulût lui faire payer ces places auſſi cher qu'avoit coûté à ſon père l'Etat de Sienne : néanmoins ſe flattant enſuite que la force des conjonctures le feroit traiter un peu moins rigoureuſement, il employa ſon crédit à faire prêter de nouvelles ſommes au Roi. Don Pierre auſſi en obtint du ſoulagement à ſes peines. La campagne étoit commencée ; ce Prince avoit déjà donné des preuves de ſa valeur, lorſque le chagrin, la débauche, & l'intempérie de l'air lui cauſèrent une maladie dangereuſe. Le Roi lui-même ſe reſſentit à Badajos, de l'influence du climat & de la ſaiſon ; & la Reine mourut dans la même ville. Le Grand-Duc, touché de l'état

1580.

1580. fâcheux de son frère, & ne voulant point le forcer de retourner en Italie, remit l'ordre dans les finances de ce Prince, & lui envoya de quoi soutenir son rang. Il songea aussi à le remarier, comme l'en pressoit le Cardinal, qui lui avoit déjà proposé pour don Pierre plusieurs partis d'Italie. La succession de cette Maison étoit alors uniquement appuyée sur le prince don Philippe, dont la santé chancelante faisoit regarder sa fin comme prochaine. Blanche, ayant recours à son art, entretenoit le Grand-Duc dans l'espérance qu'elle lui donneroit de nouveaux héritiers : mais elle ne trompoit point le Cardinal, qui connoissoit sa ruse & la détestoit. Ferdinand néanmoins, avoit pris le parti de dissimuler, dans la crainte d'aliéner davantage le Grand-Duc, qui, écoutant plus la haine que la raison, mettoit obstacle aux faveurs qu'il lui avoit fait espérer du roi Philippe. Blanche, parvenue à son but, & reconnue Grande-Duchesse, avoit montré tout-à-coup un violent desir de gagner l'amitié du Cardinal & de devenir l'instrument de la réconciliation & du bon accord des deux frè-

res, ce qui ne pouvoit manquer de lui acquérir beaucoup de considération de la part du public, & beaucoup de crédit dans la famille. Elle possédoit le talent de s'insinuer dans les esprits, & de s'emparer des cœurs les moins accessibles; & tandis que le Grand-Duc éloignoit le Cardinal par sa hauteur & sa dureté, Blanche le gagnoit par des lettres pleines de déférence & de sentimens affectueux. Le Cardinal étoit généreux & même un peu prodigue: il avoit besoin d'une somme que François lui refusoit durement. La Grande-Duchesse s'engagea à la lui obtenir, & y réussit sans peine. Ce service changea Ferdinand à l'égard de l'un & de l'autre; & ce Prince ne tarda pas à se rendre en Florence, afin d'achever de dissiper les nuages qui pouvoient rester entre lui & son frère.

1580.

Le premier effet de cette réconciliation devoit être de faire concourir avec plus d'ardeur le Grand-Duc & le Cardinal à marier don Pierre, aussitôt qu'il seroit guéri de sa maladie, & que le Roi lui auroit destiné une charge permanente. Mais elle étoit sur-tout nécessaire pour contre-balancer la li-

1580. gue des Princes d'Italie contre les Médicis, qui devenoit chaque jour plus puissante. Déjà le mariage de don Vincent de Gonzague, Prince héréditaire de Mantoue, avec la princesse Marguerite Farnèse, avoit été accompli par les soins du duc de Ferrare. La supériorité de la dot, jointe aux raisons déjà exposées, avoit fait préférer à Gonzague l'alliance des Farnèse à celle des Médicis; & son animosité contre cette dernière Maison s'en étoit beaucoup accrue. De plus, la faction Farnèse à la cour de Rome, favorisée par la foiblesse du Pape, & appuyée du côté de l'Espagne par le cardinal Granvelle & par la duchesse de Parme, du côté de la France par le ministère joint au cardinal d'Este, prenoit manifestement le dessus; & il n'est pas douteux que si Grégoire XIII eût cessé de vivre cette année, le parti des Médicis n'auroit plus été assez fort pour empêcher son ennemi de parvenir au Pontificat. Il étoit donc tems que le Grand-Duc & le Cardinal son frère se réunissent entr'eux, & songeassent à conjurer l'orage qui les menaçoit. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, venoit de

mourir, & avoit eu pour ſucceſſeur, Charles-Emmanuel ſon fils, jeune 1580.
Prince plein de talens, & d'une grande eſpérance. Le nouveau Duc au commencement de ſon règne, ſongeant à contracter un mariage convenable à tous égards, balançoit entre une infante d'Eſpagne, qu'on lui propoſoit, & la fille aînée du Grand-Duc. La raiſon d'Etat l'avoit d'abord décidé pour cette dernière Princeſſe. Le miniſtère de Veniſe, & les cardinaux Borromée & Alexandrin, confidens de Charles-Emmanuel, reprirent l'ancien traité. Leurs propoſitions furent que François, en faveur de cette alliance, voulût ſe déſiſter de ſa prétention à la ſupériorité ſur le duc de Savoie, & qu'il accordât une dot proportionnée à l'importance du parti. Le Grand-Duc n'avoit point perdu le deſir de donner à ſa Maiſon l'appui du plus puiſſant Prince d'Italie, & prêtoit volontiers l'oreille à ces ouvertures. Il auroit même fait volontiers à ce mariage, le ſacrifice de ſa préſéance, auquel d'ailleurs la mort du dernier Duc fourniſſoit un prétexte. Le cardinal Ferdinand ſe joignit aux deux autres pour

hâter la conclusion du traité : mais
1580. l'Espagne ne perdoit point de vûe Charles-Emmanuel ; & Caors, favori & premier Ministre de ce Prince, outre qu'il étoit ennemi déclaré d'Alexandrin, ne penchoit pas en faveur de la Toscane. Le Grand-Duc ne pouvoit pas faire concourir sa fille avec celle de Philippe ; & la dot d'un million d'or, demandée par le duc de Savoie, étoit une condition impossible à remplir. Néanmoins la négociation traîna long-temps entre les Ministres, sans que jamais ni l'un ni l'autre des deux Souverains s'en mêlassent ouvertement. A la fin, le duc de Savoie se détermina pour l'infante d'Espagne.

Ce mauvais succès fit imaginer au cardinal de Médicis un autre plan pour déconcerter le parti opposé à sa Maison : ce fut de travailler à séparer insensiblement les princes d'Este de la ligue qu'ils avoient formée avec les Gonzague & les Farnèse. Les anciennes inimitiés, la diversité des intérêts, les aigreurs, encore toutes récentes, étoient bien capables de l'effrayer : mais avant de faire des tentatives sur le duc Alphonse, il résolut de chercher à ga-

gner le cardinal d'Este, dont la conquête importoit d'abord infiniment par elle-même, puisque dirigeant dans le sacré Collège tout le parti François, il ne pouvoit changer sans porter un coup mortel à l'ambition des Farnèse. Le hasard concourut avec Médicis, & lui fournit une occasion favorable d'exécuter son dessein. Le cardinal d'Este vivoit à Rome avec beaucoup de faste : les gens de sa Maison qui étoit fort nombreuse, fiers du rang de leur maître & de la protection de la France, commettoient mille désordres & attaquoient souvent les Ministres de la justice. Pouvoir tout faire impunément étoit alors regardé comme un des principaux privilèges des grands, & ils étoient fort jaloux de cette noble prérogative. Le cardinal d'Este ne toléroit pas seulement, il encourageoit même les insolences de ses domestiques. Une batterie sanglante qui venoit de se passer entr'eux & les gens de justice, lassa la patience du Pape, qui manda le Cardinal, lui reprocha violemment les excès des siens & sa propre connivence, & lui ordonna de sortir de Rome. Le Cardinal contraint 1580.

1580. d'obéir au Pontife irrité, ne voulut pas aller à Ferrare, à cause de la désunion où il étoit avec son frère, mais il se rendit à Padoue. Médicis profita de la conjoncture, & fit remontrer au cardinal d'Este qu'il falloit attribuer ces transports indiscrets du Pape, à la rivalité & au mauvais accord des principaux membres du sacré Collège; que Grégoire flattant l'un & humiliant l'autre, ne cherchoit qu'à les rabaisser au niveau de ceux d'un rang inférieur, & à les dominer tous; que le cardinal de Médicis avoit aussi essuyé des mortifications, pendant que ses rivaux étoient en faveur. Si les cardinaux Princes, poursuivoit l'émissaire, savoient être d'accord entr'eux, ils feroient la loi au Pape, au lieu d'être soumis à ses caprices. Faites attention que chacun de vous est trop grand & trop bien soutenu, pour que l'un des deux puisse jamais avoir une supériorité décidée sur l'autre; c'est donc mal connoître vos intérêts que de vous traiter en ennemis, & de seconder ainsi l'animosité de vos frères, dont vous ne recevez en échange que de mauvais traitemens pour eux : vous per-

dez de vôtre considération, & vous vous exposez aux coups de ceux qui veulent vous nuire, au lieu qu'en vous unissant, vous forceriez les hommages du sacré Collège & de Rome; vous jouiriez alors d'un crédit que vos frères seroient jaloux d'employer pour eux, & vous les empêcheriez de vous fouler comme ils font; enfin, maîtres de faire un Pape au gré de vos desirs, vous deviendriez les arbitres du Saint-Siége. La force de ces représentations & les sentimens de générosité dont se piquoit le cardinal d'Este, non moins que Médicis, l'engagèrent à lui jurer une constante union de cœur & d'intérêts; & afin que cet accord ne fût point troublé par les intrigues de leurs ennemis, les deux Princes convinrent de le tenir secret; ils firent néanmoins en sorte de se communiquer tout ce qui intéresseroit l'un ou l'autre. Le cardinal de Médicis content de cet heureux succès, jugea convenable de le tenir quelque tems caché au Grand-Duc; & affectant envers le cardinal d'Este la même froideur qu'auparavant, il parvint indirectement à le faire rappeler à Rome. Cette union ne tarda

1580.

1580. pas à produire la réconciliation des Maisons d'Este & de Médicis, & de dissiper entièrement le parti de l'opposition formé contre la seconde.

CHAPITRE V.

Désastres de la Toscane, & révolutions de la Cour & du Ministère. Crédit du cardinal de Médicis à Rome, & manœuvres pour la Papauté. Courses d'Alphonse Piccolomini dans l'État Ecclésiastique, interrompues par les soins du Grand-Duc. Sujets de mécontentement du Pape. On sonde les dispositions de la cour de France envers la Maison de Médicis. Démêlés avec les Vénitiens au sujet de quelques prises. Mort de don Philippe, Prince héréditaire.

L'ITALIE devoit à l'impuissance des Princes ultramontains, une profonde paix dont elle jouissoit alors au milieu des complots de l'ambition & de la discorde, armées de subtilités pour lui causer de nouveaux bouleversemens: mais il sembla que le Ciel voulût faire

payer bien cher aux peuples de cette contrée les avantages de cette paix, par les fléaux terribles, généraux ou particuliers, dont il les frappa. La peste qui avoit déjà ravagé l'Etat de Venise & la Lombardie, dépeuploit alors la plage de Gênes, d'où ayant infecté les côtes de Provence, elle s'étendoit dans l'intérieur de la Monarchie Françoise. Les sévères précautions des Gouvernemens, pour interrompre toute communication avec les peuples infectés, n'étoient pas sans désavantage pour ceux même qui étoient exemts du mal, puisqu'elles bornoient leur commerce, & les assujettissoient forcément à veiller au salut public. Ce ne fut pas tout : au défaut de la peste, bien des pays furent affligés d'une autre maladie cruelle, appelée coqueluche. Celle-ci, comme on croit, avoit commencé en Angleterre, d'où après avoir parcouru l'Espagne & la France, elle parvint en Italie. La coqueluche attaquoit d'abord la tête, & y causoit des douleurs suivies de convulsion & de délire ; elle affoiblissoit tellement, quoique souvent sans fièvre, qu'elle rendoit incapable de toute fonction.

1580.

1580. Peu de personnes lui échappèrent, & si elle eût été aussi meurtrière qu'elle fut générale, ses dévastations eussent égalé celles de la peste même. Cette maladie s'introduisit en Toscane vers la fin de juillet, & elle ne laissa pas d'y emporter beaucoup de monde, parmi le menu peuple dénué de secours. Le Grand-Duc lui-même en fut attaqué; mais il en fut quitte après quatre jours de maux de tête & de veilles. Un second fléau plus terrible encore pour les pauvres, se joignit à celui-ci. Deux années consécutives de mauvaises récoltes en Toscane, y avoient répandu la consternation, & les approvisionnemens procurés à la capitale par les *Magistrats de l'abondance*, purent à peine y contenir la populace. Tout le monde alors murmura contre le Grand-Duc, qui pour prodiguer l'argent à ses noces & à une guerre étrangère, faisoit exiger les impôts avec la dernière rigueur dans un tems de calamités. Ce mécontentement universel fut encore augmenté par une révolution inattendue qu'éprouvèrent la Cour & le Ministère. Les plus intimes confidens de François étoient Jacques Salviati

son cousin, Marie Sforce & Pandolfe de Bardi. Ces bons amis l'avoient servi dans toutes ses passions, & avoient beaucoup aidé Blanche à parvenir au point de grandeur où elle étoit arrivée. Compagnons du Prince, dispensateurs des graces & arbitres de la Cour, ils en imposoient au public par leur crédit & leur orgueil : mais, soit que le fardeau de la reconnoissance pesât trop à la Grande-Duchesse, ou que son frère Vittorio ne voulût point de partage dans le pouvoir qu'il acquéroit de jour en jour sur l'esprit du Grand-Duc, ces favoris furent précipités tout-à-coup du rang qu'ils occupoient à la Cour, & éloignés sous différens prétextes. Vittorio Cappello occupa seul la place des trois, & la Toscane soumise aux caprices d'un homme contre lequel les plaintes furent impuissantes, gémit encore plus intérieurement. Sa douleur recevoit sans cesse de nouveaux surcroîts, voyant la Grande-Duchesse établir sa grandeur avec plus de solidité depuis la chûte de ces anciens courtisans qui contre-balançoient un peu sa puissance, qu'elle se disposoit même à étaler à Venise

1580.

1580. au carnaval prochain. Au milieu de tous ces ſujets de murmure, on fut étonné d'apprendre que le cardinal de Médicis venoit paſſer le tems de la campagne à Florence. Le Grand-Duc alla à ſa rencontre, & lui fit bien plus de careſſes qu'à l'ordinaire. On vit auſſi le Cardinal faire à la Grande-Ducheſſe & à Vittorio Cappello des civilités qu'on n'attendoit pas de lui. Tout le monde comptoit alors que comme Blanche avoit fait ſervir à ſa propre élévation la déſunion des deux frères, la Princeſſe fondoit l'aſſurance de ſa grandeur ſur leur réconciliation; & ce nouveau ſuccès fut encore un ſurcroît de déplaiſir pour le peuple qui la déteſtoit.

A tant de maux qui affligeoient la Toſcane, ſe joignirent les incurſions des bandits, qui n'ayant pas été extirpés dans les commencemens, s'étoient trop multipliés depuis pour pouvoir l'être dans ces conjonctures. Tout l'Etat Eccléſiaſtique en regorgeoit; & de là ils ſe jetoient ſur les frontières de la Toſcane. Outre les déprédations & les aſſaſſinats qu'ils commettoient partout, ils impliquoient les citoyens

par la connivence, dans la censure des loix eccléſiaſtiques & civiles. Les mœurs de ces tems étoient ſi atroces, que le brigandage & le meurtre étoient comptés alors parmi les nobles amuſemens. Les Seigneurs de fiefs protégeoient en ſecret ces bandits, ou même ils ſe joignoient à eux ouvertement; & les foudres de l'Egliſe, auſſi bien que les exécutions de juſtice, loin de les intimider, ne ſervoient qu'à les rendre plus audacieux, en leur procurant le plaiſir de les braver. Entre les plus fameux de ces brigands ſe diſtinguoit Pietro Léoncillo de Spolette, cru fils du cardinal Farnèſe. Celui-ci, avec quatre cens ſcélérats diviſés en pluſieurs troupes, ravageoit impunément la Marche, le Pérugin & les frontières du Grand-Duché. Une autre bande, ſous un chef nommé *le Sauvage*, couroit la campagne Romaine, côtoyant les confins de la Maremme de Sienne & des pays Eſpagnols voiſins de ceux-ci. Mais ce qui étonnoit le plus, c'étoit de voir à la tête d'une de ces troupes d'aſſaſſins, un Alphonſe Piccolomini, duc de Monte-Mariano. Ce Seigneur en

1580.

1580. ayant d'abord pris à ses gages un certain nombre, avec lesquels il exécuta plusieurs mauvais coups sur les Baglioni ses ennemis, fut frappé d'excommunication; & ce qui lui fut un peu plus sensible, vit ses biens confisqués. Pour résister à la justice, il se fit chef d'une des plus fortes brigades, avec laquelle il désola les campagnes, & mit à feu & à sang les bourgs & les villages. Les affreux dégâts de toutes ces troupes dans le domaine de l'Eglise, jetèrent dans la consternation tous ses feudataires qui se voyoient souvent réduits, ou à souffrir patiemment leurs violences, ou à soudoyer l'une pour se défendre de l'autre, & devenoient ainsi sujets à l'animadversion de la loi, & la justice étoit obligée de sévir contr'eux. Cependant une excessive rigueur pouvoit les pousser au désespoir, ou leur inspirer un enthousiasme de révolte, & produire une révolution dangereuse, comme trop d'indulgence les eût enhardis. Dans cet embarras, le Pape envoya le cardinal Sforce, avec le titre de vicaire du Saint-Siége & une autorité illimitée; & il le fit seconder par des trou-

pes réglées, dont ce Cardinal devoit user selon sa prudence. Le Pontife implora les secours du Grand-Duc, qui refusa de faire aucune exécution contr'eux, mais qui promit de ne leur point donner retraite dans ses Etats. Ce Prince effectivement tira sur ses confins des cordons de troupes, qui fermèrent aux brigands l'entrée de ses Etats. Seulement il donna un asyle en Toscane à Piccolomini, en attendant qu'il lui eût obtenu son pardon & la restitution de ses biens. François prit un intérêt plus vif aux desseins du Pape sur le fief de Pitigliano, où le comte Nicolas Orso donnoit entrée & secours aux principaux chefs de bandits de l'Etat Ecclésiastique. La cour de Rome projettoit d'user de ce prétexte pour dépouiller de ce fief les Ursins, & en revêtir le fils de Sa Sainteté, se flattant que le tems & les conjonctures lui feroient obtenir le consentement de l'Empereur, & le désistement de ses droits. Les Cardinaux ennemis des Médicis hâtoient de tout leur pouvoir, l'exécution de ce projet; mais le cardinal Ferdinand sut la prévenir. Il avertit le comte 1580.

1580. Alexandre, fils de Nicolas, de ce qu'on méditoit contre sa Maison; & il lui donna un conseil que la circonstance rendoit excusable: ce fut de s'emparer de ce fief, comme Nicolas s'en étoit autrefois emparé lui-même. Alexandre y consentit volontiers; & le Cardinal communiqua son plan au Grand-Duc, qui l'ayant approuvé, envoya des troupes à Sovana, avec ordre de s'y tenir prêtes à tout événement. Au moyen de ce secours, Alexandre parvint aisément à se rendre maître du fief; & le Grand-Duc, comme suzerain, recevant la plainte du père, se rendit juge entre lui & son fils. Les raisons de l'un & de l'autre furent examinées si mûrement & si à loisir, qu'enfin Nicolas prit le parti de renoncer au fief, moyennant une pension assez considérable, qu'il reçut de son fils & du Grand-Duc. Ensuite Alexandre consentit à céder à François les deux forteresses de Pitigliano & de Sorano; moyennant une grosse somme qui fut destinée à servir de dot aux filles du Comte. Le Grand-Duc s'étant mis en possession des deux forteresses, fit démolir aussitôt celle de

Pitigliano, & ajouter de nouveaux ouvrages à celle de Sorano, jugeant celle-ci plus importante par sa situation, & moins exposée à être surprise. Ainsi les gens mal intentionnés contre la Maison de Médicis perdirent l'espoir de soustraire ce fief à sa domination. Ils avoient déjà beaucoup perdu par la réconciliation du Cardinal avec le Grand-Duc & la Grande-Duchesse; car elle leur ôta bien des occasions de nuire à cette Maison, & contribua d'ailleurs à augmenter son crédit & sa puissance. 1580.

La confiance étant établie entre ces Princes, la première pensée du Cardinal fut de faire considérer à son frère sur quel foible appui étoit fondée la succession de leur famille, & combien il importoit de rappeler don Pierre, pour le fixer en Toscane par un mariage convenable. Le Portugal étoit conquis; les troupes d'Italie étoient de retour, & don Antonio, seul compétiteur du roi Philippe, s'étoit retiré aux Tercères, en attendant la dernière défaite du peu de forces qui lui restoit. L'air que respiroit don Pierre étoit funeste à sa santé: son séjour à la cour

1580. de Philippe ne l'étoit pas moins à ses finances ; & les déréglemens de sa vie ne remédioient ni à l'un, ni à l'autre de ces maux. D'ailleurs le duc d'Albe & tous les Tolède, étant redevenus ses ennemis déclarés, pouvoient le mettre à quelque dangereuse épreuve. Enfin, il y avoit plus à perdre qu'à gagner, à le laisser en Espagne. Ces considérations déterminèrent le Grand-Duc à le presser de retourner à Florence, & à lui proposer pour femme dona Lavinia, sœur du duc d'Urbin. Mais don Pierre ne vouloit point entendre parler de mariage, ni retourner en Toscane jusqu'à ce qu'il eût obtenu du roi d'Espagne une charge perpétuelle & conforme à son goût. Le second conseil du Cardinal fut d'oublier les anciens démêlés avec la Maison d'Este ; ou si le Grand-Duc vouloit garder toujours les mêmes dispositions envers le duc de Ferrare, de former au moins une liaison étroite & solide avec le Cardinal & don Alphonse, qui étant en froideur avec le Duc, offroient de bonne foi leur amitié.

Don Alphonse d'Este, dont la naissance a donné matière à tant de disputes,

pûtes, étoit fils d'Alphonse premier, & conséquemment oncle paternel du duc de Ferrare. Il avoit deux fils, qui étoient tout l'espoir de cette ancienne & illustre Maison. Il prévoyoit dès-lors les difficultés qu'ils éprouveroient au sujet de la succession; & croyant qu'il étoit nécessaire de leur ménager d'avance l'appui des Princes d'Italie, particulièrement des Médicis, il ne pouvoit pardonner à son neveu la querelle qu'il soutenoit contr'eux depuis si long-temps. Il avoit été secrètement uni d'amitié avec Côme; & il étoit jaloux d'avoir aussi celle de François & de Ferdinand. Il se proposoit de marier son fils don César avec une princesse de Médicis, regardant cette alliance comme le plus sûr moyen de surmonter les obstacles que ce fils auroit à éprouver de la part de Rome. Le cardinal d'Este avoit approuvé son dessein; & le cardinal de Médicis s'étoit engagé à l'effectuer. Le Grand-Duc agréa l'amitié des deux Princes Ferrarois; & il exhorta son frère à tâcher de gagner encore secrètement le cardinal Gonzague, persuadé que s'il y parvenoit, Farnèse seroit certainement frustré de la tiare, 1580.

1580. sans qu'il fût nécessaire de solliciter l'Espagne de l'exclure. Enfin, toutes les affaires les plus importantes furent soumises à l'examen du Cardinal ; & le public qui l'aimoit & l'estimoit, augura favorablement de ses conseils. Au milieu de décembre, Ferdinand reprit le chemin de Rome, comblé des présens du Grand-Duc & de Blanche, accompagné avec de grands honneurs, & universellement regreté de la ville. La Grande-Duchesse continua de cultiver son amitié. Elle lui écrivoit, le 24 décembre, suivant le goût du tems : « Je » vis plus à vous qu'à moi, puisque je » vis en vous, & que par conséquent je » ne saurois vivre sans vous », &c.

1581. Le retour du cardinal de Médicis à Rome, précédé de la nouvelle de sa réconciliation avec le Grand-Duc, jeta l'allarme dans le parti Farnèse, qui avoit beaucoup compté sur leur désunion. La crainte de Farnèse s'accrut encore, par le soupçon qu'il eut de l'intelligence de Ferdinand avec le cardinal d'Este, & il fut encore plus confirmé dans ses motifs de crainte, lorsqu'il vit l'un & l'autre s'entendre avec le cardinal Gonzague. Celui-ci

étoit mécontent du mariage de ſon neveu avec la princeſſe Farnèſe, dont il haïſſoit intérieurement la Maiſon ; il déclara conſtamment que ſi Farnèſe n'avoit pas d'autre ſuffrage que le ſien, jamais il ne ſeroit Pape, & afin de donner une preuve de ſes ſentimens, ce Cardinal pria le Grand-Duc d'obtenir du roi Philippe qu'il voulût le recevoir au nombre des ſiens. Ces importantes acquiſitions donnèrent au cardinal de Médicis la prépondérance à la cour de Rome ; & le Grand-Duc, qui avoit conçu le projet d'une ligue, eſpéra de pouvoir, par le crédit de ſon frère, engager le Pape à s'en déclarer le chef. Soit deſir de paroître marcher ſur les traces de ſon père, ſoit eſprit de vengeance, François ſe propoſoit de former en Italie une ligue contre la Porte, jugeant les circonſtances favorables à l'exécution d'un tel deſſein. Le Grand-Seigneur venoit de perdre une bataille conſidérable contre les Perſans, ſon tréſor étoit épuiſé, ſes provinces dévaſtées par la peſte & par la famine ; le Grand-Duc penſa que dans cet état de foibleſſe, l'empire Ottoman ne réſiſte-

1581.

1581. roit pas aux forces d'une grande partie de la Chrétienté, qu'il feroit facile de réunir contre lui. Il voyoit le roi d'Efpagne glorieufement forti de fon expédition de Portugal ; la France tout occupée de fes difcordes inteftines, qui fe multiplioient de jour en jour ; l'Empereur & l'Allemagne ne refpiroient qu'après le moment de fe délivrer de la crainte des Turcs, & les Vénitiens devoient être portés plus qu'aucune autre Puiffance, à fuivre le torrent. Le Grand-Duc demandoit feulement à Sa Sainteté quelques fecours d'argent, & pour le roi Philippe, les graces que lui avoit accordées Pie V. Ce Prince promettoit de feconder lui-même cette ligue de tout fon zèle & de tout fon pouvoir : il offroit d'aller en perfonne la négocier à Venife & en Efpagne. Enfin il faifoit obferver qu'après avoir fecouru Philippe de neuf cens mille ducats dans la guerre de Portugal, il ne feroit pas moins ardent pour une entreprife qui intéreffoit toute la Chrétienté. Le Pape loua l'intention du Grand-Duc ; il convint de la juftice de fes deffeins & des heureufes con-

jonctures, & promit de s'occuper sérieusement de cette ligue : mais les vues du Pape se portoient alors d'un autre côté. Il étoit inquiet de voir l'Angleterre s'éloigner entièrement de la soumission due aux décisions & aux loix de l'Eglise, & la reine Elizabeth y poursuivre avec acharnement les restes des fidèles. Ce Pontife avoit soutenu, mais avec peu de forces & moins encore de lumières, la révolte des Catholiques d'Irlande ; & il auroit desiré que Philippe, après avoir conquis le Portugal, eût tourné tous ses efforts contre les Etats Britanniques. Il fit offrir à ce Monarque trois cens mille ducats pour l'engager dans cette guerre ; mais l'Espagne la regardoit comme très-dangereuse & tout-à-fait impraticable, par la raison qu'elle ne pourroit avoir aucun succès de ce côté-là, sans animer les Huguenots François à l'en punir en Flandre. Philippe répondit donc à Sa Sainteté que le zèle dont elle étoit animée, ayant pour but en général d'humilier les ennemis du Catholicisme, elle pouvoit souffrir que les secours destinés contre l'Angleterre servissent à com-

1581.

battre les rebelles de Flandre, qui
1581. étoient également ennemis de l'Eglise; & qu'après avoir dompté leur audace & mis un frein à leur inquiétude, il lui seroit bien plus aisé de subjuguer l'Angleterre; Philippe s'attachoit à leurrer le Pape de ces espérances, parce que la cour de Rome balançoit à lui accorder la levée d'une dîme ecclésiastique, & d'autres secours destinés contre les infidèles. La reprise de ces demandes, les négociations qu'elles exigèrent, & l'accommodement de quelques discussions judiciaires, fournirent de l'exercice à la dextérité du cardinal Ferdinand, qui précisément venoit de vouer ses services à l'Espagne, & lui valurent le protectorat des affaires de la Couronne. Le Grand-Duc proposa aussi sa ligue à Philippe; mais ce Monarque aimoit bien mieux faire servir les concessions du Pape à la guerre de Flandre, que de liguer ensemble des Princes dont l'union lui étoit toujours suspecte, & que de faire des efforts inutiles contre le Turc, puissance trop formidable malgré ses malheurs.

Quelques démêlés qu'eut ensuite le

Grand-Duc avec le Pape & son fils, achevèrent de le dégoûter de son projet. Une étroite liaison formée dès le tems de Côme, entre les Médicis & les Sforce de Sainte-Flore, avoit engagé ce Prince à épouser les intérêts de cette dernière Maison, & à saisir toutes les occasions de concourir à son avancement. Dans ces vues, il avoit procuré le mariage de la comtesse Constance Sforce avec le fils du Pape; il avoit comblé Mario Sforce de charges, de pensions & de privilèges; & le cardinal de Sainte-Flore, frère de Mario, reconnoissoit devoir à la Maison de Médicis le protectorat de l'Espagne. Le grand-duc François, afin de serrer encore davantage les nœuds de cette union, avoit promis dona Virginia, fille de Côme & de Camille Martelli, au jeune marquis Sforce, à qui le Cardinal son oncle, en faveur de ce mariage, s'étoit obligé de laisser tous ses biens. Le comte Mario croyant avoir à se plaindre du Grand-Duc & de Blanche, au sujet d'un léger différent qu'il avoit eu avec Vittorio Cappello, s'étoit lui-même attiré sa disgrace à la cour de Flo- 1581.

1581. rence : d'un autre côté, le cardinal Sforce étoit mort sans avoir même nommé le Marquis dans son testament. Cet oubli cependant n'auroit peut-être pas empêché la conclusion du mariage, si, lorsqu'à peine le Cardinal venoit d'expirer, les Sforce employant auprès du Pape le crédit de son fils, n'eussent fait demander pour le Marquis le chapeau vacant, & si le jeune Sforce lui-même, sans égard ni pour sa parole, ni pour la princesse Virginie, ne se fût joint à eux. Le Pontife plus prudent, rejeta une demande si déplacée ; & les Sforce rentrés en eux-mêmes, sollicitèrent alors l'exécution du traité : mais le Grand-Duc indigné, leur répondit froidement qu'un écrit de la main de Côme ordonnoit de ne marier Virginie qu'à l'âge de dix-huit ans ; & que n'en ayant pas encore treize, elle pouvoit attendre. Les Sforce insistant sur la convention, François entra tout-à-coup en fureur ; & après s'être violemment emporté contr'eux, il priva Mario du grade qu'il lui avoit donné de Général de l'infanterie Toscane ; il les chassa même de sa présence, & ils

quittèrent la ville fort triſtes. Le fils du Pape, & Grégoire lui-même, irrités à leur tour de cet excès de rigueur, ſe déclarèrent ouvertement contre les Médicis & en faveur de Farnèſe. Ils cachèrent cependant la vraie cauſe de leur aigreur ſous un prétexte plus glorieux. Ils ſe plaignirent de ce que le Grand-Duc donnoit retraite aux brigands, & en particulier à Piccolomini: mais la pureté de leur zèle n'étoit pas à l'abri de tout ſoupçon. Grégoire avoit publié contre ces brigands une bulle qui ſembloit être plutôt un filet tendu pour prendre des fiefs, qu'une loi faite contre les malfaiteurs. Les Officiers de la Chambre Eccléſiaſtique ſe montroient auſſi très-clairement animés du même eſprit; leurs ajournemens & leurs ſentences ne tendoient qu'à enrichir la Chambre, & loin d'arrêter les progrès du mal, ils ne faiſoient que le répandre davantage, en multipliant le nombre des indigens. Il déplaiſoit au Grand-Duc qu'Alphonſe Piccolomini eût été réduit par eux au déſeſpoir; & pour cette raiſon, il lui avoit aſſuré en Toſcane une retraite & une ſubſiſtance

1581.

1581. qui l'exemtoient de porter ailleurs le meurtre & la désolation pour vivre. Latino Ursin, que le Pape avoit envoyé contre lui, avec des corps d'infanterie & de cavalerie, n'avoit pu l'empêcher de parcourir ni de ravager une grande partie de l'Etat Ecclésiastique; & depuis, grace aux secours qu'il avoit trouvés dans le Grand-Duché, il y vivoit tranquille & sans nuire à personne. Piccolomini, comme rebelle, avoit été dépouillé de son duché de Monte-Marciano. Le Grand-Duc prit au Pape le fief de Campo-Selvoli, sous prétexte que Pie II, en le donnant à ses neveux en 1464, à titre de vicariat perpétuel, avoit déclaré qu'au défaut d'héritiers, ce fief appartiendroit à la république de Sienne.

La saisie de ce fief, jointe à la mortification déjà donnée au Pape, & le soin que prenoit le Grand-Duc de faire avancer quelques troupes vers les frontières; firent croire que ce Prince vouloit soutenir Piccolomini par la force, & l'on craignit à Rome qu'il ne déclarât la guerre au Pape. Les scrutateurs oisifs des plus secrètes pensées des Princes, tracèrent le plan

de la prochaine campagne : l'armée Papale devoit faire une tentative sur le bourg Saint-Sepulchre, cédé mal-à-propos à la république de Florence; & les Toscans devoient prendre Imola & Forli, qui appartenoient de droit au Grand-Duc, par sa bisaïeule Catherine Sforce. Le dessein de François étoit seulement de ménager Piccolomini, allié aux premières & aux plus puissantes Maisons de Sienne, & par-là capable de causer une révolution dans ce pays, qui n'avoit pas encore oublié son ancienne liberté : mais le Pape se plaignoit à la cour d'Espagne & à celle de l'Empereur, de la protection qu'il prétendoit être accordée à ce chef de bandits; & cependant il avoit la dureté de souffrir que l'aïeule, la mère & les fils de ce même Piccolomini, quoiqu'innocens, manquassent de tout. Le cardinal de Médicis interposa sa médiation pour mettre fin aux plaintes du Pontife, & pour obtenir de lui en faveur d'une malheureuse famille, quelqu'acte d'humanité. Mais Piccolomini, ne pouvant point attendre la fin de cette négociation, partit de Pienza, où il étoit; prit avec lui 1581.

1581. sur les confins de la Marche, cinquante cavaliers avec autant de piétons; & au moyen de leurs déprédations, il donna aux siens le pain que leur enlevoient les Officiers de la Chambre. Ses courses recommencèrent d'une manière si terrible, que pour les faire cesser, Grégoire pria instamment le Grand-Duc, par les conseils de Ferdinand, de rappeler ce furieux. Le Cardinal lui envoya quelque argent; & François lui dépêcha un parent de cette Maison, pour le presser de retourner en Toscane. Piccolomini promit enfin de rentrer à Pienza, & de renoncer à ses courses, à condition que le Pape lui restitueroit ses biens, lui accorderoit une amnistie pour lui & ses compagnons, avec la liberté d'aller par-tout où ils voudroient dans l'Etat Ecclésiastique. Il s'engagea même à ce prix, à mettre Leoncillo entre les mains de Sa Sainteté. Le cardinal de Médicis fut encore le négociateur de cet accommodement, & ce Pontife, qui vouloit soumettre à l'Eglise, l'Angleterre & la Turquie entière, fut réduit à capituler avec un chef de bandits. Grégoire fut tranquillisé.

au sujet du fief de Campo Selvoli. Le Grand-Duc n'avoit aucun témoignage d'amitié pour s'attacher ce Pontife, & l'engager sur-tout à prévenir les suites d'une affaire fâcheuse. 1581.

Paul Jourdain Ursin, autrefois beau-frère de ce Prince, étoit devenu éperdûment amoureux de victoire Accoromboni, femme de François Perretti, neveu du moine Felix, cardinal de Montalte. Le duc de Bracciano avoit un puissant rival dans la personne du cardinal Farnèse, qui ne se mettoit guère plus en peine de troubler ses amours, que le repos des parens du moine Felix; mais il étoit plus heureux dans sa passion. Le seul mari l'inquiettoit, comme s'opposant au dessein qu'avoit le Duc d'épouser Accorambona. Il fallut donc s'en défaire; & une nuit, il fut trouvé assassiné dans une rue de Rome. On ignora qui avoit fait le coup; mais on soupçonna fortement le Duc de l'avoir comploté de concert avec la femme. Le cardinal Ferdinand craignit pour l'honneur & pour la personne même de son beau-frere, si ce mariage ne s'effectuoit; & dans de telles circonstances, résolu conséquem-

ment d'y mettre obstacle, il obtint
1581. du Pape une défense à Ursin d'épouser Accorambona, sous peine d'être déclaré rebelle; Sa Sainteté lui interdit même rigoureusement toute communication avec cette femme. Ce Cardinal en outre engagea un Cavalier absent de Rome, & qui avoit autrefois blessé Perretti dans une dispute, à se faire soupçonner pour auteur de ce meurtre: mais le Duc se fit un point d'honneur de déclarer publiquement que Perretti avoit péri de sa main; ce qui fut un sujet de nouvelles alarmes pour Ferdinand: il crut voir déjà les Officiers de la Chambre se jeter avidement sur les biens de cette Maison; & il s'intéressa sur-tout au sort de son neveu Virginio Ursin, qu'il aimoit tendrement. Mais, appuyé du Grand-Duc, il persuada au Pape d'assoupir l'affaire, & de prévenir la ruine de cette famille. Ursin lui-même, touché des soins généreux de Ferdinand, & voulant se rendre moins indigne de la protection des deux frères, promit par lettres, à l'un & à l'autre, de ne point épouser Accorambona. Il fit ensuite la même promesse au

Pape; & toutes les pourſuites de la Juſtice contre lui furent arrêtées. Il reſtoit encore à réconcilier Urſin avec les Perretti, & à le garantir de la vengeance du cardinal de Montalte. Accorambona avoit quatre frères, dont deux favoriſoient l'amour de Farnèſe; les deux autres étoient pour Urſin. Comme ſon mari n'avoit été ni pour l'un ni pour l'autre, Montalte ſoupçonna les deux amans & les quatres Accoramboni, mais ſans ſavoir ſur lequel arrêter ſes ſoupçons. Dans cette incertitude, ce Cardinal réſolut de ſacrifier tout reſſentiment à ſon repos & aux vues de ſon ambition. Montalte eut encore une ſeconde raiſon de diſſimuler envers le duc de Bracciano. Il regretoit pour le moins autant que la perte de ſon neveu, celle des deux cardinaux Sforce & Urſin, qui faiſoient profeſſion ouverte de le porter au Pontificat. Le cardinal de Médicis profita de cette occaſion de ſe le concilier. La haine déclarée entre Montalte & Farnèſe lui en fournit un moyen, & il jugea cette liaiſon utile non-ſeulement pour la conjoncture actuelle, mais plus encore pour l'avenir, s'il 1581.

pouvoit réussir à le faire Pape. Médicis
1581. alla donc trouver Montalte : il lui offrit son amitié, & lui promit d'épouser ses intérêts avec non moins de chaleur que Sforce & Ursin, à la seule condition sincèrement d'être payé de retour. Montalte, que tant d'accidens avoient abattu, crut entendre la voix d'un ange consolateur ; & tout hors de lui-même de se voir prévenu & favorisé par le Cardinal le plus accrédité dans le sacré Collège, il se voua tout entier à Ferdinand. Cette acquisition importante, jointe à la faveur des cours de Madrid & de Vienne, mit le cardinal de Médicis au-dessus des intrigues de Farnèse, & le rendit tout-puissant à la cour de Rome. Farnèse voulut, par l'entremise du comte Nicolas de Pitigliano, faire des soumissions au Grand-Duc, & se réconcilier avec lui & le Cardinal ; mais il n'eut pas le bonheur de faire croire son retour sincère. Le fils de Grégoire, voyant baisser tous les jours la santé de son père, & comprenant qu'il étoit tems de commencer à se ménager un appui, envoya faire ses excuses au Grand-Duc sur sa con-

duite paſſée, lui offrir ſes ſervices, & lui demander ſa protection. Sa démarche fut agréée ; & il fut arrêté entr'eux de ne point ſéparer leurs intérêts, d'engager le Pape à faire une promotion au gré de leurs communs deſirs ; de preſſer la déciſion des différens qui s'étoient élevés entre Rome & la cour d'Eſpagne, concernant les limites reſpectives de leurs juriſdictions, & la conceſſion des graces demandées par le roi Philippe. Le Pape fut difficile à gagner : mais à la fin il ſe rendit ; & le roi d'Eſpagne fut à qui il en avoit l'obligation. Ce Monarque ſe montra ſenſible à l'empreſſement de François & du Cardinal pour ſon ſervice. Il voulut leur en témoigner ſa reconnoiſſance : dans cette intention, Philippe envoya au Grand-Duc l'ordre de la Toiſon d'or, & il donna ordre à ſes Miniſtres de le traiter d'Alteſſe. Ce Prince, en même tems, remit au comte d'Olivarez, nommé ambaſſadeur en cour de Rome, le brevet du protectorat d'Eſpagne pour le cardinal de Médicis ; & il lui enjoignit de conſulter ces deux frères, généralement ſur toutes les affaires de 1581.

1581. ſon reſſort, & de ne prendre aucune détermination ſans eux. François attendoit avec impatience l'arrivée de cet Ambaſſadeur, afin de mieux connoître par ſon moyen les intentions du Roi, & de conduire les affaires avec plus de certitude. En attendant, il s'occupa d'étendre ſon autorité au dehors, de ſe rendre plus reſpectable à ſes rivaux, & de ſe délivrer de quiconque ſongeoit à le maîtriſer dans ſon propre Etat.

Vittorio Cappello abuſoit tellement de la faveur où il ſe voyoit élevé, qu'il ſe rendoit odieux au peuple, aux Miniſtres, & déplaiſoit à ſa ſœur même & au Grand-Duc. Vittorio s'étoit lié avec le moine Jérémie, de l'ordre des Cordeliers, eſprit ambitieux, remuant & hardi, déterminé à tout pour plaire aux grands, & parvenir à ſes fins. Ce Moine, par la protection du Grand-Duc, étoit parvenu aux premiers honneurs du Cloître; & pour s'acquitter envers lui, il s'attachoit à éventer tous les deſſeins des Cardinaux, & à les ſuivre dans les détours les plus ſecrets de leur politique, afin de pouvoir informer ce

Prince de toutes leurs menées. Il y avoit encore un autre homme qui jouissoit d'un grand crédit à cette Cour : c'étoit Octave Abbioso de Ravenne, qui servoit le Grand-Duc, en qualité de secrétaire auprès de la république de Venise. Celui-ci avoit commencé à s'insinuer, en engageant l'historien Conti à raconter au gré de François la dispute de la préséance & la concession du titre, & à fabriquer pour Concino une généalogie. Ce vieux Ministre, doué de talens rares, comblé d'honneurs & de richesses, n'ambitionnoit sur la fin de ses jours, que de pouvoir effacer de la mémoire des hommes, qu'il étoit fils d'un paysan. Résolu de descendre des anciens comtes de Talla & de Catenaia, il exigea qu'on en donnât les preuves ; & Abbioso les fit trouver par Noël Conti (*a*). Le premier fruit de son industrie fut de le faire attacher au service du Cardinal. Son caractère entreprenant, & son adresse à manier les affaires, avoient engagé Blanche à le proposer au Grand- 1581.

(*a*) Voyez l'édition de Venise, 1581, pag. 543.

1581. Duc pour résider à Venise. Une correspondance qui s'établit entre cette favorite & ses parens, pour l'effectuation du mariage, & la qualité de fille de Saint-Marc, que lui donna la République, furent l'ouvrage de ce Ministre. Avec de tels mérites, joints à la souplesse de son caractère, Abbioso acquit tout pouvoir sur l'esprit de la Grande-Duchesse ; mais ses intérêts s'accordoient mal avec ceux de Vittorio & ceux du Moine. Dans cette lice, on vit paroître encore Serguidi, fort mécontent d'avoir été supplanté par leurs intrigues ; & qui, désormais entièrement résigné aux volontés du Prince, n'attendoit que le moment de les abaisser à leur tour. Le cardinal de Médicis les haïssoit tous également ; mais dans la nécessité de pencher en faveur de l'un d'eux, c'étoit Serguidi qu'il préféroit pour être à la tête des affaires. Ce dernier découvrit que Vittorio animoit les Sforce contre le Grand-Duc, & que Jérémie trahissoit ce Prince. Abbioso fit cause commune avec Serguidi ; & tous les deux concoururent à éclairer leur maître. Jérémie & Vittorio furent exilés. Blan-

che étoit déjà mécontente de son frère, qui, prétendant que sa femme précédât Pellegrine dans les cérémonies publiques (*a*), lui avoit plusieurs fois attiré à elle-même des mortifications. Le Grand-Duc de son côté, se plaignoit de l'excessive dépense que lui causoit l'entretien de son beau-frère, & de la liberté avec laquelle il s'arrogeoit les revenus de l'Etat. Pour toutes ces raisons, ils s'accordèrent ensemble à l'éloigner de la Toscane. Ils couvrirent néanmoins cet exil du prétexte que leur fournit une maladie du vieux Cappello. Les excuses, les justifications de Vittorio, les indispositions simulées de sa femme ne servirent de rien : il fut obligé de partir secrètement, aussi bien que le Moine, afin d'éviter les épigrammes & les libelles qui furent lancés contr'eux de tous les coins de la ville ; & Serguidi triompha complétement. Il demeura seul à la tête du ministère, Abbioso étant retourné à son poste, après avoir

1581.

(*a*) C'étoit la fille de la Grande-Duchesse & de Bonnaventuri, comme on le verra par la suite.

1581. été comblé de préfens & de toutes fortes de faveurs de la Cour. Le Grand-Duc, déjà laffé des affaires, vivoit loin de fa capitale, parcouroit fucceffivement fes maifons de plaifance, & ne laiffoit point parvenir jufqu'à lui les fupplications de fes fujets; mais il s'occupoit volontiers de divertiffemens & de fêtes, & il aimoit à faire des réceptions aux Princes. Dans ce moment, il étoit tout entier à celle qu'il préparoit à l'archiduc Maximilien, qui, ayant accompagné jufqu'à Gênes l'Impératrice douairière à fon retour en Efpagne, avoit été invité à paffer par la Tofcane. François d'ailleurs avoit un nouveau motif de fe conferver l'amitié de la Maifon d'Autriche: l'Empereur fe difpofant à tenir une diète où devoit être examinée la queftion de la prééminence entre ce Prince & le duc de Savoie, ainfi que l'ufage introduit parmi les Princes d'Italie, de prendre les qualifications d'Alteffe & de Séréniffime; fans aucune conceffion Impériale.

Ces Princes ne pouvoient fe réfoudre à obéir au décret de Maximilien II, qui conftituoit tous les Ducs dans un

grade inférieur au Grand-Duc; & ils tentèrent de l'anéantir par le fait, en 1581.
affectant l'égalité avec lui. Le duc de Mantoue avoit été le premier à s'attribuer un titre pareil au sien; après lui, le duc de Ferrare & tous les autres se le firent accorder de concert, employant à cet effet les Cardinaux leurs amis, leurs feudataires, & les gentilshommes les plus qualifiés de leurs Etats. Le cardinal d'Este se trouvant à Venise, l'avoit extorqué du Doge, pour le duc de Ferrare, dans la conversation; mais la République avoit déclaré hautement que c'étoit une simple politesse où elle n'entroit pour rien, & qui ne devoit point tirer à conséquence. Néanmoins cet usage qui s'établissoit entre les sujets respectifs de ces Princes, & les personnes de distinction qui leur étoient attachées, nuisoit beaucoup au diplôme de Maximilien; & le Grand-Duc étoit outré d'avoir employé presque en vain tant de soins & tant de dépenses. Il l'étoit encore plus de la protection ouverte qu'accordoit à ses rivaux la reine Catherine; & il desiroit voir ses affaires rétablies à la cour de France dans leur

ancien état. Ses correspondans à cette
1581. Cour lui annoncèrent du changement
dans les dispositions de la Reine-mère, & lui firent espérer quelque satisfaction de sa part. Aussi-tôt François lui dépêcha un de ses confidens pour la sonder, sous prétexte d'en exiger le reste des sommes prêtées à Charles IX, & dont le remboursement étoit échu. Les ordres de l'Envoyé ne s'étendoient pas plus loin; mais il devoit dans l'occasion se plaindre à la Reine de son éloignement pour la Maison de Médicis, & des outrages faits au Grand-Duc. Arrivé à Paris, il expose sa commission. « Je ne sais, lui répond la Reine, » comment expliquer cet empresse- » ment du Grand-Duc: il prête au roi » d'Espagne des millions d'or, & avec » nous, il regarde à de si petites som- » mes »! Si le roi d'Espagne a obtenu, répondit l'Envoyé, de si grosses sommes, il a témoigné de la considération pour le Grand-Duc, au lieu que Votre Majesté lui a donné une mortification dont il n'étoit pas digne. « J'avoue, repliqua la Reine, que » j'ai voulu le piquer: mais n'a-t-il » pas osé, sans égard ni pour moi ni » pour

» pour le roi mon fils, faire aſſaſſiner
» ſous nos yeux Troïle Urſin & plu- 1581.
» ſieurs autres ? Je crois cependant que
» ce Royaume eſt libre, & qu'il eſt
» permis à chacun de s'y réfugier ».
L'Envoyé dit à cela, que Troïle Urſin & les autres s'étant rendus coupables d'un attentat ſi grave contre le Grand-Duc, Sa Majeſté, née du même ſang que lui, auroit pu ſe diſpenſer de leur accorder ſa protection, & juſqu'à de l'argent. « Soit, reprit
» Catherine; mais écrivez toujours
» au Grand-Duc qu'il n'agiſſe plus
» comme il a fait, & ſur-tout qu'il ne
» faſſe pas maſſacrer les gens en Fran-
» ce; car mon fils ne le ſouffriroit
» point ». Ainſi cet entretien ne produiſit aucun effet conforme aux deſſein du Grand-Duc. La conjoncture n'étoit pas favorable: Henri étoit vivement piqué des puiſſans ſecours accordés à l'Eſpagne, & de l'intérêt que François prenoit à la guerre de Portugal. Don Antoine, échappé à ſes défaites, étoit alors à Paris, où il étoit venu implorer le ſecours de la France. Il y étoit traité de Roi; & il faiſoit préparer une flotte deſtinée à

le soutenir aux isles Tercères, qui
1581. étoient encore sous son obéissance.
Le comte de Brisac, la Rochefoucauld, & Philippe, fils de Pierre Strozzi, avoient voué leurs services à ce Prince. Sa présence animoit tout ce Royaume contre le roi d'Espagne; & le Grand-Duc, pour avoir aidé ce Monarque, avoit beaucoup de part à la haine des François. Néanmoins, un Prince en état de rendre d'aussi importans services que lui, ne pouvoit pas être sincèrement méprisé; mais la Cour auroit voulu l'engager à rompre avec l'Espagne, & se l'attacher par des nœuds solides & durables. Dans ce dessein, on fit proposer secrètement à l'Envoyé le mariage de la fille aînée du Grand-Duc avec le prince héréditaire de Lorraine. Cette Maison tenant de si près à celle de France, l'alliance proposée eût été contractée avec le Roi même; & ce mariage auroit engagé, non-seulement à lui rendre les honneurs dont on l'avoit privé en France, mais à lui en accorder encore de nouveaux. Le Grand-Duc informé de la proposition, la rejeta, dans la crainte de déplaire à Philippe. Le duc

d'Anjou, frère du Roi, déſeſpérant déſormais de terminer ſon mariage 1581.
avec la reine Elizabeth, fit demander par l'abbé del Bene, ſon confident, la même princeſſe de Toſcane : mais ces propoſitions faites indirectement, apprirent à François qu'on ne vouloit que l'engager dans une démarche qui lui attirât le reſſentiment de Philippe. Enfin, il comprit que la France vouloit lui vendre cher la reſtitution de ſon rang. Tout conſidéré, il rappela donc ſon Envoyé, renonçant à toute correſpondance avec cette Cour.

En Italie, la confuſion des grades 1582.
croiſſoit tous les jours ; & chacun s'y qualifioit à ſa manière. Le duc d'Urbin s'étoit récemment arrogé le titre de Séréniſſime ; & l'on s'attendoit à en voir faire autant aux plus petites Républiques & aux feudataires non ſouverains. Mais les Vénitiens ne ſecondoient point cette manie, & ils ne donnoient cette qualification à aucun Prince Italien, prétendant que leur Doge étoit le ſeul à qui elle appartînt. Il n'en eût été que plus flatteur pour le Grand-Duc de l'obtenir d'eux. L'af-

1582. filiation de sa femme, & les marques d'attachement qu'il avoit données à cette République, lui firent espérer d'elle la condescendance qu'il desiroit; mais afin d'être plus sûr de réussir, il se fit appuyer par l'Ambassadeur Impérial. Ce Ministre demanda que la République, réprouvant les abus introduits par plusieurs Princes Italiens, fît exécuter le diplôme de Maximilien II, & ses décrets en faveur du Grand-Duc. Sur ces entrefaites, un assez petit événement vint interrompre la négociation. Les galères de Saint-Etienne, dans les courses ordinaires qu'elles faisoient au Levant, avoient pris un vaisseau, nommé la Galliane, chargé de marchandises appartenantes à des Turcs & à des Juifs, mais assurées par des Vénitiens. Elles avoient aussi pris, entre l'isle de Cerigo & le cap Saint-Ange, un navire chargé de grains, appartenant au bey de Rhodes, qui en avoit fait ses plaintes à la République, & suivant le style turc, les avoit accompagnées de menaces. La mer où avoient été faites ces prises étoit une de celles que la République, par ses derniers traités avec

la Porte, s'étoit obligée de maintenir sûre pour les vaisseaux Turcs. Le Bey prétendoit donc que son navire avoit été pris ou par la République, ou de son aveu. Ces plaintes causèrent beaucoup de rumeur à Venise, toujours agitée de la crainte des Turcs; & elle auroit desiré que le Grand-Duc se fût passé de ces galères & de cet Ordre de qui elle recevoit tant d'inquiétudes. Pour se délivrer de celle que lui causoit la prise faite sur le Bey, & en même tems pour soutenir son honneur & les droits qu'elle prétendoit avoir sur ces mers, elle déclara les deux prises injustes; & elle résolut d'en demander juridiquement la restitution. Cette question offroit deux points de vue relatifs, l'un au droit public, l'autre au droit particulier. Comme le premier regardoit la domination des mers, il n'étoit pas du ressort de la justice ordinaire, & son examen étoit dangereux, à cause des sujets de mécontentement qu'il pouvoit produire entre les deux Puissances. Par rapport au second, en supposant l'autre décidé, on auroit eu à examiner si un Capitaine de navire,

1582.

né à Pera, pouvoit être substitué
1582. titre des naturels de l'Etat de Veni
& si les actionnaires Turcs & Jui
assurés par les Vénitiens, étoient ren
participans des privilèges des assure
Venise fit valoir dans cette cause
motif de ne pas exposer à la fu
des Turcs le principal boulevard
la Chrétienté. Le Grand-Duc, trè
jaloux de tout ce qui intéressoit
libre exercice de sa souveraineté, ju
geant que la République, sous prétext
de ne point irriter contr'elle la puis
sance Ottomane, tendoit à se procu-
rer le commerce exclusif du Levant,
refusa hautement la restitution qu'elle
demandoit. Il répondit qu'autant les
galères de Saint-Etienne devoient res-
pecter les vaisseaux & les effets des
Vénitiens, autant elles étoient obli-
gées de poursuivre ceux des ennemis
de la Religion; que comme son amitié
pour Venise n'avoit jamais préservé
ses sujets des attaques des Turcs, il
n'étoit pas juste qu'elle mît ceux-ci à
l'abri des courses de ses galères; que
le Capitaine du vaisseau nommé la
Galliane, étoit aussi bien que l'autre,
sujet de la Porte; & qu'avoir pour as-

fureurs des Vénitiens, cela ne tiroit pas à conséquence, puisque les assurances ne supposoient pas le domaine, & étoient soumises à l'incertitude des événemens. La République, ajoutoit ce Prince, ne doit pas regarder comme un petit avantage, que les galères Toscanes respectent les marchandises Vénitiennes sur les vaisseaux Turcs, & qu'elles s'abstiennent de faire des prises dans le golfe. Il finissoit en protestant qu'il vouloit bien être ami, mais non sujet de Venise. La République trouva cette réponse dure, & peu d'accord avec cet attachement dont le Grand-Duc faisoit profession envers elle. Aigrie contre lui, elle arrêta toutefois les effets de son ressentiment, & se disposa à prouver la justice de ses prétentions. François tint ferme, quoique ce démêlé dérangeât ses vues; mais cet événement fut suivi d'un autre beaucoup plus sensible pour lui. Le jeune prince don Philippe, son fils unique, attaqué des vers & du haut-mal, mourut le 27 mars, après dix-sept jours d'une fièvre continue. Le Grand-Duc, malgré son affliction, imitant la conduite qu'avoit tenue en

1582.

1582. pareille occaſion le roi d'Eſpagne, ne voulut point de deuil ; ce qui fut très-mal interprêté par le public. Le Cardinal, plus démonſtratif, témoigna une vive douleur de cette mort, qui le privoit d'un neveu tendrement aimé de lui, & dont il prévoyoit les triſtes ſuites.



1582.

CHAPITRE VI.

Conférences du Grand-Duc & de ses frères au sujet de la succession. Vœu des Electeurs touchant la question de la préséance entre le duc de Savoie & le Grand-Duc. Démêlés avec la république de Venise, qui dégénèrent enfin en une rupture ouverte. La ligue des Princes Lombards contre le Grand-Duc est dissoute. Mariage arrêté entre don César d'Este & dona Virginia. Traité de mariage entre la princesse Eléanore & le prince de Mantoue. Soupçons élevés contre ce Prince qui est ensuite justifié.

APRÈS la perte que venoit de faire la Maison de Médicis de son unique soutien, elle songea moins à la réparer, qu'à se livrer à des soupçons & à des aigreurs. L'infécondité de Blanche continuant toujours, le Grand-Duc voyoit sa race dans un danger imminent de rester pour toujours éteinte. Plein de cette triste idée &

du violent chagrin qu'il ressentoit de
1582. voir le chemin du trône s'applanir pour ses frères, il tomba dans une noire mélancolie. Il en fut plus décidé à rester dans son château de Pratolino, loin du palais qui lui eût rappelé son fils, loin de la ville qui le haïssoit, & tâchant de se consoler dans la compagnie de Blanche, à qui il demeuroit attaché plus encore par obstination que par penchant. La fille de Saint-Marc n'étoit pas moins agitée intérieurement que son mari : le desir de remédier à sa stérilité, ou du moins de placer sur le trône son prétendu fils don Antoine, ne lui laissoit aucun repos. Il n'y eut empyrique deçà & delà les monts, qui ne fût consulté à ce sujet, & qui ne lui fournît son spécifique. Blanche essaya tout, sans faire attention que tant de traitemens & de remèdes, la plupart contraires les uns aux autres, ne pouvoient qu'altérer sa constitution; ce qui n'étoit pas propre à la conduire à son but. Elle faisoit de son mieux pour empêcher le Grand-Duc de songer à marier ses frères, & elle ne croyoit pas impossible avec l'appui du roi Philippe, de faire tom-

ber la couronne sur la tête d'Antoine.
Le Cardinal au contraire songeant 1582.
avec la plus sensible douleur qu'une si belle Souveraineté, qui avoit coûté à ses aïeux un siècle de travaux & de désastres, alloit échapper à sa famille, étoit disposé à sacrifier à l'assurance de la succession cette grandeur que lui procuroit l'état ecclésiastique, & à se réduire à une vie privée en se mariant. Don Jean, son frère naturel, pouvoit le remplacer à Rome, & y conserver le parti des Médicis; mais avant de se décider, il exhorta François à faire de nouvelles tentatives sur don Pierre, & même à faire agir sur lui l'autorité du roi Philippe. Don Pierre n'étoit capable ni de sentimens d'honneur, ni d'attachement pour sa Maison. Dans l'éloignement où il vivoit de ses frères, s'il songeoit à eux, c'étoit uniquement pour les contredire. Le plus déterminé libertinage lui faisoit abhorrer un lien qui oblige à des égards; & les sollicitations de ses frères le lui faisoient détester encore davantage. Le Grand-Duc, à la vérité, ne se comportoit pas avec lui de manière à s'en faire aimer : son ava-

1582. rice conſpiroit, avec la prodigalité de don Pierre, pour tenir celui-ci dans une continuelle détreſſe, ou plutôt elles l'avoient noyé dans un abyme de dettes. Celui qui prêtoit à Philippe de ſi grandes ſommes, ne rougiſſoit pas de faire ſon profit des égaremens de ſon frère. Auſſi don Pierre le déteſtoit-il bien ſincèrement; mais il n'en vouloit guère moins au Cardinal, qui avoit le courage de lui prêcher la prudence & les mœurs. Il répondit à la propoſition de l'un & aux inſtances de l'autre, que lorſqu'il avoit été obligé de ſe défaire de ſa femme, il avoit fait vœu de n'en pas prendre une ſeconde, & il n'y eut point de Théologien qui pût lui faire violer un ſi ſaint engagement. Le roi Philippe le fit exhorter à ſe rendre aux deſirs de ſes frères; mais le Monarque ne réuſſit pas mieux que les autres; & don Pierre craignant que la force ne s'en mêlât, ſe diſpoſoit à fuir en Angleterre, & à s'aller mettre ſous la protection d'Elizabeth. Il fallut que le Roi fléchît, & qu'il le flattât pour le détourner de ſon deſſein; enfin, à force de tems, de flatteries & par la promeſſe d'une charge

1582.

perpétuelle, Philippe obtint du fougueux Prince qu'il lui donnât une parole positive de contracter un second mariage. Mais cette résolution ne pas fut capable de calmer les inquiétudes du Cardinal, qui, d'après ce qui se passoit alors à Florence, étoit entré dans de cruels soupçons. La tendresse & les soins du Grand-Duc pour don Antoine croissant chaque jour, il l'avoit mis à la tête de la garde Allemande, & il venoit de lui donner le fief de Cavestrano érigé en Principauté par le roi d'Espagne. Des soins aussi paternels pour cet enfant, firent prendre au Cardinal le parti d'envoyer en Espagne un de ses gentilshommes les plus affidés, à la découverte de ce que son frère y manœuvroit par rapport à la succession de la Toscane. Le protectorat de l'Espagne dont ce Cardinal avoit reçu les provisions, lui en fournit un prétexte plausible.

Le comte d'Olivarez qui avoit apporté ces provisions en se rendant à Rome, étoit attendu de François avec impatience. Aussi-tôt que ce Prince fut informé de son approche, il se rendit à Livourne pour conférer avec

1582. lui; il n'épargna ni honneurs ni attentions pour s'attacher un Ministre chargé par le Roi des affaires d'Italie, & de qui pouvoit dépendre son repos & celui de la Toscane. Le Comte répondit à tant de civilités par l'assurance du plus sincère & du plus respectueux attachement pour Son Altesse : mais elle n'éprouva pas une médiocre surprise lorsqu'elle apprit qu'il n'avoit point de commission particulière à son égard, & qu'elle l'entendit parler mystérieusement des affaires du Roi. Son Altesse fut encore plus étonnée, lorsque voulant conférer avec lui sur le Pontificat, Olivarez lui déclara que Sa Majesté craignant d'encourir les censures fulminées par Paul IV contre ceux qui disposoient de la tiare du vivant du Pontife, & ne voulant point charger sa conscience, attendoit pour prendre une résolution à ce sujet que le siége fût vacant. Néanmoins le Grand-Duc dissimula dans ce moment, & fit en sorte de ménager avec la cour de Rome une correspondance sincère & affectueuse. Il savoit que cette réserve étoit l'effet de la haine du cardinal

Granvelle, à qui le cardinal de Médicis avoit fait ôter le maniement des affaires du Roi à Rome, & qui s'en vengeoit contre cette Maison, tant à la Cour qu'en Italie, où il inspiroit du mépris & de la méfiance au sujet des Médicis. Olivarez arrivé à Rome mit le cardinal de Médicis en possession de la nouvelle dignité que lui avoit conférée le Roi; mais on avoit évité de lui envoyer aucune instruction, afin de se réserver la faculté de limiter ses pouvoirs, suivant l'occasion. Un procédé si artificieux, non-seulement causa de la mésintelligence entre ce Ministre & les Médicis, mais dans la suite aliéna tout-à-fait cette Maison de la couronne d'Espagne. Le Grand-Duc comprit alors que Philippe le prenoit pour son banquier, & ne faisoit cas de lui que dans ses besoins. Il songea donc à changer de système, à séparer ses intérêts de ceux de Philippe, & particulièrement à se réconcilier d'une manière plus solide avec le Pape. Il s'étoit déjà fait un mérite auprès de ce Pontife, de la prise & de la mort de Pietro Leoncillo de Spolette, le plus terrible de tous les

1582.

chefs d'assassins qui infestoient l'Etat
1582. Ecclésiastique. Celui-ci à la tête de cent-vingt scélérats avoit su braver la force & les embûches de quatre cens chevaux-légers qui le poursuivoient : mais s'étant refugié à Galeata, bourg appartenant au Grand-Duc, auprès de quelques-uns de ses pareils, il y trouva sa perte. Le Pape, outre le prix qu'il avoit mis à la tête de ce brigand, avoit promis à quiconque le tueroit le droit de sauver dix autres bandits à son choix, nonobstant toutes censures, cas réservés, crimes de lèze-Majesté. Alphonse Piccolomini, en exécution de sa parole, & pour hâter l'expédition de son pardon, avoit attiré Leoncillo dans ce piège : mais tandis qu'il remplissoit ainsi ses engagemens, le Pape ne se fit pas une peine de manquer à la promesse qu'il avoit faite au cardinal de Médicis, en présence de beaucoup d'autres personnages ; promesse qui avoit été confirmée par les lettres de son fils au Grand-Duc : il refusa nettement le pardon de Piccolomini, & ne voulut pas même l'accepter pour un des dix que lui nomma le meurtrier de Leoncillo. Il fut cause

par-là que celui-ci sortit encore une fois de Pienza, suivi de cent cinquante hommes à cheval, pour mettre à feu & à sang les premiers endroits qu'il trouva dans l'Etat Eccléſiaſtique, & principalement le château de la Pieve. Cette sortie encouragea celle de beaucoup d'autres bandes qu'avoit effrayées la mort de Leoncillo, & il s'en formoit un corps qui alloit bientôt devenir capable de cauſer une révolution dans l'Etat. Le Pape confus & tremblant recourut de nouveau à François, par le conſeil des Cardinaux & du roi d'Eſpagne. Le Grand-Duc répondit qu'il employeroit volontiers ſes sollicitations & ſon autorité à le rappeler; mais qu'il ne vouloit pas s'expoſer à donner une ſeconde fois de fauſſes eſpérances. Le Pape fut obligé d'en venir à une nouvelle capitulation, & de l'effectuer : alors le Grand-Duc engagea Piccolomini à sortir de l'Etat Eccléſiaſtique, & à paſſer au ſervice de France. 1582.

La première affaire de ce Prince étoit cependant alors à la diète Impériale déjà convoquée, & où on devoit régler les titres & les qualifications

1582. des Princes d'Italie. Avant qu'elle fût assemblée, François supplia l'Empereur d'opposer une digue à l'abus introduit, & qui rendoit inutiles pour lui les concessions de Maximilien. Cette égalité née sans le consentement de Sa Majesté, pouvoit, disoit-il, causer beaucoup de mécontentemens & de discordes, puisqu'il y en auroit pour long-tems avant qu'on eût pu régler dans les diètes les prétentions de chacun. En outre la hardiesse du duc d'Urbin pouvoit engager le vice-roi de Naples & le gouverneur de Milan à l'imiter, sur-tout dans un tems où le Pape souffroit, sans rien dire, que son fils, ses neveux & les Cardinaux dispensassent des titres à qui bon leur sembloit. Afin donc de prévenir une entière confusion des rangs, il concluoit en insistant sur ce que chacun fût obligé de se tenir dans le sien. Le duc de Savoie fit au corps des Electeurs les représentations suivantes: « La Maison de Savoie, disoit Charles-Emmanuel, sortie de celle de Saxe dans des tems très-anciens, a toujours occupé la première place parmi les Ducs d'Italie. Maximilien II n'a

» point préjudicié à sa possession par
» l'inauguration du Grand-Duché, 1582.
» puisqu'il a réservé aux Princes de
» l'Empire leurs prérogatives : or c'en
» est une depuis long-tems apparte-
» nante aux ducs de Savoie, que d'être
» placés immédiatement après les Vé-
» nitiens dans la chapelle Impériale ;
» & l'inauguration du Grand-Duché
» ayant été faite avec le consentement
» préliminaire des Electeurs, à plus forte
» raison ne doit-on, qu'après une mûre
» délibération de leur part, déposséder
» un Prince de ses privilèges ». Le
Duc finissoit en suppliant les Electeurs
de s'interposer auprès de Sa Majesté
Impériale, afin qu'il ne fût pas dé-
pouillé d'un droit dont sa Maison jouis-
soit depuis cinq cens quatre-vingt ans.
Le duc de Ferrare s'adressant direc-
tement à l'Empereur, le supplia d'a-
voir égard à l'ancienneté de sa race,
qui ne pouvoit souffrir aucun parallèle
avec celle des Médicis ; au défaut d'un
titre plus éminent, de lui passer au
moins celui d'Illustrissime accordé à
un Prince de cette Maison. La diète
fut assemblée à Augsbourg : les Elec-
teurs présentèrent à Rodolphe leur

délibération sur la requête du duc de
1582. Savoie. Ils s'y déclaroient convaincus de la solidité des raisons alléguées par ce Prince, & du droit qu'il avoit d'être compris dans les réserves faites par Maximilien II en faveur des Princes de l'Empire. Ils supplioient en conséquence l'Empereur, après lui avoir exposé ces raisons, & lui avoir fait observer encore que ce Duc étoit vicaire de l'Empire en Italie, de lui décerner la préséance sur tous les Ducs de cette contrée, sans en excepter le Grand-Duc, & de restituer à l'ambassadeur de Savoie la place occupée par lui anciennement dans la chapelle Impériale. Malgré ces remontrances, Rodolphe ne changea rien à ses premières dispositions envers le Grand-Duc. Il lui promit de le maintenir dans la possession de ses prérogatives, & d'employer ses bons offices pour les faire respecter des autres Puissances. Il répondit au duc de Savoie par un décret du 26 septembre, que sa requête & celle des Electeurs méritoient d'être examinées à loisir, & qu'il s'en occuperoit en tems & lieu. Enfin, l'Empereur déclara au duc de Ferrare,

par un second décret du même jour, 1582.
que les innovations dans les titres & qualifications étant sujettes à des inconvéniens, qu'il étoit prudent d'éviter, il n'y pouvoit procéder qu'avec la plus grande circonspection; & qu'après avoir consulté sur sa demande les lumières des Electeurs, il songeroit à prononcer définitivement sur cet objet. Le Grand-Duc fut au comble de ses voeux, & il en marqua sa reconnoissance à l'Empereur. Dans le même tems la Grande-Duchesse voulut aussi rompre une lance en faveur de ses prérogatives.

Le duc de Ferrare, afin d'engager la république de Venise à lui accorder les titres d'Altesse & de Sérénissime, avoit imaginé de demander une nièce du doge Nicolas de Ponté, pour don César, héritier présomptif de tous les Etats de la Maison d'Este. Une des principales conditions de ce mariage étoit que la future épouse fût déclarée fille de la République, & honorée des mêmes prérogatives qui avoient été accordées à la Grande-Duchesse. Cette affaire se traitoit en secret avec le Doge & quelques-uns des princi-

1582. paux de la République, avant d'être communiquée au Sénat, lorſque Blanche informée de la négociation, crut de ſon honneur d'en faire ſes plaintes à la République. Elle remontra que depuis un tems immémorial l'affiliation de Saint-Marc n'étoit accordée qu'à des femmes deſtinées à épouſer des Rois ou des Souverains égaux à des Rois, du moins en puiſſance. L'accorder, pourſuivoit-elle, à don Céſar, qu'on peut regarder ſimplement comme un particulier diſtingué, c'eſt faire tort à la patrie, rabaiſſer cette dignité & moi-même, qui en ai été revêtue avec tant de pompe & de diſtinction. Je vois clairement que la haine particulière s'en mêle & l'emporte ſur l'intérêt public; elle veut rendre cet honneur auſſi vulgaire qu'elle peut, afin de diminuer l'éclat qui en rejaillit ſur moi. Auſſi je ne regarderai pas la réſolution qui ſera priſe à cet égard comme une démarche de la République, mais comme un complot de quelques perſonnes qui ſongent uniquement à ſatisfaire leur animoſité. Je ſais qu'on m'en veut, parce que j'ai protégé à Rome le patriarche d'A-

quilée dans une cauſe juſte qu'il avoit contre la République : je ſais que les ambaſſadeurs de Veniſe en Eſpagne ont rendu de mauvais ſervices au Grand-Duc, « qui (ce ſont ſes ter- » mes) ſe ſentira encore décocher ce » trait. Si cet honneur qui a été ac- » cordé à ma perſonne, & qu'on lui » fait tant ſonner, devient à notre » honte le partage d'une ſujette, il » ſera bien clair que la République n'a » jamais été mue par aucune conſidé- » ration ni aucun attachement pour » nous, mais ſeulement par ſon inté- » rêt ». Cette eſpèce de manifeſte ayant été lu dans le Collège par le ſecrétaire de Toſcane, y fut d'abord accueilli par un éclat de rire. Cependant, comme il annonçoit auſſi des ſujets de plaintes de la part du Grand-Duc, ces Sénateurs commencèrent bientôt à le conſidérer, moins comme une incartade de la Grande-Ducheſſe, que comme un témoignage du reſſentiment de François, & une menace de rupture pour l'avenir. Dans leur réponſe ils blâmèrent le ſecrétaire de Blanche d'avoir uſé d'expreſſions peu décentes envers l'Etat de Veniſe. Ils 1582.

1582. obſervèrent que le traité de mariage n'étoit point public, & que quand même il l'eût été, l'affiliation de Saint-Marc ne donnoit pas le droit de limiter les volontés de la République. Au ſurplus, continuoient-ils, le ſéréniſſime Doge a proteſté avec ſerment qu'il n'a jamais traité du mariage de ſa nièce avec aucun étranger, ajoutant qu'il connoît bien les loix de ſa patrie, & qu'il étoit fort éloigné d'y vouloir manquer. Inutilement le ſecrétaire du Grand-Duc voulut-il juſtifier Blanche, en remontrant que la jalouſie de cette Princeſſe prouvoit la haute eſtime qu'elle avoit de l'affiliation, les membres du Collège perſiſtèrent à traiter la lettre de précipitation & d'imprudence capable de cauſer des diviſions. Blanche n'en fut que plus animée à ſuivre ſon plan; elle écrivit une ſeconde lettre, dans laquelle non-ſeulement elle confirma ce qu'elle avoit dit dans la première, mais elle avança de nouveaux faits mieux articulés, dont elle offrit de donner des preuves inconteſtables. Ce nouvel incident augmenta le mécontentement des Vénitiens, déjà aigris des priſes faites dans les

les mers du Levant par les galères de Saint-Etienne. L'ambaſſadeur de la République à Rome ôta au cardinal de Médicis la procuration de la cauſe patriarchale, & en chargea Farnèſe. Mais enſuite le Sénat revint ſur ſes pas; & avant d'aller plus loin, il réſolut d'envoyer à Florence un Secrétaire, qui embraſſant tous les ſujets de plaintes entre la République & le Grand-Duc, diſſipât d'abord tous les ſoupçons, & achevât de tout diſpoſer pour un accommodement honnête. Ce qui l'engagea ſur-tout à cette démarche, fut la nouvelle d'un armement que faiſoit le Grand-Duc d'un nombre conſidérable de galères, avec intention de tenter un coup d'éclat contre les Turcs. Comme ces barbares avoient menacé la République de s'en prendre à elle, ſi le paſſage n'étoit fermé à ces galères, le point le plus recommandé au ſecrétaire Vénitien, fut d'obtenir du Grand-Duc qu'il s'abſtînt de les envoyer en courſe dans le Levant. 1582.

Cet Envoyé fut accueilli de François & de Blanche avec beaucoup de témoignages de bienveillance. Quand

il fut queſtion d'expoſer ſa commiſſion,
1582. il aſſura que la République avoit ignoré ſi l'on traitoit le mariage de la nièce du Doge ; & qu'à l'égard des conférences privées qu'on prétendoit avoir été tenues à ce ſujet, il falloit s'en tenir au ſerment fait par Sa Sérénité dans le collège de Toſcane. Enſuite il demanda la reſtitution des priſes déjà répétées, aſſurant, par rapport au vaiſſeau la Galliane, que ſon capitaine étoit Vénitien, mais ſans en donner d'autre preuve qu'un certificat du Doge. Le Grand-Duc répondit qu'il avoit été aſſuré du contraire par le témoignage de l'écrivain & de pluſieurs autres, ainſi que par les papiers du vaiſſeau : mais que ſans entrer dans ces diſcuſſions, il faiſoit préſent à la République de ces priſes, & qu'il prétendoit par-là lui témoigner ſon attachement filial, & non lui rendre une juſtice qui lui fût due. Alors le Secrétaire ſupplia ce Prince de vouloir s'abſtenir déſormais d'envoyer ſes galères en courſe dans l'Archipel & dans les autres mers dépendantes de Veniſe : François lui repliqua qu'il vouloit reſter maître de pourſuivre les Turcs ;

que la République devoit se contenter que les vaisseaux & les effets de ses 1582.
citoyens fussent respectés, & que les galères s'abstinssent d'entrer dans le golfe. J'ai entendu dire, poursuivit-il, que si je les y envoyois, les vôtres les couleroient à fond; mais dans ce cas, j'en ferois faire d'autres, & je m'écarterois un peu du respect que je vous ai porté jusqu'ici. Il se plaignit ensuite sans détour du tort que vouloit lui faire le Doge, de la petite vengeance exercée à Rome contre le cardinal de Médicis, des menées pratiquées contre lui-même en cour d'Espagne. Il conclut en déclarant que pour de tels services, il ne pouvoit pas renoncer au droit qu'il avoit, comme tout autre, sur les mers du Levant, & que d'ailleurs il ne croyoit pas devoir se rendre esclave de qui que ce fût. La République ne fut point satisfaite de trouver tant de résolution dans ce Prince. Les Sénateurs l'accusèrent, les uns d'ingratitude, les autres d'orgueil; quelques-uns, inspirés par le Doge, souffloient dans l'assemblée l'esprit de vengeance, & vouloient une guerre ouverte. Les Cappello déchus de leur faveur à la

1582. cour de Florence, étoient également suspects au Grand-Duc & aux Vénitiens; mais il y avoit aussi dans le Sénat des partisans des Médicis, & des esprits modérés qui contribuèrent beaucoup à calmer cette effervescence. Dans la délibération qui suivit, on jugea qu'il ne conviendroit point à la dignité de la République d'accepter en don les prises, & que François en les leur offrant, ne songeoit qu'à les avilir. Mais il fut résolu de faire une nouvelle tentative sur lui, & le Sénat lui fit représenter que l'amiral du Grand-Seigneur irrité de la nouvelle prise de deux galiottes Turques, & jugeant qu'il ne rendroit les mers du Levant sûres pour ses sujets, qu'en enlevant aux Chrétiens les isles qu'ils y possédoient, & ne cherchant pour cela qu'un prétexte, avoit fait signifier à la République par le Bayle Vénitien, qu'elle empêchât le passage des galères d'Occident, si elle ne vouloit l'obliger à lui déclarer la guerre. On le pria conséquemment de faire attention aux suites que pourroit avoir sa constance, & de s'en départir un peu pour le bien de la Chrétienté; « qu'au-

» trement Venise seroit obligée de » pourvoir à son indemnité par quel- 1582.
» que moyen que ce fût ». Le Grand-Duc répondit : « Les galères de Saint-» Etienne n'entreront pas dans les » ports de la République, & s'abstien-» dront, autant qu'il sera possible, de » lui faire aucun dommage ». La déclaration menaçante des Vénitiens avoit piqué ce Prince ; & ils ne furent pas moins offensés de sa réponse ambigue & étrangère à la demande. Ils ne laissèrent pas de faire encore des remontrances publiques & particulières, mais elles furent inutiles. François donna ordre à son Ambassadeur de ne plus prêter l'oreille à aucune proposition touchant les galères. Une si grande inflexibilité aliéna tellement les esprits de ces Républicains, qu'ils prirent enfin le parti de renforcer de huit galères la garde de Candie, & d'ordonner au Gouverneur de cette isle, que « toutes les fois qu'il » trouveroit à sa portée quelque ga-» lère que ce fût, armée en course, il » exécutât contr'elle l'article XIV de » sa commission ». Or, le Grand-Duc avoit reçu avis qu'on avoit envoyé à

1582. ce Gouverneur une instruction secrète, portant de courir aux galères de Saint-Etienne aussi-tôt qu'elles paroîtroient dans ces mers. Ce Prince dissimula son ressentiment, & il déclara aux Vénitiens que pour la satisfaction du Sultan, il consentoit à ce qu'ils feignissent de les attaquer ; mais qu'ils ne refuseroient pas sans doute d'assurer ouvertement ou en secret ses galères, n'étant pas probable qu'ils voulussent être les champions & les protecteurs de la Turquie. Les Vénitiens pressés de cette manière, tergiversèrent & furent fort embarrassés. Comme ils refusoient de déclarer nettement leur intention, François leur signifia qu'il retiroit sa promesse, & qu'il ne respecteroit plus leurs vaisseaux ; mais qu'il poursuivroit les Turcs, & s'empareroit de leurs marchandises partout où il les trouveroit, sans égard pour le pavillon. Ainsi fut rompue l'amitié qui lioit le Grand-Duc & la République ; & ce Prince défendit à son ambassadeur Abbioso d'entretenir désormais aucune relation avec ceux qui avoient part au gouvernement de Venise.

Toute l'Italie fut dans le plus grand étonnement de voir une liaison qui sembloit si étroite, rompue si légèrement. De leur côté, les Vénitiens ne pouvoient se persuader que le Grand-Duc osât se mesurer sur mer avec la supériorité de leurs forces; & ils espéroient qu'enfin, rentrant en lui-même, il changeroit de disposition. La République s'adressa au Pape, & le pria d'interposer ses avis paternels afin de le détourner d'envoyer ses galères dans le Levant. Le foible Grégoire, qui avoit jusqu'alors prêché la croisade contre les Turcs, devint tout-à coup leur avocat auprès du Grand-Duc. Il exhorta ce Prince par un bref, & par l'organe de son Nonce à Florence, à sacrifier un petit point d'honneur, & à faire un autre usage de ses galères. François répondit qu'il ne s'attendoit pas à être blâmé par le Saint-Père de faire la guerre aux Turcs; que d'ailleurs les Vénitiens, en les ménageant, n'avoient en vue que l'intérêt de leur commerce; qu'ils vouloient l'y faire concourir lui-même, & le traiter comme un vassal. En effet, continuoit-il en substance, ces Républicains voient les ga-

1583.

1583. lères de Malthe & celles de Sicile courir aussi les mers du Levant, sans en faire aucune plainte; & ils s'élèvent contre moi, parce que j'emploie les galères de Saint-Etienne, conformément aux vœux de leur Ordre & aux miens, à servir tout-à-la-fois leur patrie & la Chrétienté. Cette réponse du Grand-Duc fut soutenue par sa conduite. Peu de tems après, les galères Toscanes rencontrèrent un navire Vénitien, dit *le Nani*, chargé par des Turcs & des Juifs. Ils enlevèrent ses marchandises, & le laissèrent ensuite continuer sa route. De là, grande rumeur à Venise. François craignant quelque délibération contre lui, donna ordre à son Ambassadeur auprès de la République, de se retirer aux bains de Toscane, sous prétexte de sa santé. La dépêche ajoutoit, que si avant son départ, l'Ambassadeur recevoit quelque plainte particulière ou publique, il répondît qu'il n'y avoit pas sujet, & que la prise du Nani étoit la réponse à l'ordre donné au gouverneur de Candie. Après l'exécution de cet ordre, le Grand-Duc, qui ne vouloit pas exposer ses galères contre celles de

Venise, les fit aller de conserve avec celles de Malthe. Cette jonction fit soupçonner quelque dessein contre l'isle de Candie, & engagea les Vénitiens à faire aller de ce côté une flotte nombreuse. Cette République n'ayant rien obtenu de François par la médiation du Pape, espéra davantage du roi Philippe, & lui exposa le danger pressant qui menaçoit le repos de l'Italie. Ce Monarque écrivit lui-même au Grand-Duc de trouver quelque moyen de s'accommoder avec la République; & il chargea le comte d'Olivarez de faire l'impossible pour l'y amener. François répondit au roi d'Espagne, que sans doute Sa Majesté ne vouloit pas l'obliger à se manquer à lui-même; & il montra clairement au comte d'Olivarez, que les Vénitiens par ces plaintes, ne tendoient qu'à se procurer le transport exclusif des marchandises qui venoient du Levant, & à mettre dans leurs mains tout le commerce de ces contrées; que le Turc n'avoit pas besoin d'eux pour défendre ses mers contre quatre galères; & qu'il étoit bien informé qu'aucun d'eux n'avoit le moindre droit sur 1583.

1583. ces marchandises. « Si ces Républi- » cains, écrivoit-il, craignent tant nos » galères, ils ont un moyen facile de » se rassurer. La Religion est pauvre, » & ne peut aller en course que dans » le Levant, celle des isles étant trop » dangereuse & trop peu lucrative. Que » les Vénitiens lui paient donc vingt- » quatre mille écus par année, que lui » rapporte à-peu-près le Levant, & » elle cessera d'y envoyer ses galères. » Par ce moyen, ils rentreront en » grace avec les Turcs; & ils épar- » gneront soixante mille ducats qu'ils » dépensent tous les ans à les protéger » contre les quatre galères de Saint- » Etienne ». L'Ambassadeur Espagnol convint de tout ce que voulut lui persuader le Grand-Duc, & discontinua ses instances. Mais les Turcs, moins dociles, étant entrés dans la mer de Toscane, prirent & rasèrent la Gorgone, dont ils firent esclaves tous les habitans; & les Algériens firent capture de deux galères & du Commandant, qui fut envoyé en présent au Grand-Seigneur.

Lorsque les Vénitiens virent le Grand-Duc inébranlable, ils délibé-

tèrent s'ils devoient armer une flotte, pour l'envoyer ſur les côtes de Toſcane, ou diſſimuler en attendant une occaſion plus favorable de faire éclater leur reſſentiment. La crainte qu'ils eurent du roi Philippe, fit prévaloir le ſecond avis. François, après les avoir ainſi fait plier ſous lui, eut encore la ſatisfaction de voir diſſoudre la ligue des Princes de Lombardie, & chacun d'eux s'empreſſer de lui demander ſon amitié. Le ſuccès n'avoit pas répondu aux eſpérances qu'avoient conçues les Gonzague & les Farnèſe, lorſqu'ils s'étoient unis entr'eux, en mariant l'héritier de la première de ces Maiſons avec une Princeſſe de la ſeconde. Le duc Guillaume apprit bientôt, avec une douleur amère, que ſa belle-fille étoit incapable de lui donner des héritiers. Cette découverte l'affligeoit d'autant plus, que le prince Vincent étant fils unique, & enclin au libertinage, ſi l'on différoit de porter remède à cet accident, Guillaume pouvoit ſurvivre au malheur de ſe voir ſans eſpoir de ſucceſſeurs. Plutôt que de s'y expoſer, il prit le parti de renvoyer à Parme la nouvelle mariée.

1583.

On peut juger de l'étonnement & du
1583. trouble que causa ce renvoi. Les Farnèse le publièrent eux-mêmes partout; attribuant au Prince le défaut dont la Princesse étoit accusée. Le duc Octave envoya même à Florence un de ses gentilshommes, afin de prévenir sur cette question l'esprit du Grand-Duc; & dans l'Italie entière, tous les cercles & les soupers retentirent de cette aventure. Le duc de Mantoue demanda au Pape la dissolution du mariage, & le cardinal Borromée fut choisi par Sa Sainteté pour arbitre de cette cause. Les plumes des médecins & des avocats de la Lombardie furent employées des deux côtés. On proposa d'invoquer l'art, afin de corriger les erreurs de la nature; mais aucune des deux parties ne voulut s'y prêter. Le cardinal Borromée, pressé de terminer cette affaire désagréable, voulut engager la Princesse à se faire religieuse, afin d'ensevelir dans l'enceinte d'un cloître, la mémoire de son malheur. Ce moyen parut au saint Cardinal le plus sûr pour prévenir les fâcheuses conséquences que pouvoit avoir la ru ture

entre les deux Maisons. Son expédient fut accepté : mais en attendant l'exécution, comme on avoit laissé un voile épais sur ce qui faisoit le fond de la contestation, la Princesse put au moins tenir les jugemens suspendus entr'elle & son mari. Néanmoins le duc de Mantoue parvint au but qu'il avoit de faire dissoudre le mariage de son fils, & de pouvoir penser tranquillement à lui procurer un parti plus heureux. Suivant l'état politique actuel de l'Italie, la meilleure alliance que pût former sa Maison, étoit celle des Médicis. Les anciennes prétentions de la Maison de Savoie sur le Montferrat, & l'ambition du nouveau duc Charles-Emmanuel, lui firent sentir le besoin qu'il avoit de s'appuyer d'un Prince puissant & riche, capable de lui conserver la possession du domaine contesté. D'un autre côté, le Grand-Duc agréoit l'alliance de Gonzague, Prince favorisé de toute la Maison d'Autriche, & qui venoit de former un nœud plus étroit avec l'archiduc Ferdinand d'Inspruck, en lui donnant sa seconde fille en mariage ; alliance qui n'avoit pas peu augmenté son crédit

1583.

en Italie & en Allemagne. Le roi de
1583. France, dans le dessein de se l'attacher, lui proposoit pour son second fils, une sœur du roi de Navarre, ou une princesse de Lorraine. Mais alors la protection de la Maison de France n'avoit pas de quoi flatter un Prince d'Italie, ni lui faire risquer pour l'acquérir, de déplaire à la Maison d'Autriche.* Le duc de Mantoue préféra donc la princesse Éléonore de Médicis : mais le Grand-Duc refusa de l'accorder, jusqu'à ce que la princesse de Parme eût fait ses vœux de profession religieuse, & que le duc de Savoie eût donné une réponse précise sur le traité qu'on négocioit encore avec lui. Ce dernier Prince tenoit l'Europe en attente sur son mariage : il traitoit en même tems avec la France, l'Espagne & le Grand-Duc ; & il flottoit encore alors entre ces trois alliances, qui avoient chacune leurs avantages particuliers. Le Pape & les cardinaux Borromée & Alexandrin le follicitoient en faveur de la Maison de Médicis ; mais la dot d'un million d'or qu'il exigeoit absolument, avec la renonciation à la préséance, ne tardèrent pas à reti-

rer le Grand-Duc de cette négociation. 1583.

Dans le même tems, la princesse de Parme obtint du Pape une dispense pour accélérer la prononciation de ses voeux. Ainsi des deux côtés, le champ demeura libre à Gonzague. Les conditions du mariage furent proposées ; la dot fut arrêtée à trois cens mille ducats ; & le Grand-Duc promit en faveur de l'alliance, d'accorder au duc Guillaume les titres d'Altesse & de Sérénissime : mais tout cela ne devoit avoir lieu qu'autant que le prince de Mantoue se justifieroit pleinement sur les imputations des Farnèse. Gonzague accepta la proposition, & assura que son fils ne manqueroit pas de donner au Grand-Duc toute satisfaction à cet égard. Le légat de Bologne, entremetteur du mariage, devoit concerter avec l'évêque de Casal, chargé des pouvoirs du Prince, les moyens de dissiper les doutes du futur beau-père. Les deux arbitres se trouvèrent dans un grand embarras. L'affaire étant aussi délicate, l'évêque de Casal ne voulut rien décider sans le conseil du cardinal Ferdinand. Le Grand-Duc

1583. avoit aussi à conférer avec son frère; sur la conservation & l'agrandissement de leur Maison; & le Cardinal étoit sollicité instamment par lui & par la Grande-Duchesse, de se rendre à Florence. Un des points les plus importans à traiter entr'eux, étoit le mariage de Virginie avec don César d'Este, qui, étant sur le point d'être conclu, exigeoit une prompte délibération. L'étroite liaison formée entre les deux cardinaux de Médicis & d'Este, leur faisoit desirer de la fortifier encore par celle de leurs familles. Le duc de Ferrare leur parut un puissant obstacle à vaincre : cependant ils ne désespérèrent pas d'y réussir. Les tentatives que ce Prince avoit inutilement faites à Venise & en France, afin de trouver à don César, son cousin, une épouse qui lui procurât de l'appui pour soutenir les droits de la succession contre l'Eglise, fournirent au Cardinal l'occasion de le convaincre que l'alliance la plus avantageuse à la Maison d'Este, seroit celle des Médicis. Don Alphonse se joignit au Cardinal; & tous les deux ensemble firent consentir le Duc à demander

Virginie. Mais comme la promesse qui en avoit été faite à Sforce devoit être censée dans toute sa vigueur, & non point dissoute par un refus, on fit comparoître en justice la Princesse, alors âgée de quatorze ans, avec sa mère Camille Martelli, & toutes les deux protestèrent contre ce que le Grand-Duc avoit fait sans leur consentement. Cette protestation fut communiquée avec authenticité au fils du Pape, qui put alors demander librement, comme il fit, le chapeau de cardinal en faveur du jeune Sforce; & il en obtint la parole solemnelle du Pape. Ce chapeau fut encore un voile honnête dont on couvrit la rupture du mariage. Don Alphonse étant allé à Rome conférer avec les deux Cardinaux, ils disposèrent tous ensemble les articles. De là, il se rendit à Florence, où le Grand-Duc l'attendoit pour conclure. Il fut beaucoup fêté par le Grand-Duc, comme il l'avoit été par le Cardinal. Tout fut convenu & arrêté entre les deux Princes, & signé ensuite par le duc de Ferrare; mais on résolut de ne publier ce mariage qu'après celui de Mantoue;

1583.

1583. & Alphonse employa sa médiation auprès du jeune prince Vincent, qui ne pouvoit se résoudre à donner la satisfaction qu'on exigeoit de lui.

François ressentit une joie extrême d'avoir ainsi éteint dans deux puissantes Maisons d'Italie, une rivalité qui l'avoit tant molesté jusqu'à ce jour, & d'avoir assuré l'exclusion du cardinal Farnèse au Pontificat. Tout cédoit à Rome au crédit des Médicis ; & Grégoire lui-même, se voyant près de sa fin, s'étoit résolu à les seconder, afin de ne pas les laisser dans des vues contraires à son fils & à ses neveux. Ce Pontife voulut que le cardinal de Médicis, dans le voyage qu'il alloit faire à Florence, assurât le Grand-Duc de cette disposition de sa part ; & que Son Altesse en auroit la preuve la plus convaincante dans une promotion dont elle ne tarderoit pas à recevoir la nouvelle. Il implora, par la même occasion, les secours de ce Prince contre les bandits, dont le nombre & l'audace croissoient d'un moment à l'autre, & qui le tenoient comme assiégé dans Rome. Cette capitale, en effet, n'étoit pas exemte

elle-même de leurs incursions ; & le danger y étoit encore augmenté par les précautions dont on y usoit contr'eux. La nécessité de se mettre à couvert de leurs attaques, engageoit les gens riches à prendre à leur solde une de ces troupes, afin de l'opposer aux autres ; & une telle défense étant fort à craindre pour ceux à qui elle n'étoit pas destinée, faisoit croître le mal à proportion du remède. Le cardinal Farnèse alloit dans Rome accompagné de vingt assassins à cheval ; & le fils de Sa Sainteté avoit donné sa personne en garde à une troupe des plus renommés par leur scélératesse. Il en étoit de même dans tout le reste de l'Etat Ecclésiastique : les feudataires, par le secours de ces compagnies s'y détruisoient mutuellement ; & les habitans des villages & des campagnes se voyoient dans la terrible alternative, ou d'être saccagés, ou de saccager eux-mêmes. Les forces du Pape n'étoient pas suffisantes pour arrêter ces désordres, qui, comme un torrent, forçoient toutes les digues qu'on élevoit contr'eux, ou se jetoient du côté opposé. Le Pontife se plaignoit beaucoup, & ne

1583.

1583. savoit comment sortir du labyrinthe où il se trouvoit. Le Grand-Duc l'ayant déjà aidé à se délivrer de Piccolomini, ce fut à lui qu'il recourut encore, afin d'obtenir du soulagement dans sa cruelle situation. François offrit au Saint-Père tout ce qui étoit en son pouvoir; mais il pensoit qu'il étoit inutile de faire marcher à grands frais des milices contre ces sortes de gens, & qu'on pouvoit, avec moins de dépense, & plus de sûreté, les détruire les uns par les autres. Il remontra qu'il avoit lui-même employé cette méthode, & qu'elle lui avoit très-bien réussi, en particulier contre Leoncillo: enfin, que les bandits servoient mieux contre des bandits, que des troupes réglées. Il imagina donc d'attirer dans le Grand-Duché, par des invitations & des sauf-conduits, les principaux chefs des brigands, de les distribuer en divers lieux, & de les tenir occupés à d'utiles travaux, loin des frontières de l'Etat Ecclésiastique. Ce plan économique eut l'entière approbation du Pape; & François envoya Prosper Colonne, Général de son infanterie, faire les invitations projetées, & tra-

vailler à pacifier les feudataires des frontières. Ces attentions produisirent quelques bons effets pour l'instant ; mais l'année suivante, on fut obligé de prendre un parti plus vigoureux. Cependant Grégoire fut satisfait du zèle qu'avoit montré le Grand-Duc. Il songea aussi à lui tenir sa promesse ; & dans la promotion suivante du mois de décembre, il lui procura la satisfaction de voir aggréger au nombre des Cardinaux, les sujets qu'il avoit formellement demandés, & ceux qu'il avoit simplement desirés. Parmi les premiers, étoit Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. Le cardinal Ferdinand vit aussi sur la liste, Antoine-Marie Salviati, qu'il avoit proposé à Sa Sainteté. Farnèse n'y trouva aucun de ceux qu'il protégeoit ; & il commença dès-lors à comprendre qu'il devoit renoncer au Pontificat. On lut encore sur la même liste, le nom de François Sforce, jadis fiancé à Virginie : par-là, toute considération à cet égard ayant cessé, on publia aussitôt le mariage de la Princesse avec don César d'Este. 1583.

Il ne manquoit plus à l'accomplis-

1583. sement des desirs du Grand-Duc & du Cardinal, que de voir don Pierre de retour en Toscane, songer sérieusement à se marier. Lorsque ce Prince, à la sollicitation du roi Philippe, s'étoit engagé à épouser une seconde femme, il avoit demandé un délai de quatre ans. Il alléguoit pour raisons, son âge qui le lui permettoit, le désordre de ses finances, & l'espoir qu'il fondoit sur son séjour à la cour d'Espagne. Ce retard avoit été admis par le Grand-Duc, & il étoit agréable à Blanche; mais il déplaisoit beaucoup au Cardinal, qui ne pouvoit souffrir tant de froideur pour une affaire aussi importante que celle de la succession. Ferdinand sollicitoit vivement son frère de revenir, lui représentant les dépenses énormes que lui causoit le séjour qu'il habitoit, & l'exhortant à préférer le repos dont il jouiroit au sein de sa patrie & parmi ses parens, aux agitations & aux périls d'une Cour. Don Pierre alors retournoit en Espagne avec le Roi. Le Portugal étoit conquis, & le gouvernement Espagnol y étoit paisiblement établi. Don Antonio venoit d'essuyer aux Tercères une

dernière déroute, dans laquelle avoit péri Philippe Strozzi, fils unique du Maréchal, & l'un des principaux officiers des troupes auxiliaires de France: rien ne faisoit plus obstacle au roi Philippe. Aussi-tôt que la Cour fut arrivée à Madrid, don Pierre, toujours pressé par les lettres du Cardinal son frère, demanda son congé. Dovara se chargea de représenter à Philippe qu'il étoit de sa grandeur de ne pas laisser partir, sans quelque preuve de ses bonnes graces, un Prince qui l'avoit si bien servi, & un frère de ce Grand-Duc, de qui Sa Majesté avoit eu tant de sujets de se louer. Le Monarque eut égard à ces représentations: il déclara don Pierre général perpétuel de l'infanterie Italienne, avec douze mille ducats d'appointemens en tems de guerre, & six mille en tems de paix. Dovara fut lui-même confirmé dans la place qu'il avoit au conseil de guerre; & le Roi lui assura mille ducats d'appointemens par-tout où il se trouveroit. Le prince Toscan eut la permission de retourner en Italie, & d'y demeurer autant qu'il le jugeroit convenable pour complaire à ses frères. Le cardinal

1583.

1583. Granvelle & les autres Miniſtres contraires aux Médicis, firent en ſorte de réduire la charge de don Pierre à n'être bientôt qu'un vain titre : mais en revanche, Philippe donna ordre à Doria, général de mer, de reſpecter le Grand-Duc & ſes domaines, comme la perſonne même & les Etats de Sa Majeſté. Il eſt vrai auſſi que François avoit mérité cette rare faveur par un nouveau prêt de trois cens mille ducats qui furent envoyés au jeune Farnèſe en Flandre : mais la généroſité du Roi ne ſe borna point là ; il la porta juſqu'à ſe déclarer en faveur du Cardinal contre Olivarez, qui avoit de violens démêlés avec lui, & qui, jaloux du crédit que Ferdinand avoit à la cour d'Eſpagne, tâchoit de l'y deſſervir. Ce Miniſtre ſe plaignoit ſurtout de ce que dans la dernière promotion, le Cardinal n'avoit pas aſſez pris les intérêts du Roi ; & il n'auroit pas voulu que les affaires de Rome euſſent été communiquées au conſeil de Madrid ſans ſa participation. Philippe au contraire écrivoit à Ferdinand de ſupporter les traitemens peu agréables d'Olivarez, & de ne pas ſe dégoûter.

dégoûter. Le Cardinal prit donc patience, & dissimula, dans la crainte de nuire au Grand-Duc, d'autant mieux qu'il vouloit le ménager, en attendant qu'il se fût assuré par lui-même de la détermination de don Pierre, & de n'être pas obligé d'aller vivre lui-même à Florence. Dans l'incertitude où il étoit encore à cet égard, il usoit d'adresse, faisoit aussi sa cour à Blanche, & feignoit de lui ouvrir le fond de son cœur. Dans un voyage qu'il fit en Toscane, il prit sur lui de faire donation de sa maison de plaisance dell' Ambrogiana & de toutes ses dépendances, à son prétendu neveu don Antoine de Médicis, ce qui plut beaucoup au Grand-Duc & à la Grande-Duchesse. L'ambition de Blanche étoit toujours que la famille lui dût son union, sa tranquillité, enfin tout. François, dans le dessein de lui complaire, la consultoit sur les affaires les plus importantes, & la laissoit se prévaloir de ses talens. Ce fut elle qui mit la dernière main au contrat de mariage de Virginie avec don César d'Este; ce fut elle encore qui eut la principale part à la fermeté du Grand-

1583.

Duc envers le prince de Mantoue.

1584. La juſtification des ſoupçons que les Farnèſe avoient jetés ſur le jeune Gonzague, étoit regardée de la part de François, & comme néceſſaire au repos & au bonheur de ſa fille, & comme une expiation des injures que les Gonzague avoient proférées contre la Grande-Ducheſſe, lorſqu'il fut queſtion de ſon mariage & de ſon adoption par la république de Veniſe. Le duc Guillaume avoit laiſſé à ſon fils le ſoin de ſe laver; mais la manière n'en avoit point encore été réglée. Le cardinal Borromée aſſuroit qu'il n'avoit jamais douté des qualités de don Vincent : cependant il ne croyoit pas qu'on dût s'en rapporter aveuglément aux proteſtations de ce Prince. Des Cardinaux, des Evêques & des Religieux conſultèrent à ce ſujet les amis & les confidens du jeune Gonzague, & ils en obtinrent des rapports contradictoires entr'eux. Don Céſar d'Eſte certifioit avoir vérifié par lui-même la fauſſeté de l'accuſation des Farnèſe; mais on ne ſe fioit qu'à demi à cette vérification. Enfin on jugea que le doute élevé ſur un fait ne pouvoit être

mieux détruit que par le fait même. Conséquemment on exigea du Prince une épreuve formelle & authentique. Don César d'Este fut déclaré *parrain* de ce duel du côté du Grand-Duc; & l'on prit des conditions si précises, que Gonzague fut effrayé. Déja on avoit choisi à Ferrare le lieu du combat & le second champion : l'appareil étoit réglé : un seul point retardoit l'épreuve : le Grand-Duc & don Alphonse vouloient que la cause fût décidée par une seule attaque : mais le Prince considérant ce que pouvoient en pareille occasion le trouble & la crainte, n'osoit compromettre sa gloire à ce point. Cependant le Grand-Duc tenoit ferme, & le vieux duc de Mantoue attendoit impatiemment la fin de tous ces débats. Ce dernier Prince envoya l'évêque de Casal prier de nouveau François de se contenter des attestations; mais le Grand-Duc répondit en assignant au futur époux un terme de dix jours, après lesquels, s'il n'étoit net de tout reproche, on songeroit à mieux pourvoir Eléonore. Guillaume trouva la réponse dure. Il fallut pourtant se soumettre, sous peine de voir le jeune Prince devenir la fable de 1584.

l'Italie. Le défi accepté, Blanche, qui
1584. étoit le vrai agent de toute cette manœuvre, fut priée d'être la législatrice du combat. Il fut convenu de choisir un sujet entièrement conformé comme Eléonore, qui, dûment instruit & exercé, ôtât au Prince toute excuse s'il manquoit de sortir victorieux. On exhorta Vincent à se comporter avec toute la droiture & l'ingénuité convenable à une affaire d'honneur. On le pria de trouver bon que des témoins commis par le Grand-Duc, prissent toutes les assurances possibles: On lui permit de répéter l'épreuve jusqu'à trois fois; & il eut pour chaque essai, vingt-quatre heures. Mais comme il n'étoit pas nécessaire de mettre le public dans la confidence d'une affaire de cette nature, on choisit Venise comme la ville où il seroit le plus aisé de la cacher dans l'ombre du mystère. Le cavalier Bélisaire Vinta, de Volterre, qui, après Serguidi, étoit le plus en faveur auprès du Grand-Duc, fut chargé d'aller faire tous les préparatifs convenables, & s'acquitta de sa commission avec toute la sagacité possible. Etant arrivé à Venise avec un cortège de Matrones &

de Docteurs, il s'établit avec cette troupe, à une extrémité de la ville, dans une maison connue de Dieu seul & du Prince, qui s'y étoit rendu. Gonzague entra dans le champ de bataille, & eut la docilité de convaincre Vinta qu'il agissoit naturellement & sans artifice. Mais il eut du malheur dans cette première joûte : on ne sait quelle maladie le surprit tout-à-coup, & le mit hors de combat. Un si triste début n'affligea pas peu tous ceux qui s'intéressoient à sa réussite. Cependant, comme il restoit encore deux épreuves à faire, ils ne désespérèrent pas. Effectivement, le Prince guérit, reparut sur l'arène plein de vigueur & de courage, & remporta une pleine victoire. Vinta & toute sa compagnie en furent convaincus; & son rapport combla de joie les cours de Florence & de Mantoue. Cet événement, digne de la plume de Bocace, & si contraire à la délicatesse de ce siècle, ne causa pas le plus léger embarras aux Théologiens de ce tems-là. Le seul scrupule que se fit Vinta, fut de choisir un vendredi pour l'épreuve ; des Religieux, des Cardinaux, des Evêques, le Pape enfin, furent participans de ce 1584.

1584. congrès. On peut voir dans Fevret (a), le sentiment qui régnoit alors sur cette matière en Italie, & particulièrement à Venise.

(a) Voyez d'Héricourt, Loix Ecclésiastiques, pag. 516, §. V, & Fevret, Traité de l'Abus, tit. 1, pag. 524. *Citation de l'Auteur.*



1584.

CHAPITRE VII.

Célébration du mariage de la princesse Eléonore, avec le prince de Mantoue. Don Pierre de Médicis revient d'Espagne. Inutile tentative d'accommodement avec la république de Venise. Election de Sixte V, par le crédit du cardinal de Médicis. Aventures de la Maison Orsini. Don Virginio est protégé par le cardinal Ferdinand. Mariage de dona Virginia de Médicis, avec don César d'Este. Dissentions domestiques du Grand-Duc & de ses frères, & crainte d'une nouvelle supposition. Retour de don Pierre à Madrid.

AUSSITÔT que Gonzague eut triomphé à Venise, son mariage fut annoncé à toutes les Cours. Les Farnèse demeurèrent confus du démenti qui leur étoit donné à la face de toute l'Europe, & le Cardinal en particulier, fut affligé de se voir toujours plus éloigné du Pontificat. Gênes se réjouit au contraire, de

1584. n'avoir plus à craindre l'union des deux Maiſons de Savoie & de Médicis, qui la tenant ſerrée entr'elles, auroient pu aiſément la rendre la proie de l'une ou de l'autre. Ses ſollicitations avoient engagé le Miniſtère Eſpagnol à faire propoſer au duc de Savoie la ſeconde infante d'Eſpagne ; le mariage d'Eléonore de Médicis acheva de raſſurer cette République. Les fétes de ce mariage ſe préparoient à Florence, où le prince de Mantoue s'empreſſa d'aller faire viſite à ſon épouſe. Le deſir extrême que le vieux Duc avoit de voir cette alliance formée, ne permettant pas de faire de grands préparatifs, le Prince fut obligé de ſe contenter de la chaſſe du taureau & des autres divertiſſemens ordinaires de Florence. Le Pape envoya préſenter la roſe à la Princeſſe avec ſolemnité. Le Cardinal & don Jean de Médicis accompagnèrent la nouvelle mariée à Mantoue avec beaucoup de pompe, & la noce fut célébrée dans cette ville à la fin d'avril. Le Grand-Duc, en faveur de l'alliance, conſentit à traiter le Duc d'Alteſſe & de Séréniſſime, ce qui le gagna tout entier à la Maiſon de Médicis. Ce dévouement

devint dans la ſuite utile aux deux époux. L'avarice de Guillaume ayant cauſé des diſſentions entre le père & le fils, & obligé don Vincent à ſe retirer avec ſa femme à Florence, François rétablit la paix dans cette Maiſon. L'effectuation de ce mariage auroit produit encore celui de la princeſſe Anne avec le marquis de Burgaw, fils de l'archiduc Ferdinand d'Inſpruck, ſi la mort ne s'y étoit oppoſée. Cette Princeſſe, diſtinguée de ſes ſœurs par une beauté plus piquante & par ſa vivacité, affligée depuis quelques mois d'une hémorragie du nez, qui fut enſuite accompagnée d'une violente fièvre, étoit morte le 19 février. Il ne reſtoit plus au Grand-Duc que le ſoin important d'aſſurer la ſucceſſion de ſa famille, lorſque préciſément il vit arriver don Pierre à Florence. Il lui fit un accueil gracieux & honorable, & la ville fut ſatisfaite du retour de ce Prince, deſtiné à propager la race des Médicis. Blanche le combla d'attentions & de careſſes feintes; mais don Pierre n'étoit pas d'un caractère à ſe laiſſer prendre aux artifices de cette femme, ni à ſe contraindre juſqu'à diſſimuler avec elle. Il avoit amené d'Eſ- 1584.

1584. pagne une maîtresse qui réunissoit les attraits & les graces. Il l'aimoit éperduement, & il auroit bien voulu la rendre participante de ses honneurs; mais la belle Espagnole fut exclue de la Cour; & son amant ne pouvant souffrir de se voir contredit sur un point qui lui tenoit si fort à cœur, menaçoit de retourner à Madrid, lorsqu'à peine il en étoit arrivé. Comme on le pressoit de se décider sur son mariage, il répondit qu'il ne pouvoit pas soutenir une maison ayant encore tant de dettes; & il ne tarda pas à reprendre son ancien plan d'indépendance & de libertinage. Le Grand-Duc, afin de concilier son repos avec ses premières vues, résolut de marier son frère loin de la Toscane. Dans ce dessein, il écrivit au baron de Keveniller, ambassadeur de Vienne à Madrid, de vouloir chercher une épouse à don Pierre dans une des quatre premières Maisons d'Espagne, désignées par ce Prince même. Il fallut ensuite deux cens mille écus pour acquitter ses dettes. François, à la vérité, se réserva de les reprendre sur les revenus de son frère; néamoins don Pierre en devint alors un peu plus doux & plus

traitable. Mais aussi-tôt que le baron de Keveniller eut interposé l'autorité du Roi pour conclure le mariage, Pierre déclara qu'il lui étoit impossible d'y donner les mains avant que toutes ses dettes ne fussent payées, & tous ses revenus libres. Le Grand-Duc, qui croyoit avoir satisfait à tout par les mesures d'arrangement & d'économie qu'il avoit prises, demeura fort piqué de cette résolution. La mésintelligence & les aigreurs recommencèrent. L'empressement du Cardinal à excuser don Pierre, loin d'y remédier, ne fit que les accroître ; & le feu de la discorde étoit encore attisé par les courtisans mal intentionnés qui gouvernoient François. 1584.

Don Pierre avoit ramené avec lui le colonel Dovara, qui, par un air de franchise commun à tous les intrigans, & avec la protection de ce Prince, avoit obtenu quelque part à la faveur de Philippe. Il s'étoit aussi insinué, par les mêmes moyens, dans l'esprit des Ministres; & il avoit si bien su faire valoir son crédit au Grand-Duc, qu'il en étoit regardé comme le canal de toutes les graces qu'il avoit obtenues du Roi. Outre cela, lié avec Blanche

1584. & avec Serguidi par une étroite correspondance, il trouva la cour de Florence extrêmement prévenue en sa faveur, & il y acquit bientôt tout pouvoir. Pendant qu'il étoit en Espagne, il avoit donné au Cardinal beaucoup de dégoûts, soit en contribuant à égarer don Pierre, soit en le desservant lui-même auprès du Grand-Duc. Cet esprit dangereux ne fut pas plutôt arrivé, que Ferdinand s'en ressentit, & se vit privé de la confiance de son frère; ce qui ne tarda pas à le refroidir à son tour. Dovara cependant avoit un compétiteur aux bonnes graces de François dans la personne de Carlo-Antonio del Pozzo, Piémontois, natif de Biella, aujourd'hui évêché, mais alors appartenant au diocèse de Verceil. Del Pozzo étoit fils du comte de Poderano, & son frère étoit président au Parlement de Turin. Le cardinal Ferdinand, à la prière du cardinal Boba, l'avoit placé au service du Grand-Duc; & en 1572, ayant été fait juge du commerce, il devint ensuite un des auditeurs du fisc. Cette charge, en l'obligeant à soutenir les droits & les prérogatives du Souverain, le mit à portée de gagner sa fa-

veur. Quoiqu'il se fût rendu peu agréable au peuple par l'inexorable sévérité avec laquelle il exerçoit son ministère, le rare savoir dont il étoit orné, & la sagacité dont il avoit donné des preuves dans des occasions importantes, lui attiroient l'estime & la considération générale. Elevé ensuite en 1582 à l'archevêché de Pise, il éclaira le Grand-Duc par ses conseils, toujours dictés par la droiture, & non par aucun esprit d'intérêt particulier. Il se souvenoit avec reconnoissance de tout ce qu'il devoit au Cardinal, & il s'en acquittoit en faisant servir sa faveur & son crédit auprès du Grand-Duc, à maintenir l'union entre les deux frères. Comme son caractère l'éloignoit de toute basse adulation, il devoit enfin lui nuire dans la position où il se trouvoit. La faveur acquise par la capacité jointe à la droiture & au zèle, devoit sans doute être la plus stable; mais auprès d'un Prince foible & facile à entraîner, comme étoit François, elle ne pouvoit pas jeter de profondes racines. Il étoit même étonnant que celle de del Pozzo se fût si long-tems soutenue. Enfin, elle céda aux attaques

1584.

1584. des hommes pervers dont cette Cour abondoit. Parmi ceux-ci se distinguoit particulièrement Abbioso, qui avoit quitté Venise après la rupture, & étoit revenu mener la cour de Toscane, mais sur-tout la Grande-Duchesse. Celui-ci avoit l'imprudence de se déclarer ouvertement ennemi du Cardinal, & d'inspirer en public au Grand-Duc, de la défiance contre ce frère. Son insolence prit de nouveaux accroissemens lorsque Blanche, ayant voulu le faire nommer coadjuteur de l'évêque de Pistoia, il trouva des obstacles à Rome, parce qu'il étoit louche & contrefait. Comme il attribuoit au Cardinal cette opposition, il s'emporta jusqu'à proférer des injures contre lui, & à insulter les gens de sa maison. Un autre courtisan, bien plus adroit que ce dernier, étoit le nouveau Cardinal, archevêque de Florence, qui avoit su également se concilier l'estime & la bienveillance du Grand-Duc, de sa femme & de ses frères, en leur soumettant toutes les parties gracieuses de son ministère, & qui, par les dehors d'une vie exemplaire & d'un zèle édifiant, s'acquéroit encore la vénération

du peuple, & se frayoit une voie au Pontificat. C'étoient-là les principaux de ceux qui avoient part à la confiance du Souverain. Au milieu d'une Cour ainsi composée, aussi mal gouvernée, le cardinal Ferdinand devoit être mal satisfait : cependant il dissimuloit, parce que les circonstances l'exigeoient ainsi. François n'ignoroit pas ses déplaisirs ; mais il affectoit de ne s'en point mettre en peine, & il y ajoutoit encore, en fomentant l'insolence des favoris. 1584.

Cependant l'Italie jouissoit toujours d'une profonde paix. La Toscane surtout étoit éloignée de toute crainte de guerre. Elle étoit seulement un peu inquiétée de ses dissentions avec la république de Venise ; le Grand-Duc enfin résolut d'aller au-devant d'un accommodement. Le père de la Grande-Duchesse avoit souvent assuré que la République desiroit sincèrement voir la bonne intelligence rétablie entre les deux Etats. François voulut savoir la vérité au juste. Il envoya, dans cette intention, Abbioso à Venise, afin que, sous prétexte de prendre solemnellement son congé comme retournant des eaux & allant résider à l'évêché dont il

1584. avoit été nommé coadjuteur, il fit en sorte de mettre en avant quelque proposition d'accommodement. L'évêque Abbioso se présenta au Sénat; le Doge & les Sénateurs lui rappellèrent avec douleur ce qui s'étoit passé, parlèrent d'accommodement, & dirent que si le Grand-Duc consentoit à traiter avec eux, ils répondroient à sa condescendance. L'offre fut acceptée : alors le Sénat déclara que moyennant la restitution des prises, & un engagement de la part de Son Altesse, de ne plus molester les vaisseaux Vénitiens, ni le commerce des Isles, il révoqueroit les ordres donnés au gouverneur de Candie. Le Grand-Duc informé de cette proposition, répondit que la négociation devoit être censée rompue dès le moment qu'il s'agiroit encore des prises, puisque leur restitution ou compensation supposant l'injustice de ses ordres, blessoit la liberté de ses galères & sa propre dignité. Quant à l'engagement qu'on exigeoit de lui, il desiroit, poursuivoit-il, de recouvrer la bienveillance de la République telle qu'elle étoit avant ces contestations; & il étoit prêt à donner sa parole de ref-

pecter le golfe, les vaiſſeaux & le commerce de Veniſe; mais dans cet accommodement, il convenoit que chacun eût égard à ce qu'il ſe devoit; & comme la République avoit été la première à s'éloigner de la bonne intelligence qui régnoit entr'eux, elle devoit auſſi être la première à révoquer les ordres envoyés à Candie. Cette réponſe parut un peu trop hautaine, & les Sénateurs dirent que le fils prétendoit faire la loi à ſon père. Cependant ils conſentirent à ne plus parler des priſes, ſoit que le Grand-Duc les eût ſuffiſamment juſtifiées, ou parce que le ſujet entraîneroit dans des diſcuſſions longues & faſtidieuſes. Mais la révocation exigée ſouffrit plus de difficulté, comme contraire à la dignité de la République; & le Sénat délibéra quelque tems ſur la réponſe à faire au Grand-Duc touchant cet article. Il conſidéra que les deux décrets, l'un du 5 janvier 1582, l'autre du 5 mars 1584, regardoient ſeulement les galères ennemies, & que l'inſtruction ſecrète contre celles de Saint-Etienne nommément, n'étoit émanée qu'après que le Grand-Duc avoit retiré ſa parole de reſpecter les vaiſſeaux & les

1584.

1584. effets des Vénitiens. On discuta néanmoins si ce Prince avoit sujet de se plaindre, soit des premiers décrets, soit de l'instruction suivante, & afin de faciliter l'accommodement, il fut proposé de révoquer les ordres de la République aussitôt que le Grand-Duc promettroit de lui donner ensuite la satisfaction demandée. François accepta; & les deux Puissances ayant engagé leur parole, on procéda sans délai à établir la forme, & à fixer les conditions de l'accommodement. Le Grand-Duc offrit de respecter les navires Vénitiens, & de défendre à ses galères l'entrée du golfe, pourvu que ces mêmes galères fussent reçües dans les ports de la Réblique lorsqu'elles seroient contraintes de s'y présenter. Les Vénitiens consentoient à les admettre dans les ports *non-gardés;* mais on leur répondit que pour ce point-là, leur consentement étoit peu nécessaire. Ils se soumirent ensuite à les recevoir dans tous les ports indistinctement, à condition qu'elles s'abstiendroient de courir sur les vaisseaux Turcs, à la vue des ports où il y auroit garnison. Ils prétendoient encore que le respect promis aux vaisseaux Véni-

riens s'étendît à ceux des sujets de la République. Ils assuroient que sans ces conditions, il étoit impossible de signer le traité, puisque le Sénat ne pouvoit permettre que les Turcs déclarassent la guerre à Venise sous prétexte que ses troupes auroient tranquillement laissé prendre leurs vaisseaux, ni donner par traité à qui que ce fût, la permission de nuire aux sujets de la République. Le Grand-Duc loua beaucoup la prudence & le zèle du Sénat; mais il croyoit aussi que ce zèle s'étendoit trop loin. Jusqu'alors, observoit-il, la République s'étoit contentée que les galères s'abstinssent d'attaquer les vaisseaux de ses citoyens, nobles ou bourgeois; & désormais elle vouloit étendre l'exemption à tous ses sujets, sans doute afin de donner aux Turcs toute l'aisance & la sûreté qu'ils pouvoient desirer pour le passage de leurs marchandises. Reconnoître un tel privilège, ce feroit interdire la course à ses galères, & laisser restreindre l'exercice de sa souveraineté, à laquelle personne n'avoit droit de donner des bornes. Enfin, il feroit trop injuste que les marchandises des Turcs fussent en 1584.

1584. sûreté sur les vaisseaux de tous les sujets de la République, tandis que les navires Toscans n'obtiendroient pas de ces Infidèles une pareille grace. Abbioso eut donc ordre de retirer la parole de son maître, & de retourner à Florence sans prêter l'oreille à de nouvelles propositions.

1585. Le bruit d'un accommodement couroit déjà dans le public, lorsqu'on apprit cette seconde rupture. A la surprise qu'elle causa, se joignit celle de ne point voir effectuer le mariage de Virginie avec don César d'Este. Le duc de Ferrare avoit obtenu de l'Empereur le titre d'Illustrissime, & il vouloit que le Grand-Duc, en faveur de ce mariage, lui accordât, comme il l'avoit fait au duc de Mantoue, ceux d'Altesse & de Sérénissime. Il s'étoit élevé à ce sujet de nouvelles contestations, & en attendant le résultat, le Prince feignoit des indispositions qui retardoient le mariage de jour en jour. Les dissentions des deux Souverains étoient parvenues au point qu'ils alloient mutuellement rappeler leurs ambassadeurs, lorsque le cardinal d'Este les réconcilia. Ils convinrent néanmoins de différer encore

d'une année l'union des deux futurs époux. La mort du Pape survenue dans ces conjonctures, donnoit en effet aux deux Maisons d'autres pensées. Grégoire XIII avoit cessé de vivre le 10 avril, après deux jours seulement de maladie, & sans avoir eu le tems de pourvoir à son fils & à ses neveux. Les Religieux, & particulièrement les Jésuites, le regretèrent beaucoup; mais la Maison de Médicis, & tous ceux qui avoient contribué à l'exaltation de ce Pontife, ne l'avoient pas trouvé assez reconnoissant pour être fort sensible à sa perte. Le duc de Sora, son fils, implora aussitôt la protection des Médicis. Le Cardinal le reçut volontiers au nombre de ses cliens, & s'en servit à fortifier son parti contre celui de Farnèse. Le collège des Cardinaux étoit dans ce moment composé d'environ soixante sujets. Peu d'entr'eux tendoient ouvertement au Pontificat; le seul Farnèse le briguoit publiquement; & malgré toutes les raisons qu'il avoit eues de désespérer du succès, jamais sa confiance n'avoit été si grande. Il étoit alors âgé de soixante-cinq ans, plein de talens & d'expérience, 1585.

1585. vieilli dans les affaires de Rome, entouré d'une foule de créatures gagnées, les unes par ses largesses, les autres par sa protection. Trois fois la Maison de Médicis l'avoit exclu du pontificat, aidée du crédit du roi Philippe; mais en cette occasion, il étoit bien soutenu auprès de ce Monarque, & il espéroit avec quelque raison d'en être favorisé. Les éclatans services que la valeur d'Alexandre Farnèse avoit rendus en Flandre à la couronne d'Espagne, avoient engagé Philippe à restituer à cette Maison la forteresse de Plaisance, & à lui donner beaucoup d'autres marques de reconnoissance & d'attachement. Dans de telles circonstances, il n'auroit pas convenu à ce Roi de donner l'exclusion à Farnèse. L'intérêt de sa couronne s'opposoit d'ailleurs à ce qu'on élevât sur la chaire Pontificale un sujet dévoué à la France; afin donc de concilier la raison d'Etat avec la gratitude, il laissa au conclave la liberté d'élire ce Cardinal; & même dans l'intention de donner à Farnèse une preuve manifeste de sa faveur, Philippe alla jusqu'à seconder l'animosité d'Olivarez contre le cardinal de Médicis, en envoyant au

cardinal Madruzzo une commiſſion ſecrète pour le conclave. Ferdinand fut piqué au vif de voir récompenſer de cette manière ſes ſervices ; & comme il ſe trouvoit en pleine liberté de faire uſage de ſes amis conformément aux intérêts de ſa Maiſon, & à ſon inclination particulière, il employa toute ſon adreſſe & toute ſon activité à faire un Pape qui fût également ennemi de l'Eſpagne & des Farnèſe. Cette occaſion fut la plus importante où il pût faire uſage de l'amitié du cardinal d'Eſte ; & il le trouva parfaitement diſpoſé à le ſeconder. Le cardinal d'Eſte avoit déjà reçu des lettres preſſantes de la reine d'Eſpagne en faveur de Farnèſe ; & il prévoyoit que Philippe ne tarderoit pas à ordonner à la faction Eſpagnole de ſe déclarer pour l'oncle du héros de Parme. Il promit néanmoins tous ſes efforts & ceux de ſes adhérans ; mais il déclara que tout dépendoit de la célérité. Le cardinal d'Altaemps lui donna toutes les créatures de Pie IV, Alexandrin celles de Pie V, & le duc de Sora la portion la plus importante de celles de Grégoire XIII. Tous ces partis ſe réunirent ſous le cardinal Ferdinand, 1585.

1585. aux conditions d'exclure d'un commun accord l'ennemi des Médicis, de pouvoir chacun agir librement en faveur de ses créatures, mais à cela près, de ne rien faire sans le consentement des autres. Cette réunion donna trente-sept voix pour l'exclusion de Farnèse, contre dix-huit qui étoient assurées pour son exaltation. Tous ces arrangemens avoient été pris en secret, avant l'ouverture du conclave ; & le cardinal de Médicis, à peu près sûr de disposer de la tiare, reprocha vivement à l'ambassadeur Olivarez sa conduite envers lui, & les mauvais services qu'il rendoit à Philippe. Quant à lui, ajouta-t-il, le nom de ce Monarque ne lui auroit pas donné plus de crédit dans le conclave qu'il n'en avoit par lui-même ; mais si, contre son espérance, Farnèse étoit élu, il lui déclaroit que le Grand-Duc son frère, placeroit aussitôt trente mille hommes sur les confins de l'Etat Ecclésiastique, afin de le contenir. Le sujet sur qui devoit tomber l'élection étoit encore inconnu ; il étoit au moins désigné *in petto* par le cardinal Ferdinand, qui combinant les diffé-

rentes

rentès vues de ceux de son parti, trouvoit facile de les réunir toutes dans la personne du sujet qu'il avoit choisi lui-même. François desiroit le cardinal Cesi; mais outre que Ferdinand jugeoit difficile d'obtenir à celui-ci la pluralité des suffrages, il ne vouloit point partager avec son frère, l'honneur du succès. Il avoit destiné le Pontificat au cardinal frère Felix Perretti, ou Montalte, créature de Pie V, qui pensoit comme ce Pape au sujet du souverain de la Toscane, avoit la même inclination que lui pour la Maison de Médicis, & avoit donné au Grand-Duc, dans plus d'une occasion, des preuves de zèle. D'ailleurs, ennemi déclaré de Farnèse, depuis l'aventure d'Accorambona, Montalte chérissoit Ferdinand, qui l'avoit toujours protégé contre ce Cardinal. Enfin, comme il avoit été méprisé de Grégoire, & par conséquent tenu loin des affaires de la cour de Rome, il ne pouvoit rencontrer aucune opposition de la part des Puissances qui ne connoissoient point son intérieur. Chacun croyoit que le cardinal de Médicis lui donneroit l'exclusion, dans

1585.

1585. la crainte qu'il ne vengeât le meurtre du mari d'Accorambona sur Virginio Ursini, neveu tendrement aimé de Ferdinand; mais il étoit aisé de prévoir que le Pape, dans un tel cas, oublieroit les sujets de plainte de frère Felix.

Les Cardinaux entrèrent au conclave le 20 avril. La plupart d'entr'eux commençant le combat sans aucun but déterminé, avoient dans l'idée que leur clôture seroit longue; chacun avoit les yeux fixés sur le cardinal Madruzzo, chargé des pouvoirs du roi d'Espagne & de ceux de l'Empereur. Ferdinand aiguillonné par le desir de faire un Pape sans le roi d'Espagne, & avant l'arrivée de Madruzzo, ne tarda pas à se mettre en mouvement. Il conféra secrètement avec les cardinaux d'Este, d'Altaemps & Alexandrin, & il leur nomma Montalte, qui fut sans difficulté approuvé d'eux & de leurs adhérens. La nuit du 23, le cardinal Alexandrin courut déguisé, de cellule en cellule, chez tous ceux de son parti, afin de concerter avec eux tout ce qui pouvoit concourir à rendre cette exaltation éclatante.

Le 24 au matin, le cardinal Madruzzo fit son entrée au conclave, & le collège des Cardinaux se rassembla dans la chapelle, afin de le recevoir avec les cérémonies d'usage. A peine ce Ministre y eut-il mis le pied, qu'un murmure confus s'éleva dans l'assemblée. Un moment après, on entendit Alexandrin déclarer à haute voix que le Pape étoit fait, & l'on vit les chefs du parti de Ferdinand s'avancer, chacun avec les siens, du côté de Peretti, & se prosterner à ses pieds. Farnèse confondu de ce qu'il voyoit, céda le champ de bataille au cardinal de Médicis, & fut obligé de suivre lui-même le torrent. Le cardinal Madruzzo ne demeura guère moins interdit, en apprenant le sort de sa commission, & qu'on avoit fait le Pape avant qu'il en eût entendu parler. Montalte, ainsi parvenu au Pontificat, prit le nom de Sixte-Quint; & au milieu des cris d'allégresse, le cardinal de Médicis fut nommé comme l'auteur de cette exaltation. Le Pape le déclara son fils bien aimé, sans la participation de qui il ne vouloit rien faire. Ferdinand fut le dispensateur de toutes les graces qui 1585.

s'accordent en pareille occasion, & le
1585. Pontife lui renvoyoit toutes les requêtes. Le Cardinal ne demanda rien pour lui-même, si ce n'est que Sa Sainteté n'employât dans le ministère aucun sujet attaché à la Maison Farnèse. Sixte lui assura que jamais il ne se serviroit de personne qui ne fût ami des Médicis; & il rassura Paul Jourdain Orsini sur tout ce qui s'étoit passé. Ce Pontife a été peint au naturel par le secrétaire Vinta, qui avoit été envoyé à Rome pour avoir l'œil aux affaires de ce conclave. « Le Pape, écrivoit ce Ministre au Grand-Duc, le » jour même de la proclamation, est un » personnage grave, patient, dissimulé, mais à propos, & sans malice ni fraude; il est ennemi juré » des menteurs & des fourbes, ami » des gens de mérite, lettré, capable » de gouverner un Etat, faisant tout » avec intelligence & habileté. Il réfléchit long-tems avant d'entreprendre; mais lorsqu'une fois il a pris » son parti, il exécute avec hardiesse » & fermeté; il a la réputation d'un » homme reconnoissant; néanmoins » ce sera lui qui sera Pape, & il ne

» faut pas que personne songe à le » gouverner. Tout le monde pense » qu'il ne sera ni Espagnol ni Fran- » çois, mais qu'il saura se maintenir » libre pour l'avantage du Saint-Siége » & de toute la Chrétienté », &c. 1585.
Le premier soin de Sixte V fut de réparer les maux qu'avoit causés l'indolence de Grégoire XIII. L'Etat Ecclésiastique étoit devenu sous ce Pape un bois plein de voleurs & d'assassins. Le nouveau Pontife ordonna aux Conservateurs de Rome de faire bonne justice, sans acception de personne, avec menace contre les contrevenans de leur faire trancher la tête. Il manda au Grand-Duc qu'il desiroit de concourir avec lui plus vigoureusement que ne l'avoit fait son prédécesseur, à l'extirpation des bandits, & de lui être uni pour l'avantage de l'Italie, aussi étroitement que Pie V l'avoit été à Côme, ne voulant point d'ailleurs céder à ce Pontife en bienveillance envers les Médicis. Le comte Bentivoglio, gendre de la Grande-Duchesse, ensuite l'archevêque de Pise, & enfin don Pierre de Médicis furent envoyés successivement complimenter le Pape.

1585. Sa Sainteté fut priée d'exhorter paternellement le Prince à répondre par son mariage aux vœux de ses frères, & le Pontife s'acquitta de la commission avec beaucoup de zèle. Dans ce voyage de don Pierre, le Cardinal & lui se communiquèrent l'un l'autre les sujets de plaintes qu'ils avoient contre le Grand-Duc, & cette confidence fut suivie d'épanchemens de cœur qui dissipèrent les nuages élevés entr'eux. Don Pierre engagea sa parole au Cardinal de le satisfaire au sujet du mariage, & d'envoyer lui-même incessamment en Espagne pour cet effet. Bientôt l'humeur active de Sixte-Quint donna au Grand-Duc l'idée de lui proposer une expédition. La flotte de Philippe, depuis la réduction des Tercères, demeuroit inutile & à charge à son Etat. François conseilla au Pape de la demander à ce Prince, & de s'en servir à tenter la prise d'Alger. Sixte V fut flatté de l'idée de signaler le commencement de son Pontificat par une conquête si importante, & il offrit de faire la moitié des frais. Sur cette proposition, Dovara fut envoyé à Rome & à Madrid, en qualité de né-

gociateur entre les deux Couronnes. Mais dans ce même tems, l'amiral Drack, Anglois, après avoir battu les flottes d'Espagne en Amérique, avoit pris l'isle de Saint-Domingue, & s'étoit fortifié dans la capitale. La nouvelle qui en étoit venue à Philippe appellant contre l'Angleterre l'effort de ses armes, ne lui permit pas de songer à l'Afrique. 1585.

Le Grand-Duc & le Cardinal songèrent à profiter de la faveur du Pape. François demanda l'honneur de la salle royale, accordé à son père par Pie V; mais Sixte ne voulut pas que cette grace devînt un droit; il la refusa, sous prétexte de la réforme de Grégoire XIII, & se contenta de promettre qu'elle ne seroit accordée à aucun Duc d'Italie. Le Cardinal fut employé dans la congrégation, & chargé de diverses commissions honorables, dont la plus importante fut la surintendance de la construction du superbe aqueduc *dell' Acqua felice*. Lui & le Grand-Duc aspirèrent à placer dans le collège des Cardinaux des sujets de leur goût, mais chacun avec des vues différentes; ce qui fut encore une

nouvelle source de dissentions entr'eux.
1585. Ferdinand vouloit faire décorer de la pourpre l'archevêque de Pise del Pozzo, dont il aimoit & respectoit la vertu, & qu'il avoit trouvé en toute occasion reconnoissant des services qu'il lui avoit rendus. François étendoit jusqu'aux personnes favorisées de son frère, la haine dont il étoit animé contre lui. Informé de la disposition où étoit le Pape d'accorder le chapeau à del Pozzo, il lui en fit un portrait désavantageux; & lui demanda comme une grace de ne le point admettre dans le sacré Collège. Enfin, il ordonna au Prélat d'aller résider dans son diocèse, afin de l'éloigner de Rome & de son frère. Ces menées, quoique tenues secrètes & voilées de la plus profonde dissimulation, ne laissèrent pas de parvenir à la connoissance du Cardinal, & en furent d'autant plus vivement senties, qu'elles étoient totalement opposées à la noble franchise de son caractère. Il voyoit d'ailleurs avec un violent dépit le Grand-Duc envoyer de nouveaux Ministres en cour de Rome, sans le rendre participant des affaires qu'il y

traitoit. Une conduite si outrageante lui inspiroit quelquefois l'envie de traverser secrètement les négociations de son frère. Cependant il dissimuloit autant que le permettoient les circonstances; & jouissant de la faveur du Pape & du premier rang parmi les Cardinaux, il s'employoit généreusement à faire du bien & à protéger. Ce fut un rare bonheur pour le jeune Virginio Ursin, dans la situation critique où il se trouvoit alors, d'avoir un tel oncle. A peine Grégoire étoit-il mort, que le duc de Bracciano persuadé que la défense de prendre pour femme Accorambona venoit de finir avec la vie de ce Pontife, & peu jaloux de tenir la parole donnée au Grand-Duc & au Cardinal, avoit épousé solemnellement cette maîtresse. Quoique Sixte V, au moment de son exaltation, lui eût promis toute assurance & un oubli entier de la mort de son neveu, comptant plus encore sur son éloignement que sur cette promesse, il avoit passé avec sa femme à Venise, où il s'étoit mis au service de la République. Paul Jourdain avoit mené avec lui les deux frères Acco- 1585.

1585. ramboni, qui avoient autrefois protégé son amour, & contre le mari Peretti, & contre le rival Farnèse. Des raisons de santé l'avoient engagé depuis à se rendre à Salo sur le lac de Garda, où la mort le surprit le 12 octobre. Accorambona étoit alors à Padoue avec ses frères. Virginio, fils unique de Paul Jourdain & d'Isabelle de Médicis, âgé de quatorze ans, étoit élevé à Florence sous les yeux du Grand-Duc. Le duc de Bracciano dans son testament avoit trop favorisé sa femme, au préjudice de son fils; & à la honte de François, il avoit nommé pour ses exécuteurs testamentaires le duc de Ferrare, le duc d'Urbin & le cardinal Farnèse. Le cardinal de Médicis fort inquiet sur le sort de son neveu, lui avoit fait faire une procuration, en vertu de laquelle il s'étoit mis en possession de tout l'héritage, & il sollicitoit auprès du Pape la cassation du testament, lorsqu'un événement tragique le tira de cet embarras. La république de Venise avoit encore à son service un autre Orsini (Lodovico), proche parent de Paul Jourdain, qui depuis le nouveau mariage de celui-

ci, avoit juré une haine mortelle, & à lui & à tous les Accoramboni. La nuit du 22 décembre, quarante hommes masqués, portant des barbes postiches, entourèrent la maison où étoit la Duchesse avec Flaminio, l'un de ses frères; plusieurs d'entr'eux s'y introduisirent par les fenêtres, & tuèrent Flaminio à coups de pistolet. L'un de ces scélérats entre dans la chambre de la Dame: cette infortunée demi-morte de frayeur, lui demande pour toute grace le tems de recommander son ame à Dieu; le barbare lui répond en lui plongeant un poignard dans le sein; la Duchesse expire sous le coup, & les assassins se retirent. Un moment après, tout Padoue fut en rumeur, les Recteurs firent fermer les portes de la ville, garder les passages, visiter les monastères & enfermer les domestiques de la maison, qui assurèrent avoir reconnu des gens de Lodovico. Celui-ci eut ordre de comparoître devant les Recteurs; mais il répondit qu'un homme tel que lui ne se soumettoit pas à un interrogatoire, & il se fortifia dans sa maison avec ses braves. La République informée de cet événe-

1585.

1585. ment, envoya à Padoue un *Avogadore* procéder contre Orsini, qui persista dans sa contumace. L'officier de justice fit battre la maison de Lodovico par trois pièces d'artillerie. Cette maison étant ouverte de tous côtés, la plupart de ceux qui soutenoient le siége ayant péri sous les ruines, & Lodovico lui-même se trouvant dans un extrême danger, il fallut se rendre. On fit aussitôt le procès au coupable, qui fut convaincu, & condamné à être étranglé, au plus tard, dans trois heures. Lodovico profita de ce court espace, pour mettre ordre à ses affaires, & écrire des lettres de consolation à sa femme & à ses proches parens; après quoi, il reçut la mort avec la plus grande fermeté. Le cardinal Ferdinand se chargea de Virginio, le fit venir auprès de lui à Rome, lui procura la protection du Pape; & afin de le mettre pour toujours à couvert de la vengeance des Peretti, il fit conclure le mariage du jeune Duc avec Flavia Peretti, petite nièce de Sa Sainteté; mariage qui fut effectué dans la suite, dès que les deux fiancés eurent atteint l'âge requis.

L'amitié du Pape, jointe à la bienveillance de Philippe, combloit les desirs politiques du Grand-Duc, qui ne prenoit aucun intérêt aux discordes civiles de la France, n'avoit rien à craindre du côté de l'Italie, & étoit enfin tout-à-fait hors du tourbillon de l'Europe. Toujours enfoncé dans sa solitude de Pratolino, où il avoit rassemblé, à force de dépenses, tout ce que le goût du siècle avoit pu imaginer de commodités & de délices, il se rendoit invisible à son peuple, & rarement accessible au ministère. La vie molle & oisive qu'il y menoit, donnoit plus de force à ses passions, & plus de prise sur lui aux artifices de la Grande-Duchesse. Sa foiblesse pour don Antoine, redoublée par la haine qu'il portoit à ses frères, le tenoit sans cesse occupé du soin d'agrandir ce fils supposé. Non content de lui avoir constitué un appanage de soixante mille écus de rente, auquel il avoit depuis ajouté encore des fiefs & autres biens acquis à prix d'argent ou par confiscation, il lui faisoit préparer alors un palais dans la capitale, & une maison de plaisance, 1585.

1585. à la Magia. Enfin, il avoit transporté auprès de sa nouvelle gallerie, les forges du Casino; afin de faire bâtir en cet endroit une magnifique habitation pour don Antoine, devenu désormais la seconde personne de l'Etat. Des soins si mal employés ne pouvoient que déplaire au Cardinal, & plus encore à don Pierre; dont le premier étoit offensé d'une indigne concurrence; le second étoit outré de voir une telle prodigalité pour un intrus de la plus vile extraction, tandis qu'on le traitoit lui-même avec tant de rigueur & de mauvaise foi. Don Pierre avoit consenti à se remarier; mais, peu pressé de tenir sa parole, il auroit bien voulu, avant de faire un choix, tirer parti de la conjoncture, & s'en servir à rétablir ses affaires. Malheureusement le Grand-Duc, loin d'être disposé à lui faire aucune grace, par le desir d'assurer la succession de sa famille, continuoit toujours à profiter de la mauvaise économie de ce Prince. La Grande-Duchesse, feignant le plus vif desir de mettre la paix parmi les frères, s'attachoit sourdement à fomenter leur division, dans

le dessein d'empêcher un mariage qu'elle redoutoit si fort. Elle ne cherchoit qu'à dégoûter don Pierre du séjour de Florence, en insultant sa maîtresse, & en maltraitant ses plus chers favoris. Le Cardinal exhortoit le jeune Prince à se contenir pour l'intérêt de leur Maison; & il avoit grand besoin de s'y exhorter lui-même. Il sembloit en effet, qu'on prît à tâche d'accumuler sur lui les disgraces. Après les importans services qu'il avoit rendus à François en cour de Rome, on lui envioit le crédit & la gloire qu'il s'y étoit acquise. L'amitié du Pape, qu'il avoit procurée au Grand-Duc, l'union établie par lui entre la Maison de Médicis & celles d'Este & de Gonzague; enfin, la secrète intelligence qu'il entretenoit lui-même avec la France, lui étoient intérieurement reprochées comme des précautions qu'il prenoit afin de prévenir toute fraude au sujet de la succession à la souveraineté de Toscane. Dans cette idée, on épioit ses démarches; on lui faisoit mystère des affaires de quelque importance; on persécutoit ceux qui lui étoient attachés; on affectoit avec lui 1585.

1585. des airs de hauteur qu'on n'avoit pas auparavant. Enfin, on usoit en lui écrivant d'expressions pleines d'aigreur & de dureté. De tels procédés encourageoient les esprits insolens & bas, qui abondoient à cette Cour, à lui manquer & à le calomnier. Cependant le Cardinal supportoit tout, & dissimuloit héroïquement ses déplaisirs, pour l'honneur & l'avantage de sa famille; & les mêmes raisons l'engageoient à presser don Pierre de prendre une résolution définitive. A force d'exhortations & de prières, il le détermina à donner des ordres plus précis en Espagne, & même à prier le roi Philippe d'appuyer de son autorité la négociation du mariage. Malgré cela, elle traînoit en longueur, & l'on s'en prenoit à la mauvaise volonté du Prince. Le Cardinal lui fit promettre de faire lui-même le voyage, afin de hâter la conclusion de l'affaire, & de fermer la bouche à la médisance. Au milieu de novembre, don Pierre déclara au Grand-Duc la résolution qu'il avoit prise de s'embarquer sur les premières galères qui retourneroient en Espagne. François parut fort sa-

tisfait, & combla ſon frère de careſſes. Un mois ne s'étoit pas encore paſſé 1585. depuis cette entrevue amicale, quand on entendit dire par-tout que la Grande-Ducheſſe avoit fait une fauſſe couche au château de Cerreto. Cette nouvelle, confirmée enſuite par le Grand-Duc, & communiquée par lui à tous ſes parens, comme un événement d'un heureux augure pour la Toſcane, donna quelques ſoupçons à don Pierre, & lui fit différer ſon départ ſous différens prétextes forcés. Le mariage de Virginie avec don Céſar d'Eſte lui en fournit enſuite un plus plauſible, & attira le Cardinal à Florence.

Le cardinal d'Eſte, empreſſé de 1586. s'unir plus étroitement à la Maiſon de Médicis, étoit parvenu à faire relâcher ſon frère, le duc de Ferrare, ſur les titres & qualités, en faveur d'un mariage avantageux, & qui étoit déjà public. Don Céſar d'Eſte, rétabli de ſa maladie, ſe rendit à Florence à la fin de janvier, avec un pompeux cortège. Le Grand-Duc alla au-devant de lui hors de la ville, & lui fit le même accueil qu'il avoit fait à Gonzague. Le mariage fut célébré le 6

février dans la chapelle du palais, par
1586. le cardinal de Florence. Le Grand-Duc, à l'occasion de cette noce, ajouta aux divertissemens ordinaires du carnaval, différens spectacles, parmi lesquels on distingua une comédie avec des transfigurations & des machines où brillèrent l'imagination & le goût de Bontalenti, qui en fut l'ordonnateur & le décorateur. Mais ce qui excita le plus la curiosité de la nombreuse assemblée, ce fut la présence de Camille Martelli, que le Grand-Duc, forcé par les instances des deux jeunes époux, avoit laissé sortir de son monastère, afin de lui procurer la satisfaction d'assister à la noce de sa fille. La beauté singulière de cette Dame, & la mémoire du Prince qu'elle rappeloit, attirèrent sur elle tous les regards, & excitèrent les murmures de toute l'assemblée contre la dureté du Grand-Duc, qui la tenoit étroitement renfermée depuis douze ans. Le public fut encore plus révolté de ce que François, profitant de la tendresse de cette même Dame pour sa fille, l'avoit engagée à renoncer à une grande partie des bienfaits de Côme,

sous le prétexte d'en accroître la dot de Virginie; car ce fut ainsi que ce Prince, par une infâme avarice, dépouilla sa belle-mère, & trompa sa sœur. Le Cardinal & don Pierre, à la honte du Grand-Duc, firent à Camille une cour assidue, pendant tout le tems des fêtes; & les principaux de la ville montrèrent, par les honneurs qu'ils s'empressèrent de lui rendre, combien ils respectoient en elle la mémoire de Côme. Don César d'Este emmena son épouse à Ferrare au commencement du carême. Les nouveaux mariés furent accompagnés jusqu'à Bologne par une brillante jeunesse, à la tête de laquelle étoit don Jean de Médicis. Le Cardinal se hâta de retourner à Rome, après avoir été refusé durement par le Grand-Duc, au sujet d'un emprunt qu'il vouloit lui faire. Un autre dégoût que lui causoit le bruit d'une nouvelle grossesse de Blanche, contribua beaucoup aussi à ce départ précipité. Mais avant de s'éloigner de Florence, il approuva les délais de don Pierre; & même il lui recommanda très-fortement de les prolonger, sous quelque prétexte que 1586.

1586. ce fût, jusqu'au tems des couches; afin de veiller à ce que la Grande-Duchesse ne les trompât point par une supposition plus dangereuse que n'avoit été celle d'Antoine. Le public s'apperçut aisément du mauvais accord de cette famille, sur-tout lorsque le Grand-Duc, malgré les instances réitérées de ses frères, confina de nouveau Camille Martelli dans le monastère d'où elle étoit sortie. François prétendit à la vérité qu'il y avoit plus que de la politesse dans les empressemens de don Pierre envers cette Dame, & que ce Prince lui avoit rendu au couvent des visites secrètes dont on pouvoit se méfier. Quoi qu'il en fût, il ne voulut pas même permettre à cette infortunée d'user d'une mitigation de clôture, que le cardinal Ferdinand lui avoit obtenue du Pape. Elle fut si affectée de cette rigueur, que bientôt sa santé dépérit & sa raison s'égara; mais le Grand-Duc n'en fut pas plus touché.

Blanche cependant, s'il en falloit croire le rapport de son époux & des Médecins, avançoit heureusement dans sa grossesse. Les allarmes de don Pierre

augmentoient aussi de plus en plus ; & quoique, toute réflexion faite, il n'espérât pas beaucoup d'empêcher la fraude qu'il craignoit, il ne laissoit pas, suivant la promesse qu'il en avoit faite au Cardinal, de tenir ferme à Florence, en attendant le dénouement de l'intrigue, & de veiller attentivement à ce qui se passoit. Il ne tarda pas à s'appercevoir que ses soupçons n'étoient pas vains ; & voici ce qu'il en écrivit à Ferdinand le 15 avril : « Je » sais de bonne part, que Pellegrine » est grosse ; l'on m'a dit aussi qu'on » avoit soin d'éloigner d'elle tous les » témoins importuns ; & que l'on son- » geoit encore à écarter le comte » Ulisse (*a*), afin de pouvoir la faire » transporter plus à l'aise au palais. » J'ai appris en outre, qu'à l'appar- » tement qu'on lui destine, répondent » douze conduits, avec des escaliers » dérobés ; le tout communiquant avec » la chambre de la Grande-Duchesse ; » de sorte qu'on ne peut guère douter 1586.

(*a*) Ulisse Bentivoglio, mari de Pellegrine, fille de la Grande-Duchesse. *Note du Traducteur.*

1586. » des intentions de la Dame. Et ce » qui achève de me convaincre de » cette résolution, c'est le soin ex- » trême qu'on a de répandre par-tout » le prétendu avortement, dans la » crainte que le public ne croie pas à » la grossesse. Quand je considère com- » ment tout conspire au succès de » l'entreprise, le lieu, le sujet, les » sentimens du Grand-Duc, il me » paroît bien difficile d'y mettre obs- » tacle. Le lieu, vu la quantité d'issues » qu'il a, ne pouvoit être mieux choisi; » le sujet, Pellegrine sur le point d'ac- » coucher, qu'on a sous la main, » donnera toutes les facilités possibles » d'exécuter ce qu'on desire. Quant » au Grand-Duc, il préférera pour » héritier de ses Etats, un neveu de » de sa femme, à des indifférens » comme nous. Ainsi, Votre Sei- » gneurie Illustrissime peut voir si ma » présence dans cette ville feroit de » quelque utilité; il en résultera au » contraire bien plus de mal que de » bien, puisque je ne saurois empêcher » l'exécution de ce dessein, & qu'étant » obligé de dissimuler notre malheur, » j'aurai l'air d'avoir connivé à la

» fraude », &c. Don Pierre fut encore confirmé dans sa pensée par plusieurs innovations qu'il apperçut au palais, des gardes dans certains endroits où l'on n'avoit pas coutume d'en mettre, des escaliers fermés par des grilles, & l'impossibilité absolue d'aborder le Grand-Duc & la Grande-Duchesse. Le Cardinal avoit un autre sujet d'allarme, fondé sur ce qu'on lui avoit écrit. L'Empereur, lui mandoit-on, avoit dit que Dovara étoit allé à Madrid solliciter Philippe II de donner l'investiture de Sienne à don Antoine de Médicis. Ferdinand ne s'étoit pas fait une peine de communiquer cet avis au Grand-Duc lui-même. Le roi d'Espagne, à la prière de François, assura le contraire à l'Empereur; mais cela ne fut pas suffisant pour dissiper les soupçons de Ferdinand sur ce point, comme il paroît par sa réponse à don Pierre. « La grossesse de Pellegrine, » lui écrivoit-il, m'est moins suspecte » que toute autre; celle d'une personne » comme elle rappelant avec clarté de » telles circonstaces de tems, de lieu, » de manière de vivre, de nombre » & de qualité de personnes qui en

1586.

1586. » ont été les témoins, qu'il me semble impossible de les accorder avec » un pareil rôle : ainsi, quoiqu'elle me » paroisse devoir être observée comme » suspecte, cela ne doit pas nous em» pêcher de porter nos regards ail» leurs, (sur don Antonio); d'au» tant mieux que pour une supposi» tion telle que la vôtre, il faut des » femmes du bas peuple, qui accou» chent dans un coin ». Le Cardinal desiroit en conséquence que don Pierre ne partît point de Florence avant d'avoir éclairci ses doutes, & conféré ensuite avec lui sur le parti qu'il y auroit à prendre. Il l'encourageoit, & il l'éclairoit sur la manière de se conduire dans cette conjoncture.

Cependant don Pierre ne pouvoit plus souffrir les traitemens qu'il recevoit du Grand-Duc & de Blanche. « Je suis si dégoûté de ce séjour, » écrivoit-il au Cardinal, que tout au» tre lieu, quelque horrible qu'il fût, » me sembleroit, en comparaison, » un paradis ». La dureté du Grand-Duc à son égard, les insolences qu'il avoit à souffrir des favoris, & leurs calomnies, toutes ces causes secondées par

par son humeur naturellement très-peu endurante, & provoquées encore par les débordemens de cette humeur, le tenoient sans cesse dans un état des plus violens. « Il ne m'est pas possible, » disoit-il au même dans une autre » lettre, de me défendre contre ces » gens-là, puisqu'on croit plus à leurs » mensonges qu'à mes vérités. Ainsi je » n'ai plus rien à faire ici. Quand j'y » ferois des miracles, on les conver- » tiroit en crimes. Les choses en sont » au point que le Grand-Duc ne veut » plus écouter aucune excuse de ma » part, & que je n'ose plus lui en » donner, ni me présenter même de- » vant lui. Si je continuois donc de » rester dans cette ville, & d'y être » noirci, sans pouvoir faire écouter » mes justifications, il pourroit arri- » ver des malheurs dont Votre Sei- » gneurie Illustrissime seroit fâchée, & » qui seroient sans remède ». Dans cet état des choses, le Cardinal pensa que le mieux étoit de laisser don Pierre en pleine liberté d'aller en Espagne, où il avoit suspendu jusqu'à son arrivée toute négociation au sujet de son mariage. Mais il voulut qu'en par-

1586.

1586. tant, il laissât le Grand-Duc dans un état de crainte qui pût le détourner de pousser plus loin la trame qu'il étoit soupçonné d'ourdir. Don Pierre en eut bientôt l'occasion. La Grande-Duchesse l'ayant averti du passage des galères d'Espagne, il répondit qu'il croiroit manquer à son devoir, s'il partoit avant la délivrance de Son Altesse, & que le Cardinal étoit du même avis. A cette déclaration, Blanche jura foi de Grande-Duchesse & de noble Vénitienne, qu'elle ne croyoit pas être grosse, mais que le Grand-Duc s'étoit prévenu de cette idée, & qu'il y tenoit si fort, que personne ne pouvoit la lui ôter, qu'elle étoit seulement indisposée; ou que si elle étoit grosse, c'étoit au plus, de trois mois. Quoi qu'il en fût, elle promit que lorsqu'elle seroit assurée de la vérité, lui & le Cardinal en seroient les premiers instruits. « Pendant qu'elle » parloit, écrivoit le Prince, j'obser» vois attentivement ses gestes & les » mouvemens de son visage. Les uns » & les autres me parurent dans le » plus grand désordre. Elle changea » sur-tout de couleur, de manière à

1586.

» faire pitié. Enfin, je lui mis une » telle puce à l'oreille, qu'elle déclare» ra bientôt sa grossesse, si elle est véri» table, ou qu'elle ne doit pas espérer » de venir facilement à bout de son » dessein ». Une telle entrevue fit sentir au Grand-Duc que ses frères le soupçonnoient de préparer quelque stratagême, & comme il craignit de fâcheuses suites de ces soupçons, il jugea nécessaire à sa sûreté de désunir les deux Princes. Dans cette intention, il résolut de gagner don Pierre en changeant de conduite à son égard. Il le flatta, il le caressa; & par une sorte de générosité qui ne lui étoit pas ordinaire, il lui avança mille ducats par mois, à reprendre sur ses revenus, mais seulement après un tems assez long. Don Pierre feignit de répondre à cette amitié feinte; & il promit au Grand-Duc de ne point mener sa maîtresse en Espagne. Il l'envoya effectivement à Rome, où il la recommanda aux bontés du Cardinal: mais, soit que le séjour de cette ville ne plût point à cette belle, ou plutôt qu'elle l'eût ainsi réglé avec son amant, elle ne fut pas deux mois sans l'aller

1586. rejoindre. Ferdinand prit encore une autre voie pour inquiéter le Grand-Duc sur le dessein de se supposer un fils. Don Louis de Tolède, leur cousin, étant allé à Florence, avertit François à la sollicitation du Cardinal, qu'on parloit beaucoup à la cour d'Espagne, de la grossesse équivoque de la Grande-Duchesse, & il l'exhorta vivement à satisfaire à son honneur & à sa conscience, en dissipant au tems des couches, tous les doutes qu'il pourroit y avoir encore sur un point si important. Ces bruits dont on parloit au Grand-Duc, & qui augmentoient d'un jour à l'autre, allumoient son courroux; & il s'emportoit contre le Cardinal, qu'il accusoit d'en être l'auteur. C'est un fait remarquable, que dans le même tems, la Grande-Duchesse employoit tous les moyens possibles de se raccommoder avec Ferdinand, & qu'elle le combloit des témoignages les plus flatteurs d'estime, d'amitié, de confiance parfaite. A la fin de juillet, don Pierre partit de Florence, & arriva au milieu du mois suivant à la cour d'Espagne, où il fut accueilli honorablement par le roi

Philippe. Il commença aussitôt à chercher tout à la fois, plusieurs partis, 1586.
afin de ne conclure avec aucun. Son seul dessein étoit d'amuser ses frères, ou du moins de leur vendre cher sa condescendance.



1586.

CHAPITRE VIII.

Différens avec la reine de France au sujet de l'héritage du duc Alexandre. Dessein d'augmenter la marine. Le Grand-Duc demande à l'Empereur l'isle de Pianosa. Il refuse de se rendre à l'invitation qu'on lui fait de se mettre sur le rang des aspirans à la couronne de Pologne. Grossesse supposée de la Grande-Duchesse, & débats qu'elle occasionne entre le Grand-Duc & le Cardinal. Ces deux frères se réconcilient. Le cardinal vient à Florence. Le Grand-Duc & la Grande-Duchesse meurent dans le même tems. Ferdinand succède sans contestation à son frère.

AUSSITÔT que don Pierre se fut éloigné de Florence, le Grand-Duc, qui redoutoit son caractère turbulent, capable de tout entreprendre sans réflexion, respira & ne songea plus qu'à se remettre en liberté. François craignoit beaucoup moins le Cardinal,

bien plus modéré, contenu d'ailleurs par la considération de son état & par 1586.
celle du Pape, intéressé à la tranquillité de la Toscane. Uniquement attentif à se conserver l'amitié de Philippe II & de Sixte V, comme si tous ses intérêts s'étoient concentrés en eux, il ne comptoit pour rien toutes les autres Couronnes; & il n'avoit pour elles que de l'indifférence ou de mauvais procédés. Son attachement inexorable à ses propres intérêts, se montra particulièrement à la mort de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme & usufruitière des biens du duc Alexandre. La reine Catherine voulut alors faire valoir les droits qu'elle avoit sur cet héritage, formé en grande partie de ce qu'avoit acquis Laurent le Magnifique, lorsque s'étant retiré du commerce, il avoit converti en fonds de terre tous ses capitaux, & de celui d'Alphonsine Ursin, aïeule de Catherine, consistant en palais, fiefs & autres possessions, le tout situé dans l'Etat Ecclésiastique. Un fidéi-commis de Clément VII avoit autorisé le passage de ces différens biens de famille dans l'autre branche des Médicis, de

laquelle provenoit le Grand-Duc; &
1586. la validité de ce règlement étoit soutenue par les jurisconsultes de Toscane : mais ceux de la Reine assuroient que le Pape n'avoit aucun droit d'ôter des biens de cette nature aux enfans légitimes, pour les donner à des bâtards; & que sur-tout la succession d'Alphonsine Ursin ne pouvoit, à titre de parenté, appartenir qu'à la Reine. Voilà pour le droit. Quant au fait, le Grand-Duc tenant ferme sur le fidéi-commis, il étoit difficile de le forcer à se dessaisir de la partie des biens contestés, qui étoit située dans ses Etats. Les autres devoient être examinés à Rome, & c'étoit-là ce que le Grand-Duc vouloit éviter. Chacune des deux parties tenta de s'en mettre en possession; mais le Pape s'opposa également à l'une & à l'autre, & retint les biens en sequestre, en attendant que l'affaire fût terminée, ou par accommodement, ou par autorité de justice. Le cardinal d'Este envoya d'Ossa à Florence, proposer des expédiens qui furent tous rejetés. La Reine y députa l'abbé *Plainpied* dans la même intention, & avec le même

ſuccès. Enfin, Julien del Bene vint de la part de cette Princeſſe, demander un jugement ou une tranſaction. Le Grand-Duc ne vouloit de jugement que de la part de ſes Tribunaux. Il conſentit à la tranſaction, à condition qu'elle auroit lieu après des conférences tenues dans ſa capitale, entre les juriſconſultes de la Reine & les ſiens, dans leſquelles on diſcuteroit mûrement & à loiſir, les raiſons de part & d'autre. Les conférences commencèrent & n'avoient point de fin. La Reine impatientée étoit d'ailleurs dans la détreſſe, & demandoit de l'argent à toute force. Le Grand-Duc fut donc ſupplié de faire une propoſition. Il offrit à Catherine cent mille ducats, moyennant une ceſſion qu'elle feroit de tous ſes droits. Soixante & dix mille devoient être donnés comptant, après en avoir déduit ſeulement un reliquat d'anciennes créances. Les trente mille ducats reſtans devoient être payés dans l'eſpace de deux années. C'étoit trop abuſer des conjonctures. Une telle offre fut hautement rejetée; & dans tout autre tems, elle auroit pu avoir des conſéquences fu-

1586.

nestes : mais la France alors ne pou-
1586. voit guère songer à la vengeance, & les vicissitudes humaines firent même tourner dans la suite ce danger à l'avantage de la Toscane. Cependant François craignit que l'Empereur, ou sollicité par Catherine, ou de lui-même, ne prît connoissance de cette cause, relativement aux biens situés dans le domaine de Florence. Il se hâta de prévenir ce Monarque, & il le supplia de le laisser jouir de sa liberté, lui représentant qu'il avoit des tribunaux remplis de juges étrangers & indifférens, & que la Reine en bonne règle, devoit s'en rapporter dans cette occasion, aux juges des pays où étoient situés les biens en litige. Il pria aussi le roi d'Espagne de ne pas s'intéresser dans cette affaire, & de la laisser au cours ordinaire de la justice.

Sixte V lui-même ne put réussir à persuader le Grand-Duc, lorsque par la médiation des ambassadeurs de Venise, & par celle du cardinal Cornaro, il voulut engager ce Prince à s'accorder avec les Vénitiens. Ces Républicains lui avoient déjà fait proposer l'am-

née précédente, par Bartholomeo Cappello, des articles tendans à fixer les limites de la course des galères dans les mers du Levant. Ils avoient accompagné ces propositions d'offres bien capables de séduire un caractère tel que le sien. Ils l'avoient invité à se rendre à Venise avec la Grande-Duchesse, promettant de lui donner le pas sur le Doge, & de lui décerner les mêmes honneurs qu'ils avoient rendus au roi de France Henri III. Ils s'engageoient encore à les faire recevoir au port d'Ancone par une armée navale, & dans cette entrevue avec ses enfans, la République devoit leur donner des témoignages de tendresse qui formeroient un spectacle supérieur à tout ce qu'avoient jamais vu les siècles précédens. Mais les articles du traité, quoique tout enveloppés d'expressions obligeantes & pleines d'amour paternel, ne différoient point, quant au fond, de ceux qui avoient déjà été refusés. François s'en apperçut; il remercia la République de son invitation gracieuse, & il rompit la négociation. Sixte V, également disposé en faveur des Vénitiens & du Grand-Duc, chargea spé-

1586.

1586. cialement le cardinal Cornaro de ménager des deux côtés un accommodement. Ce Cardinal se rendit à Florence & à Venise, & fit aux deux Puissances beaucoup de représentations inutiles : jamais il ne put les accorder sur l'article des vaisseaux Vénitiens ; & François informé que les ordres donnés au gouverneur de Candie avoient été renouvellés, rompit encore cette négociation, persistant toujours à déclarer qu'il vouloit être libre. Il tint conséquemment ses galères bien armées ; & il continua, moyennant toutes les précautions qu'exigeoient les circonstances, de les envoyer en course dans le Levant, où elles firent des prises considérables sur les Turcs. Le Grand-Duc fit une guerre plus juste aux pirates de Barbarie, qui avoient impunément deux repaires dans son voisinage, l'un sur le rocher de Monte-Cristo, l'autre dans la Pianosa. François résolut d'obliger le seigneur de Piombino, à qui appartenoient ces deux isles, ou à les lui vendre, ou à les fortifier. Le feudataire Jacques VI étoit mort le 15 mai 1585, & avec lui avoit fini la ligne légitime des Appia-

no : mais il avoit laiſſé deux fils naturels, dont l'aîné Alexandre avoit été légitimé par l'Empereur, & déclaré hábile à ſuccéder. Ce feudataire, depuis que Philippe II lui avoit rendu ſon fief, avoit toujours vécu ſous la protection de la Maiſon de Médicis; & le Grand-Duc n'avoit pas peu contribué à lui obtenir la ſatisfaction d'avoir un fils pour héritier. Il étoit en traité avec lui au ſujet de la Pianoſa & de Monte-Criſto, lorſque Jacques mourut. La première & la ſeule un peu conſidérable de ces deux iſles, avoit environ douze milles de circuit, & elle étoit alors habitée par environ cent familles raſſemblées dans un village défendu par une groſſe tour. Au paſſage de Barberouſſe, le village fut mis en cendres, le fort détruit, & les habitans, partie réduits en eſclavage, partie diſperſés. L'iſle devenue déſerte, ſe couvrit de bois, & fut convertie en un vrai aſyle de corſaires. Sa ſituation avantageuſe y attira ceux d'Afrique, qui de là attaquoient tous les petits navires le long de la côte, & interrompoient la communication entre Livourne & Rome. Le nouveau ſeigneur de Piombino 1586.

n'avoit pas le même attachement qu'a-
1586. voit eu son père pour la Maison de Médicis. Domicilié depuis long-tems à Gênes, il y avoit puisé des sentimens de haîne contre le Grand-Duc; & loin d'être disposé à lui complaire par la cession des deux isles, il se mettoit peu en peine de l'irriter par une conduite pleine d'ingratitude. Du moins telles étoient les idées de François; & afin de le réduire, ce Prince commença par lui faire demander le remboursement des sommes prêtées à son père; ensuite il se mit en disposition de le traverser dans la poursuite de l'investiture de son fief. Enfin au sujet de l'affaire actuelle, il fit à l'Empereur les remontrances suivantes. « L'état où se trouve le fief de Piombino, lui écrivoit-il, ne répond point du tout à la grandeur du Souverain de qui il relève. L'isle d'Elba sur-tout, se trouve dans une telle disette, qu'elle ne pourroit subsister sans le secours de la Toscane; & si Porto-Ferraio ne la protégeoit, elle seroit bientôt la proie des corsaires, comme la Pianosa l'est devenue. Le feudataire Jacques VI, pour procurer le nécessaire aux habitans de cette isle, fut

obligé de m'engager moyennant treize mille ducats par an, les mines de fer qu'elle contient. L'empereur Charles-Quint pourvut autrefois beaucoup mieux au besoin de l'Elba, en obligeant le seigneur de Piombino à la vendre au feu Grand-Duc, mon père. Ce qui fut fait par cet Empereur pourroit être aujourd'hui avec bien plus de raison, puisque la disette de l'isle est devenue depuis encore plus grande, & que le nouveau feudataire est moins en état que son prédécesseur, de la défendre contre les pirates. De plus, s'il plaisoit à Votre Majesté de prendre ce parti, elle augmenteroit ses revenus par les améliorations que l'isle recevroit, & elle donneroit un nouveau degré d'activité au zèle des Médicis pour son service; que si quelque raison s'oppose à l'effet de cette requête, Votre Majesté ne refusera pas du moins d'obliger le seigneur de Piombino, ou à fortifier la Pianosa & Monte-Cristo, ou à les vendre à qui peut les mettre en état de défense & les empêcher de servir de place d'armes aux brigands qui courent les mers ». Comme ces deux isles absolument stériles & dé- 1586.

1586. ſertes ne produiſoient rien aux Appiano, Jacques VI avoit conſenti très-volontiers à les céder pour de bonnes terres que le Grand-Duc lui avoit offertes en échange. Il avoit déjà fait approuver cette ceſſion par le roi Philippe, & elle n'avoit plus beſoin que d'être autoriſée par l'Empereur. Dans le fond, cependant il ne plaiſoit pas à la cour d'Eſpagne non plus qu'aux Génois, que le Grand-Duc étendît ſon domaine de ce côté; & malgré la faveur apparente du miniſtère Eſpagnol, malgré toutes les promeſſes, toutes les flatteries dont il amuſoit François, ce Prince trouvoit des obſtacles qu'il ne lui fut jamais poſſible de ſurmonter. L'Empereur, afin de lui complaire, écrivit le 25 août au ſeigneur de Piombino que la ſûreté de ſes vaſſaux & de ceux du Grand-Duc exigeoit que la Pianoſa & Monte-Criſto fuſſent fortifiées, & qu'il ſeroit peu honorable à l'Empire de laiſſer périr miſérablement un ſi grand nombre de ſes ſujets; qu'il penſât donc à mettre les deux iſles en état de défenſe, ou que conformément aux vues de Jacques VI ſon père, il acceptât ſur ce point les propoſitions du

Grand-Duc. Mais cette injonction de l'Empereur ne produisit pas plus d'effet que la bonne volonté de Philippe. François se dégoûta, & d'autres objets dont il s'occupa lui firent perdre celui-ci de vue. 1586.

Le Pape avoit formé le projet de devenir une puissance maritime, & d'armer dix galères. L'argent nécessaire à l'exécution étoit au château Saint-Ange, & le Grand-Duc devoit en diriger l'emploi. Les Vénitiens apprirent cette nouvelle avec chagrin, des galères pontificales n'étant pas moins suspectes à ces alliés des Turcs, que celles de Saint-Etienne. François ne se contenta pas de les laisser dans cette crainte; il résolut de la rendre encore mieux fondée, en unissant cette nouvelle flotte à la sienne. Effectivement, la bienveillance que Sixte V avoit vouée aux Médicis lui permettoit d'aspirer à cette union. Les promotions & les distributions de charges avoient été faites par ce Pontife, de manière qu'elles avoient rétabli dans Rome l'ancien crédit de cette Maison; & les deux petits neveux du Pape, & dona Camilla sa sœur, ne se condui-

soient que d'après les conseils du car-
1586. dinal Ferdinand.

D'un autre côté, le Grand-Duc étoit dans l'attente d'un événement qui devoit mettre le comble à ses desirs : c'étoit la naissance prochaine d'un héritier de son trône. Enfin la grossesse de Blanche étoit déclarée, & il n'en pouvoit plus douter ; cette grossesse étoit devenue très-sensible. La Grande-Duchesse, il est vrai, avouoit franchement au Cardinal, qu'elle croyoit cette espérance vaine ; mais elle assuroit le contraire au Grand-Duc, & elle laissoit tout le reste du monde en juger d'après les rapports des yeux. Les sentimens étoient partagés sur ce point. Les gens oisifs & indifférens s'en amusoient, faisoient des chansons & des libelles ; mais les adulateurs tenoient pour infaillibles les signes qu'ils voyoient. L'évêque Abbioso assuroit avoir senti le mouvement de l'enfant ; & quelques autres courtisans promettoient deux jumeaux. Quatre Médecins furent consultés à ce sujet, séparément, puis tous ensemble, & se trouvèrent de quatre avis différens. On fit venir

de Venise & de plusieurs autres villes d'Italie, les sages-femmes les plus expertes; mais elles ne s'accordèrent pas davantage dans leurs jugemens. Le cardinal Ferdinand, quoiqu'éloigné, ne laissoit pas d'être attentif à ce qui se passoit à Florence. Il avoit engagé la princesse de Mantoue, sa sœur, à s'y rendre, sous prétexte de sa santé: mais le Grand-Duc, bien convaincu du vrai motif de ce voyage, s'y opposa. François dans ce moment, étoit dans une extrême agitation. L'espérance d'un enfant le préoccupoit à un tel point, en dépit des différens avis des gens de l'art, que tout étoit déjà prêt pour le jour de l'accouchement, jusqu'aux couriers. La haine qu'il portoit au Cardinal, & le desir de le contredire, lui faisoient imaginer des extravagances, telles que de rendre témoins de l'accouchement, la cour de Justice, le cardinal de Florence & l'évêque Abbiöso. Déjà on étoit au mois de décembre, auquel suivant les calculs, cet accouchement devoit avoir lieu. Le Grand-Duc invita le Cardinal à s'y trouver; la lettre en date du 19 du même mois, s'ex-

1586.

1586. primoit ainsi : « Puisque la promotion
» est faite, & que rien ne demande
» à Rome la présence de Votre Seigneurie Illustrissime, je crois devoir
» lui apprendre que l'état de la Grande-Duchesse devient chaque jour plus
» manifeste, & que le moment où je
» dois recevoir un gage de sa fécondité approche visiblement. Si votre
» Seigneurie Illustrissime veut venir
» s'en assurer par elle-même, il est
» tems qu'elle s'y dispose, ou du
» moins elle ne pourra pas se plaindre de n'avoir pas été avertie ».
Une invitation si peu obligeante irrita le Cardinal; & la foiblesse de son
frère l'indigna. Sortant donc de sa prudente dissimulation, il fit au Grand-Duc, de sa propre main, la réponse suivante du 26 décembre : « La
» Grande-Duchesse, qui a toujours
» pris la peine de m'informer de son
» état, me témoigna il y a quelque
» tems, qu'elle me verroit volontiers
» à Florence ; je lui promis de me
» trouver à ses couches, & comme
» elle m'a fait depuis la même invitation, me rappellant ma promesse,
» je la lui ai réitérée ; mais dans la

» seule intention de lui obéir & de
» lui comp[illegible], puisque je n'ai au- 1586.
» cun autre intérêt ni raison quel-
» conque qui puisse m'y attirer. Au-
» jourd'hui Votre Altesse m'appelle à
» son tour, mais de telle manière,
» que je crois entrer dans ses vues,
» en lui répondant nettement que je
» n'irai point. Tout intérêt qui nous
» est commun, est bien plus son affaire
» que la mienne, & quelque chose
» qu'elle ait voulu me faire entendre,
» je lui proteste que je ne veux ni voir
» ni comprendre plus qu'elle-même.
» Je supplie Votre Altesse de songer
» que si elle vouloit bien m'épargner
» les insinuations piquantes que lui
» suggère la malignité de ses Minis-
» tres, elle répondroit mieux à mon
» sincère dévouement à son service;
» & au profond respect dont je m'at-
» tache à lui donner des preuves en
» toute occasion. Je dois lui dire de
» plus, que ceux qui la bercent de
» certains contes la servent mal, &
» méritent le même traitement que
» frère Jérémie, comme j'espère que
» Dieu le lui fera connoître. Mais
» que ceux-ci, & tout autre, fassent

» comme ils voudront, ils ne m'em-
1586. » pêcheront pas de reconnoître tou-
» jours Votre Altesse pour père &
» seigneur, & de n'avoir d'autre in-
» térêt que les siens, malgré tout ce
» qu'on peut faire à Florence & ail-
» leurs pour me décréditer; & je me
» flatte de lui prouver qu'elle n'a pas
» en moi un frère à mettre dehors,
» afin de complaire à certains mauvais
» esprits », &c.

1587. Le Grand-Duc voulut justifier sa conduite & celle de ses Ministres; & il le fit de manière à indisposer encore davantage le Cardinal. Néanmoins Ferdinand jugea convenable de mettre fin à ce commerce d'aigreurs, par la réponse suivante : « Je desire » que l'accouchement soit très-heu- » reux, & qu'il remplisse parfaitement » les vœux de Votre Altesse; & je » la remercie de l'explication qu'elle » veut bien me donner sur ce qui l'a » déterminée à m'écrire. Mais je lui » répéterai que, pour les raisons déjà » exposées, & attendu la délicatesse » des conjonctures, je n'irai point à » Florence, & que je n'enverrai per- » sonne, ce qui seroit pis encore. Il

» est très-certain que je ne veux pas 1587.
» voir plus clair dans les affaires de
» Votre Altesse, qu'elle-même ; & je
» pense que don Pierre est dans les
» mêmes dispositions. Je la supplie
» donc & je lui demande comme une
» grace signalée, qu'il ne soit plus ques-
» tion entre nous de cela, & que nous
» le rejettions même de notre pensée.
» Pour moi, j'éloigne & j'éloignerai
» toujours de la mienne, & ce mal-
» heureux incident, & tout ce qui
» pourroit avoir l'ombre de déplaire
» à Votre Altesse, quelque mauvaise
» couleur que les mal-intentionnés
» veuillent prêter à mes sentimens ».

Le cardinal de Florence, courtisan adroit & également agréable aux deux frères, entreprit de les accorder. Son éloquence douce & persuasive fit sentir au Grand-Duc que quand même Ferdinand auroit mérité quelque rigueur, ce n'étoit pas aux Ministres à la lui attirer, & que les outrages publics qu'il avoit essuyés d'eux retomboient sur toute la Maison. François convint de la justesse de ces représentations, & reconnoissant qu'il avoit passé les bornes d'un juste cour-

roux, il songea sérieusement à re-
1587. gagner la confiance de son frère par des témoignages d'une véritable amitié, & en lui accordant les graces qui lui avoient été jusque-là refusées, même avec mal-honnêteté. Il voulut de plus que la Grande-Duchesse, le cardinal de Florence & le secrétaire de Toscane résidant à Rome, assurassent Ferdinand de l'oubli entier de tout ce qui avoit pu causer quelque froideur entr'eux, & du parfait retour de son affection envers lui; enfin, qu'il lui demandoit pour toute satisfaction, d'en venir recevoir les preuves les plus indubitables dans les parties de campagne. Une circonstance qui avoit beaucoup contribué à rapprocher le Grand-Duc de son frère, c'étoit l'issue qu'avoit eue la grossesse de Blanche. Une colique violente & dangereuse avoit fait tout-à-coup disparoître ces marques extérieures, que l'œil d'un mari contemploit avec tant de complaisance, & avec elles s'étoient dissipées les espérances de François. A cela se joignoit que don Pierre en Espagne continuoit toujours d'ébaucher beaucoup de mariages, sans

en

en conclure aucun, & que cependant il contractoit de nouvelles dettes, excédoit les dépenses nécessaires, & demandoit continuellement des avances. Les conseils & les insinuations du cardinal de Florence se joignoient à toutes ces circonstances, & firent aisément rentrer le Grand-Duc en lui-même. Ce Prince enfin connut le caractère essentiel & tout le mérite de Ferdinand, & il le regarda comme le plus ferme appui de sa Maison. Ce furent ces réflexions qui le déterminèrent à faire de si bonne grace les premiers pas pour rétablir la bonne intelligence entre lui & ce frère si mal-à-propos négligé. Le Cardinal s'empressa d'y répondre; il envoya sans délai à Florence un de ses gentilshommes, assurer le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de ses sentimens fraternels, & leur annoncer qu'il iroit passer avec eux le mois de septembre. 1587.

Cet heureux accord fit un plaisir sensible à Ferdinand, & adoucit beaucoup la douleur qu'il ressentoit de la mort du cardinal d'Este son ami & son plus puissant partisan dans le sacré

1587. Collège. Cette perte le mit dans la nécessité d'employer la souplesse & le manège pour réunir sous ses enseignes tant de Cardinaux que la mort de leur chef avoit dispersés, & de combattre encore Farnèse qui aspiroit au même but. Comme l'union de ces deux puissans athlètes des conclaves avoit été une des principales causes des dissentions entre Ferdinand & l'ambassadeur Olivarez, la mort du cardinal d'Este contribua beaucoup à les rapprocher l'un de l'autre. Ils se reconcilièrent, & Ferdinand ayant renoncé à son intelligence secrète avec le gouvernement François, se montra plus disposé qu'il ne l'avoit été jusqu'alors en faveur de la Maison d'Autriche.

Le Grand-Duc dans le même tems sembla donner à cette Maison une preuve d'attachement beaucoup plus marquée, en refusant de concourir avec un Archiduc à la couronne de Pologne. La mort du roi Etienne Battori avoit réveillé l'ambition de tous ceux qui pouvoient espérer de lui succéder. Le prince de Suède & l'archiduc Maximilien étoient les deux plus puissans compétiteurs, tant par

leur rang que par la proximité des forces qui pouvoient soutenir leur élection. Cependant ces avantages mêmes se tournoient contr'eux, & les éloignoient de leur but. Les Polonois vouloient bien un Prince pécunieux, mais non un Prince armé d'une puissance, qui, lui appartenant en propre, seroit en même-tems assez voisine d'eux pour menacer leur liberté. Les plus zélés d'entr'eux pour cette liberté jetèrent les yeux sur les Princes d'Italie, & n'en trouvèrent aucun qui répondît mieux à leurs vues que le Grand-Duc. A la tête de ceux qui opinoient en faveur de ce Prince, étoit le grand-chancelier du Royaume, sujet à qui les prérogatives de sa charge & ses propres richesses donnoient un grand pouvoir sur les suffrages. Ce Seigneur avoit dans son parti l'archevêque de Gnesne, le plus considérable de tous les Prélats de cette contrée, & qui par le droit de sa place exerçoit l'autorité souveraine pendant la vacance du trône. Tous les deux envoyèrent secrètement à Florence le prévôt Lascho, inviter François à briguer la couronne de Po- 1587.

logne, & lui offrir leurs services.
1587. Lascho exposa au Grand-Duc que le Grand-Chancelier, l'archevêque de Gnesne & la majeure partie de la noblesse Polonoise desiroient de l'avoir pour Souverain; qu'il avoit été proposé dans une assemblée tenue au palatinat de Sandomir, & qu'il seroit facile de réunir en sa faveur toutes les factions qui divisoient la noblesse, puisque les Polonois trouveroient en lui toutes les qualités qu'ils desiroient dans leur Souverain. François lui répondit qu'il y avoit en Italie deux autres Princes qui aspiroient à cette Couronne: savoir, le duc de Ferrare & le prince de Parme. Le premier, répondit le Prévôt, est déjà trop vieux pour commencer un nouveau règne; le second est d'un âge convenable & desiré pour sa valeur, mais il a la réputation de n'être pas riche, & l'on craindroit qu'il ne tirât plus d'argent de Pologne qu'il n'y en feroit entrer. On pense au contraire que Votre Altesse répandroit en Pologne une partie de ses revenus. D'ailleurs elle y appeleroit de la Toscane les arts & les lettres; & n'ayant ni intérêt ni haine

qui pût l'armer contre les Puissances limitrophes, elle ne songeroit qu'à faire le bien de son Royaume. En revanche la nation de qui elle seroit chérie, l'aideroit volontiers dans la suite à conquérir sur les Suédois & sur les Moscovites des pays que Son Altesse rendroit héréditaires dans sa famille. 1587.

Toutes ces flatteries n'éblouirent pas le Grand-Duc. Il considéra qu'en supposant même la réussite de l'Archevêque & du Chancelier, il n'en exposeroit pas moins son Etat à la vengeance des Espagnols, tous portés à favoriser l'élection de l'archiduc Maximilien. La nation Polonoise pouvoit bien défendre sa personne; mais elle ne pouvoit pas protéger la Toscane. D'un autre côté, il ne devoit pas songer à proposer à sa place un de ses frères, puisque les Polonois comptoient beaucoup sur ses revenus. D'après ces réflexions, il renonça totalement à cette Couronne, & congédia honnêtement le Prévôt, en le priant de charger l'Archevêque & le Chancelier de tourner au profit de l'archiduc Maximilien cette bonne volonté qu'ils lui témoignoient à lui-

même. François n'oublia pas ensuite
1587. de se faire un mérite de ce refus auprès de l'Empereur & du roi d'Espagne ; il voulut même s'en servir comme d'un moyen d'obtenir de Rodolphe une augmentation de titre & d'honneurs, & de Philippe, une charge pour don Jean de Médicis. L'un & l'autre lui fut refusé. Néanmoins don Jean alla servir en qualité de volontaire sous le prince de Parme, & le Grand-Duc ne laissa pas d'employer le crédit du Pape en faveur de Maximilien, ni de prêter à cet Archiduc des sommes considérables, afin de l'aider à s'applanir la route vers la Royauté.

Après avoir ainsi prudemment résisté à une tentation dangereuse, le Grand-Duc attendoit l'arrivée du Cardinal, avec qui il devoit s'occuper des soins importans d'assurer à sa famille le repos & la succession. Ferdinand se disposoit à tenir sa parole, & il écrivoit à son agent en Espagne : « Je vais passer deux mois à Florence, » afin d'appaiser entièrement ces humeurs, qui excitées sans ma faute, » prennent désormais un bon cours. » J'espère de n'en plus laisser aucune

» trace ; & s'il plait à Dieu que don » Pierre me donne la satisfaction que » je lui demande, je pourrai aussi être » utile à ses affaires ». 1587.

Mais l'obstacle le plus insurmontable à tous les moyens de conciliation, étoit le caractère de don Pierre, qui invinciblement obstiné à vouloir traiter son mariage par lui-même, en éloignoit toujours plus la conclusion. Déjà les quatre années de grace qu'il avoit demandées au roi Philippe, en lui engageant sa parole à ce sujet, s'étoient écoulées ; & enfin le Cardinal songeoit à faire agir l'autorité de ce Monarque : mais auparavant il voulut employer encore une fois la douceur & les prières, comme il le fit effectivement par cette lettre pressante : « Je » supplie Votre Excellence, au nom » de Dieu & avec toute l'instance & » l'humilité possibles, de nous accor- » der comme une faveur ce que j'ose » dire qu'elle nous doit, sur-tout de- » puis sa promesse ; que désormais sans » se mettre davantage en peine de » tant entreprendre, elle laisse à ses » frères, particulièrement à moi, » le soin de conclure ». Tout étant

1587. disposé de cette manière, Ferdinand partit pour Florence, où il arriva au commencement d'octobre. Il y fut accueilli cordialement, & il se rendit aussi-tôt avec le Grand-Duc & la Grande-Duchesse au château del Poggio, à Caiano, où la Cour alloit toutes les années chasser en automne. La Grande-Duchesse qui avoit à effacer de fâcheux souvenirs, ne lui épargna aucune des caresses qu'elle savoit si bien mettre en usage, quand elle vouloit, & elle affermit de plus en plus l'union & la confiance entre les deux Princes. La conversation douce & agréable du cardinal de Florence répandoit aussi beaucoup de charmes dans cette société, dont on espéroit de grands avantages pour la famille & pour l'Etat. Mais la mort troubla tant de douceurs, & ouvrit la scène à des événemens qui surprirent étrangement le public. Le 8 octobre, le Grand-Duc fut attaqué d'une fièvre, que les Médecins traitèrent de tierce. Ils ordonnèrent de le purger; mais le Prince ne voulut employer que des remèdes singuliers qui ne le soulagèrent pas beaucoup. Deux jours après,

cette même maladie surprit la Grande-Duchesse. Aux Médecins ordinaires 1587.
de la Cour, Baccio Baldini & Pietro Cappelli, on joignit Giulio Angeli de Barga, professeur en médecine à Pise, & Giulio Cini, médecin du cardinal Ferdinand. Le public ignora comment ces deux maladies avoient commencé; mais il s'en répandit des bruits confus. On fit croire au Pape que le Grand-Duc avoit été incommodé par des champignons; & le Pape lui écrivit de se tenir en garde contre certains alimens peu convenables à son estomac. Il fallut donc démentir les faux bruits qui coururent à Rome à ce sujet; & voici ce qu'on trouve dans une lettre du 16 octobre: « Le Grand-Duc a deux fièvres » tierces subintrantes, d'où il résulte » une fièvre continue, & il éprouve » une soif extrême; malgré cela, tous » les symptômes sont favorables, & » il est en train de guérir. Le qua» trième & le septième jour ont été » bons. Il a sué ces jours-là copieuse» ment, & nous espérons qu'il ira de » mieux en mieux; mais il ne faut » pas qu'il se néglige, car voilà l'au-

» tomne qui le menace d'une maladie
1587. » longue. Ainsi, priez Dieu, d'autant
» plus que la Grande-Duchesse est
» à-peu-près dans le même état; ce qui
» augmente encore la maladie du
» Grand-Duc, & le prive des soins
» & des attentions de sa femme », &c.
Le neuvième jour, la maladie prit un caractère plus décidé. Le Grand-Duc ayant été saigné deux fois & purgé, la fièvre devint plus forte, elle fut suivie d'angoisses, & enfin de la mort, le 19, à quatre heures du matin. Il avoit toujours voulu se traiter lui-même avec des alimens & des boissons à la glace. Comme il avoit une soif très-ardente, on crut que sa maladie avoit été causée par des boissons échauffantes, dont il faisoit un usage immodéré. A l'ouverture de son corps, on trouva que le principal siége de son mal avoit été le foie. Ce fut apparemment ce qui lui occasionna de mauvaises digestions & des crudités, qui l'accoutumèrent à faire usage d'élixirs & d'autres liqueurs spiritueuses, dans l'intention de fortifier son estomac. Dès que ce Prince vit approcher la mort, il fit appeler son frère, &

après lui avoir demandé pardon de tout le passé, il lui donna l'état des places fortes, lui recommanda sa femme, don Antonio, ses Ministres & tout ce qui lui étoit cher. Le Cardinal l'exhorta dans ce terrible moment; quand il le vit près de rendre l'ame, il envoya prendre possession en son nom des places de guerre; il fit rassembler des troupes à tout événement; & lorsqu'enfin le Grand-Duc eut expiré, Ferdinand alla avant le jour à Florence avec le Cardinal-Archevêque, afin de prévenir par sa présence toute entreprise contre le gouvernement, & de se mettre paisiblement en possession de la Souveraineté. 1587.

Mais avant de partir, ce Prince rendit visite à la Grande-Duchesse, & ordonnant qu'on lui tînt cachée la mort de son époux, il la flatta de l'espérance de la guérison. L'évêque Abbioso, Pellegrine sa fille & le comte Ulisse Bentivoglio, gendre de cette Princesse, furent chargés de la veiller. Son mal n'étoit pas aussi violent que l'avoit été celui du Grand-Duc; mais affoiblie par les incommodités précédentes & par la multitude de recettes

1587. extravagantes dont elle avoit fait usage pour remédier à sa stérilité, elle n'en étoit pas moins dans un danger pressant. Bientôt le bruit qu'elle entendit autour d'elle à une telle heure, celui des chevaux qu'on préparoit, les larmes qu'elle voyoit rouler dans les yeux des assistans lui annonçant son malheur, elle perdit l'usage de ses sens; & après avoir reçu à peine les derniers secours de la Religion, elle expira trente-cinq heures après son mari. Abbioso en donna aussitôt avis au nouveau Grand-Duc, en ces termes: « Dans ce moment, c'est-à-dire, à » trois heures après midi, la Sérénis» sime Grande-Duchesse vient de » passer à une autre vie. J'envoie en » diligence recevoir les ordres de Vo» tre Altesse au sujet du corps », &c. L'ouverture de celui du Grand-Duc défunt ayant déjà été faite, son successeur ordonna qu'il fût transporté avec peu de pompe à Florence. Le clergé de Saint-Laurent, la garde Allemande & un certain nombre de personnes de la Cour vinrent le recevoir à l'entrée de la ville, & l'accompagnèrent à l'église, où il fut exposé

aux yeux & aux prières du peuple. La pompe solemnelle fut remise à un autre tems. Serguidi reçut les ordres suivans au sujet du corps de Blanche. « Le Cardinal Grand-Duc veut que » le corps de la Grande-Duchesse de- » meure intact jusqu'au soir. Ensuite » on en fera l'ouverture en pré- » sence de la fille, du gendre & de » tous les Médecins. Son Altesse en- » tend qu'on ait soin de don Antonio, » & qu'on l'envoie avec les Prin- » cesses », &c. Cela exécuté, le corps fut transporté à Florence à quatre heures du soir, avec les mêmes cérémonies que celui du Grand-Duc; & après le service, Ferdinand le fit ôter de la vue du peuple, & enterrer, non dans la sépulture des Médicis, mais dans un tombeau public de Saint-Laurent. Les confidens des deux époux qui venoient d'être enlevés si subitement, s'étoient empressés dans leur première consternation de révéler au nouveau Souverain tous les artifices & toutes les menées de Blanche. Ferdinand indigné ne put se contenir davantage; & résolu d'éteindre, s'il étoit possible, toute mémoire d'un sujet si

1587.

1587. pervers, commença par la confondre dans la foule des morts; puis il ordonna qu'on ôtât de tous les endroits publics les armoiries des Cappello écartelées avec celles des Médicis, pour y substituer celles de Jeanne d'Autriche. Dans la suite, lorsqu'il fut nécessaire de faire mention d'elle, il ne put souffrir qu'on employât le titre de Grande-Duchesse; & dans un acte où il déclaroit la naissance de don Antonio, il appela plusieurs fois cette Princesse *la détestable Blanche.*

Deux morts si frappantes, arrivées dans le même tems, firent le plus grand bruit dans le public; & on ne put s'imaginer qu'elles eussent été naturelles. De là naquirent beaucoup de fables, que les amateurs du merveilleux saisirent avidement, & répandirent par-tout. Le public en est encore imbu, faute d'avoir connu les détails relatifs à cette époque de notre Histoire. Lorsque la mort de Blanche fut annoncée à Sixte V, ce Pontife en prévit aussi-tôt les conséquences, & dit, qu'attendu la présence du Cardinal, on ne manqueroit pas d'en faire le sujet de bien des commen-

taires. Aussi Ferdinand voulut-il que tous les Médecins fussent présens à l'ouverture du corps, avec Bentivoglio & sa femme. On ne laissa pas d'essayer d'en faire une fable suivie. On imagina donc que Blanche voulant empoisonner le Cardinal, avoit fait elle-même une tourte bien saupoudrée d'un poison violent, & qu'elle l'avoit avancée vers son beau-frère, comme un plat de sa façon, afin qu'il en mangeât le premier. Pour le tirer ensuite d'un si mauvais pas, les Romanciers feignirent, conformément à la croyance du siècle, qu'il avoit une bague de telle nature; qu'elle changeoit de couleur à l'approche du poison. Le Cardinal, bien averti par sa fidèle bague, s'excusa le plus poliment qu'il lui fut possible de goûter de la tourte. François, qui n'étoit pas dans le secret, en prit copieusement, reprochant à son frère d'être peu courtois. Blanche, n'osant rien dire, fut obligée de laisser empoisonner son mari; & pour se tirer du cruel embarras où elle se jettoit, elle s'empoisonna elle-même. Les auteurs de ce roman ne se contentèrent pas de

1587.

1587. représenter le Cardinal comme spectateur tranquille de cette tragédie; ils voulurent que, comme le plus cruel bourreau, il se fût tenu aux portes avec ses gens pour empêcher qu'on ne donnât quelque secours à ces infortunés.

Le grand-duc François étoit âgé de quarante-sept ans lorsqu'il mourut. Il en avoit régné dix sous l'autorité de son père, & treize seul. Il ne laissa point d'autre enfant que la duchesse de Mantoue & la princesse Marie, âgée de douze ans. Il faisoit élever avec cette dernière Princesse, don Antonio, réputé son fils, & Virginio Ursin avec Eléonore sa sœur, deux enfans que le feu duc de Bracciano avoit eus d'Isabelle de Médicis. Le mépris avec lequel il avoit traité ses sujets depuis la mort de son père, & sur-tout depuis son mariage avec Blanche, fut cause que, non-seulement il ne fut plaint de personne, mais que le public se réjouit ouvertement de sa mort. En même tems, on adressa au Cardinal Grand-Duc des lettres anonymes, dans lesquelles on se plaignoit des malversations & de l'insolence

des Ministres de son prédécesseur, & où l'on faisoit des peintures très-fortes de la dureté, de la hauteur & de beaucoup d'autres vices que l'on attribuoit à leur maître. Assurément, François ne mérita ni les éloges, ni les regrets de son peuple; toute son histoire en fait foi. Tant que les passions & les vices d'un Souverain se renferment dans les bornes de leur domestique, & que n'étant pas appuyés de l'autorité suprême & de la force, ils ne donnent aux ressorts du gouvernement aucune impulsion nuisible, & n'empêchent pas ce Souverain de faire le bonheur de ses peuples, ce seroit une injustice de mettre en balance les maux particuliers qu'ils produisent avec les biens généraux qui naissent de leurs vertus, sur-tout de l'équité: mais lorsque ces mêmes passions & ces vices soutenus par l'autorité influent sur la conduite du Prince, & dans l'exercice le plus important de la souveraineté, ils forment sans contredit une partie intégrante du gouvernement même, & en modifient le caractère. Si François de Médicis n'eût pas régné, si ses passions, au lieu d'être encouragées par

1587.

1587. une autorité sans bornes, eussent été soumises à la censure d'un autre, peut-être que ses mauvaises qualités séroient restées dans l'oubli, & que l'on ne se souviendroit que des bonnes. Mais ces vices portés sur le trône, quoiqu'ils ayent été accompagnés d'autant d'inclinations louables, ont prodigieusement terni sa gloire. Sa foiblesse pour Blanche devint une source inépuisable de maux. Tout, dans l'Etat, fut soumis aux caprices de cette femme; elle rendit les charges vénales, la justice pleine de partialité, les conseils esclaves, le Prince un instrument passif dont elle disposoit à son gré. Les haines & les discussions domestiques, la négligence des affaires de l'Etat, l'audace des favoris, l'aversion des sujets pour leur Souverain, l'avilissement de la Magistrature & le mépris des loix, furent ses ouvrages. La Province eut moins à souffrir de ces désordres que la capitale; néanmoins le mal profondément enraciné à la Cour, s'étendoit de là par-tout, & produisoit en tous les lieux des oppresseurs des peuples & des sujets méprisables, qui rendoient odieux le gouvernement & l'adminis-

tration de la justice. Les fréquentes révolutions du Ministère, le pouvoir excessif confié aux Ministres, une vie retirée, dérobée à tout embarras, un accès des plus difficiles, étoient autant de marques de la foiblesse du Grand-Duc. De cette foiblesse étoient nées l'avarice, la cruauté, l'esprit de vengeance. La disparition subite de beaucoup de personnes donna lieu de croire qu'elles avoient été secrètement sacrifiées à ses soupçons. Aussi beaucoup des principaux citoyens aimèrent-ils mieux, sous divers prétextes, s'exiler de leur patrie que d'y vivre exposés aux caprices d'un gouvernement des plus arbitraires. François se piquoit de franchise; & personne cependant ne fut plus dissimulé que lui. Dur & inexorable envers ses inférieurs, il étoit avec ses égaux d'un orgueil qui les vouloit tous faire plier sous lui. Au contraire, dans plusieurs de ses loix, c'est un Prince juste, impartial, ennemi de la corruption, ami de ses sujets, doué de toutes les qualités qu'on peut desirer dans un Souverain. Ses talens & ses connoissances étoient certainement supérieurs à ceux de tout autre

1587.

1587. Souverain de ſon tems. Amateur des des Lettres, & lettré lui-même, il protégea & il récompenſa généreuſement tous ceux qui ſe diſtinguoient dans cette carrière. Il accorda la même faveur aux beaux arts; & ſes encouragemens élevèrent le génie de ceux qui les profeſſoient. On a vu précédemment qu'il fut inventeur lui-même, & qu'il répandoit dans toutes les Cours beaucoup d'ouvrages curieux en porcelaine & en criſtal, ſortis de ſes mains. Aucun Prince de ſon rang ne s'appliqua jamais plus à l'étude que celui-ci ne fit, juſqu'à l'âge de vingt-trois ans. Savant en Chimie, en Mathématiques, en Grec, en Latin; poſſédant les ouvrages les plus eſtimés d'Ariſtote, qui règnoit alors dans les Ecoles; enfin, n'ignorant rien de ce qui entroit dans les éducations générales, il parloit de tout, & avec tout le monde. Inſtruit en outre des différens intérêts des Cours, il étoit en réputation de donner, en fait de politique, des lumières & de bons conſeils à ſes amis.

Mais ces qualités eſtimables ne purent couvrir l'opinion que l'on avoit conçue de ſon caractère. Le grand-

duc Côme avoit ravi à une République les reftes de fa liberté; il avoit foutenu 1587.
des guerres au-dedans & au-dehors de fon Etat; plufieurs fois on avoit confpiré contre fa vie & contre fon autorité. Il avoit eu bien des ennemis, les uns par intérêt, les autres par envie; cependant il mourut regreté & admiré de fon peuple, & il laiffa un nom refpecté dans toutes les Cours. François n'eut pas le même fort. Sixte V parut fenfible à fa mort; mais plus par gratitude que par eftime. La conduite de la Maifon d'Autriche à fon égard montre l'idée qu'elle en avoit. Philippe II confidéroit Côme, parce qu'il le craignoit & qu'il favoit de quelles réfolutions il étoit capable; mais connoiffant toute la foibleffe de François, convaincu de fa difpofition obéiffante & fouple, & le voyant réduit au point de ne pouvoir fe détacher de l'Efpagne, il le traitoit comme un vaffal à qui l'on donne de tems en tems quelques marques de bienveillance, & que l'on repaît de quelques civilités, afin d'en tirer de l'argent & des fervices. La Cour Impériale fe modeloit envers le Grand-Duc fur celle d'Efpagne. Cependant comme elle

1587. avoit de plus grands besoins, sa complaisance étoit plus grande. L'une & l'autre montrèrent bien clairement leur manière de penser au sujet de François, lorsque la mort de ce Prince fut annoncée à Madrid. En effet, le ministère Espagnol ne parut s'en émouvoir qu'à cause des inclinations qu'il voyoit au nouveau Grand-Duc. La hauteur d'ame & la fermeté que Ferdinand avoit montrée à Rome, à Olivarez, firent connoître qu'il avoit le tour d'esprit & le caractère de Côme; & à son avénement on avoit jugé qu'il ne seroit pas facile à mener. Les Princes d'Italie haïssoient François, ou par jalousie, ou par contrariété d'intérêts; aucun d'eux ne pouvoit lui pardonner son titre, ni les diplômes qu'il soutenoit en dépit de tous. La dispute commencée contre la Maison de Savoie, sous Emmanuel-Philibert, continuoit de manière qu'à peine y avoit-il entre les deux Cours une correspondance d'étiquette. Le mariage de Virginie avec don César d'Este n'avoit pas entièrement adouci le duc de Ferrare; & sa rivalité avec le Grand-Duc se soutenoit toujours. Les Farnèse, au

souvenir de tant d'outrages & de tant d'injustices dont ils s'étoient rendus 1587.
coupables envers les Médicis, étoient dans une extrême méfiance : il n'y avoit pas jusqu'au duc d'Urbin, qui ne fût mécontent, parce que le Grand-Duc lui refusoit le titre d'Altesse, que tous les autres Princes d'Italie lui avoient passé. La république de Venise, qui prétendoit avoir des droits à sa reconnoissance, le traitoit d'ingrat sur ce qu'elle l'avoit trouvé contraire à ses desirs. Le jeune Gonzague nourrissoit un secret ressentiment de ce que son alliance avec le Grand-Duc lui avoit coûté une humiliation sans exemple. Si le Pape étoit attaché à François, il l'étoit par la reconnoissance. La reine Catherine avoit à se plaindre du traitement fait aux Florentins réfugiés en France; mais elle étoit bien plus outrée de l'injustice & de la dureté que ce Prince lui avoit fait essuyer au sujet de la succession du duc Alexandre; & la haine qu'elle lui avoit vouée l'emportoit sur toutes les autres. Cette Reine, lasse de flotter au milieu de tant d'orages dont la France étoit battue, & déjà dans cet âge qui soupire après le

1587. repos, avoit résolu d'aller finir ses jours à Florence, au couvent des *Murate*, où elle avoit été élevée dans son enfance ; & dans ce dessein, elle avoit déjà fait des donations de biens à ce Monastère. L'obstination avec laquelle François refusoit de se prêter à un accommodement raisonnable empêchoit Catherine d'effectuer cette résolution. L'ayant depuis peu communiquée au pape Sixte, par une lettre de sa main, elle prioit ce Pontife d'exhorter François à être plus traitable & à terminer honnêtement cette affaire. Ce fut la première chose que Sixte V recommanda au nouveau Grand-Duc.

L'avénement de Ferdinand fut très-heureux & très-paisible. Dès qu'il fut arrivé à Florence, la nuit du 19 octobre, il convoqua les principaux officiers des troupes & les commandans des forteresses, & il renforça les gardes du palais, afin de prévenir tout tumulte; mais personne ne remua, si ce n'est pour le proclamer joyeusement Grand-Duc de Toscane, & lui souhaiter de longs jours. Il porta sur le trône les vertus qu'il avoit pratiquées à Rome avec tant de gloire. Il voulut que la

modération

modération & la libéralité signalassent le commencement de son règne. Il 1587.
montra combien il étoit au-dessus des petitesses de la vengeance, en pardonnant aux Ministres de François les injures qu'il en avoit reçues. Abbioso, Dovara, Serguidi, qui avoient le plus à redouter de son courroux, en furent quittes pour une violente peur. Mais Ferdinand, plus sensible à l'oppression du peuple, voulut, par un exemple effrayant, en arrêter le cours, & montrer combien il avoit à cœur la justice & l'humanité. Dans son dernier voyage de Rome à Florence, il avoit été assailli à Sienne par une foule de peuple poussant des cris contre le Capitaine de justice de cette ville, qui appuyé de la protection de Blanche & de Serguidi, exerçoit sans ménagement, des extorsions & des violences capables de réduire le peuple au désespoir, & de le porter à la révolte. A peine François étoit-il mort, que son successeur confirmant le Gouverneur de cette province dans sa place, lui ordonna de faire arrêter cet homme, ce qui fut exécuté. Le procès fut fait au coupable, & il paya de sa

vie toutes ſes iniquités. Ferdinand, 1587. par égard pour la mémoire de ſon frère & pour l'innocence d'un enfant, ne voulut pas ôter à don Antoine les biens ni les honneurs qui lui avoient été accordés par le feu Grand-Duc. Il permit à Camille Martelli de vivre alternativement dans ſon monaſtère & à la campagne, où il lui donna un château. Le Grand-Duc rappella d'Eſpagne don Pierre. Il accompagna ſa lettre d'un don en argent; & il envoya les galères à Barcelonne au-devant de ce Prince. L'Ambaſſadeur qui fit ſavoir à la république de Veniſe l'avénement du Cardinal au trône de Toſcane, fut chargé de donner à Barthélemi Cappello de quoi payer ſes dettes, & de lui promettre aſſiſtance & protection pour le mariage d'une nièce. Il gagna l'amitié des Princes d'Italie, mécontens de ſon frère, en leur accordant à tous ce qu'ils n'avoient pu obtenir de François; & les ducs de Ferrare, de Parme & d'Urbin furent gratifiés des titres d'Alteſſe & de Séréniſſime. Il diſtribua des récompenſes à tout ce qu'il y avoit d'honnête parmi les Miniſtres & les ſervi-

teurs de son frère ; & enfin, s'étant montré au peuple dans la capitale, tout retentit d'acclamations ; il reçut toutes les marques les plus sincères de la joie qu'avoit causée son élévation. 1587.

Mais, tandis que Florence se félicitoit d'être soumise à un tel Prince, Rome étoit dans une vive affliction de l'avoir perdu. La bienfaisance & l'humanité qu'il avoit exercées personnellement, les secours abondans qu'il avoit procurés dans des tems de calamité, des largesses multipliées, l'empressement d'obliger, l'émulation que son exemple inspiroit aux autres, l'avoient rendu l'objet de la vénération & de l'amour du peuple. Les bâtimens qu'il avoit fait construire à sa maison de campagne & à ses jardins, avoient ajouté de nouveaux embellissemens à Rome & à ses environs. Les grandes commissions qu'il avoit exercées avec désintéressement, sa capacité, son crédit, le faisoient regarder comme le personnage le plus important qui fût à Rome, après le Pontife. Le protectorat d'Espagne, celui de l'ordre de Malthe & celui des Corde-

liers de l'Observance, lui avoient four-
1587. ni des occasions d'obliger des personnes de tous les états. Aucun autre n'avoit su aussi bien que lui, vaincre l'indolence & l'opiniâtreté du pape Grégoire, ni maîtriser avec autant de supériorité la violence de Sixte V, qu'il fit souvent convenir de ses emportemens. Un air de grandeur, accompagné d'agrémens naturels, lui gagnoit les cœurs du premier abord. Sa table étoit toujours ouverte aux gens de mérite de tous les genres; & Pierre-Angeli de Barga, son maître & son ami, reçut de lui un présent de trois mille ducats pour son poëme de la Siriade. La protection des patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, dont il étoit chargé, lui inspira le goût des manuscrits orientaux; & il établit à Rome une magnifique imprimerie pour les langues de l'Orient, comme un moyen de répandre les lumières dans ces pays, & d'y propager la Religion. Rome, pénétrée de reconnoissance envers ce Prince, envoya Virgilio Crescenzi, accompagné de plusieurs autres gentilshommes, la lui témoigner, en le complimentant

ſur le commencement de ſon règne. 1587.
Ferdinand de Médicis, tel qu'on vient de le dépeindre, étoit âgé de trente-ſix ans, lorſqu'il fut, comme on l'a vu, élevé ſubitement ſur le trône de Toſcane.

CHAPITRE IX.

Syſtême du gouvernement du grand-duc François. Miniſtère & Cour du même. Sa vigilance à défendre ſon autorité. Viſite Apoſtolique, pour obliger les égliſes du Grand-Duché à l'obſervation du concile de Trente. Conſéquences de cette viſite; quant à la juriſdiction & quant à la diſcipline.

LE grand-duc François ſuivant les traces de ſon père dans l'établiſſement d'un pouvoir abſolu, put aiſément mettre la dernière main à l'ouvrage commencé par Côme, & anéantir juſqu'aux derniers reſtes de la conſtitution républicaine dans les conſeils & dans les magiſtratures, en laiſſant les citoyens ſe repaître du ſou-

venir & des vaines apparences de leur ancienne liberté. Il continua donc d'évoquer au conseil d'Etat, toutes les affaires des tribunaux; & assujettissant toutes leurs délibérations à être autorisées par lui, il réduisit enfin ces tribunaux à n'être que les exécuteurs de ses volontés. Il suivit également cette méthode à Florence & à Sienne; & l'on vit alors complètement réalisé le paradoxe d'un gouvernement absolu, avec une forme républicaine. A Florence, le suprême Magistrat des conseillers étoit devenu une simple cour de justice; & quoique les corps de magistrature inférieurs délibérassent en leur propre nom, ils ne le faisoient qu'en vertu d'un *rescrit* ou d'une autre déclaration du Grand-Duc. La jurisdiction criminelle étoit exercée par l'ancien Magistrat *des huit*; mais on lui avoit donné des Secrétaires chargés d'examiner les procès les plus importans, & de prendre connoissance de toute la procédure, afin d'en rendre compte au Prince avant l'arrêt. La composition de ce tribunal étoit variable, & le Secrétaire perpétuel. Ainsi, toute l'autorité se concentra

bientôt dans celui-ci, & son ministère devint un des plus importans. La direction des finances étoit confiée à un seul Ministre, qui avoit le titre de *Dépositaire général*, & à qui se rapportoient une infinité de branches dans lesquelles se divisoit alors cette administration. Un habile Jurisconsulte étoit préposé au jugement de tout ce qui étoit relatif aux impôts & aux régales; & comme sa jurisdiction tiroit son origine du fisc, on l'appelloit *Auditeur fiscal*. Des Ministres ayant plus d'accès auprès du Souverain, que des Magistrats, s'en font plus aisément écouter; & ceux dont il s'agit s'étoient acquis une autorité immense aux dépens des Magistratures. On voyoit siéger dans le palais de Sienne, la Seigneurie, avec la ressemblance & tout l'appareil de l'ancienne République: mais le Gouverneur, qui dans cette assemblée représentoit le Grand-Duc, y exerçoit un pouvoir suprême; & elle n'osoit rien statuer sans lui. Il y avoit aussi dans cette ville, un Dépositaire & un Auditeur fiscal, créés sur le modèle de ceux de Florence; & le criminel y étoit confié à un seul

officier, nommé *Capitaine de justice*. Tous les trois déféroient au Gouverneur, à qui le Grand-Duc, dans l'occasion, signifioit ses volontés. Outre ces officiers principaux; il y avoit dans le Grand-Duché un Général de l'infanterie, & un autre de la cavalerie. Ces grades, en tems de paix, se réduisant à être simplement des titres honorifiques, ne servoient alors qu'à retenir à la Cour différens Seigneurs d'Italie, tels que les Colonne, les Ursin, les Savelli, les Sforce. Le conseil des affaires secrètes établi par Côme, gênoit beaucoup François. Ce Prince ne voulant consulter dans ce qui le touchoit personnellement, que les personnes de son goût & de son choix, borna ce conseil à examiner les matières de jurisdiction les plus contentieuses. Il lui plut de se réserver à lui seul ce qui étoit relatif aux intérêts & à la conduite de ses Ministres, & de prévenir ou d'arrêter leurs malversations. Mais il ne s'appercevoit pas que sa foiblesse pour Blanche étoit une porte continuellement ouverte aux artifices; & l'opinion qu'il avoit, ou qu'il vouloit donner de lui-

même, le rendoit opiniâtre au point de ne jamais abandonner ſon avis, & de perſiſter dans ſes erreurs, lors même qu'il les reconnoiſſoit intérieurement. Par une autre ſuite de cette diſpoſition, après avoir diſgracié Concino, il dirigea toujours lui ſeul ſon cabinet. Il eſt vrai que ſa politique s'étant réduite à ménager le Pape & la Maiſon d'Autriche, n'exigeoit pas des efforts d'eſprit bien extraordinaires. Quoi qu'il en ſoit, ce plan, ſuivi par un Prince livré à ſes paſſions, devoit rendre ſon adminiſtration, comme il la rendit effectivement, très-ſujète à varier. Active dans les commencemens, peu-à-peu elle ſe rallentit, & à la fin, elle fut entièrement abandonnée aux Miniſtres. Sa faveur n'étoit pas moins variable que cette adminiſtration. Naturellement ſoupçonneux & méfiant, il inclinoit à croire le mal; & les moindres fautes lui faiſoient oublier les plus importans ſervices.

François cependant fut aſſez heureux de rencontrer des Miniſtres d'un rare mérite. La mort l'ayant privé, en 1576, de Torello, conſulteur & auditeur privé du Grand-Duc ſon père,

& le ſien, il mit dans cette place Jean-Baptiſte Concini, fils de Barthelemi. Ce dernier étoit un juriſconſulte, autrefois exercé dans la Rote de Mantoue, rompu aux affaires, & qui étant ambaſſadeur à la Cour Impériale, avoit obtenu de Maximilien II le diplôme du titre de Grand-Duc & la déclaration qui mettoit François en poſſeſſion des prérogatives attachées à ce même titre. Son fils remplit ſa charge à la ſatisfaction du Prince & avec beaucoup de réputation; mais il fut enveloppé enſuite dans les révolutions de cette Cour, où la faveur & l'intrigue faiſoient tout le mérite d'un ſujet. On a déjà parlé de Charles-Antoine del Pozzo, auditeur fiſcal. Il fit le premier ſortir ſon miniſtère des bornes du fiſc, & ce fut lui qui l'étendit ſur les impôts & les régales du Grand-Duché. L'exceſſive rigueur avec laquelle il l'exerçoit, le rendoit, comme il a été dit, agréable au Grand-Duc, mais redoutable au public. Lorſqu'il eût depuis embraſſé l'état eccléſiaſtique, ſoit par dégoût de ſe voir en butte à l'averſion générale, ſoit par inclination, il fut remplacé par Paul

Vinta de Volterre. Celui-ci révolta moins le peuple que son prédécesseur, parce qu'il n'innova point, & qu'il le trouva tout accoutumé aux réglemens faits par del Pozzo. Il étoit fils de François Vinta, si agréable au grand-duc Côme, & il s'étoit élevé par différentes charges de judicature à celle d'auditeur fiscal, qui étoit dès-lors une des plus importantes de l'Etat. Le capitaine de justice étoit Ser Lorenzo Corboli de Montevarchi. Ce Magistrat suprême du criminel, ancienne créature de Côme, & exercé depuis long-tems à ses fonctions, s'étoit beaucoup fait valoir par le talent de découvrir les conspirations & d'exploiter cette riche mine du fisc, aussi bien que par l'exactitude & le secret avec lesquels il exécutoit les commissions particulières du Prince. Le crédit & l'autorité de celui-ci étoient sans bornes, & tout plioit sous lui. Réputé communément injuste, sanguinaire & impitoyable, il bravoit sous la protection de Blanche la haine & les clameurs du peuple. Il mourut au comble de la faveur & de la puissance, regorgeant de richesses qu'il

avoit partagées avec François, & aucun de ses successeurs ne sut vexer la Toscane avec autant d'habileté. Le dépositaire général étoit Napoleoné Cambi. Ses fonctions étoient de diriger les finances, de veiller aux exactions, d'acquitter les dettes & d'être à la tête du commerce particulier du Grand-Duc. Cette dernière partie de sa charge le mettoit en correspondance avec les principaux négocians de l'Europe, & il étoit autorisé à faire la banque, à emprunter & payer, suivant l'exigence des cas. L'expérience du commerce étoit la route qui conduisoit à ce poste, & sous les successeurs de François, il fut toujours occupé par un négociant. Toutes les affaires en général ressortissoient à deux premiers secrétaires, le cavalier Antoine Serguidi & le cavalier Belizaire Vinta, frère de l'auditeur fiscal. Le mérite de Serguidi consistoit dans son long service, la faveur de Blanche, & dans le grand usage qu'il avoit des intrigues de Cour. Souverainement odieux au cardinal Ferdinand & à don Pierre de Médicis, il avoit su se garantir de leurs atteintes, &

avancer de plus en plus dans la faveur de François, dont il connoissoit parfaitement tous les foibles, & sur qui personne ne pouvoit autant que lui. Il n'eut pas moins l'art de s'assujettir Blanche; & par le moyen de l'un & de l'autre, il conduisit à son gré toute la machine du gouvernement. Vinta suivit une route absolument opposée. Ennemi de l'artifice & éloigné de tout esprit de parti, ce Ministre n'eut d'autre politique que l'exactitude à remplir ses devoirs. Ses talens, son activité, l'honnêteté de son ame forcèrent l'estime de François, & lui acquirent celle de Ferdinand, qui en fit dans la suite son premier Ministre. Ces deux principaux Secrétaires s'étoient partagé entr'eux les affaires du dehors & celles de l'intérieur de l'Etat. Ils avoient divisé les premières par provinces, les secondes par districts. Les autres Secrétaires leur étoient subordonnés, & Vinta même l'étoit à Serguidi, qui avoit le titre de premier Secrétaire. Cependant le Surintendant du criminel, le Dépositaire & l'Auditeur fiscal faisoient directement leur rapport au Grand-Duc lorsqu'il étoit

préfent, & ils ne correfpondoient avec les deux Secrétaires généraux qu'en cas d'abfence du Prince, ou lorfqu'ils leur étoient renvoyés par lui. L'Etat de Sienne avoit été d'abord gouverné par le comte Frédéric de Montauto, vieux foldat, qui par des fervices importans rendus au grand-duc Côme à la journée de Montemurlo & dans la guerre de Sienne, avoit obtenu de lui ce grade. A fa mort arrivée en 1582, François lui donna un fucceffeur d'un caractère bien différent; il lui plut d'accorder ce gouvernement à Monfignore Lattanzi, évêque de Piftoia. Comme dans d'autres tems Lattanzi avoit exercé avec beaucoup d'honneur la charge de capitaine de juftice dans cette ville, le Grand-Duc l'avoit cru capable de remplir auffi la place de gouverneur; mais la foibleffe de fon âge qui étoit alors fort avancé, l'obligea de donner fa démiffion au bout de trois ans. A cet Évêque-gouverneur fuccéda Giulio del Caccia, fénateur de Florence, homme expérimenté dans les affaires, & capable de régir une Province.

Les Miniftres de la Cour devoient

toujours servir auprès du Souverain; excepté quand ils étoient chargés d'une ambassade extraordinaire, & dans certaines cérémonies où ils étoient obligés de se présenter. La cour de François étoit montée avec faste, & elle effaçoit à cet égard celle de tous les Souverains au-dessous des Rois. Il avoit un grand nombre de gentilshommes, qui, suivant l'usage de la cour d'Espagne, étoient divisés en deux classes, l'une de gentilshommes de bouche, l'autre de ceux de la Maison. Ce Prince avoit en outre soixante pages des meilleures Maisons d'Italie; & à cause de l'éducation distinguée que recevoit cette jeunesse, les principaux Seigneurs d'Allemagne ne dédaignoient pas eux-mêmes de mettre dans ce service leurs enfans. C'étoit-là effectivement comme une école de la plus illustre noblesse, où fleurissoient les lettres, les sciences, les beaux-arts & tous les exercices qui contribuent à former un jeune homme. L'honneur d'être attaché à la Cour étoit accordé avec une pension à un certain nombre de militaires, qui après avoir bien servi se trouvoient sans place. On leur

donnoit le titre d'*Anspessades*, & le Prince les employoit à des commissions qui exigeoient de la bravoure ou de la fidélité. François eut l'ambition & la politique d'avoir à son service, comme les Puissances ultramontaines, des Seigneurs de fiefs, soit afin de rendre sa Cour plus brillante, soit pour être plus assuré d'eux. Ainsi l'on vit à Florence les Borboni del Monte-Santa-Maria, les Alidosi de Castel del Rio, des Conti de Carpegna, des Montedoglio & tous les autres Seigneurs qui étoient autrefois sous la protection de la république de Florence. Outre ceux-ci, le Grand-Duc attira auprès de lui & s'attacha plusieurs gentilshommes des plus qualifiés de Lombardie & de l'Etat de l'Eglise, dont il se fit autant de courtisans & de serviteurs à sa disposition. Cette splendeur qui distinguoit la cour de Florence de toutes les autres cours d'Italie, eut lieu sur-tout pendant que la grande duchesse Jeanne d'Autriche vécut; car lorsque François eut épousé Blanche, la vie retirée qu'il mena, exigea moins de faste, & il supprima une grande partie du sien. Le grand-

duc Côme, dans les premières années de ſon gouvernement, ne dédaigna pas de remplir ſa Cour de gentilshommes Florentins; il mit même des Evêques dans les premières places de l'Etat. Après la guerre de Sienne, il eut lui-même le goût de ſe faire ſervir par des feudataires; mais François le porta plus loin. A Florence, par une ſuite de la conſtitution républicaine, on ne connoiſſoit d'autre nobleſſe que la jouiſſance des premiers honneurs de la ville, & les poſſeſſeurs des fiefs en étoient ſévèrement exclus. Dès que ceux-ci furent appelés à la Cour, tous les rangs furent bouleverſés. Le grade de Sénateur, qui autrefois étoit à Florence le faîte des grandeurs, fut avili par la comparaiſon qu'on en fit avec une nobleſſe réputée ſupérieure. Cette nobleſſe, à la vérité, ne participa point aux honneurs de la ville; mais elle en fut bien dédommagée par les faveurs & les diſtinctions qu'elle recevoit de la Cour. Les perſonnages les plus nobles & les plus riches doutèrent alors s'ils devoient ſe contenter du rang que leur accordoit la patrie, ou y renoncer pour acquérir

des fiefs & devenir courtisans. La faveur plus marquée dont jouissoient ceux qui approchoient du Prince, la facilité qu'ils avoient d'en recevoir les graces les plus signalées, leur faste & leur air de grandeur mettoient la Cour actuelle dans une contradiction manifeste avec l'ancienne constitution républicaine qui étoit encore en vigueur. Le génie de Côme éloigné du faste & de l'étiquette, rapprochoit de tous les états la personne du Prince; & cette popularité contribuoit beaucoup avec les spectacles & les académies, à adoucir les mœurs de la nation. Au contraire la chevalerie Espagnole de ces tems, aveuglément adoptée par François, rendant la Cour plus altière & plus dédaigneuse, réveilla l'ancienne férocité, & empêcha les progrès de la civilisation & de la politesse.

De cette disposition généralement répandue en Toscane, on peut aisément déduire la multitude d'excès & de crimes qui se commettoient dans la capitale & dans les provinces. Une autre cause se joignit à celle-là, & lui donna plus de force: le liberti-

nage qui à la Cour triomphoit des loix & des Magistrats, étoit sévèrement puni dans le peuple; les plus légères transgressions des loix économiques étoient traitées comme de vrais délits. Une rigueur si déplacée l'irritoit & le portoit à des violences; mille subtilités inventées pour appésantir ses fers contribuoient encore à le révolter. On disoit communément en Italie, que les impôts en Toscane & à Rome l'Inquisition étoient ce qu'on avoit jamais imaginé de plus insidieux contre le repos de l'humanité. Enfin, le caractère soupçonneux de François, la malignité de Blanche & leurs vengeances secrètes effarouchoient les citoyens, & en réduisirent beaucoup à s'expatrier. De telles dispositions étoient bien propres à répandre en Toscane ce fléau qui ravageoit l'Etat Ecclésiastique. Les attroupemens & les irruptions des bandits, désordres dont ces causes favorisoient les progrès, mais qui avoient des racines plus profondes, furent déterminés par des circonstances assez légères. Les loix séparées de la force exécutrice peuvent bien difficilement s'attirer la vénération & l'obéissance

des peuples. Dans l'un & dans l'autre état l'évaſion étoit facile aux coupables; & le conflit de juriſdiction dans les Princes, accompagné du deſir d'acquérir des ſujets, faiſoient que l'un ſe chargeoit ordinairement de ce qui étoit rejeté par l'autre. En conſéquence il s'étoit fait des deux côtés des amas de gens manquant du néceſſaire, & dans un état violent déterminés à tout par l'habitude de mal faire & par déſeſpoir. En Toſcane, le Grand-Duc les employoit dans ſes troupes de terre & de mer, & à différens travaux. Le Pape n'en pouvoit pas faire autant, parce qu'outre les bandits de Toſcane, il avoit ceux de Veniſe & de tout le royaume de Naples. L'uſage des tailles immodérées étoit la première cauſe de ce mal. Comme il entretenoit des écoles perpétuelles de meurtres, il obligeoit les pauvres à être toujours dans la méfiance, toujours en garde & toujours armés. Les feudataires des différens Etats les engagèrent à s'unir, & les employèrent à exécuter leurs vengeances particulières. Par ce moyen, le nombre des brigands s'accrut au point, que bientôt l'Italie ne fut plus

qu'un théâtre de rapines, d'homicides & d'incendies. Le Pape n'ayant pas des forces suffisantes pour réprimer ceux de son Etat & ceux qui lui venoient de toutes les contrées circonvoisines, demanda des secours au Grand-Duc & au vice-roi de Naples. François crut servir le Pape & éclaircir les troupes de bandits, en donnant à ceux qui les composoient une retraite dans ses Etats; & en les occupant à Pise, Livourne & Porto-Ferraio. Cet expédient ne soulagea pas beaucoup le Pontife, & il fut obligé de recourir à la force, qui fit refluer en Toscane beaucoup de bandits de cet Etat, mais armés & exercés aux brigandages. François recourut donc aussi à la même voie. Les deux Souverains firent une convention de se rendre mutuellement ceux de leur Etat. Cette convention portoit en même-tems que chaque bandit pourroit se sauver lui-même en égorgeant un de ses compagnons; ce qui fit répandre beaucoup de sang. Leur union venoit de plus loin qu'il ne sembloit. Lorsque François, sous le pontificat de Sixte V, eut en son pouvoir Lambert Mala-

testa, le plus redoutable de tous les chefs de brigands, il se trouva qu'il étoit en correspondance avec Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, & chef des Huguenots de cette province. Il n'est pas douteux que dans le Grand-Duché, les commandans des garnisons de l'Etat de Sienne & de Piombino ne les favorisassent ouvertement, & ne prissent plaisir à voir le Grand-Duc occupé à les poursuivre. Cette petite guerre influa beaucoup en Toscane sur les particuliers, tant à cause des relations qu'ils avoient avec ces brigades composées d'hommes de toute espèce, qu'à cause des ravages qu'elles faisoient généralement dans les campagnes. Mais le Grand-Duc n'en fut pas tellement occupé, qu'il ne songeât aussi à conserver sa jurisdiction dont il étoit fort jaloux, & qui étoit attaquée par les Ministres de l'Eglise.

Dans l'Etat du Pape, on avoit fulminé contre les bandits des monitoires & des censures; mais comme ni les uns ni les autres ne pouvoient avoir lieu hors de la jurisdiction Pontificale, on tenta d'engager les Evêques des frontières de la Toscane, à les faire

publier par tous leurs Curés. On ne négligea même pas d'exercer, à la faveur de cette confusion, des actes de jurisdiction, qui pussent donner lieu dans la suite, à étendre jusques-là le domaine de l'Eglise. Le fief del Monte-Santa-Maria, celui de Castel del Rio, celui de Sorbello & d'autres, tous absolument indépendans de l'Etat Ecclésiastique & sous la protection de Florence, furent convoités par le pape Grégoire XIII, mais ne se laissèrent point surprendre. Le Grand-Duc en 1580, pria le légat de Bologne de ne point s'ingérer dans les affaires du Mont-Sainte-Marie, ou de lui permettre de défendre ses cliens par la force. Le commissaire de Perouse entreprit sur la jurisdiction de Cortone; François fit publier contre lui une sentence qui le condamnoit à être pendu, & à une amende de deux mille ducats. Il fallut des instances réitérées du Pontife, pour déterminer ce Prince à la révoquer, & à se contenter de faire restituer les prisonniers. Le grand-vicaire de l'évêque d'Imola fit publier par un Prédicateur à Castel del Rio, la bulle de Grégoire contre les ban-

dits ; le Grand-Duc lui enjoignit aussitôt de faire révoquer cette publication, « autrement, lui écrivit-il, j'y » pourvoirai par les voies qui me pa- » roîtront les plus convenables ; car » je n'entends pas que les ordres de » Sa Sainteté soient publiés dans mes » Etats par des Ecclésiastiques ». Cette fermeté à soutenir ses droits le fit respecter de ses voisins. Sixte V, le plus fier & le plus violent de tous les Papes, évita toujours d'avoir aucune dispute avec lui sur les matières jurisdictionnelles. La conduite du Pontife avec le Grand-Duc, sur ce point, se voit clairement par ce qu'il écrivoit de sa main le 10 mars 1587. « Ayant » reçu tant de marques d'amitié de » Votre Altesse, non-seulement depuis » que j'occupe cette place, mais lors- » que j'étois dans un rang moins éle- » vé, si jamais j'ai eu espérance en » qui que ce fût, c'est en elle que je » l'ai aujourd'hui. Votre Altesse voit » s'armer dans son Etat, contre celui- » ci, Lambert Malatesta, banni par » la sainte Eglise : elle le voit, & se » tait. Et moi, pour ne point l'offen- » ser, ni manquer à ce que je lui dois, » je

» je suis obligé de le souffrir à ma
» honte, & malgré le blâme du pu-
» blic. Au moins, puisque j'ai fait un
» bref à Votre Altesse, pour en ob-
» tenir qu'elle envoyât des troupes à
» la poursuite des bandits dans l'Etat
» de l'Eglise, qu'elle permette aussi
» aux miennes de châtier dans ses
» Etats, ces scélérats perturbateurs
» du repos public ; & qu'elle m'en
» réponde, afin que le brigand ne
» s'énorgueillisse pas davantage, &
» ne donne pas sujet de rire à nos
» dépens », &c. Si François avoit résisté avec moins de vigueur aux attentats que les Ecclésiastiques firent sur sa jurisdiction, il auroit laissé son Etat sous leur joug. L'exemple de Philippe II, qu'il prenoit pour modèle en tout, lui inspira ce courage. On en vit la preuve lorsque Grégoire XIII envoya en Toscane des Visiteurs Apostoliques.

Le prétexte plausible d'obliger les églises d'Italie à la plus exacte observance des réglemens du concile de Trente, avoit déterminé le pape Pie V à députer dans tous les Etats de cette contrée des Commissaires Apos-

toliques, avec un ample pouvoir de visiter toutes les églises, & d'y établir l'ordre que le Pontife avoit réglé. Ces Visiteurs furent envoyés à Milan, à Venise, à Naples, où ils exercèrent leur office, non sans de graves disputes de jurisdiction. Grégoire, successeur de Pie, voulut mettre la dernière main à l'œuvre : il résolut d'assujettir aussi aux Visiteurs la Toscane; & le 15 avril 1575, il envoya dans le diocèse de Florence & dans les Evêchés suffragans de cette métropole, Alphonse Binarini, Bolonois, évêque de Camerino, dans celui de Pise, Jean-Baptiste Castelli, aussi Bolonois, évêque de Rimini, & dans celui de Sienne, François Bossi, Milanois, évêque de Perouze. Il n'étoit guère possible de s'opposer à des Prélats qui se disoient chargés de travailler à la réforme des mœurs du Clergé, & au bien de la Religion. Cependant une circonstance pouvoit nuire à leur admission : c'étoit que la visite devoit être faite aux dépens du Clergé dont on vouloit épurer les mœurs, & par conséquent à ceux de l'Etat. Mais la cour de Rome assura que la commis-

sion ne seroit pas de longue durée. En conséquence, le Grand-Duc ordonna à ses Gouverneurs & Commissaires, de leur donner respectivement tout secours; leur enjoignant néanmoins de prendre garde à ce que les réformateurs, sous prétexte de sanctifier aussi les laïques, n'entreprissent sur la jurisdiction séculière. Le cardinal Ferdinand protesta beaucoup de leur droiture, & de leur attachement à la Maison de Médicis; & enfin, on avoit conçu de grandes espérances de leur ministère.

Les Visiteurs vinrent donc en Toscane; mais bientôt François s'apperçut qu'il avoit été trop facile à les recevoir; car après s'être légèrement occupés de la réforme, ils se livrèrent entièrement à des matières de jurisdiction & d'économie. Ils s'ingérèrent d'examiner ce qui concernoit les Patronats laïques, les Confréries, les Monts de Piété, les Hôpitaux, & d'autres établissemens publics de fondation laïque gouvernés & administrés sous la protection immédiate du Grand-Duc. C'étoit une maxime anciennement établie en Toscane, sous la République, & toujours

ſoutenue avec vigueur par Côme & par François, que les fondations laïques dépendoient uniquement du Prince, & ne devoient jamais, quant à l'adminiſtration temporelle, être ſoumiſes à la juriſdiction eccléſiaſtique. De ce principe conforme à l'équité, non moins qu'aux maximes d'un bon gouvernement, il avoit réſulté qu'à Florence & dans ſon domaine, lorſqu'on y reçut les Ordres mendians & que le public leur fit bâtir des maiſons & leur aſſura une ſubſiſtance, la République leur interdit toute adminiſtration temporelle, & ſubordonna chacun de leurs Couvens à un bureau chargé d'entretenir, augmenter, améliorer les bâtimens & dépendances, & de régir les revenus & les produits des aumônes. Le même eſprit anima la République pour l'avantage des citoyens dans toutes les fondations des lieux de charité; & de là vint auſſi la députation des Monaſtères ordonnée par Côme. Les Moines ſurent bientôt ſe débarraſſer de cette entrave, & réduiſirent la juriſdiction du bureau à la manutention des bâtimens, dont même pluſieurs reſtèrent ſous l'adminiſtration immé-

diate du Prince. Les Confréries n'étant autre chose que des compagnies de laïques réunis pour pratiquer ensemble des exercices de la Religion, dépendoient immédiatement du Prince, & l'autorité ecclésiastique n'avoit rien à prétendre sur elles; mais elles avoient des fonds & des revenus; & cela étoit digne de la sollicitude des Visiteurs. L'esprit de cette visite étoit de soumettre tous les lieux pies à la jurisdiction ecclésiastique; & sous prétexte d'abus & de mauvaise administration, de pouvoir disposer librement des revenus de chacun d'eux. Voici la peinture qu'en faisoit le cardinal Ferdinand le 11 mai 1576: « Ces Visiteurs Apostoliques se comportent de manière que, sans les égards dûs à leur caractère, je me serois emporté contr'eux, & j'en aurois même témoigné quelque ressentiment à Sa Sainteté. Ces gens-là, sous divers beaux prétextes qu'ils imaginent, tiennent un bureau ouvert, & en retirent cinq écus par jour aux dépens des pauvres Prêtres qui ne peuvent pas porter une telle charge; & afin de se donner un air d'importance auprès du Pape, & tâcher

» de se mettre sur la tête le chapeau
» rouge, ils produisent chaque jour
» quelqu'invention bizarre capable de
» brouiller les affaires & de causer du
» scandale. J'avois voulu qu'on leur
» montrât seulement certaines écritu-
» res de nos Hôpitaux & de nos Con-
» fréries; mais ils veulent absolument
» se mêler de ce qui ne les regarde
» point; ils ont commencé à mettre
» la main aux commanderies de notre
» ordre de Saint-Etienne; & ils ont
» menacé les Ministres pour avoir
» exposé avant la publication, les des-
» seins impertinens de l'évêque de Ri-
» mini, dont vous jugerez, ainsi que
» du reste, par les copies que je vous
» envoie. Pour moi, j'ai mis bon or-
» dre à ce que, ni à Pise, ni à Sienne,
» on n'exécute rien de ce qu'a ordon-
» né ce Prélat sur les Hôpitaux, les
» Confréries, les Commanderies, les
» Etudes, ni sur aucun autre point,
» au sujet desquels il a eu grand soin
» d'ordonner qu'on examinât si l'on
» distribuoit toute la décime..... Con-
» séquemment, Sa Sainteté doit être
» priée de me délivrer de ce tourment;
» car j'ai le cœur déchiré des plaintes

» & des gémissemens des Prêtres, des
» Religieuses, des Laïques & des Uni-
» versités, qui poussent des cris vers
» le ciel contre les vexations de ces
» gens, & je m'étonne en vérité, qu'il
» ne soit pas encore arrivé à cette occa-
» sion quelque grand désordre ». Cette
audace des Visiteurs ayant été bridée
par le Grand-Duc & par les Ministres,
éclata dans la suite en menaces & en
excommunications, & spécialement
lorsqu'il fut défendu de publier leurs
décrets sans l'approbation du Souve-
rain. Le moins ambitieux & le moins
indiscret des trois fut Binarini, celui
de Florence; mais on ne put contenir
celui de Sienne qu'en le menaçant de
le chasser à force ouverte s'il ne mo-
déroit sa fureur. Cependant le Pape
ne voulut jamais consentir à déclarer
injustes les procédures de cette visite;
seulement il promit d'en prendre con-
noissance, & de traiter directement
avec le Grand-Duc des moyens de
remédier à leurs inconvéniens. Fran-
çois vit bien que ces défaites tendoient
à établir en Toscane une nouvelle ju-
risdiction, & ne voulant être la dupe,
ni des Visiteurs, ni du Pape, il résolut

de soutenir ses droits avec vigueur. Il donna donc de nouveaux ordres à ses Ministres, mais plus précis & plus formels, d'obliger ces réformateurs à se tenir dans les bornes de leur commission. D'un autre côté, le Grand-Duc déclara au Pontife qu'il ne vouloit pas garantir à Sa Sainteté que les Toscans ne lui manquassent de respect dans la personne des Visiteurs, l'ayant avertie à tems. Grégoire demanda qu'il fût permis, pour l'exemple des autres Princes, d'achever cette visite; il rappella le Visiteur de Sienne, & lui substitua l'évêque de Rimini, à qui il recommanda de se comporter avec modération.

Pour éviter d'en venir à une rupture ouverte avec le Pape, il fallut bien souffrir cet évêque de Rimini, qui, comme on a déjà vu, n'étoit certainement pas exemt de reproche. Bien loin de là, il étoit si indiscret & si arrogant, qu'il s'étoit rendu insupportable par-tout. Dans une visite qu'il avoit faite à un couvent de Religieuses de Barga, il en fut accueilli à coups de bâton, & peu s'en fallut qu'il n'y laissât la vie. Le Grand-Duc le con-

noiſſoit bien pour un ſujet dangereux & propre ſeulement à mettre le trouble où il ſe trouvoit. Auſſi ne l'épargnoit-il pas dans l'occaſion ; & voici comme il lui écrivoit le 9 mai 1576. « Je juge par votre manière de procéder, que vous n'êtes pas venu faire » une viſite charitable aux égliſes, » mais ſemer des troubles, & par vos » violences, nuire au public & aux par» ticuliers de mes Etats. Au reſte, ſi » vous penſez qu'on puiſſe faire chez » moi quelqu'innovation ſans me con» ſulter, vous vous trompez fort, & » votre erreur ſeroit plus grande en» core, ſi vous penſiez me mettre aux » mains avec Sa Sainteté pour des » caprices, & dans l'idée que je vou» drai bien vous procurer des graces » de Sa Béatitude à ce prix. Il n'y aura » jamais de diſpute entre nous ſur les » choſes qui concernent en général le » ſervice de Dieu, & en particulier le » culte des Autels, puiſque je me prê» terai toujours à l'un & à l'autre ſans » conteſtation & avec le plus grand » zèle. Quant aux autres choſes d'une » néceſſité moins évidente, je les trai» terai ſans vous avec Sa Sainteté.

» Comme elle a pour moi tous les
» égards & un vrai amour paternel,
» elle prendra sur ces points les partis
» les plus honnêtes, & ne se laissera pas
» emporter à la passion, comme font
» certaines gens. Ne soyez pas surpris de
» ce que mes sujets, suivant mon ordre
» exprès, me font savoir tout ce qui se
» passe. Si je n'y tenois la main, j'aurois
» grand tort, & je m'en trouverois mal.
» Ainsi, permettez que je continue,
» malgré toutes vos impertinentes me-
» naces, qui, je pense, ne plairont pas
» infiniment au Pape », &c.

L'évêque de Rimini termina, non sans beaucoup de contradictions, la visite de Pise, & entreprit celle de l'Etat de Sienne & des diocèses de la Maremme, commençant par celui de Volterre. Il fut prévenu dans cette Province, par les ordres qu'envoya le Grand-Duc de prendre garde à ne pas laisser attenter à la jurisdiction sur les *lieux pies* & sur les fondations laïques, & même de présenter à l'Evêque les livres fermés, & de ne pas lui permettre de les ouvrir. Le Prélat arrive à Volterre, & son premier soin est de visiter l'Hôpital, le Mont de Piété

& les autres fondations laïques de cette ville ; mais il y trouva plus de résistance que par-tout ailleurs. Les Administrateurs de ces lieux refusèrent hautement de lui exhiber leurs écrits. Le Visiteur furieux excommunia le Supérieur & les Prieurs de l'Hôpital, les Régisseurs du Mont de Piété, enfin tout ce qui avoit eu part à la désobéissance, jusqu'au plus petit domestique. Le Grand-Duc exhorta les excommuniés à prendre patience en attendant qu'il eût porté ses plaintes au Pape. Ensuite il signifia nettement à Sa Sainteté que si elle ne rappeloit au plutôt cet esprit turbulent & intolérable, il se verroit contraint, malgré tout ce qu'il devoit à la dignité pontificale, de le chasser ignominieusement. Une déclaration si précise détermina le Pape à révoquer l'évêque de Rimini, & à charger le Nonce de terminer la visite comme il avoit été proposé par le cardinal Ferdinand de Médicis, afin de sauver les convenances. L'Evêque eut la simplicité de communiquer sa révocation au Grand-Duc, qui lui répondit en ces termes le 19 août : « Sa » Sainteté a donc bien voulu me faire

» la grace de vous retirer de Volterre,
» en substituant le Nonce à votre place,
» comme vous me l'apprenez par
» votre lettre du 15. J'en ressens, je
» vous jure, un vrai plaisir; & je suis
» on ne peut plus content de ce que
» vous m'allez enfin délivrer des plaintes
» que je recevois chaque jour contre
» vous du Clergé de cette ville.
» Partez, je vous en conjure, par le
» chemin que vous voudrez, & que
» Dieu veuille vous accorder toutes
» sortes de prospérités ». Le Nonce plus discret, ou peut-être chargé d'instructions plus modérées, termina paisiblement la visite. Celle des autres diocèses où elle n'avoit pas eu lieu encore, fut faite en 1582; & avant de la laisser commencer, le Grand-Duc convint avec le Pape qu'elle s'étendroit seulement sur les églises paroissiales & sur les couvens, & qu'il ne seroit question en aucune manière, ni de patronats, ni de fondations laïques.

Cette visite de 1575 & de l'année suivante, eut des conséquences fâcheuses pour la Toscane. Elle ne fut d'aucune utilité, ni par la réforme du Cler-

gé, ni pour le ſervice de la Religion, & les décrets des Viſiteurs causèrent dans l'Etat un tel bouleverſement & une telle confuſion, qu'il fut néceſſaire de recourir à Rome, afin de les faire interprêter ou modérer : c'étoit préciſément ce qu'on y attendoit pour établir ſur la ruine de la juriſdiction épiſcopale les fondemens de la Monarchie univerſelle de la Cour Romaine. Les Congrégations qui déjà dans cette capitale avoient été chargées de l'interprétation & de l'exécution du concile de Trente, s'attribuoient l'examen des procédures faites par les Viſiteurs, & par conſéquent ſe rendoient arbitres de tout ce qu'ils avoient ſtatué contre la juriſdiction épiſcopale, contre le pouvoir des Nonces, & contre les anciens priviléges du Clergé ; ainſi elles étoient juges & parties dans cette cauſe. Le Grand-Duc, ou ne s'apperçut pas de cette conſéquence, ou ne crut pas pouvoir s'y oppoſer ; ou il jugea qu'il avoit aſſez gagné en empêchant d'uſurper la juriſdiction ſur les patronats & ſur les fondations laïques. Quoi qu'il en ſoit, il adreſſa lui-même, & il recommanda aux députés de la

Congrégation à laquelle ressortissoit la visite, ceux de ses sujets qui recouroient à elle contre les décrets des Visiteurs. Bientôt le pouvoir étendu que les Nonces avoient en Toscane cessa au grand préjudice des peuples ; & la jurisdiction ecclésiastique du Grand-Duché fut absorbée par les Congrégations. Les Evêques ne pouvant plus agir que par leur moyen, se considérèrent comme détachés du systême politique de l'Etat, & incorporés à la cour de Rome. Par une suite nécessaire, ils devinrent indifférens envers leur patrie, hardis à s'opposer aux volontés de leur Souverain, & ardens à se forger des fers à eux-mêmes. L'autorité des Congrégations Romaines ne fut pas formellement reconnue des Princes. Mais elle fut d'abord exercée sourdement dans les Etats d'Italie, par le moyen des Evêques devenus autant d'émissaires de ces Congrégations, ce qui rendit équivoques & incertaines les limites de l'une & l'autre jurisdiction dans cette contrée, & y confondit le systême jurisdictionel de tous les Etats. Nous avons observé que cette visite n'avoit produit aucun bon effet par

rapport à la réforme du Clergé : ajoutons à présent qu'elle lui fut très-nuisible. En effet, à mesure que Rome étendit sur lui sa jurisdiction, il devint plus arrogant & plus ami de l'indépendance. Aussitôt que les Moines en particulier n'eurent plus à craindre l'autorité du Souverain, & virent celle du Nonce fort affoiblie, ils perdirent tout esprit de subordination, & ils n'eurent plus aucune retenue. Ce fut sur-tout Grégoire XIII qui leur inspira cette licence, par la quantité de privilèges qu'il leur accorda, & en les exemtant de toute autre jurisdiction que la sienne. La dévotion mal entendue du peuple n'y contribua pas peu encore, par les richesses dont elle combla ceux qui faisoient vœu de les mépriser.

A ces causes s'en joignit une particulière aux Jésuites : ce fut la réputation qu'ils s'étoient acquise par le nombre de leurs sujets distingués en tout genre. Ceux de Toscane, par leur orgueil, révoltèrent contr'eux le public & le Grand-Duc lui-même. Jaloux de soutenir cette réputation dont ils jouissoient, ils portoient à un tel excès la fureur de remplir leur société de sujets

nobles ou riches, qu'en 1584, dans la seule ville de Sienne, ils séduisirent par la voie de la dévotion trente jeunes gens des principales familles, qui, par là, demeurèrent la plupart ou privées de leurs soutiens, ou du moins vivement affligées. Mais ce qui causa le plus de rumeur contr'eux, ce fut d'avoir séduit deux fils très-jeunes de Pandolphe Petrucci, l'un des plus distingués parmi les nobles de Sienne. Ils leur avoient fait jurer d'entrer dans leur Compagnie, après les avoir engagés à commettre un vol domestique. Ces deux enfans s'étant enfuis de nuit sur le chemin de Rome, furent arrêtés par la garde du pays, & ils avouèrent qu'ils étoient attendus par deux Jésuites à un endroit où on leur donneroit une escorte. La garde les laissa passer, & ils allèrent faire leur noviciat à Florence. Les parens se plaignirent au Grand-Duc. Ce Prince déclara au Pape qu'il ne souffriroit pas une telle iniquité dans ses Etats; il chargea effectivement l'archevêque de Florence de constater le sujet de la plainte, de réprimander les Jésuites & d'absoudre les deux enfans de leurs vœux, ce qui fut exécuté; mais le

Grand-Duc ne s'en tint pas là : il punit d'une manière plus sensible les Religieux séducteurs, en les privant d'une pension que leur avoit laissée la duchesse Eléonore sa mère. Convaincus à cette occasion de leurs manœuvres, ils s'humilièrent & demandèrent pour toute grace que cette affaire fût assoupie. Elle leur fut malheureusement accordée.

Un autre Ordre se distinguoit à Florence par son esprit indépendant : c'étoit celui de S. Marc. L'archevêque de Médicis, qui fut ensuite Léon XI, en faisoit cette relation au Grand-Duc le 16 août 1583. « L'obstination des religieux de Saint-Marc, au sujet de frère Jérôme Savonarole est inconcevable. La mémoire de ce Moine factieux, qu'on avoit crue éteinte il y a dix ou douze ans, est aujourd'hui réveillée par eux. Ce nom se répand par-tout, & fait plus de bruit que jamais. On propage ses extravagances dans les couvens d'hommes & de femmes, parmi les citoyens, & sur-tout parmi la jeunesse. On le fête comme un martyr ; on conserve ses reliques ; l'on regarde comme saints le poteau où il fut pendu, & les fers qui le soutiennent ;

» on garde précieusement, à plus forte
» raison, les habits de Savonarole, son
» cilice, les os qui ont résisté au feu, ses
» cendres. On a du vin béni par lui, &
» on le donne aux malades. On raconte
» ses miracles ; par-tout se trouve son
» image en estampe, en camée, en
» bronze encore ; & qui pis est, avec les
» inscriptions de Docteur, de Vierge,
» de Martyr & de Prophète. Je me
» suis opposé à tout cela autant que j'ai
» pu. J'ai fait rompre les planches des
» gravures ; j'ai fait enlever de Saint-
» Marc frère Bernard de Castillon, qui
» en avoit donné le dessin & l'avoit fait
» exécuter, & je l'ai fait conduire à
» Viterbe, où il est mort. J'ai empêché
» que le portrait du Prophète ne fût
» mis dans le cloître de Sainte Marie-la-
» Neuve, parmi ceux des Saints de son
» Ordre ; que l'abrégé de sa vie & de
» ses miracles ne fût imprimé. J'ai me-
» nacé les Moines de ce couvent, &
» je les ai fait admonester, blâmer &
» mettre en pénitence par leurs supé-
» rieurs. J'ai été beaucoup aidé dans
» tout cela par le cardinal Giustiniano ;
» mais à présent je suis privé de son
» assistance ; je ne sais plus à qui m'a-

» dresser, & tout a repris son cours
» avec plus de fureur & d'impudence
» encore qu'auparavant. J'en parlai il y
» a quelques mois au Pape, qui a une
» très-mauvaise idée de ce Savonarole.
» Il m'a renvoyé à la Congrégation du
» Saint-Office; elle a semblé prendre
» cette affaire à cœur, m'a beaucoup
» promis de s'en occuper, & n'a rien
» tenu. Mon Sérénissime Seigneur,
» d'après le grand usage que j'ai des ha-
» bitans de cette ville, je prévois que
» la dévotion à frère Jérôme y pro-
» duit deux fâcheux & très-fâcheux ef-
» fets. Premièrement, ceux qui croyent
» en lui s'éloignent du Saint Siège; &
» s'ils ne deviennent pas hérétiques,
» du moins ils n'ont pas bonne opi-
» nion du Clergé séculier & des Pré-
» lats, & ils leur obéissent de mauvais
» gré comme je l'éprouve. L'autre
» effet, qui intéresse plus particulière-
» ment Votre Altesse, est qu'ils se dé-
» goûtent de son heureux gouverne-
» ment; qu'ils le prennent secrètement
» en aversion, quoique la crainte les
» contienne. Je me souviens en effet
» que Pandolphe Pucci, peu de tems
» avant qu'on eût découvert sa trame,

» me dit un matin beaucoup de bien
» de frère Jérôme ; & je sais qu'il li-
» soit les ouvrages de ce Moine avec
» les autres conjurés. Ses dévots se
» plaignent toujours, frondent tou-
» jours ; & n'osant pas médire du Sou-
» verain, ils s'emportent contre ses
» Ministres & les ordres qui sont don-
» nés en son nom. Ils font des con-
» venticules chez différens particuliers.
» Lorsque je sais qu'ils s'assemblent
» quelque part sous prétexte de Reli-
» gion, je l'empêche, mais je n'en suis
» pas toujours informé, & c'est ce qui
» me détermine à recourir à Votre
» Altesse », &c.

Conséquemment à cet esprit des Moines, les crimes étoient fréquens parmi eux ; & comme ces crimes étoient commis avec plus de circonspection & de gêne que ceux des séculiers, ils étoient aussi accompagnés de plus d'atrocité. Cependant le Grand-Duc reçut à Florence l'ordre des Minimes, & il leur permit d'y avoir deux Couvens. La dévotion que Blanche professoit envers Saint François de Paule, & l'avantage qu'avoient les Minimes d'avoir été approuvés & installés par

Léon X, procurèrent cette acquiſition à la capitale de la Toſcane. Le Grand-Duc permit encore chez lui, & favoriſa même les établiſſemens des Franciſcains, & ſur-tout des Ordres de l'Obſervance & des Capucins, à cauſe de la dévotion qu'il avoit au Fondateur de ces Moines. Les Religieuſes n'eurent pas tant de bonheur. La viſite fut pour elles une époque fâcheuſe; & elles n'en retirèrent d'autre profit que d'être condamnées à une clôture plus rigoureuſe, à des exercices de Religion très-pénibles, & d'être abandonnées à la misère & à la faim. A Florence, on comptoit vingt-huit de leurs Monaſtères d'une extrême indigence; & parmi eux, il y en avoit qui, avec deux cens quatre-vingt écus de rente, & mille de dettes, devoient nourrir cent ſoixante Sœurs. Cependant, à Sienne, on avoit laiſſé ouverts ſept Couvens, que le défaut de toutes les choſes néceſſaires ne permettoit pas d'obliger à la clôture; il y avoit dans ces Couvens quatre cens Religieuſes d'extraction noble, la plus grande partie déchues d'une fortune honnête, ſans parens de qui elles puſſent

attendre des secours, & sans espoir de trouver aucun autre asyle. Leurs habitations n'avoient ni chapelle, ni eau, ni jardin, ni la plus petite cour, toutes choses d'une nécessité absolue pour des personnes cloîtrées, & qu'on auroit dû obtenir du public ou des particuliers à ces infortunées avant de les enfermer. Cependant les Visiteurs, sans examiner si elles pouvoient garder la clôture, les y obligèrent impitoyablement, sous un tems limité, les menaçant de tous les foudres imaginables si elles manquoient d'obéir. Le Grand-Duc & la Balia s'interposèrent pour modérer sa fureur, & ils en obtinrent, comme une grace spéciale, qu'il fût permis à ces Religieuses de demeurer dans l'état où elles étoient, à condition qu'elles ne recevroient plus de novices, & qu'elles laisseroient éteindre leur Communauté. Quelques Monastères de filles du domaine de Florence furent dans le même cas, & attendirent comme les premiers, de recouvrer leur ancienne liberté sous un Pontife plus discret. Les réglemens des Visiteurs au sujet des Religieuses, produisirent plus d'un incon-

vénient. Celles d'un couvent pauvre de Barga, malgré la défense qui leur avoit été faite, ne laissèrent pas de recevoir des novices. L'évêque de Rimini eut l'imprudence de faire enlever celles-ci, & d'excommunier la Communauté. Ce fut alors qu'on lui répondit à coups de bâton, & que les parens des novices lui firent craindre pour sa vie. D'un autre côté, le soin de trouver de quoi entretenir tant d'infortunées désormais sévèrement recluses, privées de l'avantage d'aller toucher par leur présence, des parens ou des amis, & rendues presqu'inaccessibles dans leurs retraites, où elles étoient comme entourées d'une foule de règlemens austères, mettoient les députés des monastères de Florence dans un grand embarras. L'Archevêque avoit cru pouvoir remédier à ces maux, en proportionnant dans chaque Monastère le nombre des Sœurs aux revenus; mais il n'avoit pas pourvu aux besoins de celles qui étoient de trop, & qu'on ne pouvoit pas renvoyer dans leurs maisons. Les vingt-huit Couvens dont on a parlé contenoient deux mille cinq cens vingt-

une Religieuses, n'ayant ni pension, ni travail, & mourant de faim. La Cour, les parens & les ames charitables de la ville, leur donnoient quelques secours; mais les aumônes peu certaines, & insuffisantes pour tant de personnes assiégées de besoins, n'empêchoient pas ces infortunées de se plaindre fortement, & de demander pour quel crime on vouloit les réduire à périr d'inanition. Le Visiteur leur répondoit par des menaces d'excommunication, & de faire murer portes & fenêtres; & par cette rigueur il les rendoit encore plus malheureuses & forcenées. Les députés qui voyoient le mal de près, firent leur rapport au Grand-Duc de la manière suivante: « Ces Monastères, nés dans la pau- » vreté, & fondés sur la charité du » prochain, s'étoient, jusqu'à ces nou- » veaux réglemens, gouvernés de ma- » nière qu'il n'en avoit jamais résulté » aucun trouble; chaque année on y » recevoit deux ou trois Religieuses; » & avec le peu de dot qu'elles appor- » toient, leurs petites rentes, leur tra- » vail & les aumônes qu'elles rece- » voient, elles se sont maintenues en
» paix

» paix & en bonne intelligence pen-
» dant ſoixante années ; & ſi le paſſé
» peut ſervir de règle pour l'avenir,
» l'ordre établi ne devoit pas être
» changé. Mais depuis ces grandes ré-
» formes, c'eſt-à-dire, depuis quatre
» ou cinq ans ces pauvres Religieuſes
» ont commencé à ſouffrir étrange-
» ment, & elles vont toujours de mal en
» pis. Auparavant elles étoient pauvres,
» mais non pas miſérables. A préſent
» elles ſont dans le plus pitoyable état,
» & le ſpirituel même s'en reſſent ; car
» pluſieurs de ces Monaſtères qui étoient
» précédemment des exemples de ré-
» gularité, perdent peu à peu l'eſprit
» de leur état & ſe pervertiſſent ».
Ainſi la rigueur de la clôture, loin de produire un bon effet, fut cauſe que ces Monaſtères furent les premiers à s'éloigner de l'ancienne diſcipline, au point que le Grand-Duc & les Evêques furent obligés de demander quelque remède à ce mal auquel la ſoumiſſion immédiate de ces mêmes Couvens aux Moines contribua beaucoup auſſi. Mais le Pape ne voulut ni ſe relâcher ſur la clôture, ni obliger les Moines à renoncer à leur inſpection

ſur ces Couvens pour la céder aux Evêques. De tout cela, il réſulta beaucoup de diſcordes entre les Prélats & les Religieux, de troubles dans les Monaſtères, de dégoûts pour le gouvernement, & de ſcandale pour le public.

A ces inquiétudes que causèrent au Grand-Duc les innovations de Rome, ſe joignirent les chagrins qu'il reçut de l'Inquiſition. Grégoire XIII ne fut pas moins zélé que ſon prédéceſſeur pour étendre l'autorité de ce tribunal. Pie V ſe prévalant de la complaiſance de Côme, avoit envoyé librement des Inquiſiteurs à Florence, à Sienne & à Piſe; il les avoit toujours choiſis dans l'ordre des Cordeliers, qui étoient depuis long-tems en poſſeſſion d'exercer cet office. Mais ces Inquiſiteurs avoient les mains liées par rapport à l'infliction des peines. Ils n'avoient point de priſons à eux, & obligés de recourir au bras ſéculier, ils étoient bornés à la fonction d'accuſateurs. Il n'étoit guère poſſible qu'ils ſe réduiſiſſent paiſiblement à ce rôle. Implorer chaque fois le ſecours des profanes mondains, bleſſoit trop les dépoſitaires de cette puiſſance à laquelle devoient être ſoumiſes toutes

les puissances de la terre : d'un autre côté, comme il constoit par bien des exemples que ce Ministère étoit le plus sûr moyen de parvenir au Cardinalat, & même à la tiare, chacun d'eux s'efforçoit de se signaler en empiétant le plus qu'il lui étoit possible sur la justice séculière. Les attentats les plus éclatans ne s'exécutoient pas dans la capitale. On avoit soin d'envoyer là des sujets discrets & prudens qui satisfissent la Cour & la ville. Mais à Sienne & à Pise, on laissoit le champ libre aux Inquisiteurs ; & ils pouvoient à leur aise y contredire les Officiers du Prince & attenter à leur jurisdiction : le Grand-Duc à la fin se plaignoit à Rome ; on révoquoit le Moine, & il étoit remplacé par un autre aussi turbulent, ou pis encore. Un des moyens imaginés par ces Religieux, pour étendre leur autorité aux dépens des tribunaux séculiers, fut d'établir dans les principales villes, des confraternités composées de laïques inspirés par eux, à qui ils persuadèrent de s'unir afin de secourir dans le besoin, & de favoriser la sainte Inquisition. Ils y admirent tous ceux qui voulurent en être,

hommes & femmes, de toute condition & de tout état. Ils leur donnèrent pour marque distinctive une croix rouge, & de là ces Confrères prirent le nom de Crucifiés. Chacun de ceux-ci, à sa réception, faisoit vœu d'assister l'Inquisiteur contre les Hérétiques & contre ceux qui les favorisoient. En récompense, on lui donnoit des indulgences, des facilités de se faire absoudre, & des exemtions. Ces Confréries avoient très-bien pris à Venise, à Milan, à Bologne & à Ferrare; & en 1579 il avoit commencé de s'en former une à Sienne. Le gouverneur Montauto avoit eu la foiblesse d'y consentir; mais de prudens citoyens de cette ville en firent leurs plaintes au Grand-Duc. Ils représentèrent combien il seroit dangereux de souffrir une espèce de ligue qui, protégée par l'Inquisition, se soustrairoit à l'autorité civile, & voudroit ensuite lui faire la loi. Cette même ligue désapprouvée de tout bon patriote, peut facilement, continuoient-ils, réveiller les anciennes dissentions, ou au moins répandre dans l'intérieur des familles les soupçons & la méfiance, & enfin ces associations

ne sont qu'un artifice des Inquisiteurs pour se procurer des exécuteurs de leurs volontés, dépendans d'eux uniquement, & capables de les exemter d'une soumission pénible aux Magistrats. Le Grand-Duc indigné, fit de violens reproches au Gouverneur, & lui ordonna de dissoudre aussitôt, sous de grièves peines, cette association. Il ne ménagea pas l'Inquisiteur; & après lui avoir reproché sa hardiesse, il lui dit en propres termes : « Dans mes » Etats, je ne veux point d'autre Sei» gneur que moi, ni que personne » s'ingère de lier mes sujets par de » nouveaux nœuds, sans mon consen» tement. Ainsi, de la même manière » que vous avez formé cette Confré» rie, vous ne tarderez pas à la disssou» dre, puisque je n'ai pas besoin de » compagnons pour punir ceux qui » le méritent ». François demanda la révocation de ce Religieux; & il en vint un autre, encore plus bouillant, qui, à peine arrivé, commença par se donner des Vicaires dans tous les autres lieux de son district, ce qui répandit par-tout la terreur; mais il fut aussi bientôt obligé à faire révoquer

ses patentes. Celui-ci étoit frénétique au point de courir les jours maigres toute la ville, flairant chaque cuisine pour découvrir ceux qui faisoient gras; & il regretoit de ne pouvoir pas faire cette ronde accompagné de bourreaux. Son confrère de Pise, tout aussi peu modéré, s'occupoit sans cesse à élever des disputes & à causer des désordres dans les Universités, à se mêler des affaires des Couvens, & à trouver des moyens quelconques d'attaquer la jurisdiction du Prince. En 1582, il mit toute la ville en mouvement, à l'occasion de deux Dames qu'il avoit fait renfermer dans une prison, comme ayant ensorcelé leurs amans. Cet Inquisiteur s'étoit proposé de s'en servir à donner un spectacle aux habitans de Pise. Il invita le peuple à se rendre à l'église des Cordeliers, le 22 décembre; & afin d'avoir plus de monde, il défendit ce jour-là de chanter vêpres dans les autres églises, & d'y sonner les cloches. L'heure venue, une foule extraordinaire se rassembla au lieu indiqué. Il n'y manquoit plus que les deux accusées; tout le monde les attendoit impatiemment, & crioit qu'on

les amenât. Le Commissaire se présenta, & dit qu'il satisferoit l'assemblée, dès qu'il en auroit reçu l'ordre du gouvernement. L'Inquisiteur outré de se voir ainsi pris pour dupe, s'élança dans la chaire, excommunia le Commissaire & toute la Cour, & vomit contr'eux un torrent d'imprécations & d'injures. Rome se montroit complaisante à changer ces Inquisiteurs ; mais, comme on voit, il n'y avoit pas beaucoup à gagner à ces changemens.

Tous ces Moines avoient conjuré la perte des universités de Toscane. Dans ce dessein, ils fomentoient soigneusement les dissentions entre les professeurs, & ils en prenoient ensuite occasion de leur nuire. Cette même année 1582, ils envoyèrent trois professeurs de Pise dans les prisons du Pape. Jérôme Borro, l'un d'eux, qui enseignoit la philosophie, fut trouvé innocent après avoir resté long-tems enfermé, & l'on punit son accusateur, qui étoit un fils de Cisalpin. A Sienne, en 1586, quelques étudians Allemands furent arrêtés comme suspects d'hérésie, & envoyés à Rome ; ce qui donna lieu à l'Empe-

reur & à plusieurs Princes d'Italie d'en témoigner du mécontentement au Grand-Duc, & de lui faire entendre qu'ils défendroient à leurs sujets d'étudier dans cette ville, s'il n'empêchoit désormais de telles violences.

CHAPITRE X.

Gouvernement économique de François. Différens états du commerce des Florentins. Tentatives faites pour améliorer la Maremme de Sienne. Progrès de l'agriculture dans le domaine de Florence. Bâtimens & manufactures, spectacles, beaux arts, académies & littérature du Grand-Duché.

L'ÉCONOMIE, unique moyen de suppléer au défaut des forces dans les petits Etats, fut l'objet principal auquel s'étoit attaché le grand-duc Côme. Les ressources considérables qu'il avoit trouvées dans les fortunes de ses sujets, l'avoient mis à portée, quoique petit Prince, de figurer avec les

plus grands. Son fils François ne se contenta pas de l'imiter en ce point; mais regardant les richesses comme la première source de la considération & du respect, il conçut pour elles une véritable passion. Il acquitta du vivant de son père les dettes que ce Prince avoit contractées envers les étrangers. Ces dettes payées, les impositions extraordinaires furent abolies; mais il rendit perpétuelles celles que Côme n'avoit mises que pour un tems, & il établit une telle méthode par rapport aux exactions, que bientôt les revenus du Grand-Duché s'accrurent considérablement. Ce Prince, en 1576, les avoit déjà fait monter à douze cens mille écus, sur lesquels on pensoit qu'il en épargnoit chaque année trois cens mille; & l'opinion commune fut qu'il continua de même jusqu'à la fin de ses jours. En effet, il prêta plus d'un million de ducats à la Maison d'Autriche; Pratolino lui en coûta à-peu-près autant. On a vu quelles dépenses lui causa son mariage avec Blanche; enfin, les dots constituées aux deux princesses, Eléonore & Virginie, lui enlevèrent de grandes som-

mes. Ces échantillons peuvent faire juger des trésors que François tenoit en réserve. Le moyen le plus ordinaire qu'il employa pour les rassembler, fut d'être inexorable envers tout le monde sur la perception de ses droits, & d'exciter continuellement à la rigueur les Ministres chargés des recouvremens. Il fit des réformes d'une sévérité outrée dans tous les districts économiques; & quiconque tentoit de se soustraire à la vigilance de ses Ministres, étoit soumis aux peines les plus rigoureuses, sans aucun espoir de rémission. François suivit ce plan sans jamais varier pendant toute sa vie; mais les effets n'en furent pas toujours les mêmes, parce que les autres moyens d'économie publique ne répondirent pas toujours à cette avidité du Prince. Aussi long-tems qu'il se conduisit d'après les vues de son père, & qu'à l'exemple de Côme il fit lui-même de grandes entreprises, & favorisa celles des autres, il vit fleurir avec éclat dans le Grand-Duché, le commerce & les arts; tout y fut vivant & animé, l'aisance y régna par-tout; & alors sa dureté, son esprit

de léſine furent bien moins pernicieux & moins ſenſibles. Mais dès l'année 1580, on s'apperçut en Toſcane d'un changement qui étonna tout le monde. Les faillites y devinrent fréquentes, ſon commerce tomba tout-à-coup, & entraîna les arts dans ſa chûte. Le Prince retiré dans ſa ſolitude, parut dégoûté de toute entrepriſe hors de ſon domaine; l'activité de ſes peuples ceſſa, & fit place à une extrême langueur. Alors on ſentit les funeſtes effets des épargnes du Souverain; en vain le peuple demanda des ſoulagemens; il vit chaque jour augmenter ſes maux & les obſtacles qui s'oppoſoient à leur guériſon. Il ſurvint enſuite une diſette qui, pendant les deux dernières années de ce règne, acheva de répandre la conſternation dans le pays; & dans une ſi cruelle conjoncture, on ne diſcontinua pas d'exiger avec la même rigueur, ſans ſe mettre en peine de donner au peuple les moyens d'y fournir. De la décadence du commerce & des arts, il s'enſuivit une dépopulation; & Piſe que le grand Côme avoit agrandie avec tant de ſoin, dont il avoit porté le nombre

des habitans à vingt-deux mille, se trouvoit encore réduite à huit mille à la mort de François. L'agrandissement de Livourne commencé avec tant d'appareil, & qui sembloit devoir être poussé avec tant de vigueur & d'activité, fut continué avec une telle épargne, qu'à peine la dépense pouvoit-elle suffire à l'avidité des entrepreneurs; & qu'à peine on s'appercevoit des progrès de l'ouvrage. En 1587, on ne faisoit que d'achever l'enceinte & le boulevard de Saint-François; & à l'entour il n'y avoit aucune commodité pour de nouveaux habitans, ni rien qui pût y attirer le commerce. Mais sa décadence qui produisit en grande partie ces effets, tenoit elle-même à d'autres causes, qu'il est bon de considérer ici.

Jusqu'à la conquête du Portugal, le commerce d'Italie, & particulièrement celui de la Toscane, non-seulement n'avoit point souffert d'altération sensible, mais il prospéroit chaque jour, & chaque jour il faisoit concevoir de meilleures espérances. Les révolutions des Pays-Bas & les guerres civiles de France avoient chassé vers l'Italie celui de ces deux con-

trées ; & de là les marchandises se distribuoient dans l'intérieur de la France & de l'Allemagne ; Lisbonne étoit l'entrepôt de tout ce qui venoit de l'Asie & de l'Amérique ; en un mot, les révolutions & les guerres civiles qui affligeoient l'intérieur de l'Europe, avoient dirigé vers ses extrémités les principaux courans de son commerce. La place de Lyon qui étoit auparavant un centre de change & un point de correspondance entre la Flandre & l'Italie, entre l'Allemagne & l'Espagne, avoit souffert de rudes secousses, & étoit sensiblement déchue de son ancienne splendeur. Les négocians alternativement rançonnés par le parti prédominant, abandonnoient peu à peu cette ville ; & en 1575, le petit nombre de Florentins qui s'y trouvoient encore, étoient dans un état si misérable, qu'ils demandèrent au Grand-Duc de les exemter des taxes du consulat. Une grande partie de ces négocians alla s'établir à Besançon & à Chambery, & avec eux s'y établirent les foires & les banques, parce que les commerçans Italiens trouvoient dans ces villes plus de sû-

reté, & que leur correſpondance avec les Pays-Bas & l'Allemagne y étoit moins ſujette à être interrompue. Henri III frappé de cette révolution, crut pouvoir rappeler à Lyon le trafic, par un édit du 15 août 1576, qui défendoit à tous les banquiers, marchands & courtiers établis à Lyon, de faire le change & de correſpondre en aucune manière avec Beſançon & Chambery, & à plus forte raiſon de tranſporter leurs fonds dans ces places: foible moyen, principalement dans les conjonctures où ſe trouvoit alors la France. Les places d'Allemagne, alors plus propres au commerce, ne pouvoient, à cauſe des innovations dans la Religion, convenir à des négocians Italiens. L'Inquiſition de Rome à laquelle ils étoient ſoumis, n'auroit pas ſouffert qu'ils fréquentaſſent des pays anathématiſés par l'Egliſe Romaine. En effet, Grégoire XIII avoit fait retirer à Ratiſbonne les marchands Italiens de Nuremberg; & comme les Torrigiani de Florence avoient réſiſté à cet ordre du Pape, le Grand-Duc fut prié par lui d'interpoſer ſon autorité, & même les

menaces, pour les obliger d'obéir. Ces obſtacles furent cauſe que le commerce d'Italie ſe porta dans le Portugal & le long des côtes d'Eſpagne, où il trouvoit plus d'aiſance & de sûreté. Ce fut là ſur-tout que les Florentins formèrent alors des établiſſemens. Les ſerges de Florence, les étoffes d'or & de ſoie, les toiles & différentes merceries avoient un grand débit en Portugal & en Eſpagne, & étoient tranſportées dans le Bréſil. La nation Florentine fut beaucoup protégée par le roi de Portugal Sebaſtien, & ce Monarque lui accorda les mêmes privilèges qu'à ſes ſujets. Ces facilités engagèrent beaucoup de citoyens de Florence à paſſer dans les établiſſemens Portugais d'Afrique, d'Aſie & d'Amérique, d'où ils donnèrent de nouveaux encouragemens & une nouvelle activité au commerce de leurs concitoyens. Les marchandiſes d'Eſpagne & de Portugal entroient en abondance dans le port de Livourne; d'où elles étoient tranſportées à Piſe, & de là répandues facilement dans toute l'Italie. Ce fut ſans doute cette proſpérité qui fit conce-

voir au Grand-Duc l'eſpérance de concentrer à Livourne le commerce de cette contrée, & qui lui fit entreprendre ces travaux malheureuſement abandonnés enſuite.

Afin de réuſſir plus aiſément dans ſon projet, François avoit projeté d'attirer dans cette ville tout le commerce des épiceries, qui de l'Inde ſe tranſportoient à Liſbonne. Les rois de Portugal avoient coutume d'acheter ces denrées d'un ſeul commerçant, & de convenir avec lui pour un certain nombre d'années, de la quantité qui en feroit fournie, & du prix. Le poivre entroit plus que toute autre épicerie dans ces marchés. Le Roi en prenoit ordinairement environ trente mille *cantares* (*a*) par année, à trente-deux cruſades le cantare. Il ſe chargeoit de ce poivre & du reſte, à condition qu'on n'en vendroit point à d'autres, & que lui ſeul débiteroit ces épiceries où bon lui ſembleroit. La ſûreté des payemens & la facilité des avances faiſoient deſirer au roi Sebaſtien de les céder à un autre Sou-

(*a*) Poids de 150 livres.

verain, plutôt qu'à un négociant. Sur son offre, on avoit proposé au roi Philippe de retenir pour lui toutes les marchandises de cette espèce qui abordoient en Portugal, & on lui donnoit pour raison qu'une si riche branche de commerce transportée en Flandre, seroit plus capable que la force d'y appaiser les séditions. Néanmoins Philippe craignant l'avidité & la mauvaise foi des marchands à qui il auroit été obligé de se fier, rejeta ce conseil. Sebastien alors fit faire la même proposition au Grand-Duc par des Florentins établis à Lisbonne. François mit trop de tems à délibérer sur une offre si avantageuse; enfin, il envoya en Portugal un négociant expert dans ce trafic, avec des instructions & le pouvoir de conclure. Mais celui-ci à son arrivée trouva la demande faite pour quatre ans par un négociant de Flandre, & cette affaire si avancée, qu'il auroit été inutile de s'y opposer. Néanmoins, comme ce Flamand avoit formé une compagnie dans laquelle étoient des Florentins, il ne fut pas difficile au Grand-Duc d'avoir un intérêt dans la ferme, &

de faire un échange d'épiceries contre des marchandiſes de Toſcane.

Le commerce étoit encore facilité en Toſcane par les galions & les vaiſſeaux de tranſport du Grand-Duc. Comme les Pays-Bas devenoient chaque jour plus orageux ; & que l'Océan aux environs étoit infeſté de plus en plus par les corſaires, le commerce de ces mers paſſa dans la Méditerranée, où les galions du Grand-Duc ſortant de leurs ports convoyoient les vaiſſeaux Toſcans. Cette eſcorte, en effet, engageoit beaucoup de négocians, ou à charger ces vaiſſeaux de leurs marchandiſes, ou à les aſſurer. Si François, conformément aux vœux de la nation, avoit pu faire fleurir chez lui le commerce du Levant au même point que celui d'Occident, il n'auroit rien manqué au port de Livourne pour être le centre d'une communication auſſi générale qu'on avoit voulu la rendre ; mais, outre le malheureux ſuccès de l'ambaſſade de Conſtantinople, & les courſes des galères de Saint-Etienne, pluſieurs autres cauſes contribuèrent à rendre inutiles les deſirs des Florentins. La ré-

publique de Venise persuadée qu'il lui seroit plus avantageux d'être l'arbitre du commerce des Turcs, que d'employer la force à se conserver des isles qui l'assujettissoient à tant de dépenses & de dangers, avoit adopté le systême de vivre en paix avec eux, & de se payer de leurs sacrifices par la voie du commerce. Ainsi, toutes les affaires de cette République avec la Porte s'étoient rassemblées à Venise, & les ouvrages de main les plus à la mode au Levant étoient exécutés parfaitement dans cette ville. A Florence au contraire l'art de travailler les draps fins, dits de Garbo, avoit beaucoup dégénéré, par la raison que l'Angleterre & l'Espagne commençoient à travailler leurs propres laines, & parce que la grande consommation des serges dans l'Occident avoit rappelé tous les ouvriers à ces manufactures. Enfin, les galères de Malthe & celles de Sicile qui couroient continuellement ces mers, comme celles de Saint-Etienne, contribuoient aussi à interrompre la communication de la Turquie orientale avec la Toscane. Le Grand-Duc essaya de s'en dédommager par le

commerce d'Alexandrie, où étoient plusieurs familles de Florence; mais les marchandises que ces familles envoyèrent à Livourne, furent un dédommagement bien léger.

La guerre de Portugal commencée en 1580, nuisit considérablement au commerce de l'Europe, mais particulièrement à celui de la Toscane. Les mers se couvrirent alors de navires François, Anglois, Portugais, Hollandois, armés contre l'une ou l'autre des deux Puissances belligérantes. Les prises des deux côtés produisirent un enchaînement de faillites qui répandirent par-tout la consternation. Les prêts que les négocians de Florence avoient faits à Philippe II, eurent par rapport à eux un effet doublement funeste. Comme on avoit donné à ces négocians des intérêts sur les flottes des Indes & sur celles de l'Amérique, ils se trouvèrent de part & d'autre, enveloppés dans les désastres publics. Le Grand-Duc ne connut pas la principale cause de ces faillites, ou peut-être, la fraude de quelques marchands, qui profitèrent de la circonstance, lui inspira une rigueur excessive & injuste

contre ceux qui manquoient. Le 20 avril 1582, il publia une ordonnance, où il les traitoit aussi durement que l'avoient été les rebelles par la loi Polverina. En vertu de cette ordonnance, tout banqueroutier devoit, dans l'espace de trois jours, se constituer prisonnier, afin de rendre compte de sa gestion & se justifier. S'il refusoit de comparoître, il étoit sans autre examen, déclaré frauduleux; & la Chambre criminelle étoit chargée de le punir comme coupable envers les loix & la justice. Son père, son aïeul, ses fils & tous ses descendans, étoient impliqués dans la faillite, & leurs biens, leurs personnes même en répondoient, si une année auparavant, les premiers n'avoient pas déclaré juridiquement qu'ils n'étoient point intéressés dans l'affaire, & les seconds n'avoient été émancipés. Ces banqueroutiers frauduleux, ou censés tels, étoient condamnés à une infamie perpétuelle, ainsi que leurs fils, & tous leurs descendans mâles, sans excepter de cette punition, ceux de leurs fils qui naissoient après la faillite. La rigueur de cette loi pouvoit être ap-

prouvée jusqu'à un certain point, puisqu'elle tendoit au bien commun, en contribuant à maintenir la bonne foi dans le commerce : mais, sans parler de tout le reste, noter d'infamie des enfans qui n'étoient pas nés, certainement ce n'étoit pas là un acte de justice. Une telle ordonnance jeta l'épouvante parmi les négocians. Il leur parut sur-tout bien triste d'être obligés, après avoir essuyé les coups du sort, de prouver authentiquement leur misère dans le fond d'un cachot. Beaucoup d'entr'eux abandonnèrent alors les places de la Toscane, & allèrent chercher à s'établir où ils trouveroient moins de rigueur.

Tant de revers ne furent pas encore les seuls qu'éprouva le commerce en Toscane. Un des plus notables, fut l'altération des monnoies, qui eut lieu dans toute l'Italie, & provint de celle qu'éprouvèrent les réaux en Espagne. Sixte V lui-même acheva de le ruiner, par l'étrange résolution qu'il prit de tenir enfouis, dans le château Saint-Ange, cinq millions de ducats, qui, retranchés de la circulation des espèces, la firent languir au loin.

Le Grand-Duc essaya de relever dans ses Etats le commerce abattu, & d'attirer par de bons traitemens, toutes les nations à Livourne, particulièrement les Anglois, qui commençoient dès-lors à prédominer sur les mers. Tous les vaisseaux de ces derniers furent reçus à Livourne, & y trouvèrent une sûreté entière. On leur accorda des sauf-conduits, & liberté absolue de passer ou de s'arrêter à leur choix, dans tous les lieux du Grand-Duché, à condition seulement qu'ils s'abstiendroient de faire des courses sur les Chrétiens, & qu'ils ne porteroient point de marchandises des Turcs ni des Juifs. La reine Elizabeth remercia le Grand-Duc des bons traitemens que recevoit de lui la nation Angloise; & afin de lui en témoigner sa reconnoissance, elle abolit en 1586, un droit fort onéreux, imposé sur l'alun que les Florentins envoyoient en Angleterre. Le Grand-Duc, en outre, avoit commencé de traiter en 1587, avec le roi Philippe, de la ferme du poivre de Portugal, à deux fins, l'une d'attirer à Livourne toute cette branche de commerce, l'autre de pouvoir

par ce moyen, se payer des créances qu'il avoit sur ce Monarque ; & supposé que l'adjudication n'eût pas lieu en sa faveur, il offroit de prendre en payement une quantité suffisante de cette marchandise. François étoit sur le point de conclure, lorsque sa mort interrompit la négociation, & laissa un plus digne Prince chargé du soin de réparer toutes les pertes que la nation avoit faites.

Si le grand-duc François contribuoit beaucoup à ruiner le commerce général en Toscane, il en faisoit un particulier avec sa nation & avec les étrangers, qui servoit du moins à grossir son trésor. Il entroit volontiers dans les sociétés marchandes les plus accréditées, tant de ses États que du dehors, & il prenoit volontiers part aux fermes & aux baux de l'Etat Ecclésiastique, se couvrant néanmoins dans les deux cas, du nom de ses sujets : mais il faisoit ouvertement & par lui-même, le commerce des diamans, parce qu'il l'entendoit très-bien, & qu'il étoit jaloux d'avoir toujours en ce genre une collection des plus rares. Ses galions & ses autres vaisseaux de transport sans cesse

en

en course, étoient pour lui d'un rapport qui n'étoit pas à mépriser. François ne négligeoit aucune occasion, aucun moyen d'accumuler de l'argent sous des noms empruntés; il faisoit la banque à Rome & à Venise. Il ne dédaignoit pas même de concourir avec ses sujets dans les commerces de détail; & sous prétexte de procurer des commodités au public, il tenoit dans différens lieux de ses Etats des boutiques ouvertes remplies de marchandises d'un usage commun. Ce Prince trafiquant, retiroit encore un grand profit d'un commerce de grains qu'il faisoit en Toscane, dans toute l'Italie, & jusqu'en Portugal. Il en achetoit une partie dans la Maremme, le reste dans la Sicile & dans le royaume de Naples, & il tenoit le tout dans des magasins à Pise. La soie étoit aussi une source abondante de profits pour le Grand-Duc. Comme la Toscane n'en produisoit qu'une petite quantité, il falloit tirer de la Calabre & de la Sicile celle qui étoit nécessaire aux Manufactures de Florence. François avoit pour cet objet des correspondans à Messine & à Naples, & les galères de Saint-Etienne

alloient chaque année charger de la soie dans les ports de ces deux villes pour le compte du Grand-Duc & de quelques particuliers. Mais ces achats, qui tiroient beaucoup d'argent de la Toscane, étoient encore sujets à d'autres inconvéniens : la différence des tems, le bon ou le mauvais accord des propriétaires des mûriers & des fabricans de soie, produisoient des variations continuelles dans la quantité & dans le systême économique de cette marchandise; & suivant qu'elle abondoit plus ou moins, le gouvernement de Naples permettoit ou défendoit la traite, augmentoit ou diminuoit les droits. Toutes ces raisons déterminèrent le Grand-Duc à introduire dans la Toscane, la culture des mûriers. Le 16 juin 1576, il fit une ordonnance qui obligeoit dans certains cantons de ses Etats, sous peine d'amende, tous les possesseurs des terres de planter dans chaque bien, quatre mûriers au moins, avant l'expiration de deux années. Une autre ordonnance du 27 juillet suivant, fixa le prix des mûriers qu'on devoit planter. Il y eut à Florence

divers réglemens tendans à favoriser la fabrication des étoffes de soie. Les uns chargèrent d'impositions les soies crues qui sortiroient du pays, les autres défendirent l'entrée des étoffes de soie venant du dehors. Il y en eut aussi qui eurent pour but d'établir le bon ordre dans les manufactures. Ces divers réglemens furent les objets des ordonnances des 10 juin 1575, 15 & 26 mai 1576, & 12 juin 1577. Les manufactures de soie prospérèrent au détriment de celles de laine, & le Grand-Duc ne manqua pas d'y avoir des intérêts. Tous ces objets de son commerce particulier, quoique non moins onéreux à l'Etat que les impositions, firent pour le moment regorger d'or tous ses coffres; & il fit valoir comme Souverain, ce qu'il avoit acquis en qualité de marchand. François surpassa son père par l'économie domestique: mais ce fut à sa honte, puisqu'il la porta jusqu'à un excès très-indigne d'un Prince. L'opinion générale fut qu'il avoit laissé à sa mort, des richesses immenses; & cela dut être, puisqu'avec tant de moyens d'ajouter à ce qu'il avoit reçu, il eut

comme Sixte V, la manie de rendre des millions inutiles. Son ſucceſſeur eut de juſtes raiſons de vouloir dérober à la connoiſſance des Eſpagnols & de don Pierre de Médicis, les tréſors dont il hérita ; mais il ne lui fut pas poſſible de cacher entièrement au public tant d'argent & d'or, de joyaux, d'objets rares, de meubles de prix amaſſés pendant tant d'années & par des moyens connus.

Tel fut, ſous le grand-duc François, le ſyſtême économique du domaine de Florence, où le commerce principalement décidoit de la proſpérité ou de la misère des habitans. Mais dans l'Etat de Sienne, où il n'y avoit point de commerce, & où les productions de la terre devoient être preſque l'unique objet du gouvernement & du peuple, les maux étoient encore plus grands & devenoient chaque jour plus difficiles à guérir. Un des principes les mieux établis à la cour de François, étoit que l'Etat de Sienne devoit payer à celui de Florence, le tribut de ce qui lui reſtoit de ſes fruits, après en avoir prélevé ſon néceſſaire; c'étoit, en un mot, vou-

loir faire transporter au premier toute l'opulence du second, puisque celui-ci n'ayant point d'autre revenu que celui de ses terres, lui ôter la vente de ses fruits, c'étoit le ruiner directement. Le grand-duc Côme avoit aussi traité le Siennois comme un pays conquis, en ôtant absolument à la Maremme, la liberté des traites: mais s'il l'avoit assujetti aux besoins de Florence, il lui avoit au moins laissé un bénéfice, & il avoit accordé momentanément ces deux points. François ne manqua pas de renchérir sur la rigueur de son père, & afin d'avoir les traites sans payer, il doubla l'imposition de cet État, qui étoit d'un écu par muid de bled. Il avoit observé pendant dix années, que cette traite alloit aux environs de quatre-vingt mille muids; & il pensa faire un bon coup, en doublant les quatre-vingt mille écus qui lui en revenoient. L'imposition fut donc doublée en 1578. Il y eut sur cela de grandes plaintes de la part des cultivateurs, dont les profits par cette surcharge, furent diminués de dix pour cent, & qui se virent menacés eux-mêmes

d'être obligés, les uns d'abandonner leurs biens, les autres de manquer d'ouvrage. Le découragement suivit, & les semailles diminuèrent. Mais le ministère ne changea pas d'avis pour cela. Frappé cependant de voir un pays si considérable, & naturellement fertile, devenir inculte, il chercha un remède à ce mal. Le principal fut d'obliger les Communautés de céder leurs biens à des particuliers, son moindre embarras étant de violer le droit de propriété. L'expérience avoit prouvé dans le domaine de Florence, que les biens des particuliers y étoient cultivés avec plus de soin & de succès que ceux des Universités & des Collèges; on pensa que la même chose auroit lieu dans la Maremme de Sienne, & l'on fit aliéner par vente ou par bail emphithéotique les biens des Communautés. Des étrangers furent bien-aises d'avoir à vil prix de vastes tenures; les sociétés crurent trouver leur avantage dans les *lods*, comme le Prince espéra de trouver le sien dans les impositions. On vit d'abord dans les nouveaux possesseurs, une certaine activité qui fit espérer le ré-

tablissement de ce pays désolé. Ils firent venir des colons, bâtir des maisons, couper des bois, planter des vignes & des oliviers; mais les naturels du pays rioient de ces efforts des étrangers, & ils leur prédirent qu'ils en retireroient plutôt du dommage qu'aucun profit. Les économistes du Grand-Duché disputèrent beaucoup sur ce qui devoit résulter de toutes ces innovations. Ceux de Sienne soutenoient que la Maremme ne pouvoit avoir d'autre richesse que les bestiaux & les grains, & qu'il falloit par conséquent, la laisser dans sa rusticité naturelle & encourager ses habitans par la liberté des traites, les privilèges & les commodités. Ceux de Florence, au contraire, rejetoient le mauvais état de la culture de cette province, sur l'indolence des Siennois, & sur l'envie qui les animoit contre les Florentins; & ils étoient persuadés de la possibilité d'en tirer parti, en la mettant en valeur. Pendant ces débats, la question se décidoit insensiblement par le fait. Tous les efforts étoient inutiles, toutes les dépenses perdues; & à l'activité, aux

apparences d'amélioration succédoient la langueur & le dépérissement. Les nouveaux possesseurs ne pouvant porter les charges qu'ils s'étoient imposées, ni retirer de leurs travaux & de leurs dépenses, de quoi se soutenir eux-mêmes, abandonnoient leurs biens & les laissoient dans un état pire qu'auparavant. Les calamités de la Maremme se communiquèrent facilement à Sienne, où la noblesse, auparavant cultivatrice & attachée par-dessus tout aux travaux de la campagne, s'en dégoûta. Ses relations avec la Cour ne contribuèrent pas peu aussi à l'en détacher. Elles lui inspirèrent d'ailleurs, au lieu de son ancien esprit militaire, & de son goût pour les exercices du corps, un amour du luxe & de la mollesse, qui mit le comble à sa ruine.

Cependant il résulta un avantage de cet esprit de culture qui avoit commencé à s'introduire dans l'Etat de Sienne ; c'est qu'il se répandit de là dans celui de Florence avec plus de succès. L'incertitude du commerce, l'exemple de Côme & de son successeur, avoient invité dès auparavant

les propriétaires des fonds à l'agriculture : les Mémoires des compagnies ſavantes, & les exhortations des gens de Lettres, les y animèrent alors de toutes parts, & ils trouvèrent ſur-tout dans les traités de Pierre Vettori & de Davanzati, d'utiles leçons ſur cet objet eſſentiel. Dès ce moment, on planta moins d'allées & de boſquets délicieux; mais plus de vignes, plus de vergers, d'oliviers ou d'autres arbres utiles. Le Grand-Duc ne négligea pas cette partie économique. Il fit venir d'Eſpagne & de Sicile de nouvelles plantes, de nouveaux arbres, de nouveaux plants de vignes deſtinés à perfectionner les vins ; & il publia des ordonnances relatives tant à l'agriculture qu'à l'économie rurale. L'une de ces ordonnances de 1578, défendit, ſous des peines rigoureuſes, de faire ſortir de Toſcane des plants d'oliviers; une autre du 15 juillet 1583, contient des réglemens pour empêcher qu'on ne faſſe la vendange avant que les raiſins ſoient mûrs. Le 4 mars 1575, François en avoit donné une bien louable ſur les corvées ſi nuiſibles à l'agriculture; elle eut pour objet d'en arrêter l'abus & d'empêcher

qu'on ne privât les gens de la campagne du modique salaire de leurs rudes & importans travaux. Ce Prince en donna le 18 mars 1580, une autre par laquelle il pourvut à la conservation & à la propreté des grands chemins, à l'excavation des fossés, à la sûreté des murailles; & enfin à la commodité des transports. Le corps des Officiers préposés à la navigation fut autorisé, par une ordonnance du 9 juillet 1576, à mettre des impositions pour l'entretien des chaussées; & il fut chargé de veiller sur le cours des rivières, afin de prévenir les dégâts qu'elles peuvent causer dans les campagnes. En 1580, une épidémie enleva beaucoup de cultivateurs dans la Maremme de Sienne, & les bras y manquoient à la culture des terres. Le Grand-Duc fit venir des montagnes ces journaliers qui alloient ordinairement pendant l'hiver, chercher de l'ouvrage hors de la Toscane. Ce Prince eut aussi l'attention d'empêcher qu'une rigueur excessive de la part du Clergé par rapport à l'observation des fêtes, ne nuisît aux affaires qui ont coutume de se traiter aux marchés & aux foires, & il ordonna

de laisser les marchands libres de suivre sur ce point les lumières de leur conscience. Ces divers réglemens animèrent dans le Grand-Duché l'agriculture & la construction de tous les ouvrages qui lui sont relatifs; & c'est à ces tems-là qu'on doit rapporter nombre d'opérations qui ont été faites en Toscane pour l'avantage de la culture. François prétendit surpasser son père à cet égard; & du moins est-il vrai qu'il fit bien des entreprises tendantes à augmenter la subsistance ou les commodités de ses peuples. La plaine de Pistoia & le capitanat de Pietra-Santa se ressentirent beaucoup de ses attentions; & il dirigea soigneusement les travaux commencés par Côme dans le territoire de Pise. Il essaya d'introduire dans celui de Campiglia la culture du sucre; & il fit venir pour cet effet, de la Sicile, des hommes & des instrumens; mais le climat & la qualité du sol rendirent cette tentative infructueuse. François établit avec plus de succès, en Toscane, la pêche du thon, dont il prit idée de la même isle. Des pêcheurs Siciliens, qu'il invita, en

firent les premiers essais le long des côtes d'Antignano : de là ils allèrent à Vada ; & enfin ils se fixèrent à Porto-Ferraio, où ils trouvèrent plus de profit. L'exploitation des mines fut un des principaux objets de ce Prince. Outre celles de Pietra-Santa, déjà ouvertes par son père, il fit fouiller toutes celles du territoire de Volterre ; la mine de cuivre de Montecatini, pour laquelle il fit venir d'habiles ouvriers d'Allemagne ; & la mine de fer de l'isle del Giglio, dont la matière fut trouvée plus propre à faire de l'acier que celle de l'isle d'Elba. Les carrières de marbre fixèrent aussi son attention. Non-seulement il pourvut de cette matière les atteliers de Toscane, mais il en envoya beaucoup dans les pays étrangers. Il tenoit continuellement à Pietra-Santa un sculpteur chargé de diriger les travaux de ces carrières, & de faire le choix des marbres pour la sculpture & pour les différens usages de la ville.

L'un des penchans les plus décidés de François fut celui d'entreprendre de nouveaux bâtimens & de réparer les anciens. Ce genre de luxe étoit alors très à la mode en Italie ; il dif-

tinguoit ſur-tout les Princes riches & puiſſans, & François ſe piquoit de ſurpaſſer tous les autres par ſon goût & ſon intelligence en fait d'architecture. Il donna les premiers deſſins de ſon château de Pratolino, qui embellis enſuite & exécutés par le génie de Bontalenti, furent univerſellement admirés. On n'épargna rien pour transformer une horrible ſolitude en un théâtre de délices, de magnificence, & où l'on avoit toutes les commodités. Rien de ce que les grands artiſtes du ſiècle purent imaginer de plus élégant & de plus recherché n'y fut omis; & les collines même des environs devinrent un vaſte & ſuperbe jardin, où ſe trouvoit dans un bel ordre tout ce qu'on avoit pu ſe procurer d'arbres & de plantes des pays étrangers. Le Grand-Duc qui habitoit cette demeure pendant pluſieurs mois de l'année, ſe plaiſoit à montrer aux curieux ce lieu de délices, comme ſon propre ouvrage. François fit agrandir, ſous la direction de l'Ammanato, les bâtimens & les jardins du palais (*a*) Pitti. Tous

(*a*) On prétend que le Luxembourg a

les édifices publics se ressentirent de ce goût du Prince, & Florence y gagna beaucoup de nouveaux embellissemens.

Par un enchaînement nécessaire son règne fut favorable aux beaux-arts. Ils ne fleurirent pas moins sous lui que sous son père, & le bon goût en tout genre se répandit de plus en plus parmi les citoyens. L'amour des spectacles & des fêtes régnoit dans tous les ordres de la ville, & il y avoit à cet égard une vive émulation entr'eux. Celui du menu peuple se divisoit par quartiers, qui avoient chacun leurs fêtes particulières. Le Grand-Duc les animoit chacun par sa présence & par quelques largesses. Quoique ces divertissemens fussent des restes des anciens usages républicains, le gouvernement les approuvoit fort, & il s'interposoit quelquefois pour accommoder les conflits de jurisdiction & tous les différens qui naissoient entre *le roi de Biliemme* & *l'empereur du Pré*, ou tel autre personnage de cette nature.

été bâti sur le plan de ce superbe édifice. Je ne l'ai pas vu. *Not. du Trad.*

Les arts & métiers avoient aussi chacun leurs fêtes, dans lesquelles on se le disputoit en richesse, en élégance & en invention. Enfin, la noblesse amusoit aussi à son tour la ville par des espèces de spectacles, tels que le jeu du petit ballon, les tournois & d'autres divertissemens publics. L'émulation que cet esprit entretenoit dans toutes les classes de la nation, depuis les halles jusqu'à la Cour, y fit germer un goût & une délicatesse qui la distinguèrent de toutes celles d'Italie. Les plus célèbres artistes fournissoient les dessins de ces différentes fêtes; & dans celles que le grand-duc François donnoit au public, Bontalenti étonnoit toujours par son invention & par son adresse à exécuter.

On a déjà observé que les beaux-arts rétablis à Florence par Côme, s'y soutenoient avec éclat, & tout ce qui vient d'être dit le confirme. L'Ammanato & Bontalenti occupèrent à cette époque le premier rang dans l'architecture; Alexandre Allori & Bernardin Poccetti, dans la peinture; Jean Bologne étoit le premier sculpteur de son tems. Tous ces sujets d'un

mérite éminent, & beaucoup de leurs disciples d'une réputation distinguée, furent continuellement employés par François, à décorer ses palais, ses jardins & la ville. Le goût décidé de ce Prince pour ces arts, les lui fit protéger avec chaleur; il en raisonnoit très-bien avec les artistes, & il en parloit souvent avec les personnes de sa Cour, afin d'attirer à ces mêmes arts des amateurs, des protecteurs, & d'augmenter de plus en plus le nombre de ceux qui les professoient. Niccolo Gaddi & Bernardo Vecchietti étoient ses conseillers dans ce département; & de leurs décisions dépendoient les résolutions qu'il prenoit lui-même sur ces matières. En 1580, tout étant plein chez lui de statues, de tableaux & d'antiquités, il fit une galerie de cette partie de corridor qui porte sur l'édifice des treize Magistrats, & unit le palais ducal au palais Pitti. Le Grand-Duc s'occupa lui-même d'arranger là ce qu'il avoit de plus rare; il y employoit des journées entières à courir d'un endroit à l'autre, conférant néanmoins avec ses Ministres, & recevant quiconque se pré-

ſentoit pour examiner cette immenſe & ſuperbe collection. Dans cette multitude de goûts qui partagèrent ſon eſprit, étoit celui des antiquités. Ce goût, qu'il tenoit de ſon père & de Pierre Vettori ſon précepteur, le rendit avide de médailles & de tous les monumens antiques, mais particulièrement de ceux qui pouvoient ſervir à compléter la collection commencée par Côme. Il entretenoit conſéquemment une correſpondance avec les principaux antiquaires d'Italie, & il dépenſa conſidérablement à ces ſortes d'acquiſitions, indépendamment des préſens de cette nature qu'il recevoit des Cardinaux ſes amis, & de beaucoup de ſes ſujets qui s'empreſſoient de ſaiſir cette occaſion de lui faire leur cour & d'obtenir de lui un regard favorable.

François ne protégea pas moins les lettres que les beaux-arts. L'Inquiſition perſécutoit les Philoſophes & les Théologiens un peu hardis, mais elle laiſſoit le champ libre à la philologie. Ce genre de littérature avoit fait beaucoup de progrès à Florence; & l'Académie littéraire de cette capitale ac-

crue en nombre & en réputation ; s'occupoit utilement de traductions d'Auteurs classiques, si propres à étendre le goût de la belle littérature. La plus estimée fut celle de Tacite par Davanzati, née d'une dispute que cet écrivain eut à Lyon avec Henri Etienne, sur la question de la préférence entre la langue Italienne & Françoise. L'accueil que l'on faisoit par-tout à ces traductions, & la supériorité du dialecte Toscan reconnue en Italie, flattèrent tellement les Académiciens, que contre l'esprit de leur institut, ils s'occupèrent plus des mots que des choses. On se mit à examiner le langage Toscan, on pesa les syllabes, on se disputa, on se perdit dans des subtilités, on s'aigrit, enfin on se sépara ; & des débris de cette Académie, il s'en forma plusieurs autres, dont la plus renommée fut celle *della Crusca* (a).

(a) Le mot de *Crusca* signifie *son de farine*. Cette Académie voulut-elle, par ce titre bizarre, comme celui de tant d'autres, faire entendre modestement, qu'elle se contentoit du son, & laissoit à d'autres la farine ? Quoi qu'il en soit, elle justifia ce titre, mieux

Francesco Grazini, connu sous le nom de Lasca, en fut le principal fondateur; & ce corps prit, en 1582, une vraie forme d'académie. Elle signala ses commencemens par ses fameuses observations sur le poëme de la Jérusalem délivrée. Ces observations qui mirent en rumeur toute la littérature Italienne, contribuèrent beaucoup à établir la réputation de l'Académie naissante. Elles durent leur origine à un esprit de vengeance contre le Tasse, qui avoit eu l'imprudence de médire de la Maison de Médicis & de la noblesse Florentine.

Ce poëte nourri à la cour de la Maison d'Este, avoit adopté les sentimens des écrivains Ferrarois sur la cause de la préséance, & il avoit contracté l'habitude de témoigner du mépris envers le Grand-Duc & les Toscans. Dans un dialogue qu'il fit sur *le plaisir honnête*, il qualifia les gentilshommes Florentins de *nobles artistes* (a), & il appela le gouvernement

---

qu'elle ne croyoit, par sa critique de la Jérusalem délivrée. *Not. du Trad.*

(a) Injure bien plus grave alors, qu'elle

de la Tofcane, *le joug de la nouvelle tyrannie des Médicis.* Le Grand-Duc qui ne pardonna jamais, employa ce moyen de l'humilier. Le Taffe voulut appaifer ce Prince par des vers qu'il fit à la louange de Blanche, & il lui offrit de paffer à fon fervice ; mais il en fut conftamment rejeté, & François dans cette occafion ne ceffa d'animer la compagnie à l'accabler fous la multitude de fes glofes. L'Académie entra dans les vues du Prince, & le public malin lui adjugea la palme de ce combat ; ce qui, outre la gloire, lui acquit une autorité defpotique fur la langue. Ce tribunal fuprême des paroles, qui fe vantoit d'avoir par fa critique anéanti la gloire d'un fi grand poëte, s'érigea dans la fuite en tyran de la littérature ; elle occupa les efprits de vaines & ridicules fpéculations, & elle les éblouit par de grands mots abfolument vides d'idées. Suivant à contre-fens l'efprit de fon inftitution, elle prétendit, non affujettir l'expreffion à la penfée, mais rendre

---

ne le feroit aujourd'hui. *Note du Traducteur.*

la penſée eſclave de la pompe de l'expreſſion ; elle voulut enrichir & fixer la langue, & elle publia quatre fois ſon dictionnaire, ſans pouvoir, ni la faire ſortir des bornes que lui avoient preſcrites les anciens claſſiques, ni l'empêcher de ſe remplir de tours & de mots ultramontains. La commiſſion que le Grand-Duc donna au cavalier Léonard Salviati, de corriger dans Bocace les endroits que Rome y condamnoit, & le deſir qu'il témoigna de conſerver la pureté de la langue, en rendant commune la lecture de cet auteur, contribuèrent beaucoup à la formation de cette Académie, la première en Europe qui ait eu pour but de ſon inſtitution, de conſerver & de perfectionner la langue maternelle. Si elle a mal rempli ſa deſtination, elle n'en eſt pas moins, depuis qu'elle exiſte, l'unique oracle de la langue Italienne.

Ce goût pour la littérature, qui, depuis le grand-duc Côme, faiſoit à Florence partie de l'eſprit national ; rendit ſon ſucceſſeur favorable à ceux qui la cultivoient. François, à l'exemple de ſon père, recherchoit la ſociété ou

la correſpondance des gens de lettres d'un mérite connu ; il leur témoignoit de la conſidération, les protégeoit, les aidoit ; mais il diſtinguoit particulièrement ceux qui avoient ſoin de répandre ſes louanges. Aldemanuce le jeune fut celui de tous qui eut le plus de part à la faveur de ce Prince, & il fut deſtiné par lui à écrire la vie de Côme. Comme il étoit natif de Volterre, ville appartenante au Grand-Duc, il ſe fit un mérite auprès de lui de ſe dire ſon ſujet. Néanmoins la république de Veniſe l'avoit admis au nombre de ſes citoyens dans le grade des Secrétaires. Aldemanuce dut cette diſtinction à ſon mérite littéraire, & il regardoit comme ſon titre le plus honorable celui d'homme de lettres. En 1584, le Grand-Duc lui obtint du Pape la chaire des Belles-Lettres qu'avoit occupée Sigonio à Bologne ; & en 1586, François lui conféra celle que Pierre de Barga rempliſſoit à Piſe, mais dont cet ancien précepteur du cardinal Ferdinand avoit été dépoſſédé comme accuſé d'avoir préſagé à ſon élève la ſucceſſion au trône de Toſcane. Le même Prince entretenoit une correſpondance

très-ſuivie avec le docteur Uliſſe Aldrovandi, Bolonois, qui lui envoyoit des plantes, des ſemences, des figures & des eſtampes d'animaux & de plantes rares & inconnus juſqu'alors. François étoit verſé dans l'hiſtoire naturelle, mais ſingulièrement dans la minéralogie & la métallurgie ; & il étoit fort ſouvent occupé dans ſon laboratoire du Caſino, à faire des expériences d'alchimie, prétendue ſcience alors ſi accréditée. Il s'attacha beaucoup auſſi à la botanique ; & ſuivant en ce point les vues de ſon père, il prenoit ſoin de faire venir des plantes de toutes parts, d'en étudier les vertus ; & il avoit préposé à ſes deux jardins botaniques de Florence & de Piſe, deux hommes verſés dans la connoiſſance des ſimples, l'un étoit Joſeph Caſabona, Flamand, l'autre Laurent Mazzanga, de Barga ; & il envoyoit ces deux ſavans herboriſer dans toute l'Italie, la Sicile, & dans les iſles Vénitiennes de l'Archipel. François ſe flatta de tranſmettre ſon nom avec gloire à la poſtérité. Dans cet eſpoir, il protégea particulièrement les hiſtoriens : de ce nombre fut Noël Conti, qu'il récompenſa,

généreusement de ce qu'il avoit inséré en faveur des Médicis dans l'histoire de ce tems, Horace Toscanelle fut un des écrivains qui louèrent le plus la Maison de Médicis : aussi obtint-il du Grand-Duc une forte pension, qui redoubla son zèle & ses éloges. Aldemanuce, historien de Côme, ne fut pas oublié. Il restoit à réfuter l'histoire de la Maison d'Este, par Pigna ; & l'on avoit déjà rassemblé tout ce qu'on avoit pu de matériaux propres à ce dessein ; mais le mariage de la princesse Virginie avec don César d'Este fit désister le Grand-Duc de cette entreprise.

Les universités de Toscane, quoique livrées à l'indiscrétion des Inquisiteurs, ne laissoient pas de fleurir par le mérite des professeurs & le concours des étudians. Celle de Sienne étoit remplie d'Allemands & de Polonois, qui se réunissoient en corps de nation, ayant chacune ses loix & ses privilèges. L'une & l'autre étoit composée d'environ cent sujets ; mais en 1585, l'Inquisiteur s'étant avisé d'en faire arrêter onze, parmi lesquels étoient deux comtes d'Harrack, neveux du Major-

dome

dome de l'Empereur, peu s'en fallut que toute cette jeunesse n'abandonnât Sienne d'un commun accord. L'Etat de Gênes, & une partie de la Lombardie, contribuoient à faire fleurir l'université de Pise, & à semer l'argent dans le pays. Quoique François eût notablement diminué les revenus assignés par son père à cette Université, elle ne manqua pas néanmoins de sujets de beaucoup de mérite. Parmi eux se distinguèrent dans les chaires de Philosophie Verino & Quarantotto; dans celles de Médecine Thomas Cornacchini, André Camuzio & Cisalpin (*a*), qui connut la circulation du sang, mais sans en appercevoir les conséquences. Les Magistrats accordoient chaque année un supplicié pour servir aux dissections anatomi-

(*a*) Haller prétend que Cisalpin, Harvey ne firent qu'expliquer l'hypothèse de Galien. Cette prétendue découverte que Servet avoit mise dans tout son jour, est ce qui a perdu la Médecine, loin d'en rendre la pratique plus sûre. Les malheureuses hypothèses qu'on a forgées en conséquence de cette découverte, en ont fait la source de mille maux auxquels la Médecine ne remédiera plus. *Note du Trad.*

ques. Il y avoit depuis long-tems près du jardin des Plantes de Pise un cabinet d'Histoire Naturelle, qui s'enrichissoit tous les jours. François, connoisseur en toutes ces matières, & se piquant beaucoup de l'être, conféroit lui-même les chaires. En 1581, il reçut une requête d'un Religieux qui lui demandoit la chaire de Philosophie : le Grand-Duc lui répondit de sa main, que ces misères-là devoient être laissées à des gens du siècle.

Fin du Tome quatrième.

N. B. On relevera à la fin du dernier Volume quelques fautes qui se seront glissées dans le cours de l'impression.

LORENZO.

OTTAVIANO
Senatore,
1532.

ALESSANDRO
poi
Leone XI.



